

HISTOIRE

DE

DANNEMARC.

TOME SIXIÈME.

HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

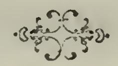
PAR Mr. P. H. MALLET,

Ci-devant Professeur Royal à Copenhague, Professeur honoraire de l'Académie de Genève, Membre de celles d'Upsal & de Lyon, de la Société des Antiquités de Cassel & Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME SIXIÈME.



A GENÈVE,

Chez BARDE, MANGET & Compagnie, Imprimeurs-Libraires.

Et à *PARIS*, chez BUISSON, Libraire, rue des Poitevins.

MDCCLXXXVII.

HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

LIVRE SEPTIÈME,

Depuis la dépoſition de CHRÉTIEN II, juſques à la fin de l'interrègne en 1534.

FRÉDERIC I, *LIII Roi de Dannemarc, & quatrième Roi de la maiſon* D'OLDENBOURG.

FRÉDERIC I. 1523.

FRÉDERIC, duc de *Sleſvick-Holſtein*, que les Etats appeloient à occuper le trône devenu vacant par la fuite de *Chrétien II*, étant né en 1471, avoit déjà atteint cet âge où l'ambition a perdu une partie de ſa force, & où l'on préfère d'ordinaire un ſort tranquille & aſſuré, à des eſpérances accompagnées de troubles & d'inquiétudes. Mais la crainte de voir ſa famille privée d'une couronne, le

FREDERIC I. 1523. désir de la laisser à un fils, le concours de plusieurs circonstances favorables qui lui étoient presque autant de gages du succès, peut-être aussi le désir de se venger d'un prince qui l'avoit souvent offensé, tout cela ne lui avoit pas permis de rester spectateur indifférent de la révolution qui s'opéroit en Dannemarc. On se rappelle sans doute que ces deux princes avoient eu ensemble des démêlés très-vifs & très-fréquens, dont l'origine remontoit au règne du roi *Jean*, & que les procédés de *Chrétien II* n'avoient pu qu'envenimer extrêmement. *Fréderic* avoit prétendu que les dernières volontés du roi *Chrétien I* son père, avoient été de lui laisser les deux duchés à lui seul, & les Etats de ces provinces avoient favorisé cette prétention, mais *Jean* l'avoit contraint à les partager avec lui, & s'il faut en croire les partisans de *Fréderic*, le roi avoit même pris pour lui plus de la moitié des duchés; il n'avoit rendu aucun compte de l'autre qu'il avoit administrée pendant la minorité de son frère; il ne l'avoit pas plus satisfait sur l'appanage que les loix ou l'usage lui accordoient

FREDERIC I. 1523.

en Dannemarc, ni ſur d'autres demandes de même nature, & ces griefs s'étoient multipliés ſous *Chrétien II*, comme on vient de le voir dans l'hiſtoire de ſon règne. A la vérité les deux princes avoient fait un traité à *Bordesholm*, qui ſembloit devoir les réunir; mais au lieu de ſonger à l'exécuter, *Chrétien* avoit envoyé peu de temps après un eccléſiaſtique, nommé *André Glob*, à *Segeberg* en Holſtein, pour y enlever les archives des duchés, & les faire tranſporter dans le château de *Sonderbourg*. Le prétexte étoit qu'elles feroient plus en ſûreté dans ce lieu, mais il étoit facile de voir que le véritable motif avoit été de ſupprimer des titres dont on eût pu tirer des conſéquences contraires aux intérêts du roi, dans l'aſſemblée qui devoit ſe tenir à *Segeberg* l'année ſuivante. En effet il avoit été convenu qu'on communiqueroit au duc tous les titres qu'il demanderoit pour juſtifier les prétentions qu'il formoit à la charge du roi, & que des arbitres prononceroient ſur ces titres dans l'aſſemblée de *Segeberg*: mais *Glob* étant maître de ces documens

FREDERIC I. 1523.

en brûla une grande partie, comme il l'avoua depuis, lorſque *Fréderic* ordonna des recherches à ce ſujet.

Ce dernier trait manifeſtoit trop bien les intentions de *Chrétien* pour que le duc pût rien attendre à l'avenir des voies de la juſtice & de la douceur. Il étoit donc entré en négociation avec les chefs des Jutlandois mécontens, il s'étoit allié avec les Lubeckois; enfin voyant ſa partie bien liée, il déclara la guerre à ſon neveu, & accepta la couronne qu'on lui offroit, perſuadé qu'il ne devoit plus aucun égard à un parent qui avoit violé de tant de manières ce que ce nom doit avoir de plus ſacré.

A peine *Fréderic* avoit-il donné ordre à un petit corps de troupes d'entrer en Jutlande, qu'on apprit la nouvelle inattendue de la fuite de *Chrétien II.* C'étoit en quelque ſorte un coup de partie pour le duc qui n'avoit encore point d'armée, & qui n'en pouvoit raſſembler une ſi promptement. L'abſence de ſon ennemi lui laiſſant tout le loiſir de ſe préparer, il ſe rendit d'abord à *Vibourg* où les Etats de Jutlande

étoient assemblés. Là il fut reconnu & proclamé roi, & y reçut en cette qualité les hommages & le serment des députés de la noblesse, du clergé & des communes. Cette faveur ne fut pas accordée à un ingrat. Plus elle sembloit être le libre effet de la bienveillance & de l'estime des Danois, plus *Fréderic* s'empressa à leur donner des sujets de s'applaudir de leur choix; ou pour parler avec plus d'exactitude, plus on avoit haï & redouté le dernier roi, & l'on estimoit son successeur heureux d'obtenir une couronne qu'il n'avoit jamais pu se flatter de porter, plus aussi ce successeur ayant besoin de s'étayer de la bienveillance de ses nouveaux sujets achetoit-il chèrement la faveur intéressée qu'on lui faisoit. Aussi le pouvoir de la noblesse s'accrut-il plus dans ce seul moment, qu'il n'avoit fait précédemment durant des siècles entiers. Par un des articles de la capitulation de *Fréderic* les nobles obtenoient le droit de vie & de mort sur leurs paysans, & celui de les condamner à la perte de leurs biens meubles, & à des amendes de quarante marcs. Ils n'avoient eu au-

FREDERIC I.

1523.

FREDERIC I. 1523.

paravant que des amendes de trois, de ſix ou de neuf marcs, ſuivant l'uſage des provinces ; c'étoit même un droit qu'ils n'avoient acquis que ſucceſſivement (*), & en profitant des circonſtances favorables ; mais ici ils faiſoient tout-à-coup un pas de géant vers l'indépendance. Les réflexions du chancelier *Huitfeld* ſur ce ſujet méritent d'être rapportées : « La nobleſſe danoiſe n'avoit, dit-il, » jamais obtenu de pareils avantages » d'aucun de ſes rois ; c'eſt à cette » époque proprement, que ſon ſort » devint égal à celui de la nobleſſe » du duché de *Sleſwick*. Celle de » Norvège ni de Suède n'a pas de » pareille prérogative. Il n'y a même » en Allemagne que les barons & les » comtes qui en jouiſſent, enſorte » que nos gentilshommes n'en diffé- » rent que par le nom. Qu'on ſe » rappelle les droits dont la cou- » ronne jouiſſoit autrefois ſur les » ſujets de la nobleſſe, & l'on con- » viendra que la mémoire de ce roi » doit être à jamais ſacrée & immor-

(*) V. la capitulat. de Chriſtophle II. T. 4. p. 146.

FREDERIC I. 1523.

» telle parmi nous. » *Huitfeld* avoit ſans doute ſes raiſons pour penſer ainſi; mais ſi un auteur ſorti de l'ordre des communes eût pris la plume pour nous conſerver l'hiſtoire de ce règne, n'eût-il pas été bien fondé à tenir un langage tout contraire? De quel droit, auroit-il dit, élevoit-on un des ordres de l'Etat ſi fort au-deſſus des autres? Leurs priviléges n'étoient-ils pas également ſacrés? Pouvoit-on préſumer que les payſans ou même les bourgeois conſentiſſent librement à cette exceſſive augmentation du pouvoir d'un ordre qu'ils ne trouvoient déjà que trop puiſſant? N'étoit-ce pas toute la nation en corps qui ſe donnoit un roi? ſi cela étoit, comment pouvoit-on faire de l'oppreſſion du peuple la condition d'un choix auquel il avoit conſenti? Par quelle raiſon, avec quelle ombre d'équité pouvoit-on accabler les payſans de nouvelles chaînes, & achever de dépouiller des foibles reſtes de leur liberté naturelle des hommes dont tout le tort étoit de ne ſavoir d'autre art, de n'avoir d'autre ambition que celle de faire ſubſiſter eux & leurs ſemblables, en

FREDERIC I. 1523.

arrosant de leurs sueurs cette terre, qu'eux seuls rendent féconde ? Ces plaintes trop bien fondées, ces réclamations trop justes & trop inutiles, faisoient alors le sujet de la plupart des discours. Une lettre d'un ecclésiastique Danois écrite dans ce temps-là même en fournit la preuve. *Je me repens*, dit-il (*), *d'avoir concouru par mes travaux à la dernière révolution; la nouvelle forme de gouvernement n'a pas été établie comme je l'eusse souhaité. C'étoit bien en vain qu'on se flattoit d'avoir apporté quelque remède aux maux de l'Etat, & de goûter les fruits d'un heureux changement. On se plaint à présent plus ouvertement des prélats & des grands qu'on n'a jamais fait du roi* Chrétien II. *Plusieurs pensent même que ce prince a été chassé plutôt dans la vue d'avancer les intérêts particuliers des grands, que pour procurer le bien de l'Etat. Et plût à Dieu que ces grands eussent un peu modéré leurs droits sur leurs paysans, (si l'on peut appeler cela des droits) jusqu'à ce que le calme eût été bien rétabli ! mais en exerçant à*

(*) Pauli Eliæ Epist. ad Mag. Joh. Laurent. Canon. Roskild. ap. Er. Pontoppid. Annal. Eccles. Dan. Diplomat. T. 2. p. 784.

toute rigueur ces droits qu'ils s'attribuent, je ne ſais pas trop ſur quel fondement, ils ont tellement attiſé le feu déjà allumé qu'il y a tout lieu de craindre un grand incendie. Enſin le plus grand nombre eſt actuellement d'avis, qu'il eût mieux valu ſouffrir patiemment la tyrannie d'un ſeul, que d'avoir à la fois tant de tyrans, dont il eſt impoſſible d'aſſouvir l'inſatiable cupidité. Tels ſont trop ſouvent les ſentimens des peuples après les changemens qu'ils ont le plus déſirés. Etre abuſé par de prétendus libérateurs qui n'ont ſongé qu'à eux-mêmes, s'être ſacrifié pour la grandeur de quelques illuſtres ingrats, n'avoir changé que le nom de ſes maîtres & de ſes malheurs, c'eſt-là le réſultat trop ordinaire de preſque toutes les révolutions.

FREDERIC I. 1523.

Par cette capitulation le roi *Fréderic* s'engageoit auſſi à abroger les loix de *Chrétien II*; & on brûla en effet ſans délai les codes publiés par ce prince, comme *pernicieux & contraires aux bonnes mœurs & louables coutumes.* Il eût fallu ajouter pour parler exactement, *& aux prétentions & intérêts des évêques & de la nobleſſe.*

FREDERIC I. 1523.

Il eſt douteux que ſans ce motif on eût ſoutenu avec tant de zèle la cauſe des *bonnes mœurs*, & vengé les *bonnes coutumes*. Enfin le roi promettoit de reſtituer à quelques gentilshommes des titres & des fiefs, dont ils avoient été dépouillés ſous divers prétextes; de rendre à l'égliſe de *Lunden* l'isle de *Bornholm* & le diſtrict d'*Arhuus*, que *Chrétien* lui avoit ôté, & de rétablir l'évêché d'*Odenſée* dont ce prince avoit ſaiſi les revenus. C'eſt-là tout ce que *Huitfeld* rapporte de la capitulation de *Fréderic I.*

Les peuples de la Fionie & de la partie des duchés qui avoit appartenu à *Chrétien*, voyant le tour favorable que prenoient les affaires de *Fréderic*, ne tardèrent pas à ſe ranger de ſon côté. Partout où ce prince ſe préſentoit il avoit la ſatisfaction de recevoir des aſſurances de fidélité. Il promettoit de ſon côté aux habitans des villes, de faire abattre les gibets que ſon prédéceſſeur y avoit fait dreſſer, pour forcer les peuples à ſe ſoumettre à des nouveautés qui leur étoient peu agréables. La *Sélande* & la *Scanie* étoient les ſeules provinces

qui lui fiſſent craindre de la réſiſtance. Les magiſtrats de *Copenhague* n'avoient répondu que par un refus formel aux ſollicitations qu'il leur avoit adreſſées d'imiter l'exemple du reſte du royaume. Auſſi, dès qu'il eut raſſemblé un corps de ſix mille hommes à *Colding*, il paſſa ſans différer dans la *Fionie*, où cette petite armée fut renforcée de deux mille hommes de pied, & deux cent chevaux, que les Lubeckois lui envoyoient conformément au dernier traité. Enſuite il paſſa le grand *Belt*, & arriva en Sélande fort heureuſement. Une flotte lubeckoiſe l'eſcorta dans ce trajet, & le débarquement ſe fit à *Corſœr*, ſans que perſonne fît aucun mouvement pour l'empêcher. L'ennemi ſe contentant de garder *Copenhague* & *Callundbourg*, abandonna le reſte de l'isle aux troupes de *Fréderic*, qui convoqua les principaux habitans & ſe fit prêter un ſerment de fidélité. De-là il alla investir *Copenhague*, & dans le même temps la flotte des Lubeckois forte de dix-huit vaiſſeaux, mouilla devant la rade de cette ville, qui ſe trouva ainſi aſſiégée par mer & par terre.

FREDERIC I.

1523.

le 10me, Juin.

FREDERIC I. 1523.

Cependant *Fréderic* ne s'occupoit pas tellement des dispositions nécessaires pour la réduire qu'il n'eût plus l'œil sur *Callundbourg* ; il travailloit à en gagner le commandant qui ne tarda pas en effet à lui rendre cette place. Mais son exemple ne fit aucune impression sur la garnison de *Copenhague* ; elle continua à rester fidelle à *Chrétien*, dont elle attendoit un prompt secours ; & comme elle étoit plutôt bloquée qu'assiégée, le commandant employoit toute son industrie à introduire des vivres dans la place, en quoi il réussit souvent au moyen de certains bateaux à rames, que les gros vaisseaux des Lubeckois ne pouvoient suivre aisément.

L'espérance que la garnison avoit d'être bientôt sécourue n'étoit pas tout-à-fait sans fondement. Le roi fugitif n'épargnoit rien depuis qu'il avoit quitté le Dannemarc pour se mettre en état d'y rentrer à la tête d'une armée formidable. Malheureusement pour lui, l'empereur ne se trouvoit pas dans les Pays-Bas lorsqu'il y arriva. Il fallut se contenter de lui écrire en Espagne, & de recevoir quelques secours bien peu efficaces

dans une circonſtance auſſi critique. Ce n'étoit en effet que des lettres *exhortatoires* & *comminatoires* adreſſées à *Fréderic*, à la nobleſſe de Jutlande, aux villes anſéatiques & en particulier à celle de *Lubeck*. Dans ces lettres datées de *Tolède*, l'empereur défendoit à *Fréderic* avec menaces de prendre aucune part aux affaires de Dannemarc, de Norvège & de Suède, juſqu'à ce qu'elles fuſſent examinées & jugées. Il ordonnoit aux Lubeckois de rompre leur alliance avec ce prince : il parloit à-peu-près du même ton à la nobleſſe jutlandoiſe. On connoît aſſez le ſtyle de ces ſortes de pièces auſſi pleines de jactance que vuides d'effet. *Fréderic* & les *Lubeckois* n'en tinrent pas plus de compte, quoiqu'Etats de l'Empire, que la nobleſſe de Jutlande qui n'en relève pas. *Chrétien* ſentit bien qu'il lui falloit employer d'autres armes, & premièrement qu'il devoit mettre tout en œuvre pour avoir de l'argent. *Henri VIII* qui régnoit alors en Angleterre, avoit hérité de ſi grands tréſors de ſon père, & il les répandoit ſi libéralement, que *Chrétien* crut devoir faire une

FREDERIC I.

1523.

FREDERIC I. 1523. tentative à ſa cour. Il paſſa en Angleterre avec la reine ſa femme, ſollicita vivement un emprunt, & offrit de donner l'Iſlande pour ſûreté du rembourſement. Mais *Henri* ne ſe laiſſa point perſuader. L'Iſlande ne lui parut pas une hypothèque ſuffiſante, parce qu'il n'étoit guères probable que les Danois l'abandonnaſſent (*). Cependant pour conſoler ſon hôte de quelque manière, il lui fit rendre tous les honneurs poſſibles, & renouvela même avec lui l'alliance du Dannemarc & de l'Angleterre. Alors le malheureux prince ſe tourna du côté de l'Allemagne : c'étoit-là qu'il avoit en effet les parens & les alliés les plus zélés, comme *Joachim*, électeur de *Brandebourg* ſon beau-frère, l'électeur de *Saxe* ſon oncle, les ducs *Henri* & *Albert* de *Mecklenbourg* ſes neveux. *Chrétien* ſe donna tant de mouvemens à la cour de ces princes, il y peignit ſes diſgraces d'une manière ſi touchante, & la conduite de ſes anciens ſujets de couleurs ſi noires, il mit en œuvre tant de recommanda-

(*) Act. Pub. Rym. T. 13. p. 795.

tions, de prières, de caresses & de promesses, qu'on s'occupa enfin sérieusement des moyens de le rétablir. Les deux électeurs écrivirent d'abord en sa faveur aux Etats de Jutlande, & leur offrirent leur médiation, s'ils vouloient entrer en négociation avec leur ancien maître. Mais ces Etats ayant rejeté bien loin cette proposition, les électeurs leur firent intenter une action devant la chambre impériale de *Spire*. On fit même consulter sur cette affaire plusieurs universités d'Allemagne, comme s'il eût été question d'un procès ordinaire entre des particuliers soumis aux loix de l'Empire.

FREDERIC I. 1523.

Enfin la chambre de *Spire* & les universités ayant eu aussi peu de crédit sur les Jutlandois par le fait que par le droit, on sentit la nécessité de donner à *Chrétien* des secours plus efficaces. Ses alliés lui permirent de lever des troupes dans leurs Etats; ils lui en fournirent eux-mêmes, mais à condition qu'il les soudoyeroit, chose qu'il lui avoit été plus facile de promettre, qu'il ne pouvoit l'être de l'effectuer. Le rendez-vous de ces troupes fut marqué dans

FREDERIC I. 1523. le pays de *Hadelen*, qui eſt à l'extrémité du duché de Brême du côté de la mer. C'eſt-là que ſe rendoient ſucceſſivement différens corps de cavalerie & d'infanterie qu'on levoit pour *Chrétien* dans le Brandenbourg, la Miſnie, le duché de Brunſwick, &c.

Pendant que ce prince raſſembloit lentement de foibles ſecours en Allemagne, ſon rival faiſoit de jour en jour de plus grands progrès en Dannemarc. Il avoit réuſſi à perſuader aux Etats de Scanie d'abandonner un roi dont ils étoient eux-mêmes abandonnés, & de ne point rompre l'union avec les autres provinces qui lui avoient toutes déféré de concert le trône vacant. Il étoit allé enſuite recevoir lui-même leurs hommages & leurs ſermens, & leur avoit accordé en échange les mêmes priviléges qu'à la nobleſſe de *Jutlande* & de *Fionie*. Toutes les villes de Scanie lui avoient ouvert leurs portes à la réſerve de *Malmœ* qu'il avoit fait inveſtir. Ce ne fut pas tout : les intelligences que *Fréderic* s'étoit ménagées en Norvège, & le crédit qu'y avoit le ſénat de Dannemarc, opérèrent ſi bien, que les Etats de

FREDERIC I.

1523.

ce royaume aſſemblés à *Bergen* dépoſèrent *Chrétien*, & s'engagèrent à reconnoître *Fréderic.* On n'avoit pas oublié de leur faire valoir qu'il étoit le fils d'un de leurs rois; & qu'il avoit toujours pris le titre d'héritier de Norvège. *Vincent Lunge* & *Nicolas Lykke*, gentilshommes Danois, mariés & établis en Norvège, furent les principaux inſtrumens dont *Fréderic* ſe ſervit dans cette importante affaire; auſſi furent-ils récompenſés par des emplois de confiance. On peut obſerver que dans la capitulation que *Fréderic* accorda l'année ſuivante aux Etats de ce royaume, il s'engage à renoncer pour jamais au titre d'héritier de Norvège qu'il avoit porté juſqu'alors, & déclare cette couronne libre & élective comme celle de Dannemarc. Il y promet auſſi de racheter les iſles *Orcades* & de *Schetland*, que le roi ſon père avoit engagées au roi d'Ecoſſe, *contre le gré du ſénat:* ce ſont les termes mêmes de cet acte. Mais cette dernière promeſſe ne fut jamais obſervée, & quand le roi eût ſincèrement ſouhaité de la remplir, il eſt bien douteux que la choſe eût été en ſon pouvoir.

FREDERIC I. 1523.

La ſatisfaction que devoient cauſer à *Fréderic* des commencemens ſi heureux fut bientôt troublée par les nouvelles qu'il reçut d'Allemagne. Les levées que ſon ennemi y faiſoit commençoient enfin à avoir un ſi grand ſuccès, qu'il étoit venu à bout d'aſſembler déjà une armée de vingt-ſix mille hommes, dont l'électeur de Brandenbourg avoit pris le commandement. Il eſt probable, que ſi cette armée eût pu pénétrer tout de ſuite dans le *Holſtein*, dont elle n'étoit ſéparée que par l'Elbe, elle eût changé la face des affaires dans tout le Nord. *Fréderic* qui comprenoit toute la grandeur du danger, fut d'abord dans une extrême perplexité. Son armée étoit plus de moitié plus foible que celle de ſon ennemi, & il avoit à la fois le *Holſtein* à couvrir, & deux ſiéges importans à continuer. Plus la conjoncture étoit critique, plus elle exigeoit qu'il prît une prompte & vigoureuſe réſolution : enfin il ſe détermina à laiſſer la conduite du ſiége de *Copenhague* au prince *Chrétien* ſon fils, & à *Jean Rantzow*, l'un de ſes généraux, pendant qu'il voleroit lui-même au ſecours du

Holſtein. Il mit tant de diligence dans ce voyage, & tant d'activité dans la levée des troupes dont il avoit beſoin, qu'en très-peu de temps il ſe vit à la tête d'une armée d'environ quatre-vingt mille hommes, avec leſquels il alla camper dans la plaine de *Granderheyde.* Mais ces milices levées à la hâte pouvoient-elles compenſer par le nombre la ſupériorité que donnoit à leur ennemi une bonne diſcipline & une longue expérience de la guerre? C'eſt ce dont on peut douter, & que l'événement laiſſa indécis. En effet les Hambourgeois empêchèrent l'armée allemande de paſſer l'Elbe, au moyen des vaiſſeaux qu'ils y poſtèrent; & par-là *Chrétien II* ſe vit hors d'état de la payer avant qu'elle eût eu le temps de rien faire. Elle remonta cependant le long de l'Elbe l'eſpace de près de trente lieues, & paſſa même ce fleuve vis-à-vis de *Perleberg.* Mais alors ces troupes découragées, n'ayant ni ſolde, ni pillage à eſpérer, paſsèrent des murmures & des menaces, à une révolte générale: *Chrétien* fut même obligé de ſe cacher pour éviter l'effet de leur reſſentiment. Enfin

FREDERIC I.

1523.

FREDERIC I. 1523.

après avoir assez exhalé leur ressentiment en reproches & en malédictions, elles se débandèrent & disparurent en peu de temps.

Le plan de *Chrétien* n'avoit pas été seulement de tenter une invasion dans le Holstein & la Jutlande : il avoit envoyé une escadre dans le Sund pour secourir *Copenhague*, & seconder par une diversion de ce côté-là les opérations de l'armée de terre. Si celle-ci eût aussi-bien rempli sa destination que l'escadre, le nouveau roi n'auroit pas régné long-temps. Bien que cette escadre ne fut que de quatre vaisseaux, comme c'étoient des meilleurs de ceux que *Chrétien* avoit emmenés avec lui dans les Pays-Bas, & qu'ils étoient bien pourvus d'hommes & de munitions de guerre, les Lubeckois ne voulurent point les attaquer, quelque prière que leur en fissent les généraux Danois qui leur offrirent même de faire passer des soldats sur leur bord, & de payer tous les dommages qu'ils pourroient souffrir dans un combat. Il y eut plus : après avoir persisté dans leur refus un jour entier, les Lubeckois disparurent dès le

le lendemain matin, & firent force de voiles jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans leurs ports. Une désertion si imprévue causa beaucoup de rumeur dans le camp des Danois, qui n'épargnèrent pas à leurs alliés les reproches de lâcheté & de mauvaise foi. La régence de Lubeck s'excusa depuis à ce sujet par une lettre qu'elle écrivit à *Fréderic*. Elle prétendit que ses vaisseaux n'étant que des navires marchands armés à la hâte étoient hors d'état de se mesurer avec de gros vaisseaux de guerre; que cependant leurs officiers avoient agi en cette occasion sans aucun ordre, & qu'ils ne les employeroient plus à l'avenir.

FREDERIC I.

1523.

Cette retraite des Lubeckois laissa une pleine liberté à l'escadre ennemie d'entrer dans le port de *Copenhague*. Mais la joie que son approche avoit causée à la garnison fut bien diminuée lorsqu'elle vit combien le secours qu'elle lui apportoit étoit peu considérable, & surtout lorsqu'elle apprit qu'il n'y en avoit plus aucun à attendre de l'armée d'Allemagne. *Henri Giæ* qui la commandoit ne songeoit plus dès ce moment

FREDERIC I. 1523. qu'à obtenir une capitulation honorable. Une plus longue défense eût été bien inutile, si même elle eût été possible, car la place étoit mal pourvue, & la garnison n'avoit point reçu de solde depuis huit mois. Après bien des pourparlers on convint enfin que *Copenhague* & *Malmœ* seroient
1524. remis au roi *Fréderic* le 6 Février; que la garnison auroit la liberté de se retirer où bon lui sembleroit; que les bourgeois conserveroient tous leurs priviléges, qu'on les délivreroit de tous les impôts onéreux établis sous le règne précédent; qu'on leur rendroit la liberté de commercer & de naviguer partout où ils voudroient, qu'ils ne pourroient point être recherchés pour ce qu'ils avoient pu faire ou dire durant cette guerre, &c. Le prince *Chrétien* signa ces articles & d'autres de moindre conséquence au nom du roi son père, à qui il fit porter incontinent une nouvelle si agréable. Il la reçut à *Nybourg*; la mauvaise saison ne lui ayant pas permis de se rapprocher de *Copenhague* depuis qu'il avoit licentié ses troupes, & rétabli le calme dans le *Holstein*. Mais un événement si

heureux accéléra ſa marche, & dix jours après la reddition de la capitale il y fit ſon entrée à la grande ſatisfaction des habitans, fatigués d'un ſiége de huit mois. Il écrivit enſuite à la plupart des cours étrangères, & en particulier à celle de Rome, pour les inſtruire des véritables circonſtances de cette grande & ſubite révolution qui étoit partout la matière d'une infinité de diſcours, de conjectures & de fables. FREDERIC I. 1524.

Celle qui s'étoit faite en Suède dans le même temps n'étoit pas moins digne de l'attention du public. On en a vu dans l'hiſtoire du règne précédent les commencemens & les progrès juſqu'au milieu de l'année 1522. Cet événement eſt lié par trop d'endroits aux affaires de Dannemarc, pour qu'il n'importe pas d'en connoître les ſuites. Nous avons laiſſé *Guſtave* occupé à aſſiéger ou à bloquer les places qui tenoient encore pour les Danois. Les principales étoient *Stockholm*, *Abo* & *Calmar*: la première étoit toujours ſi vigoureuſement défendue que les efforts réunis des Suédois & des Lubeckois n'avoient pu encore laſſer la

FREDERIC I. 1524.

conſtance de la garniſon. La flotte des Lubeckois avoit empêché l'amiral *Norby* de la ravitailler, & la diſette des vivres la menaçoit d'un nouvél ennemi contre lequel elle n'eût pu tenir encore long-temps. Mais l'eſpérance qu'avoit cette garniſon d'être bientôt ſecourue, le ſoin qu'elle prit de renvoyer les bouches inutiles, ſa confiance dans la fidélité & la bravoure de *Norby*, la ſoutinrent encore tout l'hiver qui ſuivit, & qui étoit celui-là même où *Chrétien* dépoſé par les Danois, loin de ſonger à ſe maintenir en Suède abandonnoit le Dannemarc. Le commandant de *Stockholm*, & *Norby* lui-même ne ſe doutoient guères de ce qui ſe paſſoit. Le dernier étoit à *Calmar* avec une partie de ſa flotte, & ne penſoit qu'à défendre cette place lorſqu'une lettre du ſénat de Dannemarc lui apprit une nouvelle ſi imprévue. Il en fut frappé ſans être ébranlé dans la fidélité qu'il avoit vouée à ſon prince, & il réſolut de faire tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir pour le rétablir. Il fit voile ſur le champ pour le Dannemarc, eſpérant qu'il ſeroit peut-être encore temps d'y arrêter

les progrès de la révolte. En partant de *Calmar*, il ne put laiſſer dans la citadelle que 60 hommes auxquels il recommanda de mettre le feu à la ville lorſqu'ils ne pourroient plus la défendre, & de ſe retirer à *Wisby* dans l'isle de *Gothlande* dont il étoit encore en poſſeſſion; mais les bourgeois ayant eu connoiſſance de ce deſſein, prévinrent la garniſon en introduiſant les Suédois dans leur ville; le château ne tarda pas à avoir un pareil ſort, & l'isle d'*Oelande* qui eſt devant *Calmar* paſſa ſous l'obéiſſance de *Guſtave*.

FREDERIC I. 1524.

On ne tarda pas à apprendre à *Stockholm* la fuite de *Chrétien*, & la priſe de *Calmar*. Les aſſiégés ne pouvoient recevoir de nouvelles plus propres à abattre leur courage. Cependant on peut juger par les propoſitions qu'ils firent à *Guſtave* que leur conſtance n'étoit pas tout-à-fait épuiſée: ils ne vouloient conſentir à ſe rendre qu'à condition qu'on les laiſsât ſortir librement du royaume, qu'ils puſſent remettre la place aux Lubeckois, & que *Guſtave* engageât ceux-ci à leur payer les arrérages de leur ſolde. Mais plus d'une rai-

FREDERIC I. 1524.

ſon fit rejeter ces propoſitions ; la place étoit réduite aux abois ; les Lubeckois alliés du nouveau roi de Dannemarc euſſent pu penſer à la lui remettre ; *Guſtave* ſentoit que pour s'aſſurer de la couronne qui faiſoit l'objet de ſes vœux ſecrets, il falloit qu'il laiſsât aux Suédois quelque ſujet d'inquiétude qui le rendit néceſſaire encore quelque temps : le ſiége recommença donc avec une nouvelle ardeur de part & d'autre. Il ne falloit pas moins que la douleur d'avoir eſſuyé un refus pour ſoutenir dans une pareille extrémité des ſoldats réduits à un petit nombre, preſſés au-dehors & au-dedans par des ennemis déclarés & ſecrets, privés de leur paye, preſque ſans munitions de guerre & de bouche, & qui ne ſavoient plus en faveur de qui ils ſouffroient tant de fatigues, & bravoient tant de périls.

Guſtave qui ſentoit tout le prix de ce moment ne négligea pas d'en profiter. Il convoqua les états généraux à *Stregnès*, leur propoſa d'abord de remplir les places des ſénateurs qui avoient péri dans le maſſacre de *Stockholm*, & eut le crédit & l'ha-

bileté de faire tomber le choix des états sur ceux qu'il savoit les plus dévoués à sa fortune. Après cela *Canut* prévôt de la cathédrale de *Vesteras* qu'il venoit de faire élire archevêque d'*Upsal*, ayant pris la parole en qualité d'orateur des états, leur représenta la nécessité de se donner promptement un roi qui par sa valeur, sa prudence, son activité fût en état de s'opposer aux prétentions des Danois, d'étouffer les semences des divisions intestines qui avoient de tout temps fait le malheur de la Suède, d'en imposer aux mutins par une naissance illustre & des qualités éclatantes, enfin de prouver par des services essentiels qu'il aimoit sa patrie, & étoit capable de la gouverner. Personne ne pouvoit méconnoître l'*administrateur* à ces traits; aussi l'assemblée emportée par son zèle & son affection le proclama-t-elle sur le champ à haute voix *roi de Suède*: il ne fut pas possible de recueillir les voix ni d'observer les formes ordinaires dans les élections. Les louanges, les bénédictions, les transports de la joie la plus vive le portèrent en quelque sorte sur le trône par une douce

FREDERIC I.

1254.

FREDERIC I. 1524.

violence à laquelle il ne résista qu'autant qu'il falloit pour ménager l'envie, & relever l'éclat de son triomphe.

C'est ainsi que fut enfin tout-à-fait détruite cette fameuse union des trois royaumes du Nord, après avoir subsisté, mais non sans de longues & de fréquentes interruptions, l'espace d'environ 126 années; union qui ne servit qu'à rendre ces nations foibles, malheureuses, ennemies; & qui en eût fait sans doute la force & la grandeur, qui eût du moins été maintenue sans troubles dans des temps où les peuples eussent été plus paisibles, plus attachés, plus soumis à leur prince, les princes plus modérés, plus humains, & en même temps plus puissans, leurs ministres plus éclairés sur les vrais principes du gouvernement.

La diète de *Stregnès* ayant pris fin, le nouveau roi retourna au camp devant *Stockholm*. La garnison n'attendoit plus que son arrivée pour faire sa composition. Elle sortit librement après avoir promis de n'exercer aucune hostilité contre la Suède pendant deux mois: elle fut aussi obligée de laisser tous les effets &

papiers appartenans au roi *Chrétien* & à l'amiral *Norby*. *Gustave* fit son entrée dans *Stockholm* à la grande satisfaction de tous les habitans, dont il avoit confirmé les priviléges. Il ne restoit alors plus rien en Suède aux partisans de *Chrétien* que quelques places en Finlande ; mais *Gustave* ne tarda pas à s'en rendre maître par ses généraux.

FREDERIC I. 1524. Le 21me. Juin. 1524.

Toutes ces choses s'étoient passées pendant que les Danois étoient occupés aux siéges de *Copenhague* & de *Malmœ* ; & bien loin de penser à faire quelqu'effort pour se maintenir en Suède, ils n'avoient pas même pu défendre deux de leurs provinces, celle de *Vigen* dépendante de la Norvège, & la *Blekingie* qui faisoit partie du Dannemarc. *Gustave* n'y avoit trouvé aucune résistance, & les habitans sachant à peine qui étoit leur maitre, & n'étant ni ne pouvant être secourus, avoient rendu un prompt hommage au vainqueur. Ainsi ce même *Gustave* qui peu de temps auparavant n'étoit qu'un simple gentilhomme persécuté, errant, proscrit, privé, à ce qu'il sembloit, de toute ressource ; & destiné peut-

FREDERIC I. 1524.

être à périr quelque jour tragiquement, étoit actuellement le roi, l'ange tutélaire de sa patrie, & redoutable à ses voisins il avoit déjà conquis sur eux des provinces entières.

Alors l'amiral *Norby* séduit par cet exemple, semble avoir voulu profiter aussi de la confusion des affaires pour se rendre indépendant & souverain. *Chrétien II* lui avoit donné le gouvernement de l'isle de *Gothlande* : la déposition de ce prince lui fournissoit une occasion favorable de donner quelque couleur à ses desseins. Il disoit partout hautement qu'il détestoit la rébellion des Danois & des Suédois, qu'il ne trahiroit jamais les intérêts de *Chrétien* leur prince légitime & le sien; & qu'il feroit la guerre aux deux usurpateurs *Fréderic* & *Gustave*. Dans cette vue il ne négligea rien pour garder à son maître l'isle de *Gothlande*, & le venger de ses ennemis, & en particulier des Suédois & des Lubeckois. La situation de cette isle étoit extrêmement favorable à ses desseins: il s'y fortifia de manière à n'en pouvoir être aisément dépossédé; il s'y rendit absolu, en ouvrit les ports

à des corſaires dont il ſe ſervit pour augmenter ſes forces navales, & faiſant inceſſamment croiſer ſes eſcadres dans la Baltique, il y fit bientôt des priſes conſidérables qui n'accrurent pas peu ſon audace & ſa puiſſance.

FREDERIC I. 1524.

Cependant *Lubeck* & les autres villes anſéatiques ne pouvoient plus ſouffrir ces courſes ſans expoſer leur commerce à une ruine totale. Réſolues de chaſſer *Norby* de ſon isle, ces républiques n'étoient embarraſſées que ſur le choix des moyens: L'entreprendre ſeules & ſans alliés, c'étoit haſarder des avantages certains pour un ſuccès douteux. Les Lubeckois crurent plus sûr d'aſſocier *Guſtave* à cette expédition; ils lui envoyèrent un de leurs magiſtrats nommé *Herman Iſraël*, négociateur adroit & ruſé, pour l'engager dans cette entrepriſe. *Guſtave* n'en goûta nullement le projet. Il craignoit de voir naître de nouveaux troubles toujours favorables aux mécontens dont ſon royaume étoit déjà rempli; car ſon royaume étoit ſans tréſor & chargé de dettes; les peuples épuiſés & dès long-temps accoutumés à

FREDERIC I. 1524.

rejeter le fardeau même des subsides les plus légers; il prévoyoit bien d'ailleurs que les Danois prendroient intérêt à cette affaire, & qu'elle pourroit aisément donner lieu à une rupture avec eux. La *Gothlande* relevoit depuis long-temps de la couronne de Dannemarc: *Norby* ne la tenoit que d'un de ses princes; il n'étoit donc pas probable que *Fréderic* déshonorât le commencement de son règne en laissant passer tranquillement un si beau domaine dans des mains étrangères.

Avant que d'aller plus loin il n'est pas inutile de voir à quels termes en étoient deux rois placés dans des circonstances si singulières & en elles-mêmes, & à l'égard l'un de l'autre. Aussitôt que *Fréderic* s'étoit vu paisible possesseur du Dannemarc & de la Norvège, il avoit fait quelques tentatives auprès des Suédois pour les engager à renouveller l'ancienne union des trois royaumes. La loi de cette union telle qu'elle avoit été publiée à *Calmar* ne pouvoit que le favoriser si elle eût pu avoir encore quelque force. Il étoit fils d'un monarque qui avoit porté la triple cou-

ronne ; & cette loi déclaroit que le fils d'un tel roi *étoit le plus près de l'élection* (*). Mais dans les circonstances actuelles cette démarche de *Fréderic* qui lui avoit, dit-on, été inspirée par l'archevêque *Trolle*, ne pouvoit être tout au plus qu'une formalité pour conserver à tout événement des prétentions flatteuses. La lettre écrite à ce sujet aux états de Suède en fut mal reçue. Cependant quoique *Gustave* eût eu droit de s'en offenser, la crainte de s'attirer de nouveaux ennemis sur les bras, & de faire trop beau jeu au roi déposé, fut assez puissante sur lui pour l'engager à dissimuler, & même à favoriser le siége de *Malmœ* par un petit détachement de ses troupes. Mais le mauvais succès des entreprises de *Chrétien II* ne tarda pas à relâcher les nœuds de cette amitié forcée. Cet intervalle de calme & de sûreté laissoit à *Fréderic* le loisir de travailler à recouvrer les deux provinces de *Vigen* & de *Belkingie* qu'il ne pouvoit abandonner avec honneur. Il envoya donc dès le commencement

FREDERIC I.
1524.

(*) V. ci-dessus à l'année 1436.

FREDERIC I. 1524.

de cette année des ambaſſadeurs à *Guſtave* pour les réclamer. Les états de Suède alors aſſemblés à *Vadſtena* ne ſe montroient pas fort favorables à cette demande : ils prétendoient que ces provinces leur étoient juſtement acquiſes à titre de dédommagement des fraix d'une longue guerre dont les Danois étoient les premiers auteurs. Ils conſentirent pourtant enfin qu'il fût tenu bientôt une conférence à ce ſujet à *Jœnkeping* entre des commiſſaires nommés par les deux nations, avec des pleins-pouvoirs de conclure tout ce qui pourroit contribuer au maintien de l'union & de la paix.

C'étoit dans ce temps - là même que l'envoyé de *Lubeck* faiſant jouer mille reſſorts à la cour de *Guſtave*, le contraignoit en quelque ſorte à entreprendre la conquête de la *Gothlande*. Il ne lui demandoit pour cela qu'une armée de terre ; il s'engageoit au nom de ſes maîtres à fournir des forces navales ſuffiſantes. L'armée & la flotte s'étant en effet trouvées à temps à *Calmar* vis-à-vis de l'isle de *Gothlande*, *Guſtave* y fit embarquer ſes troupes ; mais n'oſant s'éloigner trop

de *Stockholm*, il donna la conduite de toute cette entreprise à *Bernard de Melen* gentilhomme allemand qui après avoir servi sous *Chrétien II* avoit passé dans le parti des Suédois, & s'étoit élevé par ses services & la faveur de *Gustave* jusques à la dignité de sénateur de Suède.

FREDERIC I. 1524.

Melen débarqua sans opposition huit mille hommes en *Gothlande*, & se rendit maître de toute l'isle en peu de jours, à la réserve de la ville de *Visby* & du château nommé *Visbourg*. Mais *Norby* sentit bien que ces deux places ne feroient pas une longue résistance, & qu'il devoit recourir à quelqu'expédient pour se tirer de ce mauvais pas. Pour cela il falloit d'abord gagner du temps: dans cette vue il dépêcha en diligence un homme affidé à *Fréderic*, pour lui dire qu'il étoit prêt de le reconnoître pour son souverain, s'il vouloit le confirmer & le maintenir dans le gouvernement de son isle. *Fréderic* accepta cette proposition avec plaisir. Il n'avoit pu voir sans ressentiment que *Gustave* envahit une province qui depuis tant d'années relevoit de sa couronne, & qui étoit

FREDERIC I. 1524.

d'ailleurs ſi fort à ſa bienſéance. Mais pour ne point s'engager trop précipitamment dans une guerre, il voulut tenter d'arriver à ſon but par la voie de la négociation. Il repréſenta à la régence de *Lubeck* que la *Gothlande* étant une province de Dannemarc, & le gouverneur de cette isle étant rentré dans le devoir, il ne pouvoit ſe diſpenſer de le protéger, & que du reſte il promettoit de faire ceſſer les pirateries dont ils s'étoient plaints, ſans exiger d'eux aucune condition onéreuſe, comme l'avoit fait *Guſtave*. Ces conſidérations firent aiſément impreſſion ſur une république qui faiſoit plus de cas de ſes tréſors que de la gloire des armes. Dès ce moment la flotte Lubeckoiſe ſuſpendit toute hoſtilité contre *Norby*.

Cet amiral non content d'avoir ainſi gagné du temps, & commis les deux rois l'un contre l'autre, eut recours à d'autres intrigues pour ſe mettre dans une parfaite ſûreté. Il tourna ſi bien l'eſprit du général Suédois qu'il l'engagea à lui accorder une trêve, ou du moins à faire traîner le ſiége en longueur. *De Melen*

étoit ſon ancien ami depuis qu'ils avoient ſervi enſemble ſous *Chrétien II*: & il ſe peut que *Norby* l'eût gagné par des préſens ou par des promeſſes. S'il faut en croire quelques hiſtoriens, il fit eſpérer à *de Melen* une grande part au gouvernement de la Suède, s'il vouloit le ſeconder dans l'exécution d'un deſſein ſecret qui rouloit depuis longtemps dans ſon eſprit; c'étoit d'épouſer *Chriſtine* veuve de l'adminiſtrateur *Stenon Sture*: cette illuſtre femme avoit des fils encore fort jeunes, à qui leur père avoit laiſſé en héritage un nom ſi cher aux Suédois que le crédit & le mérite de *Guſtave* ne pouvoient encore le faire oublier. Si quelque révolution devoit encore changer le gouvernement de Suède, (& la choſe étoit toujours aſſez probable dans ce temps-là) elle n'eût pu ſe faire qu'à l'avantage de ces jeunes *Sture*, pour peu qu'ils fuſſent ſecondés & dirigés. C'eſt ce que *Norby* avoit voulu donner à entendre à *Chriſtine* leur mère, dans la penſée que l'intérêt de ſes fils pourroit la porter à s'unir avec lui. En effet perſonne n'eût été plus en état

FREDERIC I.
1524.

FREDERIC I. 1524.

que lui de réaliſer ces eſpérances & ces projets, & ils étoient aſſez plauſibles pour que *Norby* put aiſément perſuader à *de Melen* qu'il étoit à la veille de les voir réuſſir.

Voyons à préſent ce que faiſoient les deux rois. L'affaire des provinces de *Vigen* & de *Blekingie* reſtoit encore dans la même indéciſion, lorſqu'au mécontentement qu'elle donnoit à *Fréderic* ſe joignit encore celui de l'invaſion de la *Gothlande*. Ce prince envoya auſſitôt des ambaſſadeurs à *Guſtave* qui le trouvèrent à *Jœnkœping* où ils furent joints par des députés des villes anſéatiques, & ils portèrent des plaintes très-vives au nom du roi leur maître de ce qu'on avoit aſſiégé une place qui lui appartenoit, ſans lui avoir ſeulement déclaré la guerre. Les Lubeckois affectant alors de juſtifier une entrepriſe dont ils étoient les auteurs, leur répondirent que ce n'étoit pas à leur maître, mais à *Norby*, qu'eux & les Suédois avoient fait la guerre en attaquant la *Gothlande*: mais après pluſieurs repliques de part & d'autre, les miniſtres des villes voulant prévenir à tout prix une rupture, en

représentèrent les dangers avec tant de force qu'ils firent consentir les parties à travailler à un accommodement, & à avoir pour cet effet une entrevue où ils seroient admis comme médiateurs au nom de leurs maîtres. A leur retour les ambassadeurs Danois ayant communiqué au roi & au sénat ce qui s'étoit passé à *Jænkæping*, on ratifia dans la diète qui se trouvoit alors assemblée à *Copenhague* l'accord qu'ils avoient passé avec *Gustave*, & il fut réglé que l'entrevue se feroit à *Malmœ*, que les deux rois y assisteroient en personne, qu'on y termineroit l'affaire concernant *Vigen* & la *Blekingie* & celle de la *Gothlande*, & que si l'on ne pouvoit tomber d'accord on prendroit pour arbitres les régences des villes de *Lubeck*, *Hambourg*, *Dantzig*, *Stralsund*, *Wismar* & *Rostock*.

FREDERIC I.

1524.

Cette diète de *Copenhague* fut encore remarquable par divers événemens que nous ne pouvons passer sous silence. Les villes anséatiques que l'on vient de nommer y renouvellèrent leur alliance avec *Fréderic*, & lui promirent comme auparavant toute sorte de secours contre le roi

FREDERIC I. 1524.

détrôné. La crainte que les nouveaux préparatifs de *Chrétien* inspiroient à ces villes, & celle de voir troubler leur navigation par une nouvelle guerre, étoient le vrai motif de ce grand zèle pour le maintien de la paix du Nord; & il y a lieu de croire qu'elles étoient toutes disposées à se déclarer contre celui des deux rois qui eût voulu s'obstiner à faire la guerre à l'autre. C'est par-là qu'elles se rendoient maîtresses de cette négociation; les circonstances où se trouvoient *Fréderic* & *Gustave* ne leur permettant pas de se faire légèrement de nouveaux ennemis.

La diète s'étoit encore proposé un objet important, je veux dire le couronnement du roi; acte qui dans une monarchie limitée est quelque chose de plus qu'une simple cérémonie. Cet acte solemnel qui consacroit l'élection royale fut donc célébré avec beaucoup de pompe par l'archevêque d'*Upsal Gustave Trolle*. Il se peut qu'en choisissant ce prélat, *Fréderic* eût été bien aise de laisser croire qu'il ne perdoit point la Suède de vue, & de donner quelque jalousie à *Gustave*. Mais prétendre avec

Le 1cme Août.

des hiſtoriens modernes (*) qu'il ſe fit couronner par *Trolle* en qualité de roi de Suède, c'eſt aſſurément aller trop loin, & nous ne trouvons nulle part aucune preuve ſolide de ce fait.

FREDERIC I. 1524.

Le temps marqué pour l'entrevue des deux princes étant arrivé, *Guſtave* ſe rendit à *Malmœ*. *Fréderic* à qui cette ville appartenoit lui avoit envoyé quatre ſénateurs & ſix gentilshommes Danois pour demeurer en ôtage dans ſes états durant la conférence, & les villes anſéatiques s'étoient rendues garantes du ſauf-conduit qu'il avoit exigé pour ſa sûreté. Il ſe fit accompagner de *Thure Jonſon* grand-maître de Suède qui devoit porter la parole en ſon nom. *Fréderic* ouvrit la conférence par un diſcours dans lequel il rappela d'abord le traité de l'union perpétuelle des trois royaumes, & fit entendre qu'il connoiſſoit les droits que ce traité lui donnoit ſur la Suède; enſuite voyant bien qu'il étoit inutile d'inſiſter là-deſſus dans les circonſtances

(*) Révolut. de Suède par l'Abbé de Vertot. T. 2.

FREDERIC I. 1524.

présentes, il ajouta qu'il ne demandoit rien si ce n'est que *Gustave* reconnut en lui quelque sorte de supériorité ; mais la réponse ferme, quoique modérée, de *Gustave* ayant achevé de le convaincre que toutes ces prétentions hors de saison ne pouvoient servir qu'à rompre la négociation, on en vint enfin à traiter de ce qui regardoit la *Gothlande*. Nous ne rapporterons point tout ce qui se dit de part & d'autre pour établir les droits des deux couronnes sur cette isle. Ces droits parurent fort litigieux dans ce temps-là même, & aujourd'hui ils exigeroient une discussion encore plus longue & aussi épineuse qu'inutile ; car dans cette affaire comme dans presque tous les différends des princes, les convenances, la politique, l'intérêt en un mot furent plus consultés que le droit. Après diverses contestations sur ce sujet les ambassadeurs des villes anséatiques craignant que les esprits ne s'échauffassent déclarèrent que cette affaire étoit trop obscure pour qu'on pût la décider dans un temps où l'on avoit tant d'autres objets importans à examiner : qu'ainsi leur avis étoit qu'il

ſe tînt à *Lubeck* l'année ſuivante un congrès particulier pour en traiter par la médiation de leurs maîtres ; après quoi inſiſtant avec beaucoup de force ſur la néceſſité où étoient les deux rois de reſter étroitement unis dans un temps où ils étoient tous les deux menacés par un ennemi redoutable, ils réuſſirent enfin à leur faire ſigner une convention dont les principaux articles portoient :

FREDERIC I.
1525.

1°. Que les plénipotentiaires des deux rois ſe trouveroient au jour marqué (ſavoir à la Pentecôte) de l'année 1525 à *Lubeck*.

2°. Que la *Blekingie* & ſes dépendances ſeroient rendues à la couronne de Dannemarc.

3°. Que la Suède garderoit la province de *Vigen* en Norvège, juſqu'à ce qu'on eût décidé dans le congrès à qui elle appartiendroit.

4°. Que l'isle de *Gothlande* reſteroit juſqu'au futur congrès entre les mains de celui des deux rois, dont les troupes ſe ſeroient trouvées en poſſeſſion de la forteresſe de *Visbourg* le premier de Septembre.

5°. Que celui auquel les pays & lieux conteſtés auroient été adjugés

FREDERIC I. 1524.

dans le congrès de *Lubeck* en auroit dès-lors la sûre & paisible possession, & que celui à qui la *Gothlande* seroit ainsi adjugée, devroit bonifier aux marchands Lubeckois toutes les pertes que les corsaires de cette isle leur avoient occasionnées. Enfin que celle des deux parties qui se rendroit coupable de quelque contravention à ces articles, seroit condamnée à payer 100,000 florins en réparation, savoir la moitié à la partie lézée, & l'autre moitié aux villes médiatrices, sans en être moins tenue pour cela à remplir fidellement les articles de cette convention. On a remarqué ci-dessus que ce fut à l'occasion de ce traité que les dames Suédoises, que *Chrétien II* avoit menées prisonnières en Dannemarc, furent renvoyées honorablement en Suède. De ce nombre étoient *Christine*, veuve du dernier administrateur, & *Sigrithe*, ayeule de *Gustave*. *Cécile* mère de ce roi, & *Emmerence* sa sœur, étoient mortes de la peste, & avoient été enterrées dans le cimetière de *St. Nicolas* à *Copenhague* (*). Ce sont

(*) Huitfeld. p. 1271.

les

les mêmes dont il plû à des historiens (*) modernes de faire des victimes de la cruauté de *Chrétien*, comme si ce prince eût épargné la veuve de *Stenon Sture*, & l'ayeule de *Gustave* dans le cas où il eût porté sa fureur jusqu'à de pareils excès. FREDERIC I. 1524.

Cependant *Norby* s'applaudissoit d'avoir conjuré l'orage par ses intrigues & ses artifices. En effet il ne lui en avoit coûté pour conserver son isle, que d'arborer l'étendard de Dannemarc sur les tours de sa forteresse, & de paroître pendant quelque temps reconnoître *Fréderic* pour son maître. Par l'accord dont on vient de voir les principaux articles, *Gustave* s'étoit engagé à rappeler ses troupes de cette isle. Ce n'étoit pourtant pas assez pour *Norby* : il n'eût que retardé sa ruine, si par ses intrigues & par ses armes, il ne se fût hâté de donner ailleurs de l'occupation à ses ennemis. Né pour jouer ces rôles difficiles où l'audace doit croître avec le péril, inépuisable en ressources, actif & intrépide dans l'exécution, il n'é-

(*) *Vertot* & les autres cités ci-dessus à l'année 1522.

FREDERIC I. 1524. toit retenu par aucune de ces difficultés que le commun des hommes croit insurmontables : il ne concevoit rien de si grand dont il ne se sentit capable ; il ne voyoit rien de si élevé qui dût être au-dessus de ses espérances. Prévoyant bien tout ce qu'il avoit à craindre de la bonne intelligence des trois puissances qui avoient conclu la convention de *Malmœ*, il s'appliqua d'abord à l'altérer en répandant de faux bruits d'un traité qu'il avoit, disoit-il, conclu secrètement avec *Gustave*, par lequel celui de *Malmœ* étoit anéanti. Il continua à solliciter *Christine*, veuve de *Stenon Sture*, à entrer dans ses desseins, & à unir les forces de leurs partis. Il entretint des intelligences avec d'autres mécontens de Suède ; enfin soit qu'il jugeât ces mesures insuffisantes, soit qu'il crût la force des armes nécessaire pour les seconder, il travailla durant tout l'hiver aux préparatifs d'un armement considérable, sans qu'on pût pénétrer ses véritables intentions, & dès le printemps suivant
1525. vant il envoya *Othon Stiffen* un de ses lieutenans, avec une escadre & un corps de troupes tenter un débar-

quement en Scanie. *Chrétien II* avoit encore des partiſans dans cette province, & on avoit eu ſoin de les préparer à ce qui devoit ſe faire en leur faveur. *Fréderic* étoit en *Holſtein*; la province étoit ſans défenſe. *Stiffen* fit d'abord de grands progrès : il prit la ville & le château de *Solvisbourg* & d'*Ahuus*. *Tycho Krabbe*, maréchal du royaume, qui avoit marché au-devant de lui avec un corps de la nobleſſe de Scanie, fut bientôt arrêté par *Norby* lui-même, qui ayant ſuivi de près ſon lieutenant, lui avoit amené un renfort conſidérable. Par-là *Krabbe* obligé de chercher une retraite dans *Malmœ*, abandonna la Scanie entière à *Norby* qui mit une garniſon dans *Landskrone*, fit ſoulever contre *Fréderic* la plus grande partie des payſans, & en forma un corps de huit à dix mille hommes. Pour les mettre d'autant mieux dans ſes intérêts, il fit publier qu'il étoit venu les délivrer de la tyrannie de leurs ſeigneurs, & les remettre ſous la juſte autorité de *Chrétien* leur roi légitime. Il ſe fit en effet rendre partout hommage au nom de ce prince,

FREDERIC I.

1525.

FREDERIC I. 1525.

& répandit des lettres (*), qu'il en avoit reçues, où il promettoit toute protection à son *pauvre peuple*, & avouoit *Norby* de tout ce qu'il avoit fait ou feroit à l'avenir. Il rejetoit tous ses malheurs sur ce qu'il n'avoit pas *voulu souffrir que certains ministres & enfans du diable exerçassent sur le peuple leur impie tyrannie, & ne fissent pas plus de cas d'un paysan, qui est leur égal devant Dieu & en Jésus-Christ, qu'ils n'en faisoient d'un chien; ensorte qu'il arrivoit souvent en Sélande & ailleurs qu'un pauvre paysan ou son enfant étoit vendu pour un de ces animaux.* Ces discours ne pouvoient que faire une grande impression sur ceux à qui ils étoient adressés. Un juge impartial ne les eût pas trouvés tout-à-fait sans fondement; que ne devoient-ils pas paroître aux yeux prévenus de ceux dont ils favorisoient les désirs, consoloient les souffrances, & appuyoient les droits!

La noblesse de Scanie n'en étoit pas quitte pour ces reproches qui ne l'eussent guères touchée. Chassée

(*) Litt. Christ. II. de dat. Lyræ die 23. April. 1525. ap. *Huitfeld.* 1276.

de tous côtés par les payſans révoltés, il falloit qu'elle vit en fuyant ſes terres ravagées & ſes châteaux en proie aux flammes. *Malmœ* étoit ſon unique retraite ; tout le reſte du pays ſubiſſoit la loi de *Norby*. *Krabbe* écrivoit au roi pour lui expoſer la grandeur du danger. Heureuſement pour *Fréderic* ce danger lui étoit commun avec ſes alliés le roi de Suède & les villes anſéatiques. Auſſitôt qu'il en eut reçu la nouvelle, il ſe hâta d'en inſtruire les Lubeckois. Il eut avec eux une conférence à *Segeberg*, & la réſolution y fut priſe d'apporter un prompt remède à un mal ſi preſſant. Les villes promirent d'envoyer quelques vaiſſeaux dans le *Sund*. *Jean Rantzow* fut expédié en toute diligence avec mille fantaſſins & trois cent chevaux, qui arrivèrent heureuſement à *Malmœ*. Il ne falloit pas moins que cette grande diligence. La place étoit mal pourvue, & quelques jours plus tard ſa perte étoit inévitable, & eût eu ſans doute bien d'autres ſuites. *Rantzow* & *Krabbe* ne laiſſoient pas que d'être encore dans une aſſez grande perplexité à cauſe de la ſupériorité de l'ennemi qui étoit

FREDERIC I.

1525.

FREDERIC I. 1525. posté avantageusement près de *Lunden* au nombre de plus de dix mille hommes. Après quelque délibération ils sentirent la nécessité de l'attaquer, & cette résolution fut effectuée avec tant de conduite & de bravoure, qu'il fut bientôt forcé dans ses retranchemens & totalement défait. le 3me. Avril. Il laissa quinze cent cavaliers ou fantassins sur le champ de bataille, outre cinq cent prisonniers ou blessés. *Norby* qui s'étoit avancé jusques à *Helsingbourg*, ayant appris cette fâcheuse nouvelle, leva son camp en diligence, & se jeta dans *Landskrone* avec le corps qu'il commandoit, & les débris de l'armée défaite. Les vainqueurs qui avoient reçu de nouveaux renforts l'y suivirent & investirent la place. Mais le siége ne tarda pas à être interrompu par la nouvelle qu'*Othon Stiffen*, lieutenant de *Norby*, s'approchoit pour le faire lever avec douze mille paysans. Les généraux Danois ne tenant pas beaucoup de compte de cette multitude mal disciplinée allèrent au-devant, & l'ayant le 29me. Avril. surprise en firent un carnage d'autant plus grand, que dès le commencement du combat elle se trouva sans

chef par la fuite honteuſe de *Stiſſen.* Ne ſachant alors quel parti prendre ces malheureux ſe jetèrent dans un bois voiſin où ils furent enveloppés, & forcés de ſe rendre à diſcrétion. On les reçut en grace, à condition qu'ils livraſſent leurs commandans, & peu après ils conduiſirent *Stiſſen* dans le camp des vainqueurs. FREDERIC I. 1525.

Tous les projets & toutes les reſſources de *Norby* furent ruinées par ce ſecond échec. Les payſans révoltés ſe hâtèrent de mériter leur grâce par un prompt abandon de ſon parti. Lui-même enfermé dans *Landskrone*, & preſſé par la faim & par l'ennemi ne tarda pas à demander à capituler. *Krabbe* & *Rantzow* ne voulurent point le pouſſer à bout, de peur que fécond en ruſes & en expédiens comme il étoit il ne leur échappât par la voie de la mer. En effet les Lubeckois au lieu d'envoyer leur flotte dans le *Sund*, pour lui couper toute retraite de ce côté-là, étoient allé tenter une deſcente en *Gothlande*, eſpérant que l'abſence de *Norby* leur faciliteroit les moyens de ſurprendre cette iſle; mais la fortereſſe étant mieux pourvue qu'ils ne l'avoient cru, tout

FREDERIC I. 1525.

ce qu'ils gagnèrent par-là fut de désabuser les Danois leurs alliés, supposé que ceux-ci les eussent cru bien sincèrement occupés de leurs intérêts. *Norby* avoit eu bien raison de se conserver la *Gothlande*. Elle lui servit à se tirer honorablement du mauvais pas où il s'étoit engagé. En promettant de remettre cette isle au roi *Fréderic* & de lui prêter serment de fidélité, il obtint non-seulement un pardon général pour lui & pour ses gens, mais encore le gouvernement de *Solvisbourg* en Scanie pour sa vie, & une indemnité pour ceux de ses officiers & soldats qui n'avoient pas reçu toute leur paie. L'exécution de cet accord en suivit de près la conclusion : *Norby* fut obligé de livrer la *Gothlande* aux troupes du roi, qui en céda à son tour tous les revenus aux Lubeckois pour quatre ans, à titre de dédommagement des pertes que les pirates de cette isle leur avoient causées, & des fraix de cette guerre. Mais cet arrangement ne subsista pas long-temps, le roi leur ayant donné deux ans après en échange l'isle de *Bornholm* pour cinquante ans.

Les Scaniens forcés de rentrer dans le devoir, & condamnés à une amende en punition de leur désobéissance, donnoient aux habitans des autres provinces un exemple bien propre à affermir *Fréderic* sur le trône, & à rétablir la tranquillité publique. Mais *Norby* qui eût dû être le plus rebuté par le mauvais succès de la révolte, fut le seul qui ne put encore se résoudre à vivre en repos. Il n'eut pas plutôt pris possession de son gouvernement, qu'il fit réparer & construire des vaisseaux, & recommença ses courses sur les mers voisines. Un de ses vaisseaux ayant été pris par les Suédois, & ses sollicitations pour se le faire rendre n'ayant produit aucun effet, il résolut de se porter aux dernières extrémités pour s'en venger. D'abord il écrivit à *Fréderic* dans les termes les plus pressans pour l'engager à entrer dans ses vues, lui faisant envisager les plus grandes facilités, & les plus grands avantages dans une invasion en Suède. *Fréderic* étoit bien éloigné de se prêter à ces idées. Irrité par plus d'une raison de sa désobéissance, fatigué d'avoir toujours à observer les mou-

FREDERIC I.

1525.

FREDERIC I. 1525. vemens de cet homme turbulent & dangereux, il instruisit *Gustave* de tout ce qu'il machinoit contre lui, & lui offrit de joindre ses forces aux siennes pour achever de le terrasser. *Gustave* accepta cette offre avec joie. Alors *Norby* devenu furieux dans son désespoir résolut d'attaquer sans distinction le premier vaisseau qu'il rencontreroit : il n'avoit en tout avec lui que quatre vaisseaux & six yachts avec environ 600 hommes, mais il attendoit quelque secours de *Chrétien II*, & il avoit sur la côte de Scanie quelques ports & quelques forteresses. Avec cela sa résistance ne pouvoit être longue contre deux rois réunis. le 24me. Août. Les Danois lui prirent *Solvisbourg*, *Rodneby* & *Lyckœ*. Une petite escadre suédoise se joignit à celle des Danois; & celle de *Norby* n'ayant pu éviter le combat fut totalement défaite : on lui tua 400 hommes; on lui prit sept vaisseaux ou yachts : lui-même n'échappa qu'avec beaucoup de peine avec les débris de quelques vaisseaux qu'il dirigea vers le fleuve de *Narva*. De-là il se rendit avec une petite suite à *Moscow* : son dessein étoit d'engager le grand-duc de Russie

FREDERIC I. 1525.

dans une guerre avec la Suède, espérant du moins de se venger s'il ne pouvoit encore se rétablir à la faveur de nouveaux troubles. Mais le grand-duc qui venoit de renouveller ses alliances avec *Gustave* le reçut très-mal, & le retint même prisonnier jusques à l'année 1529, qu'il fut relâché à la recommandation de l'empereur *Charles-Quint*. Il entra après cela au service de ce prince, & fut tué l'année suivante au siège de *Florence*. *Norby* étoit d'une illustre famille de Norvège, & l'on ne pourroit refuser les plus grands éloges à son habileté peu commune, à sa fidélité, à sa valeur, s'il n'eût terni l'éclat de ces vertus par ses injustices & ses violences, & si l'on n'avoit pas de fortes raisons de croire que son ambition fut le principal motif qui lui fit soutenir si long-temps le parti de *Chrétien II*.

Cependant on touchoit au terme désigné dans la convention de *Malmœ* pour ouvrir une nouvelle conférence. On y devoit décider de deux provinces, de celle de *Gothlande* dont les Danois étoient les maîtres, & de celle de *Vigen* que les Suédois

FREDERIC I. 1525.

occupoient. Les députés de *Fréderic* ſe trouvèrent à *Lubeck* au temps convenu, mais ils y attendirent vainement ceux de *Guſtave*; c'eſt pourquoi ayant fait leurs proteſtations ils ſe retirèrent chez eux.

S'il faut s'en rapporter entièrement aux hiſtoriens Suédois, cette inexécution d'un traité ſi récent ne doit point être imputée à *Guſtave*. Il avoit nommé deux miniſtres pour le congrès de *Lubeck*, *Jean Magnus*, archevêque d'*Upſal*, & *Jean*, comte de *Hoya*. Mais ils furent, nous dit-on, arrêtés en chemin par un des corſaires de *Norby*, & enſuite par les vents contraires qui ne leur permirent pas d'arriver à temps. On ajoute que d'abord qu'ils eurent pris terre à *Lubeck*, ils firent ſavoir au roi leur arrivée & les cauſes de leur retardement, & qu'ayant attendu inutilement pendant ſept ſemaines le retour des commiſſaires Danois, ils reprirent le chemin de *Stockholm*, après avoir publié une déclaration où ils ſe juſtifioient aux dépens des Danois. Quoiqu'il en ſoit de ces faits dont la vérité n'eſt pas aiſée à démêler aujourd'hui, ce fut là tout le

fruit du traité de *Malmœ*. Les deux monarques ſe reſervèrent chacun de leur côté leurs droits ſur les provinces conteſtées, leurs prétentions & leurs eſpérances, & la crainte d'un ennemi commun continua à faire régner entr'eux une concorde apparente, & à aſſoupir leurs querelles à meſure qu'il s'en élevoit. FREDERIC I. 1525.

Cette crainte n'avoit pu être entièrement diſſipée par les échecs que *Norby* avoit ſoufferts. Il reſtoit toujours au roi détrôné de grandes reſſources dans la puiſſance de l'empereur & des autres princes ſes alliés. *Charles-Quint* lui promettoit de le reconduire lui-même dans ſes Etats avec toutes les forces de l'Empire, dès qu'il auroit terminé ſes démêlés avec la France. *Chrétien* publioit du moins qu'on lui avoit fait cette promeſſe, & il ſuffiſoit que la choſe fût poſſible pour que les deux rois ne fuſſent pas ſans inquiétude, ſurtout depuis que la fatale bataille de *Pavie* ſembloit avoir livré à *Charles-Quint* la fortune des François avec la perſonne de leur roi, & décidé au gré de l'Autriche la longue querelle de ces deux rivaux. *Fréderic* 1526.

FREDERIC I. 1526.

ne put donc voir qu'avec beaucoup de ſatisfaction que les amis de *Chrétien* reprenoient dans de telles conjonctures la voie des négociations, qui détournoient du moins pour un temps le danger dont il s'étoit cru menacé, & qui prolongées avec art pouvoient aiſément durer juſques à quelque nouvelle révolution dans les affaires de l'Europe. Dans cette vue *Fréderic* ſe montra très-favorablement diſpoſé à écouter les propoſitions qui lui étoient faites. Les premières vinrent de la part d'*Albert*, duc de *Mecklenbourg*, qui demandoit un dédommagement en argent pour *Chrétien*; & quoique *Fréderic* eût rejeté ce dangereux expédient qui pouvoit n'aboutir qu'à fournir à ſon ennemi les moyens de lever de nouvelles troupes, la négociation entamée ne laiſſa pas d'être pouſſée avec vigueur par les ſoins d'un autre duc de *Mecklenbourg*, nommé *Henri*. Les lettres qu'il écrivoit au roi & au ſénat ne produiſant pas un effet aſſez prompt, ce duc ſe rendit lui-même à *Preetz* en *Holſtein*, où il propoſa au roi divers moyens d'accommodement. Les ſeuls auxquels le roi

s'arrêta, consistoient à acheter à *Chrétien* quelque seigneurie dans les pays étrangers, ou à lui accorder une pension pour son entretien & celui de son fils; à quoi *Fréderic* ajoutoit, comme une condition absolument nécessaire, que ces princes donnassent des cautions suffisantes qu'ils ne le troubleroient plus à l'avenir dans la possession de ses royaumes. Ce projet de pacification parut assez plausible au duc *Henri* pour mériter d'être discuté dans un congrès. Il invita pour cet effet l'électeur de *Saxe* & *Albert*, duc de *Mecklenbourg*, à se rendre dans un lieu convenu: mais le roi, qui n'étoit point pressé de conclure, allégua que cette affaire intéressant également les Etats de Dannemarc, ceux de Norvège, ceux de ses duchés, le roi de Suède & les villes anséatiques, il étoit obligé, avant que d'aller plus loin, de prendre les avis de tous ces intéressés. Cette réponse sembloit renvoyer bien loin la décision, & même la tenue du congrès; mais l'empereur & l'électeur de *Brandenbourg* ayant joint leurs instances à celles des autres alliés de *Chrétien II*, *Fréderic* & son

FREDERIC I.
1526.

FREDERIC I. 1526.

ſénat ne crurent pas devoir éluder plus long-temps leur demande. Ainſi le lieu & le temps du congrès furent fixés, & l'on s'aſſembla à *Lubeck*, auſſitôt après la Pentecôte. *Früs*, évêque de *Vibourg*, *Henri*, évêque de *Lubeck*, *Uthenhoff*, chancelier, & trois autres ſénateurs eurent ordre de s'y rendre. *Huitfeld* nous a conſervé les inſtructions qui furent données à ces miniſtres. Elles ſont telles que quelques hiſtoriens ſe ſont perſuadé en les liſant, qu'il devoit y en avoir d'autres plus ſecrètes qui preſcrivoient aux plénipotentiaires de ne faire uſage de celles-ci que pour amuſer *Chrétien* & ſes alliés. En effet ils étoient autoriſés, par exemple, à promettre la couronne au prince *Jean* fils de *Chrétien*, après la mort de *Fréderic* au préjudice de ce dernier, qui devoit ſe contenter des duchés. Ce prince *Jean* devoit jouir, en attendant que la couronne lui fût échue, d'une penſion annuelle de quelques milliers de florins, moyennant qu'il s'engageât à ne point ſuivre les traces de ſon père, à ne point chercher à ſe venger de ceux qui l'avoient dépoſé, à ne point

le rappeler dans le royaume, s'il ſe trouvoit encore vivant, & à ne lui donner aucune part aux affaires. Ainſi ſuivant ce plan, après la mort de *Fréderic* les deux royaumes devoient reſter réunis ſous le prince *Jean*, & les deux duchés ſous le fils de *Fréderic*, ſans que l'un eût jamais rien à prétendre de l'autre pour ces Etats auxquels ils devoient renoncer reſpectivement & ſolemnellement : enfin en faveur des grands avantages qu'on faiſoit au roi fugitif par cet arrangement dans la perſonne de ſon fils, il devoit donner une renonciation formelle à tous ſes droits & prétentions ſur les trois couronnes, renonciation qui devoit avoir la même force pour ſes héritiers & deſcendans, ſoit à l'égard des royaumes, ſoit à l'égard des duchés.

FREDERIC I.
1526.

Ce qui a fait juger que le ſénat de Dannemarc n'avoit jamais penſé ſérieuſement à conclure un pareil traité, c'eſt ſans doute qu'on le trouve trop contraire aux intérêts du roi *Fréderic* & de ſon fils. Mais il faut conſidérer que le roi put bien manquer de crédit dans cette occaſion. Nous voyons par d'autres traits

FREDERIC I. 1526.

de l'hiſtoire de ſon règne que ſon autorité fut preſque toujours très-bornée. Le ſénat pouvoit bien avoir pris aſſez d'empire pour ſe rendre le maître d'une affaire dont on jugeoit que le ſalut du royaume dépendoit. Il paroît qu'on y vivoit dans des allarmes continuelles qui obligeoient tous les ſujets à ſe tenir ſans ceſſe armés. On ne ſoupiroit ſans doute qu'après le moment de s'en voir délivré, & l'on ne croyoit pas pouvoir acheter trop cher une tranquillité devenue ſi néceſſaire. De plus l'équité ne demandoit-elle pas que l'on fit quelque choſe en faveur d'un prince infortuné, qui n'ayant eu aucune part aux fautes de ſon père en avoit tant aux rigueurs de ſon ſort? On ne pouvoit du moins lui ôter la portion des duchés que ſa naiſſance ſembloit devoir lui donner, puiſque ſon père même n'avoit point pu les perdre par un arrêt des ſénateurs de Jutlande. A l'égard du prince *Chrétien*, fils de *Fréderic*, s'il perdoit une couronne qu'il n'avoit pu eſpérer en naiſſant, la poſſeſſion entière des duchés étoit un accroiſſement de puiſſance également ineſpéré qui

pouvoit bien lui ſervir de dédommagement. Au reſte je ne propoſe ici que des doutes, parce que n'étant point éclairé par l'événement qui eſt toujours la caution la plus sûre des conjectures des hiſtoriens, je ne vois aucun moyen de m'aſſurer de la vérité: en effet *Huitfield* ne nous apprend point quel uſage on fit de ces inſtructions dans le congrès, & je n'ai pu parvenir à le ſavoir d'ailleurs. Il ſe peut donc que *Fréderic* ait empêché par des moyens ſecrets que rien ne fût conclu ſur un plan ſi contraire à ſes intérêts, ou que *Chrétien II* ne ſe fiant point aſſez aux promeſſes faites à ſes fils, ne voulût pas donner des aſſurances ſuffiſantes de ſon renoncement à ſes prétentions. L'un & l'autre eſt également probable dans l'ignorance entière où nous ſommes des cauſes qui rendirent ce congrès infructueux.

FREDERIC I.
1526.

Les choſes reſtant ſur le même pied, il fallut continuer auſſi à ſe tenir ſur ſes gardes, & redoubler même de précautions contre un ennemi qui ne perdoit pas un moment ſon objet de vue. Cet état preſque auſſi fâcheux qu'une guerre

FREDERIC I. 1526. réelle étoit extrêmement à charge à la nation. On peut juger des inquiétudes de la noblesse par le sacrifice qu'elle fit cette même année. Elle accorda au roi à titre de don gratuit le tiers de tous ses revenus. Ce fut dans la même vue que le roi fit réparer & augmenter les fortifications de *Copenhague*, & qu'il renouvella ses alliances avec les rois de *France* & d'*Ecosse*. La Norvège n'étant pas moins menacée que le Dannemarc, *Fréderic* eût bien voulu s'assurer aussi par de nouveaux moyens de la fidélité des Norvégiens. Il désiroit du moins se faire couronner en qualité de leur roi, n'en ayant reçu jusqu'alors qu'un simple acte d'élection : mais la chose ne put avoir lieu. Le sénat de Norvège demandoit que cet acte solemnel se fît à *Drontheim* dans l'église métropolitaine conformément aux loix & aux usages anciens de la nation, & *Fréderic* ne pouvoit dans ces circonstances critiques s'éloigner du Dannemarc autant que ce voyage l'exigeoit.

Les cinq années suivantes s'écoulèrent dans ces allarmes, sans qu'aucune démarche de la part du roi dé-

trône les augmentât ou les diminuât. Mais ſi le royaume jouit de la paix au-dehors durant tout cet intervalle, il s'y faiſoit dans ſon ſein des changemens qui ne pouvoient que produire beaucoup d'agitation. J'entends par-là les progrès de la réforme de l'égliſe qui devenoient de jour en jour plus importans & plus rapides. On trouvera dans un article ſéparé tout ce qui regarde cette grande révolution.

FREDERIC I. 1526.

Pendant ce temps-là même *Guſtave* plus heureux que *Fréderic* achevoit le grand ouvrage qu'il avoit commencé. Il abaiſſoit cette orgueilleuſe hiérarchie des évêques, & ce pouvoir ariſtocratique de la nobleſſe ſi redoutable à tous ſes prédéceſſeurs. Tel étoit l'effet de l'amour qu'il inſpiroit, & de cet heureux mélange de ſévérité, de grâce, d'éloquence & de valeur qu'il réuniſſoit en ſa perſonne, que les Suédois reſtoient comme enchaînés par des liens inviſibles dans une obéiſſance qu'eux-mêmes ne comprenoient pas. Cet empire ſur ſes compatriotes, tout aſſuré qu'il étoit, n'empêchoit point qu'il ne ſe crût obligé d'avoir toujours l'œil ſur un

FREDERIC I. 1526.

ennemi étranger qui veilloit lui-même ſans ceſſe. L'inaction dans laquelle *Chrétien II* paroiſſoit reſter, n'en impoſoit ni à lui ni à *Fréderic*. Ils ne doutoient ni l'un ni l'autre que *Chrétien* ne fût toujours occupé de ſon rétabliſſement, & qu'il ne tachât d'entraîner dans ſon parti ceux de leurs ſujets qui étant reſtés catholiques devoient obéir à regret à des rois luthériens. La crainte d'un ennemi commun eſt le fondement le plus ſolide de l'amitié des princes, & la durée de l'une règle celle de l'autre. *Fréderic* & *Guſtave* ne s'étoient guères ménagé depuis la convention de *Malmœ*. D'un côté les Suédois, loin de ſonger à rendre la province de *Vigen*, en faiſoient fortifier les places, & le congrès qu'on s'étoit promis de tenir à *Lubeck* n'avoit pas eu lieu, faute de miniſtres de leur part : de l'autre, *Guſtave* ſe plaignoit de ce que des Suédois proſcrits dans ſes Etats, avoient trouvé un aſyle & & de l'appui en Norvège, & de ce qu'on ſouffroit encore en Dannemarc *Guſtave Trolle* ſon ennemi déclaré. Mais tous ces griefs étoient de peu d'importance en comparaiſon d'un

FREDERIC I.

intérêt aussi grand que celui qui les occupoit alors. On savoit que *Ferdinand*, roi des Romains, cédant enfin aux instances du roi détrôné son beau-frère, s'occupoit du projet d'une expédition destinée à le rétablir. 1526. *Fréderic* recevoit des avis qu'un officier de *Ferdinand* avoit parcouru le Dannemarc à la faveur d'un déguisement, qu'il avoit levé des plans de ses forteresses, & sondé les dispositions des peuples à l'égard de leur ancien maître. Le même officier avoit dû passer à la cour de *Gustave* pour le dissuader de prendre part à la guerre qu'on vouloit faire aux Danois. Ces nouvelles avoient attiré toute l'attention de *Fréderic*, & sachant que *Gustave* n'étoit pas éloigné de ses frontières, il lui avoit député deux sénateurs pour lui faire part des avis qu'il recevoit, & lui proposer un renouvellement d'alliance. *Gustave* s'y montra favorablement disposé ; il demanda seulement qu'on ne donnât plus d'asyle à ses ennemis, ce qui lui fut tout de suite promis, & l'on convint qu'il seroit tenu une conférence à *Lœdèse*. *Gustave* s'y rendit en personne ; mais *Fréderic* s'en excusa sur 1528.

FREDERIC I. 1528.

ce que les circonſtances exigeoient ſa préſence dans ſes duchés. Cinq ſénateurs Danois s'y trouvèrent à ſa place. Ils étoient chargés de ſolliciter la reſtitution de la province de *Vigen*; mais *Guſtave* ayant répondu qu'il falloit auparavant décider ce qui regardoit la *Gothlande*, la diſcuſſion de ces deux points fut renvoyée à un autre temps, & l'on en vint à ce qui importoit le plus aux deux rois dans les conjonctures actuelles, je veux dire la concluſion d'une alliance défenſive. Ce traité (*) portoit que dans le cas où l'un des deux rois ſeroit attaqué par *Chrétien II*, l'autre lui fourniroit un prompt ſecours de ſix cent hommes de pied & de trois cent chevaux, ou un plus conſidérable ſi le beſoin l'exigeoit, mais que ſi l'attaque venoit de quelqu'autre ennemi, celui des deux rois qui reſteroit en paix ſeroit tenu ſeulement à ne fournir à l'ennemi aucune eſpèce de ſecours, & à ne le recevoir dans aucun de ſes ports. Peu de temps après la concluſion de ce traité *Fréderic* obligea

(*) V. Tranſact. Ludoſ. 15. Aug. ap *Huitfeld*. p. 1306.

Guſtave

Gustave Trolle à sortir de ses Etats, aussi-bien que *Magnus*, évêque de *Scara*, *Thure Jœnson*, ci-devant grand-maître de Suède, & d'autres ennemis de *Gustave* qui s'étoient réfugiés en Dannemarc, après avoir échoué dans le dessein de détrôner ce prince. FREDERIC I. 1528.

A mesure que l'orage grossissoit, le roi redoubloit de prévoyance & de précautions. Cette même année il fit un autre traité d'alliance avec l'électeur de *Saxe* & le landgrave de *Hesse*, qui n'avoient pas moins à redouter que lui la puissance de la maison d'*Autriche*. Ces princes se promettoient par leur traité un secours de mille fantassins & de deux cent chevaux: mais lorsque l'électeur & le landgrave furent dans le cas de demander ce secours, le sénat & en particulier les évêques représentèrent au roi que c'étoit une chose contraire aux priviléges de la noblesse que de l'obliger à servir hors du royaume, & qu'il devoit envoyer de ses propres gens ou refuser le secours. Ils lui députèrent de plus deux membres de leur corps pour lui faire à ce sujet d'autres remontrances si pressan-

FREDERIC I. 1528. tes que le roi naturellement doux & modéré n'insista pas davantage, & leur répondit qu'il avoit prétendu demander à sa noblesse, non une chose due, mais seulement une marque de sa bonne volonté, & que son principal objet avoit été de se prêter au désir qu'elle avoit témoigné elle-même de voir le royaume fortifié par des alliances étrangères.

1529. La Norvège continuant à donner de l'inquiétude au roi, il jugea nécessaire d'y envoyer *Chrétien* son fils avec quelques sénateurs pour s'y faire reconnoître en qualité de prince héréditaire. Cette prétention parut fort étrange aux Norvégiens qui soutenoient depuis long-temps que leur royaume étoit électif dans le même sens & de la même manière que celui de Dannemarc, & qui avoient fait confirmer ce droit d'élection dans la capitulation de *Fréderic* lui-même. Aussi refusèrent-ils absolument ce qu'on leur demandoit, alléguant que le royaume de Norvège étoit électif, & de plus tellement uni avec celui de Dannemarc que l'un & l'autre ne devoient plus avoir à l'avenir qu'un seul & même roi. Ils produi-

firent en preuve un acte (*) passé sous le règne de *Chrétien I* l'an 1450, par lequel les sénats des deux monarchies juroient au nom des états de maintenir à jamais leur union. Le roi n'eût pu répondre à une objection aussi pressante qu'en donnant des assurances qu'il obtiendroit la couronne de Dannemarc pour son fils *Chrétien*; mais on va voir que bien loin d'être désigné successeur dans ce royaume, ce prince étoit menacé de se voir préférer le prince *Jean* fils du roi détrôné. Cependant le séjour du jeune *Chrétien* en Norvège ne fut pas absolument infructueux. Il s'y occupa utilement en y rétablissant le bon ordre, en y rendant la justice, en y disposant de plusieurs gouvernemens & d'autres places vacantes.

FREDERIC I. 1529.

C'étoient principalement à des considérations tirées de la religion que le prince *Jean* dont on vient de parler devoit ces espérances de monter sur le trône de ses pères au préjudice du fils du roi régnant. La plupart des prélats & quelques sénateurs laï-

(*) V. *Huitfeld.* p. 1529.

FREDERIC I. 1529.

ques croyoient n'avoir plus que ce moyen de prévenir la ruine de la religion catholique qui ſe voyoit forcée de céder de jour en jour plus de terrain à ſa rivale. Ils ſe flattoient que ce prince *Jean* élevé dans la cour la plus catholique du monde, affermi dans ſon attachement à cette religion par leurs propres leçons, recevant la couronne de leurs mains comme une récompenſe & un gage de ſa fidélité à leur croyance, ne pourroit que porter ſur le trône un déſir ardent de la maintenir. Ils formèrent donc entr'eux une aſſociation dont les membres s'engageoient à déférer la couronne à ce prince après la mort du roi, à condition qu'il ſe rendroit dans le royaume, où ils ſe propoſoient de le faire élever ſous leurs yeux : mais il n'y eut que peu de ſénateurs & de perſonnes conſidérables qui vouluſſent prendre un engagement auſſi haſardeux, & cette aſſociation fut trop dépourvue de ſolemnité, & de toutes les formes légales, pour qu'elle eût jamais pu tenir lieu d'une véritable élection.

Fréderic ne laiſſoit pas de voir par ces diſpoſitions des eſprits la né-

ceſſité de redoubler de vigilance. Pour reſſerrer les nœuds de ſon alliance avec *Guſtave*, il l'invita à régler définitivement les prétentions qu'ils avoient encore à la charge l'un de l'autre ; & *Guſtave* ne s'y étant pas montré contraire, les deux princes conclurent à *Varberg* un traité (*) qui anéantiſſoit toutes ces prétentions en rendant à la Norvège la province de *Vigen* que le roi de Suède devoit toutefois garder encore l'eſpace de ſix ans. Les traités d'alliance des deux nations étoient auſſi confirmés par celui-ci. *Fréderic* ne s'en tint pas là : l'année ſuivante un nouveau congrès tenu à *Hambourg* entre les miniſtres de Dannemarc & ceux de l'empereur au ſujet du roi dépoſé, n'ayant pas produit plus d'effet que les précédens, & tout annonçant au roi que l'orage étoit prêt à éclater, il s'allia plus étroitement qu'il ne l'avoit encore fait avec les princes proteſtans ligués contre *Charles-Quint*, & en particulier avec les ducs de *Lunebourg*, le landgrave de *Heſſe*, les comtes de *Mansfeld*, &c. Les

FREDERIC I.

1529.

1530.

1531.

(*) V. *Huitfeld. Celſius.*

FREDERIC I. 1531. contractans se promettoient un secours de mille hommes & de deux cent cavaliers qui devoient partir au premier signal.

Il est temps à présent de voir ce qui rendoit tant de précautions nécessaires. Après avoir erré long-temps en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, & rempli la plupart de ces cours de plaintes & de sollicitations inutiles, *Chrétien II* avoit enfin obtenu quelques secours d'argent de l'empereur, lesquels joints à ce que les mécontens de Norvège lui avoient envoyé en secret, l'avoient mis en état de recommencer à faire des levées de troupes dans les Pays-Bas & les contrées voisines. Ce qui en hâta encore les progrès, ce fut que *Chrétien II* réussit à réconcilier des comtes d'*Ost-Frise* qui se faisoient depuis quelque temps une guerre assez vive : la paix leur ayant rendu leurs troupes inutiles, le médiateur obtint qu'elles entrassent à son service. Plusieurs mécontens Danois, Norvégiens, Suédois grossirent cette armée naissante. Il y en avoit même de ce nombre dont le nom & le crédit pouvoient peut-être valoir

autant qu'une armée. C'étoit du moins ce qu'ils penſoient, ou, ce qu'ils vouloient perſuader à la cour du roi fugitif: tels étoient ce fameux *Guſtave Trolle* qui ſe faiſoit toujours appeler *archevêque d'Upſal*, *Thure Jonſon* grand-maître de Suède, *Magnus* évêque de *Scara*, qui proſcrits dans leur patrie, pourſuivis par *Guſtave* juſques en Dannemarc, laſſés du repos qu'on leur laiſſoit en *Mecklenbourg*, étoient rentrés au ſervice de leur ancien maître. Dès-lors ils avoient mis tout en œuvre pour opérer ſon rétabliſſement dont ils eſpéroient le leur. Ils écrivirent une infinité de lettres à leurs amis dans les trois royaumes pour les exciter à entrer dans leurs vues. Le prétexte de la religion n'y étoit pas oublié, quoique tout le monde fût aſſez inſtruit du peu de fonds qu'il y avoit à faire ſur les ſentimens de *Chrétien II* en matière de foi (*). On n'oublia pas non plus de le repré-

FREDERIC I.

1531.

(*) V. Guſtav. Troll. Litt. ad Epiſc. Beldenack. ad Abſ. Ugerup. ad Canut. Gyldenſtiern. ad Eskill. Pr. ad Epiſc. Hammer. Thure Jonſ. Litt. ad Petr. Lycke. ad Eskil, &. ap. Huitfeld. p. 1338. & ſeq.

FREDERIC I. 1531.

ſenter comme ſincèrement converti & repentant. On vouloit même le faire regarder comme un libérateur généreux qui plein d'affection pour un peuple opprimé vouloit briſer à tout prix le joug ſous lequel il gémiſſoit.

Toute cette éloquence que déployoient ſes amis ne fit preſqu'aucune impreſſion en Dannemarc & en Suède: *Chrétien II* y étoit trop redouté, & la religion proteſtante déjà trop goûtée du plus grand nombre. Il n'en fut pas de même chez les Norvégiens qui avoient beaucoup moins d'éloignement pour ce prince que pour la nouvelle doctrine. *Olaüs* archevêque de *Drontheim* & la plupart des évêques entretenoient ces diſpoſitions avec d'autant plus de ſoin, que l'exemple des deux autres royaumes leur faiſoit voir de près la ruine de leur autorité. Ils ſouhaitoient avec ardeur une nouvelle révolution, & il n'avoit pas tenu à eux qu'elle n'eût déjà eu lieu quelques années auparavant. Des amis ſi précieux dans la conjoncture où ſe trouvoit *Chrétien* ne pouvoient être trop ménagés. *Guſtave Trolle* fut chargé

de ſe rendre lui-même auprès de ces fidelles Norvégiens, de les confirmer dans leurs eſpérances, de leur communiquer les deſſeins du roi proſcrit, & de les engager à le ſeconder puiſſamment dans l'exécution. Les ſuccès de *Trolle* ne trompèrent point ſes eſpérances & ſes peines. FREDERIC I. 1531.

Pendant qu'il préparoit ainſi les voies à ſon maître, l'armée de ce prince groſſiſſoit dans les Pays-Bas juſqu'au nombre de dix mille hommes. C'en étoit ſans doute aſſez dans ce temps-là pour cauſer une juſte terreur à ſes ennemis. *Fréderic* imploroit déjà les ſecours de ſes alliés: *Lubeck* fidelle à ſes traités & à ſes intérêts lui envoyoit quelques vaiſſeaux; mais *Guſtave* qui croyoit avoir autant à craindre pour ſes états que *Fréderic* pour les ſiens, ne vouloit ſe priver d'aucune partie de l'armée peu nombreuſe qu'il avoit ſur pied. Il étoit temps en effet qu'il pensât ſérieuſement à ſa ſûreté. Le roi détrôné étoit enfin parvenu à obtenir des vaiſſeaux. De riches négocians d'*Amſterdam*, d'*Enchuyſen*, de *Campen* les lui fourniſſoient, quelques-uns perſuadés par les bienfaits de

FREDERIC I. 1531. l'empereur, d'autres par la promesse d'avantages considérables pour leur commerce, tous impatiens de se voir délivrés de ces soldats mercenaires dont la licence leur étoit devenue extrêmement à charge. Cette flotte étant enfin assemblée, on la chargea de tout ce qu'on jugea nécessaire pour monter de la cavalerie, & pour armer un plus grand nombre de soldats dans le pays où l'on se proposoit de descendre; & les dix mille hommes ayant été aussi embarqués, tout ce grand armement fort de trente vaisseaux fit voile de divers ports de Hollande vers la fin du mois d'Octobre. C'étoit trop se confier à la fortune que de braver les dangers de la mer dans une pareille saison: à peine fut-elle en pleine mer qu'un furieux vent d'est dispersa toute cette flotte, dix vaisseaux furent brisés sur les côtes de *Frise*, le reste ne gagna qu'avec beaucoup de peine le port d'*Opslo* (aujourd'hui *Christiania*, capitale de la Norvège méridionale). *Chrétien II* eut le bonheur d'échapper avec ces derniers: aussitôt qu'il se vit en sûreté il fit publier un manifeste par lequel il annonçoit aux

le 5me. Octobre.

Norvégiens qu'il étoit venu reprendre poſſeſſion des états dont on l'avoit injuſtement banni, qu'il promettoit un pardon général & abſolu à tous ceux qui reconnoiſſant leur faute viendroient mériter leur grâce en ſe joignant à lui; qu'il leur conſerveroit tous leurs priviléges; que pour cela les payſans & les bourgeois euſſent à lui envoyer des députés à *Opſlo* pour lui rendre hommage, & que ceux de la nobleſſe & du clergé s'y rendiſſent en perſonne ſous peine de perdre leurs biens & leurs vies. Il fit notifier ſon arrivée par des lettres particulières à l'archevêque *Trolle*, & à *Olaüs* archevêque de *Drontheim*, & leur ordonna de ſe rendre auprès de lui, de faire déclarer les peuples contre *Fréderic*, & de s'aſſurer de ceux qu'ils ſavoient être le plus dévoués à ſes ennemis. Tout cela fut exécuté avec autant de facilité que de bonheur. Les Norvégiens des environs d'*Opſlo* accouroient en foule vers leur ancien maître, pouſſés par la crainte, l'inclination, l'amour de la nouveauté, ou leur zèle pour la religion catholique. Bientôt on vit ſe ranger de

FREDERIC I.

1531.

FREDERIC I. 1531.

ſon côté (*) le primat du royaume, l'évêque de *Hammer* & celui d'*Opſlo*, pluſieurs prieurs, abbés, prêtres de tout rang, un grand nombre de gentilshommes, de magiſtrats & de bourgeois. Les ſénateurs de la Norvège méridionale établirent en ſa faveur une impoſition conſidérable ſur tous les habitans: enfin il ne reſta plus à *Fréderic* que les trois principales forteresſes de Norvège *Aggershus*, *Bergenhus* & *Bahus* avec leurs garniſons, & ce qui n'étoit pas moins précieux trois fidelles commandans *Magnus Gyllenſtierne*, & les deux *Bilde* gentilshommes Danois.

Thure Jonſon, ce ſeigneur Suédois exilé par *Guſtave*, & qui de concert avec *Trolle* avoit mis tout en œuvre pour le rétabliſſement de *Chrétien*, avoit auſſi ſuivi ce prince avec quelques vaiſſeaux que la tempête avoit fait échouer ſur les côtes de Suède; cependant la meilleure partie de ſon monde ayant échappé il voulut eſſayer de prendre le fort de *Bahus* où commandoit le brave

(*) V. Chriſt. epiſt. ad Archiep. Olaum, Huitfeld. .p 1352.

Bilde. Il tenta même de le féduire, mais accueilli avec le plus grand mépris il fut obligé de tourner fes vues d'un autre côté. (*)

FREDERIC I.

1531.

Si *Chrétien* fe voyoit en quelque forte affis fur le trône de Norvège, il ne pouvoit s'y croire bien affermi tant qu'il ne poffédoit aucune place forte dans ce royaume. La conquête d'*Aggershus* étoit en particulier l'objet de fes vœux. Cette citadelle de la ville d'*Opflo* étoit alors la clef de la Norvège méridionale. *Fréderic* fentant toute fon importance l'avoit confiée à l'un de fes plus fidelles ferviteurs *Magnus Gyllenftierne* : *Chrétien* n'épargna rien pour le corrompre, ni *Gyllenftierne* pour amufer & tromper *Chrétien*. Il lui difoit qu'il connoiffoit bien tout le refpect qu'il devoit au fils d'un de fes rois, & à un prince qui avoit régné lui-même fur les trois royaumes du Nord; que fon intention n'étoit pas non plus de lui fermer l'entrée de fa fortereffe, qu'il le prioit feulement d'attendre qu'il eut pu recevoir les ordres de *Fréderic*; que s'il n'en recevoit point

(*) Ol. Celf. K. Guft. Hift. f. d. p. 61.

FREDERIC I. 1531.

de ſecours avant le premier de Mars, ce qui, ajoutoit-il, étoit inévitable à cauſe de la rigueur de l'hiver, il lui remettroit la place; qu'il le prioit d'approuver une précaution néceſſaire pour ſauver ſon honneur, & remplir ſon devoir, & qui ne pouvoit cauſer aucun préjudice réel à ſes intérêts. Il ſemble qu'un pareil artifice n'eût pas dû en impoſer à un prince ſoupçonneux & défiant comme *Chrétien*. *Aggershus* étoit à lui s'il eût voulu faire quelqu'effort pour profiter de l'âpreté du froid qui rendoit faciles les approches de cette place. Peut-être voulut-il épargner cette fatigue à ſes troupes : peut-être crut-il devoir cet égard à la puiſſante famille des *Gyllenſtierne* dont le reſſentiment pouvoit lui devenir nuiſible. Si cette dernière conjecture eſt fondée, il faut avouer qu'il y avoit une ſingulière fatalité dans le ſort de ce malheureux prince. Il avoit perdu la première fois ſa couronne pour avoir trop peu ménagé ſa nobleſſe : il ne la perdit peut-être encore que pour l'avoir trop ménagée cette fois.

Quoiqu'il en ſoit il laiſſa ainſi échapper la proie qu'il avoit preſ-

que dans les mains. Sa confiance en *Gyllenſtierne* alla même ſi loin qu'il fit une trêve avec lui qui devoit durer juſques à ce que *Fréderic* ſe fût expliqué; & ſatisfait de penſer qu'il avoit mis un homme ſi accrédité dans ſes intérêts, il vivoit avec lui dans la meilleure intelligence, pendant que celui-ci inſtruiſoit *Fréderic* de tout ce qui ſe paſſoit, & preſſoit l'arrivée d'un ſecours qu'il ſe diſpoſoit à faire entrer dans la place malgré la rigueur de la ſaiſon.

FREDERIC I.

1531.

Ebloui par cette eſpérance trompeuſe *Chrétien II* continuoit ſans défiance à ſe revêtir de toutes les marques extérieures de la royauté, frivole ſatisfaction dans une poſition auſſi équivoque, auſſi incertaine que la ſienne. Les députés de la plus grande partie du clergé, de la nobleſſe & du tiers état de la Norvège s'étant rendus à *Opſlo* ſuivant ſes ordres, y ſouſcrivirent à tout ce qu'il voulut; ils le reconnurent ſolemnellement pour leur ſeul légitime ſouverain, ils dreſsèrent un acte par lequel ils s'engageoient à déférer la couronne après ſa mort au prince *Jean* ſon fils; enfin le ſénat Norvé-

FREDERIC I. 1531.

gien écrivit au ſénat de Dannemarc (*) pour lui notifier ce qu'il avoit fait, & ſignifier à *Fréderic* que la nation renonçoit à ſon obéiſſance & au ſerment de fidélité qu'elle lui avoit prêté. Dans cette lettre que *Huitfeld* nous a conſervée, & qui eſt écrite avec beaucoup de modération, les ſénateurs de Norvège prétendent « que la dépoſition du roi » *Chrétien* étoit illégale, qu'il n'y » avoit donné aucun juſte ſujet, » qu'elle s'étoit faite ſans leur par» ticipation, qu'ils n'avoient élu un » autre roi que par contrainte & » long-temps après, & ſeulement » parce que depuis l'exil de *Chré*» *tien II* ils n'avoient eu aucune nou» velle de ce prince; que depuis qu'il » étoit revenu chez eux ils retour» noient avec joie ſous l'obéiſſance de » leur ſeul ſouverain, légitimement » élu, proclamé, couronné; qu'ils » avoient remarqué qu'il aimoit à » préſent Dieu & la juſtice, qu'ils » ne voyoient d'ailleurs aucun autre » moyen de prévenir de funeſtes

(*) Senat. Norveg. Litt. ad Sen. Dan. ap. Huitf. p. 1353.

FREDERIC I. 1531.

» troubles, & d'épargner le ſang » humain ; qu'ils exhortoient & » prioient pour cet effet très-humblement & très-inſtamment les » ſénateurs Danois de ne pas s'oppoſer à ce que *Chrétien* ſe remit » paiſiblement en poſſeſſion de ſes » royaumes ; que comme ils ne pouvoient ſervir deux maîtres, & qu'ils » avoient été obligés de reconnoître de nouveau ce prince pour » leur ſouverain, ils eſpéroient que » le roi *Fréderic* ne *les blâmeroit pas,* » *& ne leur voudroit pas du mal,* » s'ils renonçoient à leur ſerment de » fidélité envers lui, & le déclaroient déchu de la couronne, » comme ils le faiſoient par les pré» ſentes, puiſqu'ils lui laiſſoient à » penſer à quels malheurs ils ſe ſe» roient expoſés s'ils n'avoient pas » pris ce parti ». Il ſemble que dans la ſituation où ſe trouvoient ces ſénateurs, ils ne pouvoient plus clairement faire entendre que la crainte avoit la plus grande part à leur démarche. Elle étoit donc aſſez excuſable en ſoi-même ; du moins ne jugera-t-on pas qu'elle méritât le traitement ſévère qu'elle attira par

FREDERIC I. 1531.

la ſuite aux Norvégiens. C'eſt pour que le lecteur ſoit en état d'en juger qu'on vient de donner le précis de cette lettre, dont il ſera bientôt de nouveau queſtion.

L'aſſemblée des états de Norvège ne borna pas là les marques de ſa ſoumiſſion à *Chretien II*. Elle lui accorda des ſubſides conſidérables pour le payement de ſes troupes. Dans cette occaſion il eut bien lieu de ſe louer du zèle des eccléſiaſtiques, ou pour lui, ou plutôt pour une religion qui faiſoit la baſe de leur grandeur. Ce furent eux qui donnèrent l'exemple: l'évêque d'*Opſlo* fit faire ces levées de deniers avec une extrême diligence dans ſon diocèſe, & ordonna même qu'une partie de l'argenterie des égliſes y fût employée. Un ſecours ſi eſſentiel fut accompagné d'un autre avantage. Les troupes de *Chrétien* s'emparèrent d'*Olufsbourg*, place forte que les Suédois occupoient encore dans la province de *Vigen*.

Pendant que cela ſe paſſoit en Norvège, *Fréderic* ne reſtoit pas oiſif en Dannemarc. Auſſitôt qu'il fut inſtruit de l'état critique où ſe trouvoit

Gyllenſtierne & la fortereſſe d'*Aggershus*, il ordonna à *Jean Rantzow* commandant de *Cronebourg* de renvoyer l'officier qui avoit apporté cette nouvelle, avec un ſecours de mille hommes & des proviſions de guerre ſuffiſantes. Cet officier nommé *Francke* exécuta cette commiſſion avec beaucoup de bonheur. Le vaiſſeau ſur lequel il conduiſoit le ſecours fut à la vérité pris par les glaces ſur les côtes de Norvège, mais il débarqua heureuſement avec tout ſon monde, & le conduiſit par des ſentiers détournés juſques dans le fort où *Gyllenſtierne* ſe vit en état de faire toute la réſiſtance que ſon maître attendoit de ſon courage & de ſa fidélité.

FREDERIC I.

1531.

Chrétien II reconnut alors avec autant de douleur que de ſurpriſe combien il s'étoit abuſé. Il n'étoit plus temps de faire ce ſiége ſi eſſentiel & ſi imprudemment différé; il l'entreprit cependant, mais ce fut ſans aucun ſuccès.

Ainſi tout ſembloit annoncer à ce prince que la fortune ſe laſſoit déjà de l'avoir favoriſé quelques momens. Les préparatifs qui ſe faiſoient contre lui devenoient de jour en jour

FREDERIC I. 1531.

plus menaçans. *Fréderic* aſſembloit des forces redoutables dans ſes places & dans ſes ports : on expédioit des ordres pour armer une nombreuſe flotte. Chaque évêque du royaume devoit équipper un vaiſſeau de guerre à ſes fraix. Les villes étoient auſſi taxées ſuivant leur pouvoir : *Copenhague*, par exemple, *Malmœ*, *Rypen* & *Odenſée* devoient fournir chacune un vaiſſeau monté de 80 ſoldats outre l'équipage. Les autres villes, ou ſeules, ou aſſociées, armoient des vaiſſeaux de 80 ou de 60 ſoldats. C'eſt ainſi qu'on eſtimoit leur force. Suivant l'état de cet armement que nous a conſervé *Huitfeld*, les villes taxées devoient envoyer au commencement du printemps dans le port de *Copenhague* huit vaiſſeaux de 80 ſoldats, & trois de 60, pour ſe joindre à ceux du roi & des évêques dont nous ignorons la force & le nombre. Le reſte du royaume fourniſſoit les proviſions dont les vaiſſeaux devoient être pourvus pour ſix mois. Mais toutes ces forces facilement étalées ſur le papier ne ſe réaliſoient d'ordinaire que lentement & imparfaitement. L'obéiſſance, la

bonne volonté, l'argent enfin manquoient ſouvent. On arrivoit tard au lieu fixé : on n'y venoit point avec tout ce qui étoit néceſſaire. C'étoit-là un inconvénient attaché à la conſtitution de ces anciens gouvernemens dont la Pologne nous met encore un exemple ſous les yeux, inconvénient au reſte qui étoit moins à redouter lorſqu'il étoit commun à la plupart des nations de l'Europe, & que nous n'avons fait ceſſer qu'en nous jetant dans une autre extrémité probablement beaucoup plus dangereuſe.

FREDERIC I.

1531.

A l'égard des forces de terre *Fréderic* pouvoit en mettre ſur pied d'auſſi reſpectables. *Guillaume* landgrave de *Heſſe* lui offroit un corps de dix mille hommes. Il avoit fait venir d'Allemagne quelque cavalerie aux ordres d'un duc de *Lunebourg* qui étoit entré à ſon ſervice. Il ſavoit que *Guſtave* lié par des traités & par ſon intérêt ne lui refuſeroit pas d'unir ſes forces aux ſiennes. La régence de *Lubeck* animée par d'autres motifs témoignoit un pareil zèle. Ennemie de *Chrétien II*, mais encore plus jalouſe de ce que les Hollan-

FREDERIC I. 1531. dois partageoient avec elle le commerce de la Baltique, elle les voyoit avec joie s'attirer l'inimitié du maître du Sund (*). Elle espéroit que ses services le mettroient entièrement dans ses intérêts, & quoiqu'elle ne pût obtenir qu'il en prit l'engagement positif, cette espérance donnoit une si grande activité à ses armemens que ces alliés furent plutôt prêts que les intéressés eux-mêmes, & soutinrent ensuite le principal fardeau de la guerre, du moins par mer. Quatre vaisseaux Lubeckois entrèrent en effet dans le port de *Copenhague* dès la fin de l'année, & furent bientôt suivis de deux autres.

1532. En Mai. Aussitôt que la saison eut rendu la navigation libre, on détacha neuf vaisseaux Danois & Lubeckois chargés de munitions de toute espèce pour secourir le château d'*Aggershus* qui étoit toujours assiégé ou bloqué. Cette escadre fit plus encore; elle s'empara de six vaisseaux Hollandois appartenans à *Chrétien*, & revint avec sa prise à *Copenhague*,

(*) V. Hans. Chronick. V. P. Willebrandt ad ann. 1531.

où elle trouva un ſecours de ſix vaiſſeaux que les villes de *Roſtock*, de *Stralſund* & de *Dantzig* avoient envoyés au roi à l'exemple de *Lubeck*.

FREDERIC I.

1532.

Le ſénat de Dannemarc prenoit cependant toutes les meſures néceſſaires pour aſſurer le ſuccès du grand coup qu'on vouloit frapper. *Canut Gyllenſtierne* frère du commandant d'*Aggershus*, & élu évêque d'*Odenſée*, fut chargé de la conduite de toute l'entrepriſe. *Eric Gyllenſtierne* ſon troiſième frère commandoit ſous lui l'infanterie Danoiſe, *Heydenſtorp* les auxiliaires Allemands. Un grand nombre de perſonnes de la première nobleſſe du royaume ſe rangèrent ſous leurs étendards : c'étoit en effet proprement la cauſe de la nobleſſe pour laquelle on alloit combattre. Le général avoit le pouvoir le plus étendu de faire tout ce qu'il jugeroit néceſſaire pour réduire les Norvégiens, ſoit par la force des armes, ſoit en traitant avec eux, ſoit en les recevant en grâce à certaines conditions. On lui donna un ſecrétaire du roi chargé de la garde du ſceau royal, avec la permiſſion d'en munir les lettres de pardon qu'il pourroit ac-

FREDERIC I. 1532.

corder aux rebelles. Tout ſe trouvant ainſi prêt pour le départ, la flotte composée de 25 vaiſſeaux, dont onze ſeulement étoient Danois, quitta la rade de *Copenhague*, & arriva à la vue d'*Opſlo* dès les premiers jours de Mai, c'eſt-à-dire, preſqu'auſſitôt qu'une armée peut agir en Norvège. Les troupes de débarquement étoient preſque toutes de Danois & en nombre aſſez conſidérable. On doit donc trouver fort exagérés les reproches de lenteur & de négligence que des hiſtoriens Suédois font ici à *Fréderic* & à ſon ſénat. Pouvoit-on faire beaucoup plus en trois ou quatre mois d'hiver (1) ?

Pendant ce temps-là, *Guſtave Trolle*, *Thure Jonſon* & les autres exilés Suédois qui accompagnoient

(1) V. *Ol. Celſius.* l. c. Le récit de l'abbé de *Vertot* qui eſt moins impartial, eſt ici plus inexact que partout ailleurs. Quant à la relation qu'on va lire, elle eſt fondée ſur les lettres mêmes que *Fréderic* écrivit aux Norvégiens pour les engager à retourner ſous ſon obéiſſance, ſur un journal très-circonſtancié que *Huitfeld* nous a conſervé de tout ce que les généraux Danois firent en Norvège, & ſur celui des officiers Lubeckois qui ſe trouve dans la *Chronique Anſéatique de M. Willebrandt.*

Chrétien

Chrétien II, l'avoient déterminé par les plus belles promesses à tenter une invasion en Suède. Ils lui avoient fait entendre que les catholiques Suédois accourroient en foule se joindre à lui; ils avoient surtout compté sur les Dalécarliens qui avoient assez fait connoître par de fréquentes révoltes combien ils souffroient impatiemment qu'on eût changé les cérémonies de l'église, & qu'on voulût les obliger à prier Dieu & à chanter ses louanges dans la langue vulgaire. Il y a lieu de croire en effet que si *Chrétien II* eût pu pénétrer un peu avant en Suède, sa présence y eût causé quelque révolution; mais tous ses efforts de ce côté-là n'eurent que des succès passagers. *Gustave* avoit eu soin de garnir tous les passages de la Norvège aux provinces voisines, que la neige & les glaces de ces défilés rendent déjà la plupart presqu'impraticables dans cette saison. Malgré cela *Chrétien* s'étant rendu maître de la province de *Bahus* s'avança conduit par *Thure Jonson* le long des côtes jusques vers l'extrémité de la *Vestro-Gothie* où est aujourd'hui *Gothembourg*; mais *Siggeson*

FREDERIC I. 1532.

FREDERIC I. 1532.

Sparre maréchal de Suède l'ayant attaqué dans sa marche lui tua beaucoup de monde, & l'obligea à se mettre en sûreté dans *Kongelle*. En même temps les Suédois recevant de nouveaux renforts prirent un poste avantageux au moyen duquel ils pouvoient l'enfermer entièrement dans ce lieu. Cette situation devenoit de moment en moment plus dangereuse. *Chrétien* pouvoit voir de son camp les secours qui arrivoient aux Suédois, & les dispositions qu'ils faisoient pour l'envelopper. Ce n'étoit pas-là ce qu'il avoit attendu sur la foi de *Thure Jonson* qui avoit osé l'assurer que *Gustave* dépourvu de cavalerie & de troupes réglées, ne régnant que sur des peuples soumis à regret, s'en verroit abandonné au moment où leur ancien maître se montreroit.

La douleur & le ressentiment du prince ne connoissant plus de bornes, il ne tarda pas à se persuader qu'il avoit été trahi par celui qui l'avoit engagé dans un entreprise si fatale, & dans un mouvement d'indignation il lui demanda d'un air furieux, si c'étoit des escadrons de femmes que les troupes qu'on voyoit répandues

de tout côté autour de *Kongelle*. *Jonſon* effrayé ſe retira, & le lendemain on le trouva étendu ſur la place, & ſa tête tranchée nageant dans ſon ſang.

FREDERIC I. 1532.

En perdant cet ennemi, ſi c'en étoit un, *Chrétien* n'avoit pas moins à craindre des autres. La Norvège étoit ſon unique aſyle; mais une retraite vers ce pays-là ſembloit impraticable. Les Suédois ſe tenoient aſſurés que leur proie ne pouvoit leur échapper. Cette ſécurité les ſervit mal; leurs généraux n'ayant pas pris aſſez de ſoin de reconnoître la ſituation des lieux facilitèrent eux-mêmes à *Chrétien* une fuite qu'il n'oſoit plus croire poſſible. Il ſurprit un corps de troupes au paſſage d'une petite rivière; la plus grande partie y périt: *Chrétien* profita de leur déſordre pour prendre un poſte plus avantageux, & pour ſe retirer à *Opſlo* ſans perte conſidérable.

Peu de temps après ſon retour dans cette ville il s'y vit attaqué par cette grande flotte Danoiſe & anſéatique dont on vient de faire mention. Ce nouveau danger n'étoit pas

FREDERIC I. 1532.

moins grand que le précédent. Le débarquement des Danois & des Lubeckois s'étant fait sans opposition, il ne vit d'autre parti que d'abandonner & de brûler son camp & de se jeter dans *Opslo* avec le reste de son armée. Ce parti pouvoit au plus retarder sa perte. *Aggershus* citadelle d'*Opslo* étoit entre les mains de ses ennemis; il ne devoit pas se flatter que l'attachement de troupes mercenaires aussi mal payées que les siennes, fût à l'épreuve des fatigues d'un long siége. Pour surcroît de maux les Danois vinrent à bout de mettre le feu pendant la nuit à tous les vaisseaux qui se trouvoient devant la ville. Il étoit donc bien certain cette fois qu'il ne restoit plus au malheureux prince que de terminer glorieusement le cours de ses disgraces en périssant les armes à la main, ou de chercher une dernière & triste ressource dans la compassion de ses ennemis. Comptant toujours sur l'impression que le nom & la vue d'un roi leur ancien maître feroit sur eux, il préféra ce dernier parti. Peut-être espéroit-il d'ébranler leur fidélité: il écrivit donc aux géné-

raux Danois que (*) « désirant avec » ardeur de prévenir une plus grande » effusion de sang, si malséante à » des chrétiens, il les prioit de lui » envoyer des députés munis des » pouvoirs nécessaires pour traiter » des conditions d'un accommode- » ment » : la réponse à cette proposition ne se fit pas attendre. Le même jour les généraux Danois lui écrivirent, contre l'avis des Lubeckois «, que si Dieu par sa grâce » avoit triomphé de son naturel, & » l'avoit changé au point d'avoir autant d'ardeur pour faire cesser l'ef- » fusion du sang qu'il le disoit, ils » n'y étoient pas moins disposés de » leur côté ; que pour cet effet ils » se rendroient au jour & au lieu » convenus pour entendre ce que ses » plénipotentiaires auroient à pro- » poser ». Tout ayant été réglé pour cette conférence, les ministres nommés de part & d'autre s'assemblèrent au lieu marqué sous les murs d'*Opslo* : ceux de *Chrétien* osèrent demander d'abord le rétablissement de leur maître dans ses royaumes & états ; mais

FREDERIC I. 1532.

(*) V. *Huitfeld* p. 1358. & seq.

FREDERIC I. 1532.

Gyllenstierne & les autres généraux Danois ayant répondu qu'ils ne pouvoient pas ſeulement écouter des propoſitions auſſi étranges, puiſqu'ils étoient venus pour reprendre les états du roi leur maître & non pour les donner ou les céder, les miniſtres de *Chrétien* après avoir fait ſemblant de délibérer ſur cette réponſe ſe bornèrent à demander pour lui la jouiſſance de la Norvège, dans l'eſpérance qu'ils lui accorderoient volontairement la couronne de Dannemarc après la mort de ſon oncle. On juge aiſément que cette ſeconde propoſition ne fut pas mieux reçue que la première. On fit à ces miniſtres la même réponſe; ce qui les réduiſit à demander aux Danois quel moyen ils avoient donc à propoſer pour rétablir la paix, puiſqu'ils rejetoient tous ceux dont ils faiſoient l'ouverture. Les Danois ayant témoigné qu'ils ſouhaitoient de s'en entretenir avec *Chrétien* lui-même, ce prince ſe rendit auſſitôt vers eux, & du ton le plus ſoumis & le plus preſſant il les conjura de lui dicter eux-mêmes ce qu'il devoit faire; leur promettant de ſe conformer

exactement à leur avis. *Gyllenſtierne* & ſes collégues lui conſeillèrent alors de ſe rendre en perſonne à la cour du roi ſon oncle, qui, diſoient-ils, ne manqueroit pas de le recevoir avec tous les égards poſſibles, & de lui accorder des conditions beaucoup plus favorables qu'eux-mêmes n'étoient autoriſés à le faire. *Chrétien* demanda quelque temps pour y penſer, & le lendemain il leur envoya un écrit contenant les propoſitions ſuivantes : « que puiſque leur » dernier avis étoit qu'il allât s'a-» boucher avec le roi ſon oncle, il » leur demandoit qu'il lui fût ac-» cordé un ſauf-conduit, *qu'ils jure-» roient d'obſerver ſur leur foi, leur » honneur & leur ſalut*, & dans le-» quel on exprimeroit diſertement » qu'au cas qu'il ne put convenir » d'aucun terme d'accommodement » avec *Fréderic*, il pourroit ſe retirer » librement lui & ſes gens en Nor-» vège ou ailleurs :

FREDERIC I. 1532.

» Que les Norvégiens qui avoient » pris ſon parti ne ſeroient en au-» cune façon recherchés ou inquié-» tés à ce ſujet :

» Que ſes autres fidelles ſerviteurs

FREDERIC I. 1532.

» auroient une entière liberté ou de
» ſe retirer, ou de rentrer dans leurs
» biens, que ſes troupes obtiendroient
» pareillement un libre paſſage, &
» qu'on pourvoiroit à leur ſubſiſtance
» ſur leur route :

» Que la Norvège méridionale qui
» l'avoit reconnu comme ſon roi reſ-
» teroit ſous ſon obéiſſance, comme
» elle y étoit actuellement, juſqu'à
» ce qu'il fût convenu d'un accord
» final avec le roi *Fréderic* :

» Que ſi dans l'intervalle le roi
» *Fréderic* venoit à mourir, on ne
» s'oppoſeroit point à ce qu'il fût
» de nouveau élu, & qu'au cas qu'il
» ne le fût pas, ſon ſauf-conduit
» n'en auroit pas moins ſon plein &
» entier effet :

» Que s'ils rejetoient ces propo-
» ſitions, ils lui feroient ſignifier leur
» refus par un écrit ſcellé de leur
» ſceau, qui feroit foi que c'étoit
» eux qui étoient reſponſables de
» tous les malheurs qui en réſulte-
» roient. Il finiſſoit en les priant de
» penſer à Dieu père de miſéricorde
» & de paix auquel il les recom-
» mandoit ». On voit par le ſtyle
dans lequel ces articles étoient con-

çus à quelle extrémité ce prince étoit réduit: les hommes de ſon caractère ne réclament guères qu'alors les loix de la religion & de l'humanité.

FREDERIC I. 1532.

Les généraux Danois trouvèrent dans ces propoſitions matière à délibérer. *Chrétien* allarmé de leur lenteur ſe plaignit à eux de ce qu'ils mépriſoient les *propoſitions chrétiennes de paix* qu'il leur avoit faites, & les fit prier au nom de Dieu de ne pas lui ſuppoſer d'autres intentions que celles que ſes paroles & ſes lettres exprimoient. Enfin cette réponſe arriva au bout de trois jours. Elle portoit « qu'ils étoient bien éloignés » de mépriſer les propoſitions pacifi- » ques qu'il leur faiſoit, mais qu'ils » avoient un roi à ſervir; que leur » honneur & leur devoir ne leur per- » mettoient pas de trahir ou de négli- » ger ſes intérêts; que leur avis étoit » toujours qu'il allât traiter lui-même » avec le roi *Fréderic*, qu'on laiſſe- » roit un libre paſſage à ſes troupes; » qu'à l'égard des Norvégiens, *Fré-* » *deric* lui-même avoit aſſez montré » les diſpoſitions où il étoit de les » recevoir en grâce par les lettres » qu'il leur avoit adreſſées, & dont

FREDERIC I. 1532.

» ils lui envoyoient des copies; qu'il » pouvoit ſe tenir aſſuré d'être traité » chrétiennement & honorablement » pour ſa perſonne; que c'étoit là » leur dernière réponſe, après la- » quelle ils ne vouloient plus avoir » aucune correſpondance avec lui, » &c ». En même temps ils prirent leurs meſures pour l'attaquer avec vigueur au cas qu'il s'obſtinât à tenir dans *Opſlo*. Ils firent demander quelque cavalerie à un officier Suédois qui commandoit à *Vigen*. Ils n'avoient pu amener avec eux que de l'infanterie, & il reſtoit encore à leur ennemi environ deux mille hommes de pied ſans compter les Norvégiens, & un petit nombre de cavaliers : c'en étoit aſſez dans ces temps-là pour défendre une place médiocrement fortifiée, ſurtout dans un pays où la ſaiſon favorable pour un ſiége eſt de ſi peu de durée. Ajoutez que les généraux Danois n'avoient pas toutes les proviſions néceſſaires, & que les maladies leur emportoient déjà beaucoup de monde. Ces conſidérations les déterminèrent à expédier deux officiers à *Fréderic* pour preſſer l'envoi des recrues, des vi-

vres & de l'argent néceſſaires, & pour lui demander ſes dernières inſtructions ſur la manière dont ils devoient ſe conduire avec un ennemi dangereux encore quoiqu'abattu.

FREDERIC I. 1532.

Dans cet intervalle *Chrétien* après avoir tenté ſans ſuccès de jeter la terreur dans le camp des Danois par le faux bruit d'un grand ſecours qui devoit lui arriver de Hollande, après avoir épuiſé les artifices pour tromper leurs généraux & ſe ſaiſir de leurs perſonnes; enfin après avoir cité les plus belles phraſes du langage myſtique, & un grand nombre de paſſages du vieux & du nouveau teſtament dans de longs pourparlers & de plus longues lettres qui ne diſoient rien de nouveau, *Chrétien*, dis-je, ſe vit obligé de ſouſcrire à la ſeule condition qui lui avoit été offerte (*). On convint donc « que puiſqu'il conſentoit à » ceſſer toute ſorte d'hoſtilités & à » ſe rendre auprès du roi *Fréderic*, » les généraux Danois s'engageoient » devant Dieu, ſur leur foi & leur

(*) Tranſact. de dat. Aggerhuus. d. 1. Julii 1532. ap. *Huitfeld*. p. 1371.

FREDERIC I. 1532.

» honneur, à lui donner un ſauf-
» conduit pour lui & deux cent per-
» ſonnes de ſa ſuite, à en obſerver
» inviolablement les conditions, à
» le traiter avec tous les égards &
» les honneurs poſſibles, à lui laiſ-
» ſer toute la liberté néceſſaire pour
» négocier avec qui bon lui ſemble-
» roit, ſoit en Norvège, ſoit en mer
» pendant la route, ſoit pendant ſon
» ſéjour en Dannemarc, pourvu qu'il
» ne dit ou ne fit rien qui pût direc-
» tement ou indirectement cauſer
» quelque préjudice au roi *Fréderic*
» & à ſes ſujets : les généraux Da-
» nois s'engageoient de plus à ſol-
» liciter leur maître à leur arrivée
» de traiter *Chrétien II* favorable-
» ment, & de terminer prompte-
» ment & heureuſement leurs dif-
» férends. Il étoit encore convenu
» que quand on ſeroit tombé d'ac-
» cord des conditions de cet heureux
» accommodement, comme ils ſe
» tenoient sûrs que cela arriveroit
» avec la grâce de Dieu, *Chrétien*
» renonceroit au royaume de Nor-
» vège, & le laiſſeroit dans l'état
» où il l'avoit trouvé lors de ſa der-
» nière invaſion ; que *Fréderic* de ſon

» côté accorderoit un pardon général aux rebelles, & leur conserveroit leurs priviléges; qu'en attendant cette conclusion les évêques & la noblesse rebelles observeroient une exacte neutralité, à moins qu'ils ne voulussent d'eux-mêmes rentrer sous l'obéissance du roi; que les troupes de *Chrétien II* quitteroient incessamment la Norvège, & qu'il leur seroit expédié des passeports pour leur sûreté dans leur retraite; que si Dieu retiroit à lui le roi *Fréderic* avant la conclusion d'un traité définitif, le sauf-conduit accordé à *Chrétien* n'en auroit pas moins son plein effet: mais que le sénat de Dannemarc seroit autorisé à la place du roi à traiter & à conclure aux conditions qu'il jugeroit convenables; que dans ce cas si le sénat & les états de Dannemarc jugeoient à propos d'élire de nouveau *Chrétien* pour leur roi, ils n'y mettroient aucun empêchement; enfin que si les deux rois ne pouvoient absolument point convenir des termes d'un accommodement, le sauf-conduit qu'ils accordoient à *Chrétien II*

FREDERIC I, 1532.

FREDERIC I. 1532.

» n'en ſeroit pas moins fidellement » obſervé dans tous ſes points & ar- » ticles ». Cette ſingulière convention étoit paſſée au nom des principaux officiers de l'armée, & de ceux des députés des villes anſéatiques qui commandoient les vaiſſeaux auxiliaires de ces villes. Le ſauf-conduit fut dreſſé en conſéquence de ces articles, & expédié au nom des mêmes perſonnes. Il eſt étonnant que ces officiers, & plus encore que *Chrétien II* lui-même puſſent ſe flatter de voir un pareil accord approuvé & exécuté par *Fréderic*. Etoit-il probable que ce prince pardonnât ſi légèrement une entrepriſe qui avoit failli à lui faire perdre la couronne; qu'il laiſsât échapper l'occaſion de mettre fin à tant d'allarmes & de dangers; qu'il laiſsât au pouvoir de ſon ennemi tous les avantages qu'il avoit remportés ſur lui, & que prêt à ſe voir maître de ſa perſonne il lui fournit les moyens d'aller où bon lui ſembleroit raſſembler de nouvelles forces, & former de nouvelles trames contre lui? Enfin pouvoit-on penſer que *Fréderic* fût aſſez aveugle ſur ſes intérêts pour laiſſer à un ſi

dangereux & si implacable ennemi & à deux cent de ses serviteurs les plus zélés, la liberté de rester en Dannemarc, de s'y montrer à ses anciens sujets qui n'avoient pas tous jugé sa déposition nécessaire ou légitime, & d'y exciter des mouvemens qu'il ne seroit plus en son pouvoir d'arrêter? Ce prince étoit si éloigné de profiter si mal de ses avantages, que dans le temps même de cette négociation il renvoyoit en toute diligence à ses généraux les deux officiers qu'ils lui avoient expédiés avec des ordres exprès de contraindre *Chrétien* à se rendre à discrétion, & de rejeter toute autre espèce d'accommodement. Il leur marquoit qu'ils recevroient incessamment des secours de lui & du roi de Suède, qu'ils n'avoient pas besoin de rien précipiter, que la famine seule au défaut d'autres moyens leur livreroit son ennemi entre les mains. Lorsque ces deux officiers nommés *Skram* & *Vilkenstede* arrivèrent au camp, *Gyllenstierne* & les autres généraux avoient déjà engagé leur parole, mais la convention quoique conclue n'étoit point scellée. *Gyllenstierne* avoit reçu

FREDERIC I. 1532.

FREDERIC I. 1532.

du roi, comme on l'a vu, des pleins-pouvoirs en vertu desquels il avoit pu engager sa parole; il pouvoit être en doute si la restriction apportée depuis à ses pouvoirs annulloit cette espèce d'engagement. Il semble que dans cet embarras il n'avoit pas de meilleur parti à prendre que d'instruire son ennemi de ce qui se passoit, en lui offrant de remettre toutes choses sur le pied où elles étoient avant la convention, & en l'avertissant qu'il couroit le danger de ne la point voir observée par son maître. J'ignore si *Chrétien* fut averti ou non d'une circonstance qui l'intéressoit si fort. Ce que l'on sait c'est que la convention subsista. *Gyllenstierne* crut que son honneur exigeoit qu'il s'y tînt; il pensa que ses premiers pouvoirs le justifieroient auprès de *Fréderic;* que ce prince resteroit le maître de le désavouer, s'il le vouloit, & de faire ce qu'il lui plairoit de l'ennemi qu'il mettroit entre ses mains. Son autorité entraîna celle des autres généraux; tous scéllèrent le sauf-conduit à la réserve de *Skram* & de *Vilkenstede* : tous furent coupables, je le répète, si après avoir

fait perdre un temps précieux à *Chrétien*, après lui avoir fait consumer le reste de ses vivres, ils ne l'avertirent pas du peu de fonds qu'il y avoit à faire sur des promesses aussi équivoques que celles qu'ils lui faisoient. Mais il n'est pas absolument certain qu'ils ne l'aient point fait ; *Chrétien* étoit réduit à une telle extrémité qu'il peut bien avoir été ébloui par l'espérance de fléchir son oncle, & d'en obtenir un traitement honorable. Il n'est pas impossible qu'il ne se soit flatté que sa présence produiroit quelqu'effet ou sur le roi ou sur ses peuples, & que dans la triste situation où il se trouvoit il n'ait pensé que quelque parti qu'il prît son sort ne pouvoit devenir plus fâcheux.

FREDERIC I. 1532.

Tout étant ainsi réglé, il ne songea plus qu'à se rendre favorable le prince entre les mains duquel il alloit se mettre : il lui écrivit avant que de s'embarquer de ce style dévot & soumis qui étoit chez lui la plus sûre marque de la crainte & du désespoir (*) « Il étoit, disoit-il, le fils

(*) Epist. Christ. II. ad Reg. Frideric. ap. *Huitf.* p. 1378.

FREDERIC I. 1532.

» égaré qui revenoit à ſon père, un » fils régénéré. Il lui promettoit d'i» miter le père céleſte tout le reſte » de ſa vie..., d'avoir pour lui (*Fré» deric*) les ſentimens qu'un fils a » pour ſon père; il l'aſſuroit que ce » n'étoit plus par la chair & par le » ſang qu'il ſe gouvernoit, mais par » l'eſprit de grâce que Dieu lui avoit » miraculeuſement accordé, & qui » le rempliſſoit d'une ardente charité » pour tout le monde & ſurtout pour » le roi, pour la reine, pour ſon fils, » pour les états de Dannemarc, pour » leurs alliés les villes anſéatiques. » Il eſpéroit qu'il ſe réjouiroit avec » tous les ſaints anges du change» ment qui s'étoit fait en lui, & que » leur amitié alloit devenir d'autant » plus vive que leur inimitié précé» dente avoit plus éclaté. Il le prioit » de lire cette lettre devant le ſénat » pour qu'il prit confiance en ſes ſen» timens pieux & pacifiques ». Il eſt douteux que cette lettre ait produit l'effet qu'il en attendoit: tout le monde y pouvoit reconnoître un prince abattu par l'adverſité, effrayé & rampant. Perſonne n'y trouvoit ces ſentimens qui intéreſſent en fa-

veur des malheureux, & montrent un homme corrigé par ſes revers. FREDERIC I. 1532.

Chrétien ſuivit ſa lettre de près: il s'embarqua à *Opſlo* ſur la flotte Danoiſe, & arriva vers la fin du même mois de Juillet dans le port de *Copenhague*.

Fréderic n'apprit qu'avec un vif mécontentement les conditions auxquelles ſes généraux avoient traité avec ſon ennemi. Il les déſavoua hautement, quoiqu'il fût encore irréſolu ſur le parti qu'il prendroit. Le ſénat fut aſſemblé pour en délibérer. Quelques-uns de ſes membres crurent que la convention & le ſauf-conduit devoient être reſpectés: ce fut le plus petit nombre: les autres prononcèrent que l'un & l'autre étoient abſolument nuls comme ayant été dreſſés contre les intentions & les ordres exprès du roi. *Canut Gyllenſtierne* fut appelé devant l'aſſemblée pour rendre compte de ſa conduite. Il ſemble qu'il eût été glorieux dans une pareille occaſion de fonder uniquement ſa défenſe ſur le reſpect qu'on doit à ſon honneur engagé par une parole donnée: il étoit du moins bien digne d'un homme de

FREDERIC I. 1532.

ce rang de tenter d'engager le ſénat par ſes repréſentations & ſes conſeils à obſerver la convention & le ſauf-conduit. On pouvoit ſans être un *Regulus* ſe croire obligé à ſoutenir ſon ouvrage, & à réparer l'injuſtice commiſe envers un prince que l'excès de ſon infortune rendoit reſpectable : ajoutez que cette conduite eût prévenu des ſoupçons odieux qui ne pouvoient manquer de s'accréditer. Mais *Gyllenſtierne* ne fit rien de tout cela. Au lieu de ſe juſtifier il accuſa *Chrétien* d'avoir lui-même violé le ſauf-conduit par diverſes infractions qui ſemblent équivoques ou légères, & il conſeilla de faire arrêter ce prince ſans tenir aucun compte de ces mêmes engagemens qu'il avoit trouvés ſi inviolables peu de temps auparavant. Il ſe flattoit d'appaiſer ſes juges par ce ſoin peu honorable qu'il prenoit de mettre leurs conſciences à l'aiſe.

Ainſi l'avis des ſénateurs qui vouloient que *Chrétien* fût arrêté ſe trouva bientôt appuyé par tant d'autorités que *Fréderic* y donna les mains. On le conjuroit de tous côtés de ne point laiſſer échapper une occaſion

FREDERIC I. 1532.

unique de rendre à ſes ſujets la sûreté & le calme après leſquels ils ſoupiroient depuis ſi long-temps : la nobleſſe Danoiſe s'aſſembloit pour donner plus de poids à ſes repréſentations, celle de *Holſtein* n'étoit pas moins preſſante ; les régences des villes anſéatiques de Vandalie, le roi & la nobleſſe de Suède adreſſoient à *Fréderic* les mêmes prières, tant ils conſervoient tous un vif reſſentiment des rigueurs & des violences dont *Chrétien* avoit uſé envers eux. La réſolution de s'aſſurer de ſa perſonne fut donc priſe & exécutée : on l'avoit retenu juſqu'alors ſur le vaiſſeau qui l'avoit amené de Norvège où il attendoit avec inquiétude qu'on lui fit connoître ſon ſort. On s'étoit ſervi du prétexte de l'abſence de *Fréderic* qui étoit alors à *Flensbourg* pour lui cacher les véritables cauſes de ce délai. Après quelques jours d'attente on lui annonça que ce ſeroit dans cette ville que leur entrevue auroit lieu, & en même temps un des officiers de la flotte qui avoit des inſtructions ſecrètes ayant fait mettre à la voile le conduiſit eſcorté de quelques vaiſſeaux vers les

FREDERIC I. 1532.

côtes du duché de *Slefwic* où eft la ville de *Flensbourg*. Jufqu'au moment où il fe vit à la vue de cette ville *Chrétien* conferva quelqu'efpérance ; mais quand il s'apperçut que fans s'arrêter on le conduifoit plus loin, il comprit enfin quelle deftinée l'attendoit ; il verfa un torrent de larmes, & éclata en plaintes amères contre ceux qui l'avoient fi indignement trompé. Enfin après une courte navigation il fut conduit au château de *Sonderbourg* dans l'isle d'*Alfen*, qui fait partie du duché de *Slefwic*. La force de ce château & fa fituation dans une isle éloignée de la vue des Suédois & des Danois, à portée du *Holftein* & de *Lubeck*, l'avoient fait choifir par le confeil & les prières des Lubeckois. Ce fut-là que ce prince qui avoit régné fi defpotiquement fur trois royaumes, qui s'étoit vu étroitement allié par le fang ou par des traités avec les plus puiffantes maifons de l'Europe, qui avoit toujours exigé & obtenu l'obéiffance la plus foumife, & qui n'avoit jamais rien refufé à fes défirs ; ce fut-là, dis-je, qu'il fe vit conduit & renfermé étroitement avec un nain pour toute com-

pagnie dans un lugubre donjon dont la porte fut auſſitôt murée, & où il n'y avoit qu'une ſeule fenêtre grillée pour éclairer la triſteſſe du lieu, & communiquer avec ceux qui étoient chargés de le nourir. Douze ans entiers s'écoulèrent ſans qu'on apportât aucun adouciſſement à un ſi déplorable ſort : il faut croire qu'on ne le pouvoit ſans lui faciliter les moyens d'échapper, & de replonger le Nord dans de nouveaux troubles. En effet on y craignoit ſi fort l'apparence même de ce danger, que *Fréderic* & *Chrétien* ſon fils furent même obligés de promettre par un acte en forme à la nobleſſe de Dannemarc, de Suède & de Holſtein de ne lui rendre jamais ſa liberté. Des procédés ſi durs envers une perſonne de ce rang fournirent un beau champ à ſes partiſans pour rendre odieux le gouvernement Danois. Ils firent imprimer une copie de la convention & du ſauf-conduit. Le public qui compatit quelquefois au ſort des malheureux, & qui eſt du moins aiſément jaloux de la proſpérité de leurs vainqueurs, ne manqua pas de ſe déclarer en faveur du prince captif. Ces reproches revin-

FREDERIC I.

1532.

FREDERIC I. 1532.

rent aux oreilles du roi & du sénat de Dannemarc, mais on les compta pour peu de chose en comparaison de la tranquillité publique dont on ne faisoit que goûter encore les premières douceurs, & on se contenta de répondre que tout le tort de cette affaire devoit être imputé à *Canut Gyllenstierne* & à *Chrétien* lui-même, le premier infracteur de l'accord qu'il réclamoit.

On penseroit d'abord que l'empereur & les autres alliés de ce prince infortuné ne se bornèrent pas à des reproches, mais la Providence vouloit qu'il éprouvât jusqu'au bout toutes les rigueurs de la mauvaise fortune. L'empereur distrait par mille autres soins, las de soutenir une cause odieuse, plus las de la soutenir sans avantage pour lui-même & pour un prince qu'il n'aimoit ni n'estimoit, lui tourna le dos avec la fortune, & loin de lui accorder seulement des plaintes ou des recommandations, il écrivit au roi *Fréderic* pour se justifier d'avoir pris part à la dernière entreprise de son ennemi. La régence des Pays-Bas fit assurer de même ce prince que cette entreprise avoit été formée

formée & exécutée à ſon inſu par des particuliers : cette régence craignoit avec raiſon le reſſentiment des Danois qui étoient ſur le point de conclure avec les Lubeckois une alliance dont l'objet étoit de fermer l'entrée de la Baltique aux Hollandois. On avoit déjà dreſſé le plan de ce traité, mais les excuſes, les prières de la régence des Pays-Bas, des réflexions ſur le danger d'une vengeance dont les villes anſéatiques auroient tout le profit, l'anéantiſſement, ſi je puis ainſi parler, du parti de *Chrétien II*, enfin la mauvaiſe ſanté du roi qui lui faiſoit déſirer le repos, tous ces motifs firent que le traité ne fut point conclu. *Fréderic* ſe réconcilia même avec la régence des Pays-Bas, qui s'engagea à refuſer tout ſecours de quelque nature qu'il put être à *Chrétien* & à ſes partiſans, & à ne permettre à ſes vaiſſeaux marchands d'entrer dans aucun port de Norvège juſqu'à ce que ce royaume ſe fût ſoumis de nouveau. Ce traité de réconciliation fut conclu à *Copenhague* en préſence des députés du roi de Suède & de ceux des villes anſéatiques dont les maî-

FREDERIC I.

1532.

FREDERIC I. 1532.

tres y furent compromis, mais il n'en fut pas moins désagréable à ces villes qui s'étoient déjà flattées d'enlever aux Hollandois le commerce de la Baltique qui avoit fait autrefois toute leur puissance. Nous verrons bientôt que pleines de dépit & de jalousie elles osèrent faire un sujet de guerre de ce refus de concourir à des vues ambitieuses si opposées à l'intérêt du Dannemarc.

Il ne restoit plus à *Fréderic* que de soumettre les rebelles de Norvège, pour être entièrement affermi sur le trône; sa clémence termina aisément ce grand ouvrage. Il les reçut en grace, à la réserve de l'archevêque de *Drontheim*, & des évêques de *Hammer* & d'*Opslo*, auteurs de la défection, qui furent condamnés à payer des amendes. Le roi rendit aux Etats de Norvège assemblés à *Drontheim* leurs droits & leurs priviléges, & les Etats lui remirent de leur côté un acte par lequel ils reconnoissoient leur faute, déclaroient *Chrétien* déchu de tout droit sur la couronne de Norvège, & s'engageoient de nouveau à ne la déférer

à l'avenir qu'au même prince qui auroit été élu en Dannemarc. FREDERIC I.

Un autre événement acheva d'aſſurer le repos de *Fréderic*, ce fut la mort du prince *Jean*, ſeul fils & ſeule eſpérance qui reſtât encore au malheureux *Chrétien II*. Il avoit été élevé avec beaucoup de ſoin par le célèbre *Cornelius Agrippa*, & il avoit déjà donné de grandes eſpérances, lorſqu'il mourut à *Ratisbonne* âgé d'environ quatorze ans. 1532.

Telle étoit au-dehors la ſituation glorieuſe & tranquille de *Fréderic*, pendant que lui-même, miné depuis long-temps par une maladie de langueur, touchoit à ſon dernier moment. Il ſuccomba enfin au printemps de l'année 1533, dans la ſoixante-deuxième année de ſon âge, & la dixième de ſon règne. On ne peut que ſouſcrire à l'éloge qu'en fait *Huitfeld* (*), lorſqu'il l'appelle *un prince ſage, clément, vertueux, dont la mémoire doit toujours être ſacrée parmi nous*; ce qui, dans la penſée de ce chancelier, ſignifie *parmi nous* les nobles du royaume de Danne- 1533. Le 3me. Avril.

(*) p. 1393.

FREDERIC I. 1533.

marc, & sembloit supposer que la noblesse qui n'est que le premier ordre de l'Etat par le rang qu'elle y tient, dût former à elle seule l'Etat entier, & que les autres ordres de la nation en Dannemarc & en Norvège ne fussent faits que pour la servir & l'enrichir. *Fréderic* mourut à *Gottorp*, où il fit sa résidence presque tout le temps de son règne, & son corps fut déposé dans la cathédrale de *Sleswic*. *Detlef* de l'ancienne & illustre famille des *Reventlow*, étoit son chancelier & son favori : c'est le même que son savoir fit accuser de magie, & qui prédit à son maître lorsqu'il n'étoit que duc, qu'il obtiendroit un jour la couronne. Remarquez encore que c'est depuis ce règne seulement que la plupart des familles nobles de Dannemarc se sont distinguées par un surnom. Auparavant chacun se contentoit de s'appeler de son nom de baptême, & de celui de son père combiné avec celui de *son* ou *sen*, qui veut dire *fils*. Les familles nobles ne se distinguoient que par leurs armoiries.

Fréderic avoit épousé en 1500 *Anne* de *Brandenbourg*, fille de *Jean*,

& sœur de *Joachim*, électeurs de *Brandenbourg*. Elle mourut en 1514, & fut mère du roi *Chrétien III*, & d'une princesse nommée *Dorothée*, qui épousa en 1525 *Albert*, margrave de *Brandenbourg*, & premier duc de *Prusse*. Après la mort d'*Anne*, *Fréderic* épousa en 1518 *Sophie*, fille de *Bogislas X*, duc de *Poméranie-Stettin*, dont il eut trois fils & trois filles, dont voici les noms.

FREDERIC I.

1533.

Jean dit l'*aîné*, qui eut en héritage le tiers des duchés de *Slefwic* & de *Holstein*, & qui mourut sans postérité à *Hattersleben*, lieu de sa résidence en 1580.

Adolphe qui a formé la branche des ducs de *Gottorp*. Il nâquit en 1526, & mourut en 1586.

Fréderic né en 1529, élu évêque de *Slefwic*, & peu après de *Hildesheim*, & enfin coadjuteur de *Brême*: il mourut en 1556.

Elisabeth qui épousa *Magnus*, duc de *Mecklenbourg*, & en secondes nôces *Ulric*, aussi duc de *Mecklenbourg*, dont elle eut *Sophie*, fille unique, qui fut mariée, comme on le dira en son lieu, au roi *Fréderic II*.

Anne qui ne fut point mariée.

FREDERIC I. 1533.

Dorothée qui épousa *Christophle*, duc de *Mecklenbourg*, évêque de *Ratzebourg*.

Il est temps de venir aux affaires de la religion dont nous avons suspendu jusqu'ici le récit, pour n'être point obligé de le couper sans cesse par des détails d'un autre genre. Il sera nécessaire pour cela de remonter jusqu'au règne précédent, afin de suivre dès sa première origine les progrès de cette importante révolution.

La grande communication qu'il y eut de tout temps entre le Dannemarc & l'Allemagne ne permet point qu'il arrive quelque événement considérable dans l'un de ces Etats, sans que l'autre en soit promptement instruit & occupé. L'entreprise formée par *Luther* étoit sans doute dans ce cas; ses suites aussi grandes qu'imprévues, les agitations qu'elle produisit, la part qu'y prirent de grands princes, les changemens qu'ils firent à cette occasion dans leurs Etats, tout cela présentoit au roi de Dannemarc & à la nation un spectacle également intéressant pour tous, quoique par des motifs bien différens. Les étudians Danois qui fréquen-

toient les universités de Saxe, contribuèrent à leur retour dans leur pays à y faire connoître une doctrine, que le bruit public n'avoit pû y apporter d'abord que défigurée par le mêlange de mille imputations ou conjectures hasardées. Ils trouvoient ordinairement dans les esprits les dispositions les plus favorables aux nouvelles opinions qu'ils avoient embrassées. C'étoit en grande partie un effet du scandale causé par *Arcemboldi*, ce légat trop fameux, qui avoit trouvé l'art de surpasser en avidité ceux de ses prédécesseurs les plus rapaces. On sait que dans le même temps & par les mêmes moyens son digne collégue Jean *Tetzel* avoit soulevé *Luther* & les Saxons. Sans doute qu'un peuple moins circonspect & moins modéré n'eût pas fait éclater moins d'indignation; mais les Danois aussi vivement offensés que les Saxons ouvrirent les yeux, condamnèrent & se tûrent. Ce silence eût bien trompé cependant ceux qui l'eussent pris pour une marque d'indifférence ou de légéreté.

FREDERIC I.
1533.

C'est un grand exemple de l'yvresse que peut produire une longue suite

FREDERIC I. 1533.

de ſuccès, que cette exceſſive confiance avec laquelle la cour de Rome mettoit la ſtupidité des peuples aux plus fortes épreuves. Il falloit qu'elle regardât les nations du Nord comme un troupeau d'aveugles nés, dévoués par la nature à d'éternelles ténèbres. Elle ne penſoit pas que quelque lenteur dans l'imagination peut être très-avantageuſement compenſée par une conception plus ferme & plus profonde, & plus de diſpoſition & d'aptitude pour la réflexion : elle ne conſidéroit pas que la découverte de l'imprimerie étoit l'aurore d'un jour nouveau qui ſe répandoit partout. Pourroit-on le croire ſi la choſe n'étoit pas avouée de tous les hiſtoriens & de tous les partis ? Pour une légère ſomme d'argent, & l'aſſujettiſſement à réciter quelques prières, *Arcemboldi* diſpenſoit du carême, effaçoit tous les péchés, rendoit l'innocence baptiſmale, fermoit les portes de l'enfer, livroit toutes les délices du paradis (1). Ce même

(1) Pluſieurs de ces lettres d'indulgences ſe trouvent en original dans les archives publiques & les cabinets des particuliers. Telle eſt celle qu'*Arcemboldi* vendit à un nommé

homme montroit hautement par ſa conduite combien il faiſoit peu de compte de l'un & de l'autre; car perſonne n'avoit moins de foi que lui aux remèdes qu'il débitoit. La diſſimulation, les fourberies, le menſonge ne lui coûtoient rien; il trafiquoit des ſecrets de ſes protecteurs & de ſes amis, comme des mérites des ſaints & de la grace de Notre Seigneur.

FREDERIC I. 1533.

Nicolas Perſen Danois & à ſa femme. Il leur y accorde le pardon abſolu de tous leurs péchés à l'article de la mort, n'en exceptant que les cas de trahiſon contre le pape, de meurtres d'évêques ou autres prélats, falſifications de bulles & lettres apoſtoliques quelconques &c. Enſuite après une longue déduction des autres grâces accordées par le pontife ſuit la formule même d'abſolution que nous rapporterons ici traduite mot à mot d'après l'original, pour que chaque lecteur ſoit en état de juger par lui-même d'une choſe qui a eu de ſi grandes ſuites.

Forme d'abſolution plénière.

„ Que N. S. J. C. vous abſolve par le „ mérite de ſa paſſion: Et moi par ſon auto„ rité, par celle de ſes bienheureux Apô„ tres St. Pierre & St. Paul, & par celle „ du T. St. Père le Pape qui m'a été con„ fiée dans cette partie, je vous abſous auſſi „ 1°. de toutes les cenſures eccléſiaſtiques „ que vous pouvez avoir encourues: 2°. de

FREDERIC I. 1533. *Chrétien II*, qui du trône qu'il occupoit alors, portoit ſans ceſſe les yeux ſur toute l'Europe pour y chercher de nouveaux moyens d'affermir & d'étendre ſa puiſſance, ſaiſit avidément l'idée d'un changement dans la religion. Le pouvoir des évêques reſtraint, le ſénat affoibli par leur excluſion, les familles les plus puiſſantes privées de la reſſource de tant de riches prélatures, le domaine de la couronne enrichi de leurs dépouil-

„ tous les péchés, délits & excès que vous „ avez commis juſqu'ici, quelque énormes „ qu'ils puiſſent être, & de ceux même qui „ ſont réſervés au ſiége apoſtolique. Je vous „ fais participant de tous les biens ſpirituels „ qui ſe font ou ſe feront à l'avenir dans „ l'égliſe militante ou dans ſes membres, & „ je vous confère l'indulgence plénière pour „ tous vos péchés.... Je vous remets toutes „ les peines que vous devez ſouffrir dans le „ purgatoire pour vos péchés; je vous rends „ aux Saints Sacremens, à l'unité des fidèles, „ à la pureté & à l'innocence dans laquelle „ vous étiez lorſqu'on vous baptiſa, afin qu'à „ votre mort les portes des peines ſoient fer- „ mées, que celles du Paradis des délices vous „ ſoient ouvertes, & que cette grâce vous „ demeure & vous ſoit réſervée à l'article de „ la mort. *Amen.* Fait à Copenhague l'an „ 1518, le 12me. de Mai ". Voyez l'ouvrage du docteur *Pontoppidan* intitulé *Kirchen Hiſt. des Reichs Dannem. 6 buch. 3. capit.*

les, l'influence du prince augmentée par le droit de conférer un plus grand nombre de bénéfices, son trésor accru de tant de richesses inutilement entassées dans l'église, c'étoit-là autant d'avantages éblouissans qu'il envisagea d'abord dans l'établissement de la nouvelle doctrine. La résolution de l'introduire dans ses Etats fut donc bientôt prise. On a rapporté plus haut ce qu'il fit dans cette vue. Au défaut de *Luther* que le roi ne put obtenir de l'électeur de Saxe son oncle, *Reinhard*, & après lui *Carlstad*, disciples & compagnons de *Luther*, vinrent en Dannemarc, y prêchèrent, & y eussent fait sans doute plus de progrès, si les circonstances n'eussent changé, & avec elles la politique & les desseins du monarque inconstant. Arrêté dès les premiers pas par les menaces de la cour de Rome, par les représentations de l'empereur, par la crainte de soulever des peuples justement mécontens, il ne s'occupa plus qu'à satisfaire l'empereur, & à déguiser au pape & à son légat ce qu'il avoit fait & pensé sur ce sujet. Mais sa déposition qui suivit de près rendit

FREDERIC I.

1533.

FREDERIC I. 1533.

bientôt aux peuples la liberté de ſuivre leurs propres mouvemens.

Après ſa ſuite le Dannemarc ſe trouva dans une poſition ſingulièrement avantageuſe au proteſtantiſme. Les évêques, les ſénateurs & le reſte de la nobleſſe n'étoient occupés que de leur indignation contre *Chrétien*, & de la crainte de le voir rétabli par quelque puiſſance étrangère. Après avoir tant oſé il falloit bien maintenir à tout prix ſon ouvrage, ou s'attendre à une ruine certaine. Les évêques avoient les mains liées par cette crainte toujours préſente. Ils n'ignoroient ni que *Fréderic* inclinoit pour la nouvelle religion, ni que cette religion pouvoit devenir fatale à leur grandeur: mais exciter de nouveaux troubles dans l'Etat, s'oppoſer à *Fréderic*, le dégoûter ou l'irriter, c'étoit rappeler leur implacable ennemi dans un royaume, dont l'union de tous les ſujets pouvoit ſeule lui fermer l'entrée; & quand ils l'auroient ainſi rappelé, qui pouvoit répondre à ces évêques, que ce prince peu ſcrupuleux, après être rentré dans ſes états en catholique, n'y régneroit pas en proteſtant;

FREDERIC I.

1533.

qu'après avoir aſſouvi ſa haine & ſa vengeance, il ne reprendroit pas ſes premiers projets de réforme, projets d'autant plus faciles à exécuter, qu'il ſeroit alors abſolu, & ne croiroit plus avoir rien à ménager, en ſorte qu'ils auroient la douleur d'avoir expoſé leur crédit, leurs richeſſes & peut-être leurs vies mêmes, ſans avoir pu mettre leur religion en ſûreté? Ainſi de deux dangers forcés de choiſir le plus éloigné, ils reſtèrent fidellement attachés au maître qu'ils s'étoient donné, & fermèrent les yeux ſur des innovations, dont ils eſpéroient peut-être arrêter le cours dans des circonſtances plus favorables. En ſe mettant ainſi dans le point de vue d'où les évêques de Dannemarc furent obligés d'être ſpectateurs des progrès du luthéraniſme, on n'aura point de peine à rendre raiſon d'une conduite, que des prélats auſſi puiſſans n'ont tenue nulle autre part dans de ſemblables circonſtances. Lorſque *Fréderic* monta ſur le trône, & juſqu'à ce qu'il s'y ſentit bien affermi, il ne fit que laiſſer deviner ſon inclination pour la religion proteſtante, qui n'avoit

FREDERIC I. 1533.

besoin en effet que de n'être pas persécutée pour s'étendre rapidement dans les duchés & dans le royaume; il se contenta de maintenir la paix & la concorde, & de convenir en termes généraux qu'il s'étoit glissé bien des abus dans l'église, dont il seroit à souhaiter qu'on voulût la purger. Bientôt il fit quelques pas de plus. En 1527 (*) les États généraux étant assemblés à *Odensée*, il adressa un discours aux évêques, dans lequel il leur recommanda de faire prêcher dans leurs diocèses le pur évangile, dégagé de toutes les superstitions & les fables que l'ignorance & l'intérêt y avoient mêlées; il avoua qu'il leur avoit promis à son avénement au trône de défendre la religion catholique; mais en même temps il ajoutoit, que cette promesse ne pouvoit être expliquée, comme s'il se fût engagé à accorder sa protection à ces abus révoltans, à ces croyances absurdes, & en particulier à ces miracles si grossièrement forgés, qu'ils étoient un objet de risée pour

(*) V. *Huitf.* p. 1301. Dr. *Pontoppid.* Kirchen Hist. T. 2. p. 805.

le peuple même, abus qui s'étoient glissés dans l'église au grand scandale des vrais chrétiens : qu'en promettant aux prélats de les maintenir dans leurs dignités & leurs priviléges, ils s'étoient sans doute engagés de leur côté à remplir tout ce qui étoit du devoir de leur état ; que comme la doctrine de *Luther* avoit fait de si grands progrès dans le royaume, qu'il n'étoit plus possible de la proscrire sans le bouleverser, cette doctrine ne pouvant d'ailleurs être appelée une hérésie depuis que de vastes Etats l'avoient adoptée, il désiroit qu'on tolérât le libre exercice de l'une & l'autre religion, jusqu'à la tenue du concile qu'on espéroit de voir bientôt assemblé, & qu'alors il se conformeroit avec tous les chrétiens à ce qu'on y auroit décidé. Ce discours appuyé par les ordres laïques du royaume produisit l'effet que le roi en attendoit. On laissa les évêques exhaler leur ressentiment en vaines clameurs : la liberté de conscience fut établie par un décret solemnel ; les prêtres & les religieux des deux sexes eurent la permission de se marier ; il fut défendu

FREDERIC I.

1533.

FREDERIC I. 1533.

aux évêques de faire venir de Rome à grands fraix le *pallium*. Il fut réglé que les chapitres ſeuls auroient le droit de les élire, & le roi ſeul celui de les confirmer. Alors une partie des cloîtres fut abandonnée, & ce qui étoit bien plus déciſif pour la nouvelle religion, les évêques ſe virent privés de tout recours à la puiſſance du pape, & mis en frémiſſant dans la dépendance de ces rois qu'ils tenoient en tutèle depuis tant de ſiècles.

Ce décret ne fut point ſimplement comminatoire. Peu de temps après, (en 1529) *Lagon Urne*, évêque de *Roſchild*, étant mort, *Joachim Ronnow* fut élu à ſa place à la recommandation du roi, auquel il paya une ſomme de 6000 florins, qui étoit à peu près ce que le *pallium* & la confirmation du pape lui euſſent coûté. Le roi exigea plus encore: il fallut que le nouvel évêque s'engageât par un acte en forme, non-ſeulement de n'opprimer & de ne perſécuter en aucune façon ceux qui profeſſoient le luthéraniſme, mais encore de pourvoir ſon diocèſe *des prédicateurs évangéliques* les plus habiles, & de

travailler à étendre la connoiſſance de *la pure doctrine évangélique.* Et comme le roi ne ſe fioit que médiocrement au prélat, il fallut qu'il donnât des cautions de ſon exactitude à remplir ſes promeſſes. Mais cette précaution fut auſſi inutile que l'engagement même, dont on vouloit aſſurer l'exécution, & je ne le rapporte que pour montrer quelle autorité avoient donné au roi les décrets de la diète d'*Odenſée*, & quelle confiance lui inſpiroient les progrès que la religion proteſtante faiſoit dans ſes Etats.

FREDERIC I.
1533.

Il n'y avoit en effet preſque aucune ville dans les duchés & dans le royaume, dont les habitans n'euſſent pour la plupart renoncé à l'obéiſſance & à la doctrine de Rome. Le *Holſtein* comme étant la province la plus voiſine de la Saxe avoit le premier donné le ſignal; le *Sleſwic*, la *Jutlande*, *Copenhague*, *Malmœ* & les contrées voiſines s'étoient enſuite remplies de proteſtans, qui depuis le décret d'*Odenſée* oſant ſe montrer à découvert, parurent faire, comme ils le faiſoient en effet, la partie la plus conſidérable de la nation. Dès

FREDERIC I. 1533.

ce moment aussi leurs missionnaires prêchant publiquement leur doctrine ne purent qu'avoir des succès tous les jours plus grands. Il est juste de faire connoître ceux qui eurent le plus de part à cette grande révolution : un des plus distingués étoit un moine d'*Antvorschow*, né en Fionie, nommé *Jean Tausen*, qui avoit été instruit par *Luther* lui-même à *Vittenberg*. De retour dans sa patrie & dans son couvent, devenu suspect au prieur, & envoyé à *Vibourg* en Jutlande, il fut s'y faire des amis puissans sous la protection desquels il enseigna publiquement la doctrine qu'il avoit embrassée. Son éloquence fit tant d'impression sur les habitans, que leur évêque passant du mépris à la crainte, & voulant le leur ôter, tous prirent les armes de concert pour sa défense, barricadèrent les rues, montèrent la garde devant les églises où il prêchoit, & tinrent le prélat lui-même bloqué dans son château. Le roi fut obligé d'interposer son autorité pour arrêter les progrès de ce tumulte, mais *Tausen* demeura en possession des chaires, & les habitans de *Vibourg* restèrent les maîtres de l'entendre & de le croire.

Sa réputation ne fut pas long-temps renfermée dans l'enceinte de cette ville. En 1529, le roi l'appela à *Copenhague*, à la grande ſatisfaction de la plupart des habitans. L'égliſe de *St. Nicolas* lui fut accordée pour prêcher en toute liberté. Les catholiques avoient été obligés de ſouffrir qu'on introduiſit dans cette égliſe le chant des pſaumes & des autres hymnes de l'égliſe en langue danoiſe. A l'arrivée de *Tauſen* l'empreſſement pour s'y rendre fut bien plus grand encore ; ſes prédications trouvant des auditeurs favorablement diſpoſés, achevoient de perſuader ceux qui étoient encore flottans dans le doute, & ranimoient le zèle & la foi de ceux qui avoient déjà pris parti.

FREDERIC I. 1533.

Dans le même temps *Nicolas Tonnebinder*, *André*, *François Vormordus*, *Chryſoſtôme Lauritſen*, lecteur de théologie à *Malmœ*, avoient dans cette ville des ſuccès auſſi éclatans. C'étoient autant de membres d'une école fondée par *Fréderic*, où l'on enſeignoit publiquement la doctrine de *Luther*, & qui devint le ſéminaire d'où ſortirent la plupart des prédi-

FREDERIC I. 1533.

cateurs qui achevèrent dans la ſuite l'établiſſement de la religion proteſtante en Dannemarc. La ville de *Malmœ* devint célèbre par-là dans l'un & l'autre parti : auſſi un écrivain catholique de ce temps l'appelle-t-il l'*aſyle de tous les hérétiques, & la caverne des plus ſacrilèges apoſtats.*

Les choſes reſtèrent dans cet état de calme ſi favorable à la nouvelle religion ſans qu'il ſe paſsât rien d'important juſques à l'année 1530. Les proteſtans d'Allemagne préſentoient alors leur confeſſion de foi à l'empereur dans la diète d'*Augsbourg*, d'où cette confeſſion célèbre à pris ſon nom. Le même motif qui les y engageoit, le déſir de ſe purger de toutes les imputations odieuſes dont on chargeoit leur doctrine, détermina les proteſtans Danois à faire auſſi connoître la leur par quelque acte ſolemnel de cette eſpèce. Il fut donc réſolu avec l'agrément du roi de tenir une conférence publique entre les principaux docteurs des deux partis. *Copenhague* fut choiſi pour le lieu du combat ; car ouvrir une conférence entre des théologiens, ou donner le ſignal d'une grave diſpute,

FREDERIC I. 1533.

c'eſt ſans doute une même choſe. Les évêques en ſentoient toute l'importance, mais trop grands pour diſputer de théologie, trop grands même pour la ſavoir, ils avoient ſongé de bonne heure à appeler à leur ſecours quelque docteur profondément verſé dans les ſubtilités de l'école, & qui connût tous les détours & les reſſources de la dialectique, des autorités & des diſtinctions. On s'étoit tourné pour cela du côté des écoles de Pologne, & nous avons une lettre (*) fort preſſante que les évêques de Jutlande avoient écrite aux *illuſtres Cocleus* & *Ecchius*, docteurs d'une univerſité de ce pays-là. Mais ils ne purent venir au ſecours des prélats, & ceux-ci ſe ſeroient trouvés dans un extrême embarras, ſi le docteur *Stageſyr* de la même école n'eût enfin conſenti à venir ſe mettre à la tête de cette troupe peu aguerrie, qui juſqu'alors n'avoit guères éprouvé de contradiction.

Du côté des proteſtans, *Jean Tauſen* dont on vient de parler, fut

(*) V. Pontoppid. l. cit. T. 2 p. 808. & ſeq.

FREDERIC I. 1523.

choisi pour porter la parole, & on lui donna pour l'assister *Lauritsen*, *Vormordus*, & les autres docteurs de *Malmœ* qu'on a nommés : les prédicateurs les plus distingués des autres villes furent aussi appelés. Les états se trouvoient alors assemblés à Copenhague ; & toute la nation étoit attentive au succès de la conférence, car l'expérience n'avoit pas encore mis la vanité de ces disputes dans cette évidence où elle est de nos jours. Celle-ci s'engagea par une confession de foi que *Tausen* & ses collégues remirent à leurs antagonistes : elle étoit comprise en quarante-trois articles, conformes aux dogmes enseignés par *Luther*, & elle fournissoit un champ d'autant plus vaste à la controverse, que la doctrine de l'église romaine y étoit traitée sans ménagement (*). Les évêques avoient remis en même temps au sénat les articles de foi qu'ils prétendoient avoir été adoptés par les luthériens, demandant que ceux-ci fissent connoître ce qu'ils croyoient & ce qu'ils ne croyoient pas. Ils étoient précédés d'une courte pré-

(*) V. Huitfeld. p. 1322. & seq.

face, par laquelle ils rappeloient au roi l'engagement qu'il avoit pris de protéger la religion catholique romaine, engagement si formel & si positif qu'il ne laissoit aucun lieu aux subterfuges dont il usoit.

FREDERIC I. 1533.

Les protestans ayant fait leurs remarques sur ces articles, & donné une déclaration de leurs véritables sentimens, rien ne sembloit plus devoir arrêter l'ouverture de cette conférence pour laquelle principalement les Etats avoient été assemblés, lorsqu'un incident ou fortuit ou ménagé par de secrètes vues, fit mettre bas les armes des deux côtés. Les évêques & leurs docteurs exigèrent que la conférence se tint en latin, & les protestans insistèrent sur ce que ce fût en danois pour que tout le monde pût entendre & juger. De plus ces derniers vouloient qu'on ne prît pour juges que l'écriture sainte, le roi, le sénat & les Etats, sans permettre au pape de prononcer dans sa propre cause; & les catholiques regardant la leur comme jugée & perdue, s'ils accordoient des préliminaires de cette conséquence, refusèrent de s'engager plus avant: cha-

FREDERIC I. 1533.

cun reſtant donc inébranlable dans ſes prétentions ſe retira, remportant chez ſoi plus d'éloignement pour la paix, plus de haine contre ſes adverſaires, & une plus grande perſuaſion de les avoir vaincus.

La diète n'ayant pu empêcher la rupture des conférences, le roi ſe contenta d'y faire confirmer la liberté du culte des deux religions, & prit de nouvelles meſures pour que la proteſtante fût enſeignée dans Copenhague plus ſolemnellement & plus fréquemment qu'elle ne l'avoit encore été. Les évêques ſe plaignirent hautement de cette conduite dans un écrit qu'ils publièrent peu de temps après : ils y déclarèrent que le château de Copenhague, qu'on avoit choiſi pour le lieu de la conférence, leur avoit été ſuſpect, qu'ils avoient craint les gens armés dont il étoit rempli, & la populace mal intentionnée qui l'environnoit. Pour remédier au ſilence que cette crainte leur avoit impoſé, ils réfutoient par ce même écrit la confeſſion de foi des luthériens.

Le parti du roi étoit pris, & toutes ces plaintes bien ou mal fondées ne

ne l'arrêtoient pas. L'année ſuivante il entra dans la célèbre ligue de *Smalcalde*, dont le but étoit de défendre la liberté de la religion proteſtante en Allemagne. Les couvens continuèrent à être abandonnés l'un après l'autre, & une partie fut utilement convertie en hôpitaux. *Ronnow*, cet évêque de *Roſchild*, qui avoit promis & donné caution d'être tolérant, perſécutoit quand il l'oſoit les proteſtans. A ſon exemple les autres évêques ſe permettoient ſouvent des violences. Nous en ſupprimons divers traits, parce que nous ne croyons pas qu'on ait aucune peine à ſe perſuader qu'on ait commis des violences dans des querelles de religion, & qu'il ne nous ſemble pas que là où les deux partis s'en ſont rendus coupables, des violences puiſſent rien prouver contre l'un ou l'autre parti.

FREDERIC I.

1533.

En effet les proteſtans ne montroient pas toujours plus de modération. Il s'éleva durant les fêtes de Noël un terrible tumulte à Copenhague. Quelques artiſans ſe jetèrent avec emportement dans la cathédrale, inſultèrent les catholiques, &

FREDERIC I. 1533.

mirent en pièces les images des ſaints. On eut de la peine à ſauver l'autel de leur brutalité, & le roi fut obligé de faire fermer cette égliſe. En Jutlande il y eut auſſi une émeute parmi les payſans. Ils ſe plaignoient des vexations de leurs évêques, & de ce qu'on les laiſſoit privés de tout ſecours ſpirituel pendant pluſieurs ſemaines de ſuite. On ne peut nier que ce déſordre ou d'autres pareils n'allaſſent en effet très-loin, & on pourroit citer en preuve des faits ſinguliers plus anciens & bien conſtatés. L'ignorance, l'orgueil, la licence & la cupidité des eccléſiaſtiques étoient la principale cauſe de ce zèle ardent de tout un peuple pour une religion qui le vengeoit.

Tel étoit le point où les choſes en étoient venues lorſque la mort du politique & timide *Fréderic* vint donner une activité nouvelle à l'animoſité, aux prétentions, au zèle des deux partis.

*

INTERRÈGNE.

INTER-REGNE. 1533.

IL sembloit que la captivité de *Chrétien II* & la mort du prince *Jean* son fils devoient avoir enfin rendu au Dannemarc la tranquillité dont il étoit privé. A la vérité les Etats n'avoient pas désigné & élu, le prince qu'ils destinoient à succéder à *Fréderic*, mais ils s'étoient du moins engagés à déférer la couronne à l'un de ses fils, & l'aîné nommé *Chrétien*, étoit d'un âge & d'un caractère qui ne pouvoient laisser aucun prétexte à l'irrésolution, d'autant plus que celui de ses frères qui le suivoit immédiatement n'avoit encore qu'environ douze ans.

Les choses prirent cependant un cours si contraire à ces apparences, que depuis le règne du malheureux *Christophle II*, sous lequel le royaume s'étoit vu la proie des tyrans étrangers, il ne s'étoit point trouvé dans une plus déplorable situation que celle où nous allons le voir réduit. Les évêques pleins de ressentiment contre le dernier roi, & de crainte qu'un successeur élevé dans les mêmes principes n'achevât trop aisément de ruiner leur crédit, voulurent à tout

INTER-REGNE. 1533.

prix écarter du trône un prince, dont l'attachement au luthéranisme n'étoit pas équivoque. Le premier effet de leurs brigues fut de s'opposer à toutes les mesures qu'on prenoit ordinairement au moment de la mort des rois pour remplir le trône vacant. Durant cet interrègne le sénat tint les rênes de l'Etat en Dannemarc, & le prince *Chrétien* gouverna les deux duchés, soit en qualité d'héritier de ces provinces, soit comme tuteur de ses trois frères *Jean*, *Adolphe* & *Fréderic*.

Instruit (*) des menées de ses ennemis, il députa au sénat *Trugot Ulstand*, *Claude Bilde* & *Jean Früs*, pour lui notifier la mort de *Fréderic* son père, lui recommander ses intérêts, & presser la convocation d'une diète d'élection. Ces envoyés furent reçus avec froideur, & on ne se pressa pas de leur répondre. Cependant on ne put éviter de convoquer une diète d'élection à *Copenhague*, mais on se garda bien d'inviter *Chrétien* à y assister. Les évêques redou-

(*) Nicol. Cragii Annal. cum suppl. S. Stephan. edit. à J. Gramm Haun. 1737.

toient trop l'impreſſion que devoit produire la préſence d'un prince affable & modeſte, dont la bonne mine & les manières engageantes gagnoient les cœurs dès le premier abord. INTERREGNE. 1533.

Dans cet intervalle le prince avoit aſſez d'occupation en Holſtein. Il aſſembloit à *Kiel* les Etats des deux duchés, qui le reconnoiſſoient avec peine comme duc & *tuteur de ſes frères* & *adminiſtrateur* de leurs provinces. Le prince *Jean* qui étoit le puiné, ou plutôt ſa mère & ſes conſeillers, avoient craint que *Chrétien* ne travaillât à l'abri de ces titres à exclure un jour ſes frères de leur portion héréditaire de ces provinces. Il avoit eu recours dans cette vue au ſénat de Dannemarc, qui moins zélé pour lui qu'empreſſé à borner le pouvoir de *Chrétien*, avoit nommé des députés pour veiller aux intérêts du jeune prince dans cette aſſemblée de *Kiel*; mais *Chrétien* les prévint, & les Etats des duchés n'ayant pu refuſer d'acquieſcer à ſes juſtes demandes, ſes frères lui prêtèrent ſerment, & l'adminiſtration des duchés lui fut déférée, tant en ſon nom, qu'en celui de ſes frères mineurs.

INTER-REGNE. 1533.

Les députés des divers ordres du royaume se trouvèrent assemblés à Copenhague à la St. Jean comme on en étoit convenu. Les affaires de l'intérieur y furent d'abord agitées. Les évêques montrèrent bien alors que ceux qui possèdent de grandes richesses ne peuvent jamais être sans crédit ni sans pouvoir. Ils obtinrent qu'on examinât premièrement ce qui regardoit la religion. Ils déclamèrent avec violence contre les innovations téméraires & sacrilèges faites sous le dernier règne, & contre les ministres de la nouvelle religion; ils exaltèrent le mérite du sacrifice de la messe, sans laquelle il n'y avoit point de foi ni de culte. Ils se répandirent en plaintes amères sur les permissions accordées aux moines d'abandonner leurs couvens, sur l'usage profane auquel on faisoit servir la plupart de ces pieux établissemens, sur le mépris dans lequel les ecclésiastiques étoient tombés, & sur le retranchement des offrandes & de diverses autres branches de leurs revenus: ils conclurent par de pressantes exhortations à expier tant d'attentats en s'armant d'un nou-

veau zèle contre les hérétiques, & en se hâtant de rentrer avec repentir dans le sein de l'église. Telle fut la substance & le ton des discours des prélats. On voit que la mort du roi *Fréderic* leur avoit rendu toute leur confiance, si ce n'est même toute leur autorité. Les sénateurs laïques paroissant trop indifférens sur ces plaintes, les évêques irrités firent un pas de plus. Ils attaquèrent le décret de la diète d'*Odensée*, qui avoit porté un coup si fatal à leur grandeur, & qui avoit assuré en même temps à la noblesse le droit de vie & de mort sur ses serfs, avec le jugement des causes de quarante marcs, deux choses, disoient les évêques, également préjudiciables à l'état & au clergé, qui seul avoit joui jusqu'alors de ces *belles* prérogatives, & que le décret en dépouilloit. Ils insistèrent donc avec force sur ce qu'il fût annullé : nulle demande ne pouvoit être plus désagréable aux chefs de la noblesse : mais le pouvoir du clergé & de ses partisans rendoit les ménagemens nécessaires. Les nobles se contentèrent donc de prier les prélats d'attendre l'élection

INTER-REGNE.

1533.

INTERREGNE. 1533.

d'un roi auquel on remettroit l'examen d'une affaire si importante ; ils les exhortèrent instamment à la modération ; ils leur représentèrent le danger auquel ils exposeroient la patrie, si menacée par des ennemis étrangers elle étoit déchirée au dedans par des dissensions intestines : ces remontrances ne calmèrent point le clergé. Il sentoit tout le prix du moment. Aujourd'hui redouté d'une nation désunie & sans chef, demain il pouvoit avoir à combattre peut-être toute la nation & son chef. Ses emportemens intimidèrent les sénateurs laïques : ils crurent devoir céder quelque chose pour conserver du moins le libre exercice de la religion protestante, jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dans l'Etat en amenassent de plus favorables dans l'église. Il fut donc ordonné par un décret public, que les évêques jouiroient de leur droit de conférer les ordres sacrés, & qu'ils exerceroient ce droit exclusivement ; que les dixmes seroient rendues aux ecclésiastiques, & qu'on n'accorderoit aucune protection à qui les leur refuseroit ; qu'ils pourroient recevoir les legs pies

qui leur feroient faits librement & volontairement (*) ; enfin on ſtatuoit diverſes choſes très-favorables au clergé à l'égard des égliſes, des couvens, des hôpitaux, des écoles & d'autres biens qu'on lui rendoit ou dont on lui aſſuroit la poſſeſſion. Ce décret fut un juſte ſujet de triomphe pour le clergé & pour les catholiques. Outre tout ce qu'il contenoit de favorable à leurs intérêts & à leurs prétentions, les évêques qui furent chargés de le dreſſer y inſérèrent ſubrepticement de nouvelles diſpoſitions en leur faveur, & en retranchèrent diverſes clauſes dans les mêmes vues. *Magnus Giœ* & *Eric Banner*, ſénateurs, proteſtèrent en vain, & refusèrent de ſceller l'édit ; il fut publié & n'en eut pas moins force de loi dans tout le royaume.

INTERREGNE. 1533.

Les affaires de la religion ayant été réglées ainſi au gré des catholiques, ils permirent qu'on procédât à l'élection du roi ſous ces auſpices ſi favorables pour eux. Le ſénat qui depuis l'union de *Calmar* n'avoit ceſſé

(*) Receſſ. Haun. de Jov. poſt feſt. viſitat. ap. Huitfeld. p. 1396.

INTER-REGNE. 1533.

d'augmenter ſon crédit & ſon pouvoir; le ſénat qui étoit en poſſeſſion de décider preſque ſeul des plus grands intérêts de la nation auparavant diſcutés par tous les ordres du royaume; le ſénat, dis-je, ſe mit encore cette fois en poſſeſſion, & ſans beaucoup d'effort, du droit de traiter ſeul de l'élection d'un roi, droit qui emportoit en effet le pouvoir d'en décider. Mais cette déciſion étoit encore bien éloignée; les ſénateurs eccléſiaſtiques & catholiques avoient dans cette grande affaire un intérêt tout oppoſé à celui des laïques proteſtans; & les uns & les autres ſentoient que le choix qu'ils alloient faire étoit de la dernière importance pour la cauſe qu'ils ſoutenoient. Les premiers ſe déclarèrent ouvertement pour le prince *Jean* de *Holſtein*, contre le duc *Chrétien* ſon frère aîné. Ils repréſentèrent que *Jean* étant né dans le temps où ſon père portoit la couronne, & *Chrétien* n'étant proprement que le fils d'un duc, il ne pouvoit s'attribuer aucune ſorte de droit ſur cette couronne; que d'ailleurs *Jean* avoit été élevé dès ſon enfance en Dannemarc, ſuivant

les uſages & les mœurs des Danois, qu'il entendoit leur langue, qu'il étoit encore dans cet âge tendre où l'on pouvoit eſpérer d'imprimer fortement dans ſon cœur des leçons de piété & de vertu; que *Chrétien* au contraire devoit être véritablement regardé comme étranger par les Danois, ayant vécu dès ſa naiſſance dans des pays dont les mœurs & le langage différoient des leurs, & paſſé ſa jeuneſſe dans les cours des princes d'Allemagne ſes parens, où il n'avoit pas ſu ſe préſerver de la contagion du luxe & de la corruption qui y régnoient: ces raiſons étoient bien facilement combattues par les chefs du parti contraire. Le ſalut de l'Etat, diſoient ceux-ci, exige abſolument que nous nous donnions promptement un roi qui le ſoit d'effet autant que de nom: l'aſpect des affaires, ſoit au-dedans, ſoit ſurtout au-dehors, eſt des plus menaçans: eſt-ce à l'approche d'une tempête qu'il faut confier à un enfant le gouvernail du vaiſſeau? La valeur, la prudence de *Chrétien* ne peuvent être méconnues que par la plus aveugle partialité; lui ſeul peut contenir

INTER-REGNE. 1533.

INTERREGNE. 1533.

dans la crainte, & les partiſans ſecrets du roi captif qui ne perdent point de vue ſon rétabliſſement, & les factieux qui abondent toujours dans un royaume, & des voiſins redoutables par leur audace, par leurs intrigues & par leur haine. S'il importe peu dans un royaume héréditaire qu'un prince ſoit né dans la pourpre ou qu'il ne le ſoit pas, que penſer de cette circonſtance dans un royaume électif? Les voyages de *Chrétien* dans les cours étrangères, ſont un nouveau garant de ſon expérience, comme les reproches faits aux écarts de ſa première jeuneſſe, en ſont un de ſa vertu, puiſqu'il s'eſt corrigé. Telles étoient les raiſons des ſénateurs laïques, mais les raiſons ne changeoient rien tant que l'intérêt reſtoit le même. Les ſénateurs catholiques inſiſtèrent ſur l'élection du prince *Jean* qu'ils eſpéroient de pouvoir élever à leur gré. Les proteſtans ne montroient pas moins de perſévérance, & les eſprits s'échauffant de jour en jour davantage, les chefs oppoſés commencèrent chacun de leur côté à fortifier leur parti par le plus grand nombre de leurs

partiſans qu'ils pouvoient faire venir des provinces.

INTERREGNE. 1533.

Les eccléſiaſtiques craignant enfin que quelque ſoulèvement des bourgeois de Copenhague ne fit tourner à leur déſavantage cette longue conteſtation, ſongèrent à propoſer des moyens qui puſſent en prévenir les ſuites, ſans leur rien faire perdre du terrain qu'ils avoient gagné. Ils repréſentèrent que la Norvège étant indiſſolublement unie au Dannemarc, on ne pouvoit ſe diſpenſer d'inviter les Etats de ce royaume à une diète qui devoit leur donner un roi. L'eſpérance qu'avoit eu l'un & l'autre parti d'achever promptement l'élection, & de la faire enſuite aiſément approuver aux Norvégiens, avoit fait perdre de vue la convenance & la juſtice même de cette invitation. A préſent qu'on ſe voyoit forcé d'attendre, on la trouvoit également juſte & néceſſaire. De plus la religion catholique ayant conſervé beaucoup plus de crédit en Norvège qu'en Dannemarc, les évêques ſe flattoient que le concours des députés de ce royaume ne pourroit que leur être favorable. Les proteſtans ne purent trouver

INTERREGNE. 1533.

aucun prétexte de rejeter cet expédient, dont ils connoiſſoient bien le danger : en effet il alloit à retarder l'élection au moins d'une année, puiſque les députés Norvégiens ne pouvoient être élus & recevoir leurs inſtructions, & arriver en Dannemarc avant l'hiver. Il fallut donc que le parti proteſtant ſouſcrivit à une réſolution du ſénat, portant que le trône demeureroit vacant juſqu'à ce que le choix unanime des ſénateurs eût déclaré celui qui devoit y monter, que les ſénateurs auroient juſqu'alors le maniement des affaires publiques, le droit de rendre la juſtice & de commander les gens de guerre chacun dans la province qui lui auroit été aſſignée, & qu'on confèreroit avec le ſénat de Norvège au ſujet de l'élection qu'on renvoyoit par cette raiſon, juſqu'à la St. Jean de l'année ſuivante.

Les ſénateurs *Giæ* & *Banner* chefs du parti proteſtant combattirent encore inutilement, & refusèrent de ſceller un décret dont ils prévoyoient les ſuites funeſtes. En vain repréſentèrent-ils qu'on étoit à la veille d'une guerre & que différer de ſe donner

un chef dans une pareille conjoncture, c'étoit inviter l'ennemi à tout oſer, & ſe mettre ſoi-même hors d'état de défenſe. On leur répondit qu'on prendroit les meſures les plus propres à prévenir ce danger, & c'eſt à quoi la régence travailla ſans délai. Entr'autres précautions on ne négligea pas d'exhorter les magiſtrats des deux importantes villes de *Copenhague* & de *Malmœ* à reſter fidelles à l'intérêt commun de la nation, & à maintenir les bourgeois dans l'union & l'obéiſſance. Ils le promirent, & en prêtèrent même ſerment entre les mains des ſénateurs : on verra bientôt comment ils remplirent cette promeſſe. Après cela les ſénateurs voulant ſe juſtifier auprès de la nation de ce qu'ils avoient différé d'élire un roi, publièrent qu'ils avoient été retenus par la crainte d'offenſer les Norvégiens, qui auroient pu ſe venger en faiſant une élection particulière.

INTER-REGNE. 1533.

Après avoir réglé toutes ces choſes on penſa à donner audience aux miniſtres étrangers. Les premiers qu'on entendit furent *Pogwiſch* & *Rantzow*. Ils étoient chargés par le

INTER-REGNE. 1533. duc *Chrétien* de recommander de nouveau ses intérêts aux états. Ils ajoutèrent que leur maître résolu de ne séparer jamais ses intérêts de ceux du Dannemarc, quelque parti que les sénateurs prissent par rapport à l'élection, leur offroit de travailler de concert avec les Danois à faire un traité de paix & d'alliance avec la reine *Marie* gouvernante des Pays-Bas, alliance également nécessaire au royaume & aux duchés dans les circonstances où ils se trouvoient. Le sénat ne put refuser des éloges & son consentement à une proposition si sage, & accompagnée de tant de modération. Il fut convenu d'envoyer des ambassadeurs à la gouvernante, & de traiter avec elle au nom du royaume & des duchés comme ne faisant qu'un même état.

Après les ministres du duc se présentèrent ceux de la régence de *Lubeck*. Ils avoient à leur tête *George Wullenwever* homme hardi & remuant qui par son caractère & par ses vues secrètes étoit charmé d'être le porteur des plaintes que ses maîtres l'avoient chargé de faire à la régence de Dannemarc. Il s'agissoit toujours

INTERREGNE. 1533.

du commerce de la Baltique dont les Lubeckois vouloient qu'on exclut les Hollandois leurs rivaux. *Wullenwever* commença ſon diſcours par rappeler au ſénat tous les ſervices éminens que ſa république venoit de rendre au royaume, les ſecours de vaiſſeaux, d'hommes, d'artillerie, de munitions de toute eſpèce qu'elle avoit fournis à *Fréderic I*, le ſang de ſes citoyens répandu, leurs tréſors prodigués pour une querelle dont tout l'avantage avoit été pour les Danois, & les charges pour les Lubeckois qui n'avoient obtenu pour toute récompenſe qu'une confirmation de leurs anciens priviléges. Il avoit été queſtion, ajouta-t-il, d'une alliance plus étroite ; mais à peine formée elle a été rompue, ou elle eſt du moins demeurée ſans effet. On avoit promis de défendre l'entrée de la Baltique aux pirates, & ſurtout aux Hollandois ; on devoit leur fermer le paſſage du Sund. Rien de tout cela n'a été fait : ils y navigent auſſi librement & en plus grand nombre que jamais ; ils s'y enrichiſſent même des dépouilles des Lubeckois à la vue des Danois qui reſtent

INTER-REGNE. 1533.

indifférens. *Lubeck* obligé d'armer des escadres a remporté à la vérité de grands avantages sur les Hollandois, mais ils sont revenus cette année avec de si grandes forces que le succès n'a plus été le même. Nous ne pouvons plus, continua-t-il, supporter le fardeau de cette longue guerre, si le sénat ne nous prête la main en interdisant à nos rivaux une navigation qu'ils ont récemment usurpée. C'en est fait sans cela du commerce des villes anséatiques: mais je ne puis croire, disoit il en finissant, que des alliés qui se sont montrés si fidelles & si zélés soient abandonnés de ceux à qui ils viennent de rendre le même service qu'ils leur demandent aujourd'hui. Cette honteuse ingratitude seroit même contraire aux vrais intérêts du Dannemarc que la régence des Pays-Bas ne cherche qu'à opprimer aussitôt que ses forces augmentées des débris de la puissance de *Lubeck* lui permettront de dévoiler & d'exécuter ses dangereux desseins.

Ces reproches, ces demandes & les menaces qui s'y joignoient jetèrent le sénat dans un grand embarras. Il avoit d'autant plus lieu de

craindre le reſſentiment de *Lubeck*, que cette ville puiſſante, sûre d'être ſoutenue de toutes les forces des villes anſéatiques dans une cauſe ſi intéreſſante pour toutes, gouvernée par des chefs ambitieux & emportés, pouvoit encore trouver d'autres alliés dans le ſein même du royaume parmi les mécontens & les partiſans du roi dépoſé. D'un autre côté s'attirer le reſſentiment de la régence des Pays-Bas, & par conſéquent celle de l'empereur & de ſes alliés ; l'attaquer ouvertement dans le temps même où l'on recherchoit ſon amitié, n'étoit-ce pas s'expoſer à un autre danger auſſi grand que celui dont on pouvoit être menacé de la part de la ligue anſéatique ; & pour éviter le reproche d'ingratitude n'iroit-on pas encourir celui de foibleſſe & de mauvaiſe foi ? Cette ſituation difficile demandoit toute l'attention du ſénat, & étoit une bien juſte punition du ſacrifice qu'il avoit fait de la ſûreté de l'état à ſes vues particulières. Son irréſolution dura pluſieurs jours : enfin on réſolut de faire au miniſtre de *Lubeck* une réponſe négative, mais auſſi adoucie qu'il

INTERREGNE.
1533.

INTERREGNE. 1533.

ſeroit poſſible. On lui dit donc que le Dannemarc n'ayant point de roi dans ce moment étoit hors d'état de contracter des alliances ; qu'un traité fait par le ſénat ſans le concours de ſon chef ordinaire ne pourroit obliger le roi qu'ils éliroient enſuite ; qu'à l'égard du traité que les Lubeckois reclamoient il étoit notoire que ce n'avoit été qu'un projet de convention qu'on n'avoit jamais conſommée ; que quand cela ſeroit elle devenoit nulle par la mort de *Fréderic* dont les promeſſes ne pouvoient engager ſes ſucceſſeurs ; que le ſénat ſe faiſoit beaucoup de peine de gêner la liberté du commerce, avantage précieux qui n'appartenoit pas moins aux François, aux Anglois, aux Ecoſſois qu'aux Hollandois mêmes ; qu'ayant propoſé une alliance à la régence des Pays-Bas, il ne pouvoit avec bienſéance prendre ce même temps pour l'attaquer ; qu'il lui paroiſſoit plus convenable de travailler à aſſoupir pour le préſent cette querelle, & que quand le roi ſeroit élu on pourroit convenir des conditions d'une alliance avec la république. *Wullenwever* ſurpris & irrité ſe récria

fortement contre l'ingratitude de ce procédé ; puis voyant l'inutilité de ſes plaintes il réſolut d'aller à ſon but par d'autres voies, & de ſe venger des Danois eux-mêmes s'il ne pouvoit en faire les inſtrumens de l'abaiſſement des Hollandois. Mais pour bien entrer dans les vues de cet homme ambitieux & des autres magiſtrats de *Lubeck* de ſon parti, il eſt néceſſaire de jeter auparavant un coup d'œil ſur l'état où cette république ſe trouvoit alors.

INTERREGNE. 1533.

La ville de *Lubeck* étoit parvenue vers la fin du ſiècle précédent au plus haut point de puiſſance où elle ſoit jamais montée, & où le commerce ſemble pouvoir porter un état preſque tout renfermé dans l'enceinte de ſes murs, & environné de voiſins guerriers, pauvres & jaloux. C'étoit elle qui formoit la tête de cette célèbre confédération anſéatique qui eût pu devenir redoutable à l'Europe ſi ſa conſtitution eût permis qu'elle agît par ſyſtême, & n'eût qu'un eſprit & qu'un intérêt communs. La ville de *Lubeck* étoit de plus l'ame de cette ligue particulière, moins étendue, mais plus unie

INTERREGNE. 1533.

qui embraſſoit les meilleures villes maritimes du *Mecklenbourg*, de la *Poméranie*, de la *Pruſſe*, & que nous avons ſouvent déſignées par la dénomination générale de *villes anſéatiques de Vandalie.* Avec ces alliés elle s'étoit maintenue dans une poſſeſſion excluſive, ou peu s'en faut, du commerce de la Baltique, elle y régnoit avec empire, elle tenoit la balance entre les nations qui en occupent les côtes, ou la faiſoit pancher à ſon gré. Cette hiſtoire en a fourni d'aſſez fréquentes preuves. Les trois royaumes du Nord, les peuples de Poméranie, de Pruſſe, de Livonie ne vendoient leurs denrées & ne recevoient celles des étrangers que par les mains des marchands guerriers de ces villes. Ce commerce étoit immenſe : on ne ſavoit pas trouver ailleurs les mâtures, les bois de conſtruction, le chanvre, le goudron & tant d'autres matières que la navigation a rendues d'une néceſſité indiſpenſable. Ajoutez-y le fer, le cuivre, les pelleteries, la cire, le ſuif, les cuirs, les grains, produits abondans & précieux de la Suède, de la Pologne ou de la Ruſſie :

enfin obſervez qu'il ſe faiſoit dans la Baltique même la plus abondante pêche de hareng qui fût alors connue, & que la conſommation en devoit être immenſe dans l'Europe alors toute catholique. Ces richeſſes prodigieuſes avoient long-temps coulé dans le ſein de ces villes par tous ces différens canaux. *Lubeck* s'étoit vue en état d'armer au moindre beſoin des eſcadres redoutables qui la faiſoient reſpecter non des nations du Nord ſeulement, mais de toutes celles de l'Europe qui ont des ports & des vaiſſeaux. Enfin cette proſpérité qui avoit inſpiré tant de confiance à ſes citoyens, commença à ſubir le ſort des choſes humaines vers la fin du quinzième ſiècle. Le commerce ſembloit s'échapper de ſes mains malgré tous ſes efforts. Quoiqu'il ſe plaiſe naturellement dans les états républicains où règne l'égalité des perſonnes & la ſûreté des poſſeſſions, il éprouva l'effet de cette impulſion plus forte encore qui l'entraîne ſucceſſivement de nations en nations, & ne lui permet pas d'accumuler long-temps toutes les richeſſes du monde dans un ſeul lieu. Cette

INTERREGNE, 1533.

INTER-REGNE. 1533.

inſtabilité dont Tyr, Carthage, Alexandrie, Marſeille, Véniſe & Gênes avoient fait l'expérience, *Lubeck* devoit l'éprouver à ſon tour, pour être remplacée ſur la ſcène mobile de ce monde par un état deſtiné au même ſort. Les Hollandois forcés par la nature à être induſtrieux & navigateurs, ſitués au centre de l'Europe, touchant au nord d'une main, & de l'autre au midi, commencèrent alors à vouloir partager avec les villes de Vandalie le riche commerce de la Baltique. En même temps diverſes cours de l'Europe où la lumière pénétroit prenoient des meſures pour s'affranchir peu-à-peu du joug honteux des priviléges accordés à ces villes dans des temps d'imbécilité & de confuſion. Pluſieurs rois de Dannemarc y avoient travaillé; *Guſtave* s'en occupoit avec ſuccès en Suède: l'Angleterre avoit donné l'exemple à pluſieurs égards: enfin une révolution qui ſe forma dans le ſein même de *Lubeck* vint hâter la ruine de ſa proſpérité, au moment que tout conſpiroit contr'elle au-dehors.

Cette république étoit gouvernée depuis

depuis long-temps par un ſénat qui bien que dépendant en diverſes choſes de l'aſſemblée des citoyens avoit toujours eu la direction des plus importantes affaires qu'il gouvernoit ſuivant certaines maximes dont l'expérience avoit prouvé la ſageſſe. Il n'y avoit qu'une longue étude des intérêts de la patrie qui put élever graduellement aux premières places, d'où il réſultoit que le même eſprit & le même ſyſtême ſe perpétuant dans le ſénat, le gouvernement n'étoit point ſujet à cette inſtabilité & à cette confuſion qui ont perdu la plupart des démocraties (*). *Broms*, *Gerken* & *Lunte* ſe trouvoient vers le temps de la mort de *Fréderic* au timon des affaires : ces premiers magiſtrats, nommés *bourguemeſtres* étoient d'ordinaire des perſonnes iſſues de familles patriciennes, & reſpectables par leur âge & leur expérience. Une place de ſénateur étant venue à vaquer, ce *Wullenwever* que nous venons de voir député en Dannemarc avoit réuſſi à ſe la faire don-

INTERREGNE. 1533.

(*) Willebr. Hanſiſch. Chron. p. 156. & ſeq.

INTERREGNE. 1533.

ner. C'étoit un homme actif, hardi, & intrigant, doué de cette éloquence impétueuſe qui captive le peuple, & dont l'ambition & la préſomption étoient ſans bornes. Il avoit à peine été un mois dans le ſénat, lorſque *Lunte* l'un des bourguemeſtres étant mort il oſa aſpirer à cette place, & l'obtint par la faveur du peuple. Dès-lors il ſe fit un parti dans le ſénat, comme il en avoit un dans le peuple, & voulut gouverner l'état par de nouveaux principes. *Gerken* le plus ancien des bourguemeſtres lui oppoſa en vain ſon expérience & un reſte de crédit. *Wullenwever* qui flattoit le peuple lui faiſoit goûter ſes vaſtes & chimériques projets, & ſa faction étouffoit toujours par ſes cris les ſages & modeſtes avis du vieillard.

Le malheur de *Lubeck* voulut qu'il y vint dans ces circonſtances un autre homme de la même claſſe nommé *Marc Meyer*, avanturier auſſi remuant & auſſi téméraire que *Wullenwever*. Ce *Meyer* avoit été d'abord ſerrurier à *Hambourg*; mais né avec de l'ambition & des talens il ſe laſſa bientôt de ſa profeſſion, paſſa au ſervice

de *Fréderic*, & ſe diſtingua extrêmement au ſiége de Copenhague. Sa réputation le précéda à *Lubeck*, & l'y ſervit ſi bien que cette ville envoyant à l'empereur un ſecours contre les Turcs, *Meyer* fut déchargé de le commander. Sa troupe étant revenue ſans avoir rien fait, *Meyer* de retour à *Lubeck* & incapable de vivre en repos ſe lia d'amitié avec *Wullenwever*, & gagna tellement ſa confiance que celui-ci mit tout en œuvre pour élever ſon ami, & l'aſſocia à ſes projets. *Meyer* ayant épouſé la veuve du bourguemeſtre *Lunte*, cette alliance & le crédit de ſon ami prévalant ſur toutes les oppoſitions, il obtint l'importante place de commandant de la ville. Dès ce moment ils travaillèrent de concert à écarter & à abaiſſer les anciens ſénateurs, & partagèrent entr'eux toute l'autorité dont ils les dépouilloient.

INTERREGNE.

1533.

Pour aller par degrés à leur but ils proposèrent d'abord au corps des bourgeois de rétablir un ancien ſtatut que le célèbre *Henri le lion* avoit donné à la ville dans le temps que ce duc de Saxe étant ſeigneur du

INTER-REGNE. 1533.

Holſtein l'étoit par cela même de *Lubeck*. Par ce ſtatut les ſénateurs ne l'étoient point à vie, mais au bout de quelques années ils devoient faire place à d'autres, ce qui donnoit à un plus grand nombre de bourgeois l'eſpérance d'obtenir cette dignité. Une propoſition ſi agréable au peuple ne put qu'être favorablement reçue. Elle flattoit ſes paſſions les plus chères, l'amour des nouveautés, & l'envie contre ſes ſupérieurs. La loi fut donc remiſe en vigueur; la plupart des anciens ſénateurs furent dépoſés tumultueuſement, & chaſſés du ſénat, & les créatures des deux chefs de la faction y eurent entrée & furent appelés à traiter des affaires, dont la plupart n'avoient aucune connoiſſance.

C'étoit ce nouveau ſénat qui devoit rendre à la république ſa première ſplendeur, en lui rendant par des victoires le commerce de la mer Baltique dont les Hollandois l'avoient preſqu'entièrement privée. Pour cela il étoit d'une néceſſité indiſpenſable que *Lubeck* entraînât le Dannemarc dans ſon parti, puiſque ſans ſon concours la Baltique ne pouvoit être fer-

mée, & que les eſcadres de *Lubeck* ne pouvoient garder toute cette vaſte mer. *Wullenwever* avoit donc été chargé d'aller dans ce royaume, & de mettre tout en œuvre pour faire entrer la régence dans ſes vues. On a vu comment elle reçut ſes propoſitions & ſes plaintes. *Wullenwever* ſe tourna alors du côté du roi de Suède; mais quoiqu'il réclamât auſſi les ſervices eſſentiels que ſes maîtres avoient rendus à ce prince, il n'en obtint pas une réponſe plus favorable. Comment n'oublieroit-on pas les ſervices intéreſſés, puiſque les autres s'effacent ſi promptement de la mémoire? *Wullenwever* plus irrité que découragé de ces refus jura d'étendre ſur les Suédois la vengeance qu'il préparoit. Il ne croyoit ſans doute pas qu'un roi de plus pour ennemi fût un objet de quelque conſidération dans un plan auſſi vaſte que le ſien. Il fit ſaiſir à *Lubeck* tous les effets appartenans aux Suédois, ſous prétexte que *Guſtave* refuſoit d'acquitter ce qu'il devoit à ſes concitoyens. *Guſtave* uſa ſur le champ de repréſailles; il fit arrêter tous les Lubeckois qui étoient en Suède, ſéqueſtrer leurs

INTER-REGNE. 1533.

INTERREGNE. 1533.

biens, & révoquer leurs priviléges. Cependant *Wullenwever* attentif à profiter de l'agitation où les esprits étoient en Dannemarc, espéroit pouvoir lier si bien sa partie que le sénat lui-même seroit forcé de se prêter à ses desseins. Il voyoit ce sénat asservi à quelques évêques qui l'étoient eux-mêmes à la passion de se venger, d'accabler la nouvelle religion, & de remonter au faîte du pouvoir dont elle les avoit fait descendre. Il chercha dans le parti opprimé des hommes capables d'en être les chefs, & de ranimer ses espérances, persuadé que les armées & les escadres de *Lubeck* feroient aisément le reste. Ses recherches ne furent pas longues : tout lui indiquoit *Ambroise Bogbinder* & *George Kock* autrement nommé *Mynther*, l'un bourguemestre de *Copenhague*, l'autre de *Malmœ*, tous deux Allemands de naissance, tous deux puissans dans leurs villes par leurs emplois, par leurs richesses & par la confiance qu'avoient en eux les bourgeois protestans. *Wullenwever* ayant pressenti leurs dispositions secrètes s'ouvrit enfin entièrement à eux. Il leur repré-

ſenta le danger éminent auquel la religion proteſtante étoit expoſée ſous un ſénat catholique que la vacance du trône enhardiſſoit, & la néceſſité d'arrêter le cours de ſes entrepriſes en lui oppoſant le duc *Chrétien* qu'il falloit élire pour l'autoriſer à agir. Que ſi ce prince refuſoit de ſe prêter à toutes leurs vues, *Lubeck* ſauroit bien ſans lui protéger la religion proteſtante & la liberté du peuple de Dannemarc; qu'il ſuffiſoit pour cela qu'ils vouluſſent ouvrir leurs villes & leurs ports aux armées de terre & de mer qu'il s'engageoit à leur envoyer, & que *Copenhague* & *Malmœ* ne gagneroient pas ſeulement par-là le libre exercice de leur religion, mais encore l'ineſtimable avantage d'être aſſociés à la ligue anſéatique, & de participer à ſa puiſſance, à ſa réputation, & à ſes immunités. Ce projet éblouit les deux magiſtrats: ils s'engagèrent à faire tout ce qu'on demandoit d'eux. Ils envoyèrent des meſſagers affidés au duc *Chrétien* pour l'inſtruire de ce qu'on projetoit, & de la facilité qu'il trouveroit à ſe faire élire s'il vouloit ſe confier à eux. On n'épar-

INTER-REGNE.

1533.

INTER-REGNE. 1533.

gna ni les promeſſes ni les menaces pour l'engager à permettre qu'on travaillât à lui frayer le chemin au trône. Mais *Chrétien* dédaigna & rejeta tous ces moyens haſardeux & peu honorables d'acquérir une couronne, aimant mieux la devoir à ſon courage & à la juſte reconnoiſſance des peuples, qu'à des ſujets rebelles & à des étrangers ambitieux.

Pendant que ce refus généreux tenoit les conjurés dans la ſurpriſe & l'irréſolution, l'audace des évêques & l'oppreſſion des proteſtans étoient portées à leur comble. Ces prélats regardant l'élection du prince *Jean* comme aſſurée, régloient déjà la manière dont il devoit être élevé : ils lui donnoient un état, des revenus, des gouvernemens conſidérables dans le royaume. Leurs créatures avoient ſeules part à la diſtribution des grâces. On vit paroître des édits déſagréables au peuple, qui défendoient la ſortie de certaines denrées & ordonnoient la levée de grands impôts. Rien de plus propre à achever de rendre leur gouvernement odieux, & à étendre le feu de la rébellion qui s'allumoit déjà en plu-

ſieurs lieux. Les proteſtans préten-doient ſurtout avoir de grands ſujets de plainte. Sous prétexte d'exécuter le dernier décret on ſe permettoit contr'eux mille rigueurs qu'ils regar-doient comme le prélude d'une de ces perſécutions dont d'autres états catholiques avoient fourni tant de funeſtes exemples. *Giæ* & *Banner* ces deux ſénateurs dont on a parlé, voyant leurs remontrances mépriſées, & leur crédit impuiſſant, ne vou-lurent plus paroître participer à une conduite ſi contraire à leurs ſenti-mens, & ſe retirèrent du ſénat & de Copenhague. Cet exil volontaire fut pour eux un véritable triomphe. Une multitude innombrable les ac-compagna hors de la ville au milieu des applaudiſſemens, des regrets, & des malédictions lancées contre leurs ennemis. Mais ceux-ci moins effrayés de toute cette haine du peuple que ſatisfaits de demeurer les maîtres, travaillèrent avec plus d'ardeur que jamais à accabler les proteſtans. Fon-dés ſur ce que le dernier décret ne permettoit à perſonne d'enſeigner la théologie ſans leur aveu, ils citèrent *Tauſen* devant les tribunaux. Il ne

INTER-REGNE. 1533.

INTER-REGNE. 1533.

leur fut pas difficile de trouver des crimes à un homme que les luthériens regardoient comme leur oracle. *Taufen* plaida fa caufe avec force & avec courage, mais la crainte de foulever le peuple la plaida encore mieux que lui. Sur les repréfentations qui furent faites à ce fujet aux évêques, & qui étoient appuyées par les mouvemens menaçans du peuple, les évêques voulurent bien confentir à remettre à *Taufen* la peine qu'il avoit encourue, à condition qu'il n'enfeigneroit, ni ne prêcheroit, ni ne feroit plus aucun exercice public de fa religion, qu'il ne publieroit plus aucun livre, qu'il fortiroit du diocèfe de Sélande, & que s'il fe retiroit en Jutlande ou en Fionie, il n'y entreprendroit rien au préjudice du clergé romain.

Mais quand cette fentence fut lue à l'hôtel-de-ville, le peuple furieux courut aux armes, & fit retentir la place de menaces & d'injures. Il demanda à grands cris qu'on lui montrât *Taufen*, fe difpofant à enfoncer les portes fi on ne le fatisfaifoit fur le champ. Les évêques intimidés n'osèrent attendre l'effet de cette

menace; ils laiſsèrent ſortir *Tauſen* qui fut reconduit en triomphe chez lui, tandis que les prélats pâles & tremblans ne retournoient dans leurs palais que chargés d'outrages. *Rannow* évêque de *Sélande* qui étoit le principal objet de la haine publique n'évita même une fin tragique, que par la générosité de ce *Tauſen* qu'il perſécutoit. Lui ſeul réuſſit à appaiſer la populace dont le deſſein étoit de le mettre en pièces. *Rannow* touché de ce procédé ne put refuſer ſon eſtime à *Tauſen*, & ce motif ſe joignant au ſouvenir du danger qu'il avoit couru, & aux interceſſions des bourgeois de Copenhague, il lui rendit enſuite une égliſe, & la permiſſion d'y prêcher, à condition cependant qu'il s'abſtiendroit abſolument d'attaquer les eccléſiaſtiques dans ſes ſermons.

INTERREGNE. 1533.

Mais l'aſſemblée du ſénat & des états étant terminée, les autres évêques de retour dans leurs diocèſes, n'y étant retenus ni par des loix ni par la crainte d'aucun ſupérieur, travaillèrent ſans ménagement à y étouffer juſqu'au germe du luthéraniſme. *Bilde* archevêque de *Lunden* proſcri-

INTER-REGNE. 1533.

vit tous les miniſtres de *Malmæ*, & menaça de l'excommunication cette ville & les autres qui refuſeroient de rentrer dans le ſein de l'égliſe. Cet exemple fut ſuivi par tous ſes ſuffragans, mais ce fut à cela cependant ou à quelques autres meſures ſévères, mais jamais cruelles, que la perſécution ſe borna dans toutes les provinces du royaume ; en ſorte qu'on peut dire qu'il étoit réſervé aux peuples du Nord de ne point déshonorer la religion ſous prétexte d'avancer ſes intérêts par l'effuſion du ſang humain, ou par d'autres rigueurs également oppoſées à ſon véritable eſprit.

Cependant ces perſécutions que l'hiſtoire ſeule des autres pays peut nous faire trouver modérées, l'étoient trop peu aux yeux des proteſtans Danois pour qu'ils cruſſent devoir les ſouffrir. Tous avoient les yeux tournés vers le duc *Chrétien* comme vers leur unique libérateur ; *Giœ* & *Banner* ne s'en tinrent pas à ces vœux ſtériles ; ils ſe rendirent auprès de ce prince ; ils le prièrent inſtamment de ſe mettre à la tête des proteſtans opprimés, qui ne lui demandoient

pour venir ſe ranger ſous ſes étendards, que de les lui voir déployer en faveur de leur cauſe. Ils l'aſſurèrent qu'il n'avoit qu'à ſe préſenter aux Jutlandois avec une poignée d'hommes pour que toutes les fortereſſes, toutes les villes lui fuſſent ouvertes.

INTER-REGNE. 1533.

Il eſt peu d'hommes que des promeſſes ſi flatteuſes n'euſſent éblouis. Mais *Chrétien* les ayant écoutées avec attention, crut ſe devoir à lui-même de les repouſſer. Il répondit qu'une élection légitime pouvoit ſeule lui donner des droits à l'empire; que l'uſurper par artifice ou par violence, l'acheter au prix du ſang humain, ravir à ſon frère ſes eſpérances, autoriſer par ſon exemple les ambitieux, qui ſans titres & ſans mérite pourroient ſe faire un parti dans le royaume, c'étoit là autant de démarches contraires à ſes principes & indignes de lui: qu'ils euſſent donc à convenir entr'eux des moyens de procéder à une élection régulière, & que ſi elle ſe décidoit en ſa faveur, il s'engageoit à faire les plus grands efforts pour répondre aux eſpérances qu'ils avoient conçues de lui.

Les deux ſénateurs touchés de

INTERREGNE. 1533.

tant de vertu n'osèrent combattre plus long-temps un refus qui leur caufoit autant d'admiration que de douleur : mais *Wullenwever* ardent à la pourfuite de fes deffeins, ne fongea plus dès ce moment qu'à donner à un autre prince la place que celui-ci avoit eue dans fes vaftes projets. On prétend (*) qu'il jeta les yeux fur *Henri VIII*, roi d'Angleterre, & que *Meyer* fon ami fe trouvant dans ce royaume, fit à ce fujet des propofitions qui furent favorablement écoutées de ce prince. Il eft certain du moins que *Meyer* ayant été arrêté en Angleterre, par les ordres de *Henri*, à l'occafion d'un vaiffeau hollandois qu'il avoit pris, & auquel les Anglois étoient intéreffés, il fut bientôt relâché, traité avec beaucoup de diftinction, & fait enfin chevalier par *Henri* ; mais que *Meyer* & *Wullenwever* ayent offert de lui vendre le Dannemarc, que *Henri* foit entré dans ce projet chimérique, qu'il ait promis des fecours pour l'exécuter, & ait fait un traité avec les régens de Lubeck, c'eft ce qu'on ne pourroit fe perfua-

(*) Annales Cragii.

der, ſi le fait n'étoit atteſté par des hiſtoriens dignes de foi, & ſi la ſuite des événemens n'en fourniſſoit une nouvelle preuve. INTER-REGNE. 1533.

Pendant ce temps-là les ambaſſadeurs Danois envoyés dans les Pays-Bas avoient fait un traité avec la régente. Le ſénat convoqué à ce ſujet, s'aſſembla à *Odenſée* au mois d'Octobre. Ce traité portoit en ſubſtance, que le détroit du *Sund* & le commerce de la Baltique ſeroient libres aux Hollandois, en payant les droits accoutumés, & que les deux nations ſe ſecourroient réciproquement en cas d'attaque: on exceptoit cependant la guerre que ſe faiſoient actuellement les Lubeckois & les Hollandois. Le traité que les miniſtres de *Chrétien* avoient conclu au nom de leur maître comme duc de Holſtein, étoit conçu à-peu-près dans les mêmes termes. La régente lui promettoit cependant de plus un ſubſide annuel de 6000 ducats, à condition qu'il lui fourniroit un certain nombre de troupes lorſqu'il en ſeroit requis. Ces deux traités furent approuvés & ratifiés; & comme le ſénat inſtruit confuſément des machinations

INTER-REGNE. 1533. des ennemis du royaume, craignoit de n'être pas le maître de l'élection, s'il n'y pourvoyoit par de nouvelles alliances, il fut résolu d'en proposer une au roi *Gustave*, & trois ministres lui furent envoyés sur le champ : ils se nommoient *Ulstand*, *Lunge* & *Juel*.

Le duc *Chrétien* étoit un autre voisin dont l'amitié n'étoit pas moins précieuse dans de pareilles conjonctures ; mais les sénateurs moins occupés du bien du royaume que ce prince lui-même, eussent plutôt songé à l'écarter qu'à se l'attacher par une alliance, s'il n'eût fait lui-même des avances. Ses députés à l'assemblée d'*Odensée* eurent ordre de représenter que le royaume étant sans chef & menacé par de redoutables ennemis, rien ne convenoit mieux à sa situation actuelle que de prendre des engagemens de se secourir réciproquement en cas de besoin. Il proposoit pour cet effet de tenir un congrès à *Rendsbourg*, où la noblesse des deux duchés étoit assemblée : le sénat ne put rejeter une proposition si agréable à toute la nation. Il envoya ses ministres à *Rendsbourg* (*),

(*) Unio Rendsb. ap. *Huitf.* p. 1407.

& l'on y convint d'une alliance perpétuelle entre le royaume & les duchés : on tâcha surtout de prévenir les suites des différends qui devoient s'élever fréquemment entre deux Etats voisins, dont les droits étoient fort confondus. On se promettoit de s'en tenir toujours dans ces cas-là à la décision de quelques arbitres, dont on déterminoit les droits & les pouvoirs : on ne devoit commencer aucune guerre étrangère que de concert, & en cas d'attaque s'envoyer promptement des secours. Tel étoit ce traité d'union qui devoit lier *tous les princes issus du roi* Fréderic, *aussi long-temps que sa race subsisteroit, & régneroit en Dannemarc :* expressions singulières dans la bouche de ces sénateurs, qui prétendoient pouvoir donner la couronne à qui bon leur sembloit.

INTERREGNE. 1533.

Au commencement de l'année suivante les ambassadeurs envoyés en Suède en rapportèrent un troisième traité d'alliance avec *Gustave* (*). On n'y avoit rien omis de ce qui pou- 1534.

(*) Fœdus int. Dan. Suec. Holm. ap. *Huitf.* p. 1408. & Ol. Celf. K. Gust. Hist. Sen. Del. p. 104. & seq.

INTER-REGNE. 1534.

voit établir la plus étroite union entre les deux royaumes : en cas d'attaque on se promettoit des secours réciproques. Les ministres Danois & ceux de *Gustave* s'étoient communiqué en même temps avec la plus grande confiance tout ce qu'ils avoient pu apprendre des desseins des *Lubeckois*. En effet *Gustave* n'avoit pas moins de raisons que les Danois de les redouter & de les hair. Ils avoient tramé des conspirations contre lui au milieu même de *Stockholm*, dont ils avoient voulu faire une ville anséatique, en corrompant un comte de *Hoya* beau-frère de *Gustave*, que ce prince avoit comblé de bienfaits ; & ce complot ayant été découvert ils avoient tenté de lui susciter un autre ennemi dans la personne d'un jeune *Sture*, fils du dernier administrateur de Suède : mais ce second projet avoit échoué comme le premier : *Sture* avoit refusé de s'engager dans une entreprise périlleuse & contraire à ses sermens, & tout l'effet en avoit été de déterminer *Gustave* à s'allier avec le Dannemarc contre un voisin si remuant & si mal intentionné.

Les choses en étant venues à cette

extrémité, on croit devoir s'attendre que l'iſſue de tant de préparatifs, d'alliances & de projets ne peut qu'être une guerre ouverte entre la régence de Lubeck & les divers ennemis qu'elle s'étoit faits, ou une paix générale que la crainte devoit lui faire ſouhaiter. Mais les apparences trompent ſans ceſſe en politique: il en arriva tout autrement. Ces mêmes Lubeckois qui avoient mis tout le Nord en feu pour exclure les Hollandois de la Baltique firent la paix avec eux, & éblouis ou entraînés par la paſſion, prirent le change au point d'abandonner le premier & le ſeul objet de la querelle, afin de pourſuivre ſans obſtacle leurs vues chimériques ſur le Dannemarc.

INTERREGNE. 1534.

En effet comme ſi une guerre avec ce royaume eût dû les dédommager de toutes leurs pertes; pour avoir la liberté de faire cette guerre ſi déſirée, ils conſentirent que les Hollandois envoyaſſent dans la Baltique un auſſi grand nombre de vaiſſeaux qu'ils voudroient. C'étoit un point ſur lequel ils n'avoient jamais voulu ſe relâcher auparavant, & ils

INTER-REGNE. 1534. ne l'accordoient cette fois que pour quatre ans feulement, durant lefquels ils fe promettoient bien fans doute de mettre tellement les Danois dans leur dépendance, que le détroit du Sund ne s'ouvriroit ni fe fermeroit plus à l'avenir qu'à leur gré. Ce furent *Wullenwever* & *Meyer* eux-mêmes qui conclurent cette trève à *Hambourg*, au nom de *Lubeck* & de toutes les villes anféatiques de Vandalie avec les miniftres de la reine *Marie*, gouvernante des Pays-Bas. Le duc *Chrétien* & le fénat de Dannemarc n'y furent point compris, comme ils euffent dû l'être, fi la gouvernante fe fût piquée de plus de fidélité à fes engagemens. Les Lubeckois qu'on redoutoit, & qui cédoient beaucoup, ftipulèrent apparemment qu'on leur facrifiât ces alliés: il ne fe fait guères de paix que de pareilles lâchetés ne deshonorent. Celle-ci étoit inexcufable furtout vis-à-vis du duc, qui dans tout le cours de la négociation avoit pris fortement à cœur lés intérêts de la gouvernante, & s'étoit attiré par-là toute la haine des Lubeckois. A l'égard du fénat de Dannemarc, on prit pour prétexte

qu'il avoit négligé d'envoyer des députés à Hambourg. INTERREGNE.

Les Lubeckois, ou plutôt les démagogues qui les tyrannisoient, ayant alors les mains libres, préparèrent toutes choses pour la guerre qu'ils avoient résolu de faire au Dannemarc. *Henri VIII* qui répudioit dans ce même temps sa femme *Catherine* d'*Arragon*, tante de *Charles-Quint*, & se brouilloit avec l'empereur & avec le pape, applaudissoit à cet ambitieux dessein, & les flattoit pour se ménager leurs secours contre l'un & l'autre de ces ennemis. Peut-être aussi persuadé qu'un royaume sans chef pouvoit être aisément conquis, se laissoit-il tenter par l'espoir de partager les dépouilles du vaincu. Quoiqu'il en soit, les députés des villes liguées reçurent de ce prince vingt mille livres d'Angleterre, qu'on devoit déduire de la somme qu'il étoit convenu de leur donner pour l'acquisition du Dannemarc, lorsque les Lubeckois se seroient mis en état par leurs conquêtes de lui vendre ce royaume en tout ou en partie. *Henri* leur promit encore des secours plus efficaces d'hommes & de vais-

1534.

INTER-REGNE. 1534.

ſeaux. Cet argent, ces promeſſes, & le concours d'un ſi puiſſant prince acheva d'animer le peuple des villes de Vandalie à preſſer l'exécution d'un projet qui ſans un pareil appui eut dû paroître téméraire aux eſprits les plus échauffés.

Il ne s'agiſſoit plus que de trouver un chef capable de conduire une entrepriſe ſi audacieuſe. Après quelque incertitude le choix tomba ſur un comte allemand, nommé *Chriſtophle*, iſſu d'une branche cadette de la maiſon d'*Oldenbourg*. Ce comte n'en avoit eu d'autre héritage que ce nom illuſtre & des ſentimens peu conformes à l'état de ſa fortune. Sa capacité, ſon ambition étant connues, *Meyer* & *Wullenwever* l'attirèrent à *Lubeck*, pour lui révéler en ſûreté les vues qu'ils avoient ſur lui. Ils lui expoſèrent tous les motifs qu'ils avoient de ſe venger des Danois, dont l'ingratitude les expoſoit à perdre pour jamais un commerce qui faiſoit toute leur reſſource, &, pour ainſi dire, leur exiſtence : ils lui firent ſentir que lui *Chriſtophle* avoit auſſi des ſujets perſonnels de ſe plaindre d'eux, puiſque ſon honneur étoit intéreſſé à

faire mettre en liberté le malheureux *Chrétien II* ſon parent, que les Danois tenoient dans la plus rude captivité: ils lui repréſentèrent que toutes les circonſtances étoient les plus favorables du monde pour l'exécution de ce projet; ils lui peignirent l'état de troubles, de diſſentions, d'abandon où étoit le royaume, l'ardeur qui animoit les habitans des villes anſéatiques, la grandeur de leurs préparatifs, les bonnes diſpoſitions où ſe trouvoient les plus grands princes de l'Europe, l'empereur, le roi d'Angleterre, pluſieurs parens & amis du roi détrôné. Le comte écouta ce diſcours avec beaucoup de plaiſir. Il ſe livra à la flatteuſe eſpérance d'acquérir ou quelque ſouveraineté, ou du moins de grandes richeſſes; & promettant de ſeconder de tous ſes efforts un projet ſi juſte & ſi bien conçu, il partit auſſitôt pour lever des troupes en Allemagne, & ramena peu de temps après 4000 hommes d'infanterie à Lubeck. Les armemens maritimes ne ſe firent pas plus attendre, enſorte qu'il ne manquoit plus qu'un prétexte pour commencer la guerre. Mais cette difficulté n'en a

INTER-REGNE.

1534.

INTERREGNE. 1534.

jamais fait différer aucune. *Christophle* écrivit au duc *Chrétien*, pour lui demander qu'il eût à mettre en liberté le roi prisonnier. On lui disoit dans cette lettre qu'il eût dû rendre cette justice à son cousin germain de son propre mouvement, que s'il la refusoit il se trouveroit des hommes assez généreux pour prendre en main sa défense, que le château où ce prince étoit enfermé lui appartenoit, & qu'il rendroit compte à Dieu & aux hommes des mauvais traitemens qu'il y souffroit. Le duc répondit que c'étoit en vertu d'une résolution commune des Danois, des Suédois & des villes anséatiques elles-mêmes, que ce prince convaincu de tyrannie aux yeux de toute l'Europe avoit été arrêté; qu'il n'avoit aucun droit de révoquer une pareille sentence, que *Chrétien* étoit gardé à *Sonderbourg* sur la foi d'un traité solemnel qui ne permettoit à aucun des contractans de le relâcher sans le consentement des autres, & qu'on devoit s'adresser au sénat de Dannemarc, & au roi de Suède aussi-bien qu'à lui, si on vouloit obtenir son élargissement. Cette réponse fut bientôt suivie

ſuivie d'une autre pleine de menaces de la part du comte. Il déclaroit qu'il iroit chercher le roi captif partout où il ſeroit, ſans conſulter les Suédois ou les Danois avec qui il n'avoit rien à démêler, que les villes anſéatiques l'y autoriſoient, n'ayant pas oublié qu'elles avoient été garantes du ſauf-conduit accordé à ce prince, ſauf-conduit qui avoit été violé malgré leurs plaintes & leurs remontrances. En même temps il écrivit aux ſénateurs de Dannemarc pour leur annoncer ſon deſſein, & leur promettre de faire tous ſes efforts pour engager *Chrétien II* à oublier les injures qu'il en avoit reçues, & à les gouverner ſelon les loix de la modération & de l'équité, lorſqu'il ſeroit rétabli ſur le trône.

INTER-REGNE. 1534.

Chriſtophle ayant ainſi déclaré la guerre, entra rapidement en *Holſtein* avec ſon armée, & ne rencontrant d'abord aucune oppoſition il s'empara ſans peine d'*Eutin*, de *Trittow*, de *Plœn* ; & de-là ſe répandant dans les environs, il ravagea la campagne impitoyablement, brûlant & pillant les bourgs & les villages, & jetant la terreur & la conſternation dans

INTERREGNE. 1534.

toute la province. Pendant que le ſiége de *Segeberg* l'arrêtoit, le duc *Chrétien* ſurpris d'abord par une ſi prompte invaſion, aſſembloit à la hâte ce qui pouvoit ſe trouver de troupes dans le pays, & ſollicitoit le ſecours des Danois promis par le dernier traité d'union. Le ſénat effrayé de la ſeule idée du rétabliſſement de *Chrétien II*, ne ſe fit pas long-temps demander ce ſecours. Il dégarnit pour cela *Copenhague*, *Malmœ*, & tout le royaume de preſque tout ce qu'il y avoit d'hommes propres à le défendre : mais lorſque cette armée fut paſſée dans les duchés, *Chriſtophle* content du ſuccès de ſa courte expédition, revint chargé de butin dans *Lubeck*, où tout étoit prêt pour attaquer le royaume même, dans une circonſtance ſi favorable.

En effet il y avoit dans le port de cette ville vingt-un vaiſſeaux de guerre prêts à faire voile, & ſi bien pourvus de matelots, de ſoldats, de vivres, d'artillerie & de toute ſorte de munitions, qu'il étoit évident que les deux magiſtrats n'avoient pas eu moins de pouvoir que d'ardeur pour le ſuccès de leur entrepriſe. Le

Dannemarc étoit cependant ſans roi, on pourroit même dire ſans régence & ſans conſeil. Des frégates détachées par les Lubeckois avoient rompu toute communication entre les iſles danoiſes ; & les ſénateurs diſperſés dans ces iſles & dans le continent ne ſavoient ni où ni comment ſe réunir. Tandis que ceux qui étoient à *Copenhague* flottans entre mille partis différens attendoient l'arrivée de leurs collègues, on vint leur annoncer que la flotte des Lubeckois paroiſſoit dans le canal du *Sund*. Auſſitôt on donne ordre à *Axell Giœ* de ſe jeter dans Copenhague avec les milices qu'il pourra raſſembler dans l'iſle, mais il n'eſt déjà plus temps. La flotte lubeckoiſe favoriſée par le vent, jette l'ancre à quatre lieues de la capitale, & le comte *Chriſtophle*, *Meyer* & *Wullenwever* y débarquent avec leurs troupes ſans que perſonne tente de s'y oppoſer.

INTERREGNE. 1534.

George *Mynter*, ce bourgmeſtre de *Malmœ* qu'ils avoient corrompu, ne fut pas plutôt inſtruit de leur arrivée, qu'il vint les recevoir & les inſtruire de l'état du royaume, & des diſpoſitions favorables des bour-

INTERREGNE. 1534.

geois de *Copenhague* & de *Malmœ.* Ainſi les généraux Lubeckois encouragés par ſes diſcours, pénétrèrent avec confiance dans l'intérieur du pays; mais avant que de voir quelles furent les ſuites de leur invaſion, jetons un coup-d'œil ſur ce qui s'étoit paſſé en Holſtein.

Le duc *Chrétien* n'avoit pas négligé de profiter de la retraite de l'ennemi & du ſecours qu'il avoit reçu de Dannemarc. Il avoit détaché *Jean Rantzow* à la pourſuite du comte. *Eutin*, *Plœn*, *Segeberg* & *Trittow* s'étoient rendus à ce général, & le duc l'ayant joint, s'étoit allé poſter à l'embouchure de la *Trave*, où eſt le port de *Lubeck*. La petite ville de *Travemunde* ſituée près de ce port s'étoit rendue à lui, la tour qui lui ſervoit de fortereſſe avoit été pareillement forcée après quelque réſiſtance. Par ce moyen *Chrétien* devenu maître de la navigation de *Lubeck* n'y laiſſa plus entrer aucun vaiſſeau: ayant enſuite laiſſé une garniſon dans ce lieu, il marcha par le territoire de *Lubeck* au-devant d'un corps de troupes qui lui venoit de Saxe, & revint avec ce renfort mettre le ſiége devant

cette ville même. Il falloit pour cela jeter un pont ſur la *Trave* : on y travailla avec ardeur : de leur côté les bourgeois firent une ſortie pour ruiner cet ouvrage, mais ils furent deux fois repouſſés avec une grande perte, & la communication d'un bord à l'autre étant aſſurée malgré leurs efforts, le ſiége commença à être pouſſé vigoureuſement, & ces fiers républicains ſurpris d'un changement ſi ſubit dans leurs affaires, mal pourvus de ce qu'il faut pour ſoutenir un ſiége qu'ils n'avoient pas prévu, laiſſoient déjà voir ſur leurs viſages la conſternation & le repentir.

INTERREGNE. 1534.

Leur ſeule conſolation dans un état ſi fâcheux étoit d'apprendre le ſuccès de leurs armes en Dannemarc. Il ne pouvoit être plus complet : tandis que la flotte danoiſe reſtoit bloquée dans Copenhague, la leur, maîtreſſe du *Sund* n'en permettoit le paſſage qu'à leurs amis, & interceptoit les vaiſſeaux des Norvégiens, qui ne ſachant rien de ce qui ſe paſſoit envoyoient leurs députés à la diète d'élection qu'on avoit convoquée à Copenhague l'année précédente. Sur terre le comte *Chriſtophle* d'*Olden-*

INTERREGNE. 1534.

bourg s'emparoit de *Rofchild*, & obligeoit par fes menaces les habitans à prêter ferment de fidélité à leur ancien maître *Chrétien II.* On a bien de la peine cependant à fe perfuader que les Lubeckois euffent véritablement envie de rétablir ce prince qu'ils avoient fi long-temps regardé comme leur plus cruel ennemi. Qu'euffent-ils gagné par-là? & quel fonds pouvoient-ils faire fur fa reconnoiffance? Il eft bien plus probable qu'en prenant ce prétexte comme le plus propre à colorer leur invafion & à féduire le peuple, ils n'avoient fongé qu'à fomenter les diffenfions, & accroître la confufion au milieu de laquelle ils efpéroient de fe rendre maîtres des affaires, & de donner aux Danois un roi de leur choix. Cependant il n'eft pas impoffible auffi que *Chriftophle* dirigé par d'autres vues que les leurs, n'ait demandé *Chrétien II* de bonne foi & peut-être malgré eux.

Alors reparut fur la fcène ce *Guftave Trolle* qui fe faifoit toujours nommer archevêque d'*Upfal*, après avoir refté caché à *Lubeck* depuis que la détention de *Chrétien II* lui avoit ôté tout

eſpoir de troubler encore le repos du Nord. Auſſi livré à l'ambition que s'il n'en avoit pas éprouvé tous les malheurs, il n'avoit pas plutôt vu luire quelque nouveau rayon d'eſpérance, que ſortant de ſa retraite, il s'étoit joint à *Chriſtophle* & l'avoit ſuivi en Dannemarc. Le comte quoique luthérien zélé, ne voyant dans *Trolle* qu'un fidelle ſerviteur du roi, dont il avoit pris la cauſe en main, dépoſa *Ronnow*, évêque de *Roſchild*, & de ſa propre autorité donna cet évêché à *Trolle*. *Ronnow* étoit alors à *Copenhague* : à cette nouvelle plein d'indignation de l'audace de *Chriſtophle*, il aſſemble le peuple, il s'emporte contre cet uſurpateur, il exhorte les bourgeois par tout ce qu'il y a de plus ſacré à lui oppoſer une vigoureuſe réſiſtance. Mais ſes exhortations furent mal accueillies. Les magiſtrats & les principaux bourgeois étoient déjà gagnés par les Lubeckois. Dans la crainte que *Ronnow* n'eût pénétré leur deſſein, ils ſoulevèrent le peuple contre lui, réſolus de le chaſſer ou de s'aſſurer de ſa perſonne. Le prélat s'évada; les autres ſénateurs également effrayés

INTERREGNE.
1534.

INTER-REGNE. 1534.

diſparurent, trop heureux de pouvoir ſe ſouſtraire à temps à la fureur de cette populace.

Après avoir pris les villes de *Roſchild* & de *Kœge*, qui ne ſont éloignées que de quelques lieues de Copenhague, après avoir fortifié ces deux poſtes, & attiré quelques payſans dans ſon camp, le comte d'*Oldenbourg* marcha vers la capitale, & fit ſommer les habitans de ſe ſoumettre au roi *Chrétien II*, pour lequel il avoit pris les armes. Il n'étoit pas beſoin de beaucoup de diſcours pour les perſuader; cependant pour ménager les apparences, ils répondirent que pour ſe ſoumettre à leur roi ils déſiroient de le voir remis en liberté. *Jean Urne* qui commandoit dans la citadelle avoit auſſi eu part à cette réponſe. On craignoit ſa fidélité & le pouvoir que ſon poſte lui donnoit. *Mynter* & *Bogbinder* n'épargnèrent ni ruſes ni complots pour le ſurprendre; mais ſa défiance ayant pourvu à tout, les bourgeois n'osèrent ouvrir leurs portes. Enfin les inſtances du comte devinrent ſi preſſantes, que paſſant par deſſus toutes autres conſidérations, ils ſe déterminèrent à

capituler. Le comte leur promit que leurs immunités & leurs droits leur ſeroient conſervés, que tous les environs juſqu'à deux lieues de diſtance leur appartiendroient, & qu'ils auroient entière liberté de profeſſer publiquement la religion proteſtante. Auſſitôt les portes de Copenhague furent ouvertes, & *Chriſtophle* y entra triomphant au milieu des cris de joie de tout le peuple. Il fallut cependant faire encore le ſiége de la citadelle, que *Jean Urne* ne rendit qu'après une belle défenſe. Ainſi ſans beaucoup d'efforts le comte ſe vit maître d'une ville riche & fortifiée, d'une flotte, d'une artillerie nombreuſe, des principaux arſenaux & magaſins du royaume. Le gouvernement de la ville fut donné aux créatures des conjurés, gens capables de tout oſer, & qui s'étoient diſtingués dans toutes les émeutes par leur emportement.

INTERREGNE.

1534.

Encouragé par un ſi grand ſuccès, le comte d'*Oldenbourg* répandit des lettres circulaires adreſſées à tous les ordres de l'Etat, pour leur ordonner d'envoyer leurs députés à *Ringſtedt*. La crainte de ſon reſſentiment ou l'amour de la nouveauté y conduiſi-

INTERREGNE. 1534.

rent quelques députés des villes & des communes. Le comte leur fit prêter un ferment de fidélité à *Chrétien II*, & la plupart retournèrent aſſez volontiers ſous les loix de cet ancien maître, dont les rigueurs étoient preſque toujours tombées ſur un ordre de perſonnes qu'ils redoutoient. La nobleſſe au contraire prévoyant de quoi il ſeroit queſtion dans cette diète, s'étoit tenue cachée pour ne point contribuer à remettre ſon ennemi ſur le trône. *Chriſtophle* irrité de cette conduite s'en vengea impitoyablement. Il envoya des détachemens, ſuivis de la populace ſoulevée, dans les châteaux & les biens des nobles, qu'il livra à leur avide & brutale fureur. La plupart effrayés d'un traitement ſi barbare, & demandant quartier à genoux, bégayèrent en tremblant un ſerment de fidélité & d'obéiſſance à *Chrétien II.* L'évêque *Ronnow* les y invita par ſon exemple. Il paſſa dans le parti de *Chriſtophle*, qui pour l'en récompenſer lui rendit l'évêché qu'il lui avoit ôté, & promit en échange à *Guſtave Trolle* de lui faire avoir celui de Fionie, quand on auroit conquis cette province.

La nouvelle de la trahiſon des bourgeois de Copenhague, de la priſe de cette ville, de la ſoumiſſion entière de la Sélande, & des barbaries qui s'y exerçoient, jeta dans un extrême abattement les membres du ſénat aſſemblé en Jutlande. Ils craignent pour *Malmœ* & pour la Scanie; ils conjurent les bourgeois de cette ville de reſter fidelles au ſénat; ils leur font eſpérer que le duc *Chrétien* ſera bientôt élu, qu'il vengera & délivrera le royaume; ils les raſſurent contre la crainte d'être troublés dans l'exercice de leur religion. Les habitans de *Malmœ* aſſurent le ſénat d'un inviolable dévouement; mais ſéduits par des magiſtrats vendus aux Lubeckois, à peine leur réponſe eſt-elle arrivée en Jutlande, qu'ils ſaiſiſſent par trahiſon le ſénateur *Magnus Gyllenſtierne* leur gouverneur, le mettent aux arrêts, raſent la citadelle bâtie ſous le règne précédent contre la teneur de leurs priviléges, s'aſſurent de deux autres ſénateurs qui ſe trouvent dans leur ville, & de tout ce qui s'y trouvoit de jeune nobleſſe, & écrivent au maréchal du royaume que l'intérêt de la religion proteſ-

INTER-REGNE.

1534.

INTERREGNE. 1534.

tante opprimée avoit exigé qu'ils priſſent ces précautions contre ſes ennemis.

Le comte d'*Oldenbourg* apprit avec joie que *Malmœ* ne lui couteroit que la peine de s'y préſenter : il eſpéra que la défection des bourgeois, & l'exemple de ce qui venoit de ſe paſſer en Sélande auroit jeté la terreur dans toute la Scanie. Habile à profiter de ce moment précieux il écrivit aux principaux de cette province qu'ils euſſent à venir prêter hommage au roi qu'il vouloit rétablir ; que s'ils s'y prêtoient de bonne grâce ils trouveroient en lui un prince juſte & clément, que s'ils refuſoient ou différoient, leur ruine étoit inévitable. Les chefs de la nobleſſe de Scanie aſſemblés virent bien que la ſoumiſſion étoit leur ſeule reſſource : les Lubeckois étoient maîtres du *Sund*. Les habitans de *Malmœ* trahiſſoient la patrie, & pouvoient introduire à chaque moment une armée dans la province. Ils envoyèrent donc à Copenhague quatre députés avec ordre de demander du moins pour prix de leur prompte ſoumiſſion la ſûreté de leurs perſonnes & de leurs

biens. Mais le comte mit cette faveur à un plus haut prix qu'ils ne pensoient. Il exigea que ces députés prêtassent hommage à *Chrétien II*, non en leur nom & en celui de leurs commettans seulement, mais encore au nom de toute la Scanie, & qu'ils répondissent pour tous les ordres de cette province. Il ne se contenta pas de les renvoyer avec cette réponse, il les suivit de près jusques à *Malmœ* où il vouloit achever d'affermir son empire sur cette facile conquête. Arrivé dans cette ville il fit assembler les états de la province sur la colline dite de *Liber*, près de *Lunden*, où les rois de Dannemarc recevoient depuis un temps immémorial les hommages de cette partie de leurs états. Il s'y rendit lui-même avec un grand cortège de ses troupes & des bourgeois de *Malmœ*. Cet appareil formidable donna à ses discours toute l'efficace qu'il pouvoit désirer. Quand il eut recommandé *Chrétien II* à l'assemblée, & demandé si elle ne vouloit pas suivre l'exemple des Sélandois qui l'avoient élu, il s'éleva de tous côtés des cris de joie & d'applaudissemens. Le comte

INTERREGNE. 1534.

INTERREGNE. 1534. la félicita du rétabliſſement de l'ordre & de l'union qui alloit être une ſuite de ſa docilité. Après cela ſe ſentant plus sûr de la bonne volonté du peuple que de celle des ſénateurs de la province, il ramena ceux-ci dans la ville de *Malmœ*. Là il ne s'occupa que de réjouiſſances publiques, & pour que chacun y prit une part ſincère il diſtribua des grâces qui lui coutoient peu, ſoit à ces ſénateurs qu'il vouloit gagner, ſoit aux bourgeois de *Malmœ* bien dignes de toute ſa reconnoiſſance.

On ne ſavoit cependant ni en Norvège ni dans le reſte du Dannemarc quel jugement aſſeoir ſur les premières apparences de cette révolution rapide & étonnante. *Chriſtophle* travailloit ſi ſérieuſement & ſi efficacément à rétablir le roi dépoſé, que l'on ne pouvoit preſque plus ſe perſuader qu'il n'en eut pas l'intention. Il ſembloit encore moins douteux qu'il en auroit le pouvoir. Les Norvégiens euſſent peut-être pu dans ce moment critique avoir à leur tour la gloire de donner un roi aux Danois & à eux-mêmes : ils s'aſſemblèrent bien pour en délibérer, mais

instrùits par plus d'une expérience que lorsque la couronne étoit disputée leur sort le plus ordinaire étoit d'être abandonnés par le vaincu, & punis par le vainqueur, ils prirent le parti d'attendre que la fortune leur eût nommé celui à qui ils devoient rendre hommage, & restèrent spectateurs paisibles de tous les troubles qui agitoient leurs voisins, persuadés que quelle qu'en fût l'issue ils ne manqueroient jamais de maître. INTERREGNE. 1534.

En Dannemarc les esprits s'échauffoient au contraire de plus en plus. Une grande partie du peuple de *Scanie* & de *Sélande* souhaitoit sincèrement de voir remonter *Chrétien II* sur le trône. Les évêques, la noblesse, les autres ennemis de ce prince dissimuloient avec peine leur désespoir, ou se retiroient furtivement dans la Jutlande, province plus éloignée de l'orage, plus à portée d'être secourue par le duc *Chrétien*, & surtout plus opposée que toutes les autres au rétablissement du roi qu'elle avoit déposé. L'évêque *Ronnow* toujours inconstant & irrésolu s'enfuit du diocèse qu'il venoit de racheter par une bassesse inutile, & se rendit dans

INTER-REGNE. 1534. cette province. Le duc *Jean* frère puiné du duc *Chrétien* ne ſe trouvant plus en sûreté en Fionie prit auſſi ce parti. *Roſencrantz* ſon gouverneur le fit habiller en payſan avec toute ſa ſuite pour le ſouſtraire aux pourſuites du comte d'*Oldenbourg* qui eût peut-être voulu s'aſſurer de la perſonne d'un prince à qui une partie des Danois deſtinoit la couronne. La licence extrême qui régnoit en Scanie & en Sélande achevoit de faire déſerter ces provinces. Le payſan plein de reſſentiment contre la nobleſſe, animé par l'appas du butin & l'aſſurance de l'impunité, n'épargnoit ſouvent dans ſes excès ni les biens ni les perſonnes de ceux qui, peut-être avec auſſi peu de juſtice, l'avoient fait trembler quelque temps auparavant. Le ſoldat plus féroce encore regardoit à ſon ordinaire les provinces ſoumiſes par ſes armes comme une proie deſtinée à payer ſes travaux & ſon ſang: & le comte d'*Oldenbourg* voulant attacher à tout prix les uns & les autres à ſa fortune, fermoit ſes oreilles & ſon cœur aux cris de tant d'infortunés.

Les isles ſituées au midi de la Sélande eurent bientôt le même ſort que ces provinces. Le peuple de *Mœne*, de *Lalande* & de *Falſter* enviant à ſes voiſins la licence dans laquelle ils vivoient ſeconda par des complots ou des violences ouvertes les armes du comte, qui s'en rendit ainſi maître ſans beaucoup de difficulté. L'isle de *Langelande* fut enſuite conquiſe après quelque réſiſtance, enſorte que la *Fionie* étant inveſtie de deux côtés, & dégarnie de troupes, ne pouvoit manquer de devenir bientôt la proie du vainqueur. Il prépara donc toutes choſes pour paſſer dans cette belle province qui ſembloit l'attendre ; & dont la conquête lui frayant le chemin à celle de la Jutlande lui faiſoit voir dans un avenir peu éloigné le royaume entier recevant la loi & le maître qu'il voudroit lui donner.

INTERREGNE. 1534.

Pendant qu'il s'occupoit de ces flatteuſes idées, les ſénateurs aſſemblés en Jutlande ſongeoient enfin à prendre de vigoureuſes meſures pour arrêter ſes progrès. L'eſprit de faction, & un faux zèle leur avoient caché juſqu'alors toute la grandeur

INTER-REGNE. 1534.

du danger : les évêques avoient encore osé s'obstiner à vouloir remettre les rênes de l'état entre les mains d'un enfant. Mais il n'étoit plus temps de se dissimuler les déplorables effets dont leurs conseils avoient été suivis. On ne pouvoit plus nier que la révolte des deux provinces, des villes de *Copenhague* & de *Malmœ* n'eût été prévenue si l'on eût déféré la couronne au duc *Chrétien*. Il étoit visible que si on tardoit encore à recourir à cet unique libérateur, le feu de la révolte s'étendroit en peu de temps dans la *Jutlande* & dans la *Fionie*, qu'alors les Lubeckois se joignant aux mutins il n'y auroit plus de salut à espérer pour un royaume devenu la proie d'une populace avide & furieuse, ou d'un roi sanguinaire & implacable dans sa vengeance. Ce fut-là ce que *Magnus Giœ* représenta avec force dans l'assemblée des sénateurs. Il finit par les exhorter de la manière la plus pressante à demander un prompt secours au duc *Chrétien*, & à se bien persuader que le salut de la patrie dépendoit de la résolution qu'ils alloient prendre. A l'ouie de ce discours applaudi par

INTERREGNE. 1534.

les ſénateurs laïques on propoſa d'élire le duc ſur l'heure même ; mais quand on vint à recueillir les voix, les prélats ſe couvrant toujours du manteau d'un beau zèle pour la religion, & préférant les intérêts du ciel à ceux de la terre, refusèrent ouvertement leur ſuffrage à ce prince hérétique. Cette obſtination donna lieu à de violens débats. Une multitude de gentilshommes & d'autres perſonnes de tout rang attendoit aux portes de la ſalle avec une extrême impatience le réſultat de cette longue délibération. Ce délai fit ſoupçonner ce qui ſe paſſoit. Alors cette foule entra tumultueuſement dans la ſalle du ſénat, & inſtruite du refus des évêques elle s'écria fièrement que le duc *Chrétien* devoit être élu, qu'il ne falloit pas attendre d'être accablé par l'ennemi pour ſe donner un chef, que le ſort déplorable de la Scanie & de la Sélande avoit aſſez fait voir le danger des délais, qu'on n'avoit eu que trop d'égards au refus obſtiné des évêques en perdant la moitié du royaume par complaiſance pour eux ; qu'il falloit ſauver à tout prix ce qui en reſtoit, & que ceux

INTERREGNE. 1534.

qui s'oppoſeroient encore à de ſi juſtes déſirs pourroient porter la peine de leur entêtement. A l'ouïe de cette menace les prélats ſe regardant quelque temps avec une crainte muette ſembloient s'accuſer les uns les autres de n'oſer répondre. Enfin ils bégayèrent quelques excuſes fondées ſur leur zèle & leurs bonnes intentions, & ils ajoutèrent que puiſque la nobleſſe étoit déterminée à élire le duc *Chrétien*, ce ſeroit elle qui en rendroit compte devant Dieu, que pour eux ils ne s'y oppoſeroient pas davantage, à condition cependant que les priviléges & les droits du ſénat & des états ſeroient confirmés par le nouveau roi, & qu'il ne ſeroit point l'ennemi de la religion. A peine ces paroles eurent-elles été prononcées que le duc *Chrétien* fut proclamé par le ſénat & par les cris de joie de tous les aſſiſtans. En même temps on nomma *Crumpen* évêque de *Borglum*, *Munck* évêque de *Rypen*, *Magnus Giœ* grand-maître du royaume, & *Ove Lunge* ſénateur pour porter à ce prince la nouvelle de ſon élection. Ils furent ſuivis de près par un gentilhomme de *Fionie*

à Rye le 4 Juillet.

nommé *Früs*, que la nobleſſe de ſa province dépêchoit auſſi au duc pour lui annoncer ſon acceſſion à la réſolution du ſénat de Jutlande. Cette nobleſſe ſe trouvant aſſemblée n'avoit eu qu'une voix ſur la néceſſité de l'élection; & la grandeur du danger qui la menaçoit lui avoit fait uſer de cette extrême diligence pour que le nouveau roi fût encore à temps de répondre à ſa bonne volonté par ſa promptitude à la ſecourir.

INTERREGNE. 1534.

Les députés du ſénat ſe trouvant ſur les frontières du *Holſtein* écrivirent à *Chrétien* pour le prier de fixer le temps & le lieu où il lui plairoit de les entendre. Ce prince inſtruit d'avance du ſujet de leur miſſion quitta ſur le champ ſon camp devant *Lubeck*, & alla les recevoir au cloître de *Preetz* pour être plus à portée de la Jutlande & de la Fionie. *Chrétien* accepta l'offre du ſénat avec cet air de reconnoiſſance & de modeſtie qui flatte celui qui donne & honore celui qui reçoit. Il leur délivra en même temps un acte par lequel il s'engageoit à leur confirmer leurs priviléges; & l'on convint d'un jour & d'un lieu où l'on s'aſ-

INTER-REGNE. 1534.

ſembleroit pour ſe lier plus étroitement par les ſermens réciproques uſités dans les élections des rois.

Cela étant fait, *Chrétien* retourne en diligence à ſon camp de Lubeck, ordonne toutes choſes pour la continuation du ſiége, & revient auſſitôt à *Horſens* en Jutlande où les états de cette province & ceux de Fionie l'attendoient. Là cette nombreuſe aſſemblée le proclame de nouveau, & lui prête ſerment à genoux & les mains levées dans une plaine voiſine de la ville. Le roi de ſon côté s'engage proviſionellement à confirmer les priviléges & les droits de chaque ordre de l'état ſur le pied de la capitulation de *Fréderic I.* On convient qu'il pourra cependant y faire les changemens qui ſeront jugés néceſſaires & que le ſénat approuvera, que juſqu'à ce que les circonſtances permettent de prendre de nouvelles meſures dans une diète ſolemnelle, les évêques & les autres eccléſiaſtiques jouiront pleinement de leurs biens, revenus & immunités, ſoit qu'ils reſtent catholiques ou qu'ils ſe faſſent proteſtans, que la nobleſſe conſervera pareillement ſes droits,

que chacun jouira du libre exercice de ſa religion ſans pouvoir être inquiété à ce ſujet. Enfin l'on ſe promet mutuellement d'une part toute la ſoumiſſion & la fidélité néceſſaires dans des circonſtances critiques; de l'autre la juſtice, la protection, l'amour que doit un prince à ſon peuple en retour du don volontaire d'une couronne.

INTER-REGNE. 1534.

C'eſt ainſi que *Chrétien III* ſe vit conduit au trône de ſes pères avec toute ſa gloire & toute ſa vertu, au travers de ce clergé obſtiné qui vouloit lui en fermer le chemin au riſque de perdre l'état & ſoi-même avec lui. On voyoit bien dans cet événement la vanité de la prudence humaine preſque toujours confondue dans ſes deſſeins par une force ſupérieure qui ſemble prendre plaiſir à ſe jouer d'elle. Les évêques avoient fait depuis quinze ans tout ce que des hommes puiſſans & politiques pouvoient faire pour s'oppoſer aux progrès de la religion proteſtante: ils avoient dépoſé un roi, ils en avoient placé un autre ſur le trône, ils avoient laiſſé ce trône vacant, ils avoient plié, ils avoient agi en maîtres, &

INTERREGNE. 1534. tout s'étoit toujours tourné contr'eux, ſoit au-dedans, ſoit au-dehors, juſqu'à ce moment déciſif qui ſera le terme fatal de leur grandeur & de léur exiſtence même.

Fin de l'Interrègne & du Livre Septième.

HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

LIVRE HUITIÈME,

Depuis la fin de l'Interrègne en 1534, jusques à la paix de Stettin, ou 1570.

CHRÉTIEN III, *LIV Roi de Dannemarc, & cinquième de la maison d'*OLDENBOURG.

SI jamais la royauté fut environnée d'écueils, d'inquiétudes & de fatigues, c'est bien dans les circonstances où *Chrétien* se chargeoit de ce pénible fardeau. Il avoit à la fois à se défier d'un grand nombre de ses nouveaux sujets, à justifier, à entretenir les espérances de ses partisans, à défendre une moitié de ses états, à arracher l'autre des mains d'un

CHRÉTIEN III.
1534.

CHRETIEN III. 1534.

ennemi triomphant. Il falloit remettre les loix en vigueur, maintenir la concorde entre deux factions pleines d'animosité, veiller sur ce qui se passoit au-dedans, négocier au-dehors, se tenir partout en état de défense, diriger des flottes & commander des armées. Mais quand l'amour du bien se trouve joint à un sens droit & ferme, quand il soutient l'application & le courage, la fortune se laisse maîtriser par la prudence, les difficultés s'applanissent successivement, & elles ne servent enfin qu'à relever la gloire de celui qui les surmonte. L'histoire de ce règne va nous en fournir une preuve remarquable.

Aussitôt que *Chrétien* eut reçu les hommages & les sermens qui lui donnoient le pouvoir d'agir en monarque, il écrivit à *Gustave* pour lui demander à ce titre le secours promis par le dernier traité. Ces deux princes n'étoient pas seulement unis par une estime mutuelle, ils l'étoient encore par leur alliance avec le duc de *Saxe-Lawembourg* dont ils avoient épousé les deux filles. Quand ces liens sont séparés de celui de l'intérêt, ils sont peu de chose aux yeux

des princes : joints enſemble ils ſe prêtent de la force. *Guſtave* avoit des raiſons très-fortes de ſouhaiter l'abaiſſement des Lubeckois, & la continuation de la captivité de *Chrétien II.* Il répondit favorablement à la demande de ſon beau-frère, & ſe diſpoſa à faire une puiſſante diverſion en Scanie.

CHRETIEN III.

1534.

La régence des Pays-Bas étoit obligée par le traité de *Gand* de fournir auſſi du ſecours au Dannemarc. *Chrétien* le lui fit demander : mais depuis que les Lubeckois avoient réuſſi à lui perſuader que leur unique but en portant la guerre chez leurs voiſins étoit de délivrer & de rétablir *Chrétien II*, la reine *Marie* ſa belle-ſœur, gouvernante de ces provinces, avoit bien changé d'idées. Elle venoit de marier les deux filles de ce malheureux prince ; l'aînée nommée *Dorothée* à *Fréderic* comte & depuis électeur Palatin ; & la cadette nommée *Chriſtine* à *François Sforze* duc de *Milan*. Elle eſpéroit de faire paſſer aux gendres le droit du beau-père ſur les royaumes qu'il avoit poſſédés. Cette eſpérance brillante ne pouvoit paroître abſolu-

CHRETIEN III. 1534.

ment chimérique dans un temps où le Dannemarc étoit déjà à moitié conquis : il étoit permis de se flatter que le pouvoir de la maison d'Autriche feroit le reste. En attendant on voyoit de bon œil les Lubeckois faire les fraix d'une guerre dont on pourroit partager ensuite les fruits, & ce fut dans cette vue que loin de secourir le nouveau roi on ne chercha qu'à l'amuser par de belles paroles, jusqu'au moment où l'on devoit se déclarer ouvertement contre lui.

Cependant le comte d'*Oldenbourg* avoit réussi à faire révolter les paysans & les bourgeois de Fionie, & cette province étoit devenue, comme les autres, le théâtre de toute sorte de violences & de brigandages, dont la noblesse & le clergé étoient les principales victimes. Il n'y avoit de sûreté que pour ceux qui se hâtoient de prêter serment au roi déposé. Le nouveau roi se hâta d'aller avec quelque cavalerie délivrer cette isle malheureuse. Il défit en arrivant une troupe de rebelles qu'il trouva sur son passage : les autres pleins d'effroi se dispersèrent. Tout le pays se soumit, à la réserve des bourgeois d'*Odensée*

& de *Suendbourg*. Ces deux villes emportées d'aſſaut furent livrées au pillage ; triſte récompenſe de ce qu'elles appeloient leur fidélité à leur ancien maître, & leur zèle pour la religion perſécutée. CHRETIEN III. 1534.

Mais à peine le roi a-t-il tourné le dos que le comte d'*Oldenbourg* conduit en perſonne une petite armée dans cette isle mal ſoumiſe : les habitans le ſecondent : il reprend *Nybourg* par leur ſecours, & en peu de temps toute la Fionie ſubit de nouveau ſes loix.

Ces ſuccès ſoutenoient le courage des Lubeckois. Pleins de confiance en leurs chefs ils ſe défendoient avec conſtance & avec joie contre un ennemi qu'ils croyoient plus en danger qu'eux-mêmes. En vain les Hambourgeois aſſemblèrent - ils un congrès, & travaillèrent - ils à leur inſpirer des penſées de paix ; ils ne voulurent offrir au nouveau roi aucune condition tolérable, & de part & d'autre la guerre recommença avec une nouvelle vivacité.

Le comte d'*Oldenbourg* portoit depuis quelque temps toute ſon attention ſur la Jutlande. Cette grande

CHRETIEN III. 1534.

province une fois ſoumiſe, il auroit bientôt achevé la conquête du royaume, mais c'étoit en même temps la partie la plus difficile de l'ouvrage. Il n'y avoit que des ſuccès auſſi grands que les ſiens, & l'eſpérance de la même facilité à ſoulever les payſans qui puſſent l'animer à porter la guerre dans un vaſte pays défendu par une nobleſſe fière & vaillante, & à portée d'être ſecourue par ſon nouveau chef. Afin de ne rien haſarder il réſolut de n'envoyer d'abord qu'un détachement pour ſonder le terrain: il en confia la conduite à un nommé *Clément*, & à quelques autres avanturiers de même eſpèce, gens vieillis dans la profeſſion de pirates, & accoutumés à ſe jouer de tous les dangers. Ce *Clément* entra avec quelques vaiſſeaux dans le golphe nommé *Lymfiord* qui traverſe la Jutlande preſque d'une mer à l'autre. Il ſe préſenta avec ſa petite troupe auſſi déterminée que lui devant la ville d'*Albourg*, une des meilleures de la province. D'un côté les menaces les plus terribles, de l'autre la propoſition de retourner ſous l'obéiſſance de *Chrétien II*,

c'étoit-là en deux mots l'alternative effrayante qu'il offroit à leur prompte délibération. Les bourgeois d'*Albourg* se hâtèrent de se rendre; leur citadelle fut prise. *Clément* parcourut delà tout le *Vendsyssel*, où divers bras du *Lymfiord* donnoient accès à ses vaisseaux. La terreur l'y précédoit. L'attrait de la licence, la haine du nom d'*évêque* & de *gentilhomme*, y fit accourir une nombreuse jeunesse sous ses drapeaux. On n'avoit que le choix d'être brigand, ou victime du brigandage. Les gentilshommes qui avoient été épargnés jusques-là, abandonnèrent leurs châteaux, & se rendirent de concert à *Randers* avec tous les cavaliers qu'ils purent armer dans ces momens de trouble & d'allarmes. Les évêques y envoyèrent leurs vassaux & leurs domestiques. *Chrétien III* les fit joindre en diligence par quelques escadrons de cavalerie Allemande. Le tout ensemble ne faisoit cependant qu'un millier d'hommes; mais dans l'espérance d'un plus grand secours, ou plutôt dans la nécessité de tout tenter, *Ogier Rosencrantz* & *Eric Banner* ne laissèrent pas de faire marcher cette

CHRETIEN III.

1534.

CHRETIEN III. 1534.

petite troupe au-devant de l'ennemi.

On touchoit alors à la fin de l'automne : *Clément* inſtruit de la marche fatigante & de la foibleſſe de l'ennemi réſolut de l'attaquer ſans lui donner le temps de ſe reconnoître. Il marcha à lui de grand matin avec ſix ou ſept mille hommes dont la plupart n'étoient à la vérité que des bergers mal armés, mais robuſtes & furieux. Le lieu du combat ne pouvoit être plus déſavantageux aux troupes royales; c'étoit un terrain fangeux où la cavalerie s'embourba dès les premiers pas. Une partie avertie par le malheur des premiers échappa par la fuite ; les autres hors d'état de ſe mouvoir furent forcés de ſouffrir toute la barbarie de ces hommes féroces, qui ne conſultant qu'une haine aveugle choiſiſſoient à loiſir la place de leurs coups, & ſe faiſoient un affreux plaiſir d'inſulter à leurs tourmens. *Roſencrantz* périt dans cette fatale journée avec quantité de gentilshommes des plus illuſtres maiſons de Jutlande ; les fuyards ſe trouvèrent bientôt raſſemblés dans les murs de *Randers*.

Si cet échec étoit peu conſidéra-

ble en lui-même, il pouvoit avoir les ſuites les plus funeſtes dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit. Il donnoit à *Clément* & à ſa troupe une audace & une force nouvelles. Avant qu'on eût une armée à lui oppoſer, une partie de la Jutlande pouvoit devenir ſa proie; & tel étoit déjà l'effet de ſes menaces, de ſes promeſſes, & de ce mot puiſſant de liberté qu'il ſavoit faire valoir à propos, que preſque partout le payſan & le bourgeois commençoient à ſe mutiner, & qu'une défection générale ſembloit devenue preſqu'inévitable. Jamais le royaume n'avoit peut-être touché de plus près au moment de ſa ruine totale. *Chrétien* l'eût infailliblement perdu, du moins pour quelque temps, ſi la réſiſtance de *Randers* n'eût arrêté le progrès de l'ennemi. *Clément* vint aſſiéger cette ville où le reſte de la nobleſſe Jutlandoiſe avoit cherché un aſyle, comptant terminer ſa conquête par ce coup d'éclat: mais il fut repouſſé avec beaucoup de vigueur, & l'approche d'un ſecours que le roi envoyoit à la ville l'obligea de ſe retirer précipitamment dans *Albourg*.

CHRETIEN III.

1534.

CHRETIEN III. 1534.

Ce prince étoit dans ſon camp devant *Lubeck* pendant que la Jutlande étoit ainſi envahie : les nouvelles de cette irruption imprévue le mirent dans un grand embarras. Il répugnoit d'autant plus à lever ce ſiége déjà bien avancé, qu'en conduiſant ſon armée en Jutlande il laiſſoit à découvert le *Holſtein* & le *Sleſwic* où les Lubeckois euſſent pu recommencer leurs ravages : d'un autre côté rien de plus preſſé que de ſecourir le Dannemarc ; & qui pouvoit s'aſſurer que la priſe même de *Lubeck* eût délivré ce royaume, depuis que le comte d'*Oldenbourg* avoit ſu ſéduire & s'attacher une grande partie des bourgeois & des payſans Danois ? Ces intérêts preſſans & contraires firent imaginer un expédient dont le duc *Henri de Mecklenbourg*, *Philippe* landgrave de *Heſſe*, & les députés de *Hambourg* & *Lunebourg* ſe chargèrent de faire la propoſition en qualité de médiateurs. Suivant ce plan le roi devoit lever le ſiége de *Lubeck*, & cette ville & ſon territoire devoient reſter neutres. Les Lubeckois de leur côté s'obligeoient à la même neutralité à l'égard du

Holſtein ; & ſi le comte d'*Oldenbourg* attaquoit le roi dans cette partie de ſes états, ils ne devoient lui fournir aucun ſecours. Quant à la guerre qui ſe faiſoit en Dannemarc, & pour ou contre le Dannemarc, chaque parti reſtoit le maître de la pouſſer auſſi vigoureuſement qu'il le pourroit ou le voudroit. Les Lubeckois preſſés par la diſette ſignèrent cette convention (*) avec joie. Le roi qui n'avoit pas moins d'impatience de voler au ſecours des Danois ne s'y montra pas moins bien diſpoſé.

CHRETIEN III.

1534.

Dès ce moment on travailla de part & d'autre avec une extrême diligence à mettre à profit ce moment de relâche. Les Lubeckois ayant rétabli leur ancien ſénat, & réparé tous les déſordres qui ſont la ſuite d'un ſiége, envoyèrent en Dannemarc la troupe qui avoit défendu leur ville avec de nouvelles levées commandées par *Meyer*. *Chrétien* marcha à grandes journées en Jutlande avec les ſiennes, qui jointes aux troupes qu'il y avoit déjà envoyées, avec les

(*) Tranſact. de dat. Stockeldorp. d. 18. Nov. *Huitf.* p. 1431.

CHRETIEN III. 1534. milices & la nobleſſe, formèrent une armée conſidérable. Jean *Rantzow* & Eric *Banner* en eurent le commandement ſous ſes ordres. Le roi leur ordonna d'aller attaquer *Albourg*. Cette ville étoit le centre de la rebellion & l'aſyle de *Clément*, depuis que l'approche de l'armée royale l'avoit fait ſonger à ſa ſûreté. Il ſe défendit avec beaucoup de bravoure; mais les bourgeois & les payſans qui faiſoient la plus grande partie de ſon armée commencèrent à ſe rebuter, & les progrès du ſiége les firent paſſer enfin de l'ivreſſe d'une folle confiance en leurs forces à cet abattement extrême, qui les rend inutiles. La ville fut priſe d'aſſaut: tout ce qui s'y trouva d'hommes armés fut paſſé au fil de l'épée. Deux mille payſans y périrent. Les dépouilles d'une partie de la province s'y retrouvèrent entaſſées. Les chefs des rebelles furent réſervés à de plus grands ſupplices. *Clément* arrêté au moment qu'il fuyoit, fut envoyé au roi, qui le fit décapiter comme déſerteur du ſervice de Dannemarc (dans lequel il avoit été ſous le règne précédent), & comme un brigand qui avoit violé toutes les loix

de la guerre. Un de ſes lieutenans, nommé *Herman* eut peu de temps après un ſort pareil. *Rantzow* le ſurprit dans *Vardes*, & diſperſa tellement ſes compagnons qu'ils n'osèrent plus reparoître. Les généraux mirent après cela leurs troupes en quartier dans les lieux les plus ſuſpects, ce qui acheva d'imprimer tant de crainte au peuple, que tout rentra dans le devoir, & n'oſa plus s'en écarter.

CHRETIEN III. 1534.

Mais les payſans rebelles n'en furent pas quittes pour mettre les armes bas : ils avoient prêté ſerment comme les autres ordres de la province au nouveau roi : leur infidélité méritoit punition ; la prudence demandoit cet exemple. On les cita devant une cour de juſtice. On exigea qu'ils ſignaſſent un aveu de leur faute, par lequel ils reconnoiſſoient qu'ils étoient dignes de mort : la nobleſſe pleine de reſſentiment contr'eux, & intéreſſée dans ſon reſſentiment, fit ſi bien que le roi ne les reçut en grâce & ne leur rendit leurs terres, qu'ils avoient juſqu'alors poſſédées librement, qu'avec quelque diminution de leurs droits (*). C'eſt-là du

(*) V. Holbergs Dan. Rig. Hiſt. T. 2. p. 308.

CHRETIEN III. 1534.

moins ce que l'on conjecture avec beaucoup de vraiſemblance, parce que le nombre des payſans propriétaires & libres a diminué conſidérablement en Jutlande à cette époque, & que preſque tous ſe ſont trouvés depuis dans une dépendance de la nobleſſe, qui ſe rapproche extrêmement de l'eſclavage.

La ſaiſon ne permettant plus de s'occuper de ſiéges ni de batailles, on penſa de part & d'autre à tenter les voies de la conciliation. *Chrétien* ne voyoit qu'avec une vive douleur l'état déplorable où le royaume étoit réduit. Le comte d'*Oldenbourg* étoit effrayé de la facilité avec laquelle *Chrétien* avoit ſoumis la Jutlande. Il voyoit l'orage prêt à fondre ſur lui au retour du printemps. Ces motifs rapprochant les eſprits, on convint d'avoir une entrevue, & le comte ſe rendit pour cet effet à *Colding* en Jutlande. Le roi lui offrit de grandes ſommes d'argent s'il vouloit le remettre en poſſeſſion des provinces qu'il avoit conquiſes. Cette propoſition ſembloit d'autant plus ſéduiſante que tout ce que ce comte pouvoit eſpérer dans le cas où il auroit ſoumis le

royaume entier ne pouvoit lui être beaucoup plus avantageux. Mais ſoit qu'il eût conçu de plus hautes eſpérances, ſoit qu'il fût retenu par la honte, il rejeta ces offres, & ne voulut traiter qu'à condition que le roi ſe contenteroit de la Jutlande, & qu'il céderoit à *Chrétien II* la Scanie, les iſles & la Norvège entière. La propoſition de démembrer ainſi la monarchie n'excita que de l'indignation, la conférence fut auſſitôt rompue, & le comte retourna préparer tout pour ſe maintenir en Fionie : de-là il ſe rendit à *Copenhague* où il avoit convoqué la nobleſſe des provinces qui lui étoient ſoumiſes, pour lui demander des ſubſides. Il ne craignit pas même d'exiger de ces gentilshommes leur argenterie, les colliers, les braſſelets & les joyaux de leurs femmes & de leurs filles : il tâcha de leur perſuader que leur propre ſalut dépendoit du ſuccès de ſa demande, puiſque s'ils lui refuſoient ce ſecours, le ſeul qui lui reſtât, il ne ſeroit plus en état de contenir ſon armée, qui faute de paie, ſe croiroit en droit de piller leurs biens, & d'inſulter même à leurs

CHRETIEN III, 1534.

CHRETIEN III. 1534.

personnes. Cette menace effrayoit avec raiſon des gens qui venoient d'éprouver récemment toute la férocité du ſoldat. Ils promirent de fournir au comte une grande ſomme d'argent, s'excuſant en même temps de ce qu'ils ne pouvoient ôter à leurs femmes des effets ſur leſquels ils n'avoient aucun droit.

Pendant qu'on étoit encore occupé de cette affaire, les bourgmeſtres de *Malmœ* & de *Copenhague*, *Mynter* & *Bogbinder*, entrent bruſquement dans l'aſſemblée, eſcortés de pluſieurs magiſtrats & d'une foule de bourgeois, & d'un ton irrité & menaçant ils dénoncent au comte les ſénateurs du royaume & la nobleſſe, comme les premiers auteurs de tous les maux de l'Etat. « Ce ſont eux, diſent-ils, » qui ont allumé le feu de cette » guerre : ils ont dépoſé, perſécuté, » enfermé *Chrétien II* notre roi, dont » tout le crime eſt d'avoir traité le » peuple avec équité. Pour eux ils » en ſont tellement les ennemis, que » ſon ſang même ne ſauroit les » aſſouvir. » Ils concluoient en donnant aſſez clairement à entendre qu'on devoit répandre auſſi le ſang

de ces *tyrans.* Si le comte d'*Oldenbourg* avoit pris plaisir à le faire couler, il n'avoit qu'à prononcer un mot, & c'en étoit fait de toute cette noblesse. Mais il fut assez humain pour avoir horreur de cette barbarie, toute utile qu'elle eût été à l'affermissement de sa domination. Il parut hésiter cependant, & répondit que ces plaintes lui avoient souvent été faites, mais qu'ayant promis sa protection à la noblesse, il les prioit de modérer pour le présent leur ressentiment, & de s'en retourner tranquillement chez eux. Ils n'obéirent qu'en frémissant, laissant à regret échapper leurs victimes : les sénateurs & les autres gentilshommes retournèrent ainsi dans leurs terres protégés par leur ennemi, & ne sachant encore quel sort leur étoit réservé. Ils ne pouvoient sortir de Copenhague plus à propos. Immédiatement après, on y reçut deux nouvelles qui achevèrent d'irriter le peuple, & d'indisposer contr'eux le comte d'*Oldenbourg*. La première étoit la défaite des paysans de Jutlande, & le châtiment qui l'avoit suivi; la seconde l'approche d'un corps de Suédois, que *Gustave*

CHRETIEN III.

1534.

CHRETIEN III. 1534.

envoyoit en Scanie à l'inſtigation de la nobleſſe de cette province, comme le croyoit le comte. Alors le peuple & le ſoldat ne mettant plus de bornes à leur reſſentiment, & ſe voyant autoriſés par le ſilence de leur chef, ſe jetèrent avec une nouvelle fureur ſur tous les châteaux & les poſſeſſions des nobles, enfermèrent ceux qui ne ſe rachetèrent pas à force d'argent, pillèrent leurs biens, ruinèrent ce qu'ils ne purent emporter.

Ce corps de Suédois que *Guſtave* envoyoit au ſecours du roi ſon beau-frère & ſon confédéré, étoit déjà depuis quelque temps en marche. *Jean Thureſon* qui le commandoit s'étoit arrêté devant *Halmſtadt*, capitale de la *Hallande*, dont les habitans lui avoient oppoſé la réſiſtance la plus opiniâtre. *Varberg* autre ville de cette province, mieux défendue encore, n'avoit pu être priſe ; mais enfin quelques gentilshommes de la province ayant perſuadé aux habitans, que tout ce qu'on demandoit d'eux étoit qu'ils reconnuſſent *Chrétien III* pour leur légitime roi, ils reçurent les Suédois dans leurs murs comme amis & alliés. Ce commen-

cement d'une nouvelle révolution allarma le comte d'*Oldenbourg*. Il fit paſſer promptement en Scanie un renfort conſidérable ſous la conduite de *Meyer* & du comte de *Hoya*. Il ordonna aux commandans de *Malmœ* & de *Landskrone* d'y joindre des détachemens de leurs garniſons. Mais cette petite armée arriva trop tard pour diſputer aux Suédois l'entrée de la Scanie. Elle retourna précipitamment ſur ſes pas: & dès-lors tout ſe tourna dans cette province contre le comte d'*Oldenbourg* & les Lubeckois. Il envoya cependant un nouveau renfort qui pilla la ville de *Lunden* & fit priſonnier ſon archevêque. Le comte ordonna à la nobleſſe de former un corps de cinq cent cavaliers pour ſe joindre à *Meyer*. Mais ces cinq cent gentilshommes craignant d'être arrêtés, inſtruits par des avis ſecrets & par l'exemple du traitement fait à l'archevêque, las enfin de la tyrannie des étrangers, allèrent après quelque irréſolution ſe rendre dans le camp des Suédois ſous la conduite de *Brahe* & de *Huitfeld*, & firent ſignifier au comte d'*Oldenbourg* qu'ils renonçoient au ſerment qu'il leur avoit

CHRETIEN III.

1534.

Chretien III. 1535.

extorqué : ils lui reprochèrent dans leur lettre d'être venu porter la guerre en Dannemarc ſans l'avoir déclarée, de leur avoir promis ſa protection, & de les avoir abandonnés à la fureur de leurs ennemis, d'avoir voulu même les ſurprendre & les trahir comme il avoit fait à l'égard de *Bilde* leur archevêque. L'armée ſuédoiſe renforcée par cette brave cavalerie continua ſa marche ſous les plus heureux auſpices. *Meyer* fuyant toujours devant elle, alla enfin ſe jeter dans *Helſingbourg*, petite ville que le *Sund* ſépare d'*Elſeneur*. Il ne pouvoit choiſir un aſyle moins aſſuré. Cette ville étoit ouverte, & il avoit compté mal à propos ſur ſa forteresſe : *Tycho Krabbe*, gentilhomme Scanien lui en refuſa l'entrée; ni les ruſes, ni les promeſſes, ni les menaces ne purent vaincre ſa fermeté ou mettre ſa vigilance en défaut. *Meyer* fut attaqué dans *Helſingbourg* par l'armée ſuédoiſe, & par la garniſon du fort. Les Lubeckois y furent forcés, pourſuivis, maſſacrés. *Munter* fut preſque le ſeul qui échappa par la fuite. Les autres chefs, & *Meyer* lui-même furent faits priſonniers. Mais celui-ci

fut encore redoutable à ſes ennemis après ſa captivité. Les Danois & les Suédois ſe le diſputèrent avec vivacité. Il avoit beau s'écrier qu'il aimoit mieux mourir que de tomber entre les mains des derniers, ſes plaintes étoient comptées pour peu de choſe par les vainqueurs : enfin on convint de le garder à *Varberg* juſqu'à ce que les deux rois euſſent décidé à qui il reſteroit. Les Danois ſtipulèrent encore que s'il étoit adjugé au roi de Suède, on lui conſerveroit la vie. Mais *Meyer* paya bien mal cette générosité. Traité avec ménagement par le gouverneur de *Varberg*, il en profita pour ſemer la méſintelligence entre ce gouverneur, nommé *Ulſtand* & les habitans de la ville ; il corrompt ces derniers & quelques ſoldats Allemands de la garniſon du fort : il y introduit les conjurés par ſon appartement. Avec eux il en égorge la garniſon, & ſe rend maître des portes. La ville entière ſe révolte. Le gouverneur n'échappe que par une prompte fuite, laiſſant ſes enfans & un riche butin au pouvoir des traîtres. Le comte d'*Oldenbourg* inſtruit de ce coup hardi envoye à *Meyer*

CHRETIEN III.

1535.

CHRETIEN III. 1535. tout ce qui eſt néceſſaire pour le mettre en état de tenir dans *Varberg*, & de jouir avec ſûreté du ſuccès de ſa perfidie.

Ce fut une ſurpriſe bien agréable que celle que cauſa au roi la nouvelle de ce qui venoit de ſe paſſer en Scanie. Réſolu de ne rien négliger pour profiter d'un événement ſi favorable, il envoya ſur le champ un renfort dans cette province qui mit l'armée victorieuſe en état de former à la fois les ſiéges de *Malmœ* & de *Landskrone*. Mais ces deux places quoiqu'attaquées avee beaucoup de vivacité ne pouvoient être ſitôt forcées à ſe rendre. Munies d'une nombreuſe & vaillante garniſon, elles étoient ſecourues ſans ceſſe du côté de la mer, la flotte lubeckoiſe exerçant encore dans ces parages un empire abſolu, qu'on ſe préparoit cependant à lui diſputer bientôt.

Pendant qu'on attaquoit ainſi le comte d'*Oldenbourg* en Scanie, il étoit aſſez occupé en *Sélande* à former une nouvelle armée & à lever les ſommes néceſſaires pour ſon entretien. Il avoit encore aſſemblé pour cet effet la nobleſſe & le peuple,

& demandé de nouveaux ſubſides. La nobleſſe réduite aux abois ne répondoit que par des plaintes amères & des refus, dont le ſeul effet étoit d'aigrir encore le reſſentiment du peuple. *Anne Roſencrantz*, dame auſſi conſidérable par ſa naiſſance que par ſon mérite, ayant oſé dire qu'on ne réuſſiroit jamais par de tels moyens à rétablir le roi dépoſé, le peuple furieux la mit en pièces ſur l'heure même; mais ce crime alors impuni ne le fut pas dans la ſuite. Enfin il fallut ſubir la loi du plus fort; la nobleſſe contribua; le peuple fournit le dixième homme, & le comte eut une armée.

CHRETIEN III. 1535.

Cependant le roi retenu avec la ſienne ſur les bords du petit *Belt*, attendoit avec impatience le moment où le ſecours d'une flotte lui permettroit de paſſer dans les iſles voiſines. On a vu ci-deſſus quel avoit été le ſort de la flotte danoiſe, que la trahiſon des bourgeois de *Copenhague* avoit fait paſſer avec cette capitale entre les mains des ennemis. Depuis ce moment *Chrétien* avoit mis tout en œuvre pour obtenir quelques vaiſſeaux de ſes alliés: il avoit fait ſol-

CHRETIEN III. 1535. liciter la régente des Pays-Bas, la cour d'Angleterre, celle d'Ecoſſe. Il n'avoit reçu que de vaines excuſes. Il s'étoit enſuite adreſſé avec plus de ſuccès au roi de Suéde & à *Albert*, duc de Pruſſe, tous les deux ſes beaux-frères. Ces princes faiſoient armer en effet en toute diligence des vaiſſeaux qu'ils lui deſtinoient; & dans cet intervalle il réſolut de tenter le paſſage de Jutlande en Fionie avec des vaiſſeaux marchands frêtés dans les ports du duché de Sleſwic, ce court trajet pouvant ſe faire dans une ſeule nuit, étoit le ſeul qui n'exigeât pas abſolument la protection d'une flotte.

Pendant que cela ſe paſſoit en Dannemarc, *Chrétien III* ayant envoyé des députés en Suède pour y preſſer l'envoi d'une eſcadre, leur donna ordre de paſſer par la Norvège, pour y mettre ſur le tapis ſon élection. Le premier ſoin de ces députés fut de faire des excuſes au ſénat de Norvège de la part de celui de Dannemarc, de ce qu'il avoit élu *Chrétien III* ſans le concours des Norvégiens. Les circonſtances où les Danois s'étoient trouvés, faiſoient ſi bien

bien leur apologie, que cette partie de la négociation des députés ne fut pas fort difficile. Mais l'élection même de *Chrétien* rencontroit beaucoup d'obstacles. Les prélats, & particulièrement l'archevêque de *Drontheim* étoient secrètement dans les intérêts du roi déposé, & à son défaut ils préféroient le comte palatin *Fréderic* son gendre, ou quelqu'autre prince catholique. Les laïques & la plupart des habitans de la Norvège méridionale inclinoient au contraire pour *Chrétien III.* Cette dissension fut cause qu'on ne put convenir de rien. Le primat convoqua à *Drontheim* les Etats du royaume, mais ceux du midi de la Norvège pénétrant ses vues refusèrent de s'y rendre, indiquèrent une autre diète, & entraînés par l'exemple & les sollicitations des Danois, prirent la résolution de se soumettre à leur roi, & lui écrivirent pour l'assurer de son obéissance.

CHRETIEN III. 1535.

La noblesse de Scanie poussoit toujours avec vigueur les siéges de *Malmœ* & de *Landskrone* sous la conduite de *Tycho Krabbe* : en même temps elle mettoit tout en œuvre pour soulever le peuple dans d'autres lieux

CHRETIEN III. 1535.

contre le comte d'*Oldenbourg*, pour éclairer ſes deſſeins, & les traverſer autant qu'il étoit en ſon pouvoir. Cette conduite acheva d'irriter ce comte, dont l'eſprit n'étoit déjà que trop aigri par tous ſes malheurs préſens, & par ceux qu'il enviſageoit dans un prochain avenir. Dans la crainte de quelque révolte de la part de la nobleſſe de Sélande à laquelle il avoit donné tant de ſujets de le regarder comme un tyran, il ſe mit à la perſécuter avec une nouvelle fureur. Il fit arrêter ce qu'il trouva de gentilshommes à Copenhague; il donna ordre qu'on s'aſſurât des autres qui s'étoient diſperſés dans l'iſle. Des meſures ſi propres à flatter la paſſion du peuple & du ſoldat ne furent que trop rigoureuſement exécutés. On voyoit ces malheureux fuyant éperdus de tous côtés, les uns pour chercher un refuge dans les provinces voiſines, les autres pour ſe jeter dans quelque place forte où ils puſſent défendre ou vendre du moins chèrement leur liberté & leur vie. *Ronnow*, évêque de *Roſchild*, fut du nombre des premiers. Peu fidelle à ſes engagemens & ſe défiant avec juſtice de

l'amitié du comte, il alla ſecrètement en Jutlande ſe jeter aux pieds du roi. Ses châteaux & en particulier celui de *Dragesholm* devinrent les plus ſurs aſyles des gentilshommes qui ne purent fuir comme lui. Le comte de *Hoya* les y aſſiégea vainement; ils s'y défendirent avec l'intrépidité que donne le déſeſpoir. Mais ce fut auſſi la ſeule place de la Sélande qui réſiſta aux armes du comte. La ville & le château de *Callundbourg* ne purent ſoutenir le feu de ſon artillerie.

CHRETIEN III. 1535.

Enfin *Chrétien* ayant raſſemblé un nombre ſuffiſant de vaiſſeaux de tranſport, paſſa avec ſon armée en Fionie. Cette deſcente fut exécutée avec beaucoup de prudence & de bonheur. L'ennemi n'en fut inſtruit que quand il ne fut plus temps de la prévenir. Il ſe hâta de tirer de toutes les places de l'iſle les garniſons qu'il y tenoit, d'aſſembler des milices de rebelles, & de former une armée en état de faire face à celle du roi qui s'avançoit à grandes journées. Elles ſe rencontrèrent entre *Odenſée* & *Middelfart*, & en vinrent auſſitôt aux mains. Les troupes allemandes ne ſoutinrent

CHRETIEN III. 1535.

pas long-temps le choc de l'armée royale, elles prirent la fuite vers *Assens*. Les Danois rebelles firent une résistance plus opiniâtre, mais enfin ils se dispersèrent dans toute l'isle. Le vainqueur marcha tout de suite à *Assens*, où les Allemands se défendirent si bien que le siége traînant en longueur, les Lubeckois instruits de cet échec eurent le temps d'y envoyer du secours.

Alors pleins de douleur de se voir arracher leur proie, ces républicains résolurent de faire de nouveaux efforts pour ne pas perdre le fruit des premiers. Ils armèrent deux flottes, ils levèrent de nouvelles troupes, ils résolurent de faire choix d'un général, dont le nom pût donner plus de réputation à leurs armes, & faire plus d'impression sur les peuples du Nord. Ces motifs les engagèrent à confier à *Albert*, duc de *Mecklenbourg*, le soin de conduire en Dannemarc un renfort considérable. *Albert* avoit épousé une princesse de *Brandenbourg* nièce de *Chrétien II*. Il suffisoit alors d'être parent & allié de ce prince pour former des prétentions sur ces couronnes qui ne lui appartenoient

plus. On fit entrevoir à ce duc qu'il pourroit bien les obtenir; on lui fit du moins eſpérer quelque récompenſe. *Albert* publia donc à l'exemple du comte d'*Oldenbourg* qu'il alloit délivrer le roi *Chrétien II* ſon parent, & il fit voile pour *Copenhague*. Les Lubeckois avoient compté qu'il ſeroit ſuivi de ſes propres troupes, mais le tout ſe réduiſit à une compagnie de fantaſſins & quarante cavaliers: & comme s'il eût été queſtion d'une partie de chaſſe, au lieu de ſoldats & d'artillerie, ſes vaiſſeaux ne furent chargés que de chiens courans, de toiles & de filets.

Son arrivée produiſit l'effet qu'il étoit facile de prévoir. Elle cauſa une courte joie au peuple & au ſoldat, excita la jalouſie du comte d'*Oldenbourg*, & par cela même affoiblit ſon parti & hâta les progrès du roi. Le comte refuſa obſtinément de ſe ſoumettre aux ordres du duc, & de libérer les troupes du ſerment qu'elles lui avoient prêté. *Wullenwever* ne négligea rien pour prévenir cette méſintelligence. Il offrit au comte l'évêché de *Roſchild* avec tous les vaſtes domaines qui en dépendoient,

CHRETIEN III. 1535.

s'il vouloit abdiquer le commandement. Ce comte s'étoit autrefois voué à l'état eccléſiaſtique, & avoit même obtenu un canonicat à Cologne : un évêché eût été peu de temps auparavant une grande fortune pour lui : mais depuis ce temps il avoit nourri quelque ſecrète eſpérance de monter ſur le trône, & cette illuſion lui faiſoit regarder toute autre place avec dédain. Enfin il fallut conſentir à partager entr'eux le commandement, & par-là les offenſer tous les deux en leur donnant un intérêt tout différent de celui de la cauſe commune.

Cependant les deux flottes lubeckoiſes firent d'abord plus de mal au roi de Dannemarc, que cette diſſenſion ne pouvoit lui faire de bien. L'une de ces flottes alla jeter l'ancre au détroit du *Sund*, dont elle ſe rendit tellement maîtreſſe qu'aucun vaiſſeau ne put y paſſer que par ſa permiſſion, & en payant le tribut ordinaire. Pluſieurs vaiſſeaux n'en étoient pas même quittes à ſi bon marché. Ceux des Danois & des Suédois étoient ſaiſis. Une flotte marchande hollandoiſe compoſée de

ſoixante-dix voiles, fut d'abord obligée de payer une ſomme conſidérable, & enſuite livrée au pillage. Un ſi riche butin & le péage ordinaire du *Sund* pouvoient plus que toute autre reſſource mettre les Lubeckois en état de ſoutenir long-temps cette guerre. Les ſénateurs de Scanie avoient ce triſte ſpectacle tous les jours ſous leurs yeux: ils écrivirent au roi pour lui faire ſentir la néceſſité de chaſſer l'ennemi d'un poſte ſi avantageux. *Chrétien* en étoit aſſez perſuadé, mais il ne pouvoit ſans vaiſſeaux paſſer en Sélande. Les Lubeckois en avoient dans le détroit qui ſépare cette iſle de la Fionie appelé le grand *Belt*. Cette eſcadre lubeckoiſe lui donnoit encore de l'occupation d'une autre manière. Elle tranſportoit des troupes de terre d'Allemagne en Fionie, où l'ennemi tenoit encore quelques villes, & en particulier celle de *Nybourg*. Le roi n'avoit pû réduire ces places depuis ſa victoire, & il eut bientôt une nouvelle armée à combattre. Les deux généraux ennemis *Albert* & *Chriſtophle* avoient envoyé de Sélande en Fionie le comte de *Hoya* avec un corps de

CHRETIEN III.
1535.

CHRETIEN III. 1535. troupes très-considérable. Il en étoit venu un autre immédiatement de Lubeck sous les ordres d'un comte de *Tecklenbourg*. Ces chefs s'étant joints appelèrent à eux les garnisons de toutes les places qu'ils avoient en *Fionie*. Par-là ils se virent des forces plus que suffisantes pour oser se mesurer avec celles du roi. Aussi l'allèrent-ils chercher dès ce moment pour lui livrer bataille. *Odensée* qui se trouva sur leur passage fut livrée à l'avidité du soldat. De-là ils allèrent camper entre *Assens* & *Middelfart*. Ce poste les mettoit en état de couper les vivres à l'armée royale, & le voisinage d'*Assens* leur offroit une retraite en cas de malheur.

Gustave Trolle avoit avec le comte de *Hoya* le principal commandement de cette armée. Ces deux chefs impatiens d'en venir à une action décisive ne furent pas plutôt en présence de l'armée royale qu'ils résolurent de l'attaquer dès le lendemain à la pointe du jour, tandis que la garnison d'*Assens* faisant une sortie attireroit d'un autre côté toute son attention. Cette résolution fut concertée avec beaucoup de prudence

à la réſerve du ſecret. Un prêtre que *Trolle* avoit fait arrêter ce jour-là en ayant entendu parler, & n'étant pas gardé avec aſſez de précaution, s'évada pendant la nuit, & alla en porter la nouvelle à *Rantzow* général de l'armée royale. *Rantzow* ſut profiter de cet avis. Il fit mettre auſſitôt le feu à ſon camp pour ôter à la garniſon d'*Aſſens* toute envie de venir l'attaquer, & marchant droit à l'ennemi en ordre de bataille dans le moment où celui-ci comptoit de le ſurprendre, il le ſurprend lui même par une attaque auſſi vive qu'imprévue. L'armée Allemande tente vainement de ſe retrancher ſur le ſommet de la colline nommée *Oxenberg*. L'artillerie de l'armée royale ne lui en laiſſe pas le temps, & met le déſordre dans ſa cavalerie, tandis que l'infanterie ne pouvant ſoutenir le choc des Danois commence à plier de ſon côté, & ſe retire enfin dans la plus grande confuſion. Le vainqueur fit 1700 priſonniers, parmi leſquels on comptoit au-delà de 100 gentilshommes des meilleures maiſons d'Allemagne. Le nombre de ceux qui furent tués fut beaucoup plus

CHRETIEN III.
1535.

CHRETIEN III. 1535.

considérable. Toute l'artillerie fut prise. Les comtes de *Tecklenbourg* & de *Hoya* périrent dans cette journée. L'archevêque *Trolle* percé de coups fut pris & transporté à *Gottorp* où il termina peu de jours après une vie toujours agitée, & qui ne méritoit peut-être pas une fin aussi honorable.

Albert duc de *Mecklenbourg* qui s'étoit avancé secrètement près du lieu du combat pour en savoir l'issue étant témoin de cette déroute rassembla quelques fuyards & repassa précipitamment avec eux en Sélande. Les autres imitant cet exemple se jetèrent sur les vaisseaux qu'ils trouvèrent, & s'empressèrent de gagner cette isle désormais leur seul asyle. La Fionie fut ainsi délivrée en un jour de presque tous ses cruels ennemis. Mais les soldats de l'armée royale ne l'étoient souvent pas moins qu'eux. Ils pillèrent impitoyablement à leur tour *Svendbourg* & *Assens*. *Odensée* fut saccagée pour la troisième fois dans le courant de cette seule année. Le soldat furieux & mal discipliné, mal payé sans doute, ne pouvoit être contenu, & exerçoit comme

un droit cet abus horrible trop autorisé par l'exemple. La Fionie étant enfin généralement soumise, on y rétablit le bon ordre, & les chefs des rebelles expièrent par leurs supplices, leurs crimes & ceux des infortunés qu'ils avoient entraînés dans la révolte.

CHRETIEN III.

1535.

Cette grande victoire assuroit au roi la possession de la meilleure partie de son royaume, mais ses ennemis en tenoient encore les clefs dans leurs mains & restoient les maîtres des mers voisines. Enfin les armemens maritimes qui se faisoient pour *Chrétien* en Suède, en Prusse & dans les ports de la Jutlande étant achevés, une grande flotte s'approcha pour seconder les opérations du vainqueur. Elle étoit composée d'onze vaisseaux Danois, onze Suédois, & de dix du duc de Prusse. Il s'y en joignit bientôt un plus grand nombre que des seigneurs Danois comme *Henri Rosencrants*, *Claude Bilde*, &c. avoient équipés à leurs dépens. *Pierre Scram* gentilhomme Danois en eut le principal commandement. *Eric Fleming* & *Jean Preen* avoient celui des escadres Suédoises & Prussiennes.

CHRETIEN III 1535.

Tous ces vaisseaux étoient abondamment pourvus de vivres & d'artillerie & très-forts en équipages. Aussitôt qu'ils se furent réunis sous l'isle de *Gothlande* ils firent voile vers *Bornholm* où ils découvrirent la flotte Lubeckoise qui jointe aux escadres de *Stralsund* & de *Rostock* ne le cédoit ni en nombre ni en force à celle du roi. Les amiraux des deux flottes commencèrent sur le champ le combat par un feu des plus vifs; mais au moment que l'engagement alloit devenir général une furieuse tempête les sépara. Les Danois gagnèrent un des ports voisins de *Bornholm* : les Lubeckois rentrèrent dans le *Sund* avec leur vaisseau amiral fort maltraité.

Scram ayant remis à la voile s'approcha de *Lubeck*, enleva à l'embouchure de la *Trave* un grand vaisseau de cette ville, & de-là tournant vers le Nord suivant les ordres du roi vint mouiller à la vue de la Fionie. Une partie de l'escadre Lubeckoise qui étoit sur cette côte y fut prise, une autre dispersée, le reste brûlé par l'ennemi lui-même. *Scram* devenu maître dans tous ces parages,

jeta la terreur dans les petites isles qui ſont au ſud de la *Fionie* & de la *Sélande*, & dont les habitans avoient été entraînés dans la rébellion: ceux de *Lalande*, *Langelande*, *Falſter*, *Mœne* furent obligés de fournir ſa flotte de vivres. Il prit auſſi *Corſœr* en Sélande, petite forteresſe que ſa ſituation rendoit importante parce qu'elle aſſuroit le paſſage du grand *Belt*. CHRETIEN III. 1535.

Le roi étoit encore arrêté en Fionie. Il falloit que ſon autorité y fût reconnue & affermie avant qu'il allât plus avant, & ce qu'il n'avoit pas moins à cœur, avant qu'il pût travailler à ſoulager tant de malheureuſes victimes des calamités de la guerre. Il aſſembla dans cette vue les députés des bourgeois & du peuple à *Odenſée*, & après des reproches modérés & touchans il leur offrit leur pardon, l'oubli du paſſé & la conſervation de leurs priviléges. Auſſitôt chacun s'empreſſa de le reconnoître pour ſon ſouverain, & de lui prêter ſerment à l'exemple de la nobleſſe, qui, comme on l'a dit, l'avoit élu l'année précédente, & avoit dès-lors ſervi fidellement dans ſes armées.

CHRE-TIEN III. 1535.

Alors rien ne l'arrêtant plus dans cette isle il résolut de poursuivre vivement ses avantages, & d'aller chercher son ennemi en Sélande. *Scram* couvrit le passage & le débarquement de l'armée avec tant de succès que l'un & l'autre se fit sans perte d'un seul homme. L'ennemi consterné n'osa se montrer que de loin, & se contenta d'observer la contenance & la force de l'armée royale. Celle-ci profitant d'une circonstance si favorable traversa rapidement presque toute l'isle, & vint camper à *Kœge* qui n'est plus qu'à quatre lieues de la capitale. Elle s'y arrêta quelque temps, ne pouvant rien entreprendre avant que la flotte fût dans le *Sund*.

Bientôt on eut avis qu'elle y étoit arrivée avec un renfort de plusieurs vaisseaux fournis par les Norvégiens; ainsi tout se trouva prêt pour commencer le siége de *Copenhague*, siége qui devint à juste titre un des plus fameux de ce siècle, & dont les peuples du Nord en particulier conserveront long-temps le souvenir.

Tout ce qui pouvoit exciter & soutenir la bravoure & la constance,

CHRETIEN III. 1535.

animer les deux partis à s'attaquer, à se défendre avec une valeur opiniâtre, se trouvoit réuni dans cette circonstance. C'étoit d'un côté un jeune prince qui ne pouvoit abandonner sa proie sans perdre tout à la fois sa gloire & le royaume de ses pères. De l'autre c'étoient les chefs altiers d'une république puissante, d'un peuple soumis à toutes leurs volontés s'ils étoient heureux, redoutable dans sa vengeance s'ils cessoient de l'être; c'étoit des avanturiers qui venoient de toucher au moment de l'entière conquête d'un royaume; c'étoit enfin un peuple de rebelles désespérés, qui ayant trahi leur patrie devoient souhaiter de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de tomber entre les mains d'un vainqueur si justement irrité : ajoutez que les forces répondoient de part & d'autre à la grandeur de ces divers intérêts. Le roi se voyoit à la tête d'une armée nombreuse & aguerrie, & d'une noblesse impatiente de se signaler & de se venger. Sa flotte n'étoit ni moins formidable ni moins bien commandée. Son camp étoit bien pourvu d'artillerie & de tout ce que demande

CHRETIEN III. 1535.

un siége. Toutes les provinces soumises s'empressoient à lui fournir des vivres. De leur côté les assiégés défendoient avec une nombreuse garnison & une bourgeoisie plus nombreuse encore & non moins aguerrie une ville alors estimée très-forte. Ils avoient fait de bonne heure des provisions de vivres très-considérables, les munitions de guerre abondoient chez eux : enfin ils se tenoient assurés de recevoir de grands & de prompts secours, soit de la part des Lubeckois, soit de celle de la reine *Marie* gouvernante des Pays-Bas, qui, comme on l'a dit ci-dessus, sacrifiant son ressentiment contre les Lubeckois aux intérêts de ses nièces filles de *Chrétien II*, songeoit à profiter de la conjoncture pour faire rentrer les couronnes du Nord dans sa famille.

Dès les premiers jours du mois d'Août *Copenhague* fut investie, & le roi établit son quartier sur une colline voisine, où *Fréderic I* son père avoit eu le sien douze ans auparavant dans des circonstances semblables. Les travaux furent poussés avec une extrême vigueur, malgré les for-

CHRETIEN III. 1535.

ties fréquentes des assiégés, qui quelquefois heureux, plus souvent repoussés, faisoient les efforts les plus grands pour ruiner ces travaux. Craignant ensuite de s'épuiser par ces sorties fréquentes, ils firent des murs de la ville un feu continuel plus nuisible sans doute aux assiégeans. Le quartier du roi n'en fut pas plus à l'abri que le reste du camp, & quelques personnes furent tuées dans sa tente. Mais cela même ne put arrêter des troupes animées par la présence de leur chef; le camp fut bientôt mis hors d'insulte, & la ville entièrement bloquée du côté de terre. C'est ce qu'on regardoit alors comme la partie essentielle des siéges; la famine aidoit à faire le reste, & si une ville recevoit des vivres, si elle avoit une bonne enceinte de murs & un fossé, les assiégeans moins habiles, moins prodigues peut-être du sang humain, & surtout moins nombreux qu'aujourd'hui, regardoient comme impossible une entreprise qui leur eût coûté la moitié de leur armée.

Les autres opérations d'un siége de cette nature demandant plutôt

CHRETIEN III. 1535.

du temps & de la vigilance qu'un grand nombre d'hommes, le roi détacha divers corps de son armée pour réduire les autres places que ses ennemis n'avoient pas abandonnées. Ainsi *Nykœping* dans l'isle de *Falster*, *Callundbourg*, *Elseneur* en Sélande furent investies en même temps, & quelques régimens passèrent le Sund pour renforcer la noblesse de Scanie qui assiégeoit ou bloquoit toujours *Malmœ* & *Landscrone*. Le roi ne tarda pas à se rendre lui-même dans cette province : il la trouva dans le même état que la *Fionie* & la *Sélande*, portant de tous côtés les tristes marques des ravages de l'anarchie, de la rébellion & de la guerre. Il en convoqua les états à *Lunden*. Au seul bruit de son arrivée une multitude prodigieuse de personnes de tout ordre y accourut. Il y fut reconnu & salué roi aux acclamations de toute cette assemblée. Les troupes Suédoises envoyées par *Gustave* y reçurent des marques publiques de sa reconnoissance, & *Chrétien* eut avec leurs chefs divers entretiens où l'on se donna de part & d'autre toute sorte de marques d'une confiance & d'une estime mutuelles.

Ce fut à l'occaſion d'un de ces entretiens où les Suédois avoient extrêmement vanté les vertus de leur roi, que *Chrétien* prit la réſolution de lui rendre une viſite dans ſes états. Mais il y fut ſans doute porté par des motifs plus puiſſans qu'un ſimple déſir de le connoître perſonnellement. Il vouloit s'attacher plus étroitement un allié ſi néceſſaire, gagner toute ſa confiance en lui donnant une ſi grande preuve de la ſienne, ſolliciter de plus grands ſecours d'hommes & d'argent, & ſurtout prendre des meſures ſecrètes & efficaces pour contreminer les ſourdes pratiques de leurs ennemis communs, les princes alliés du roi détrôné, qui ſoutenus & avoués par la maiſon d'Autriche étoient encore des rivaux très-redoutables.

CHRETIEN III. 1535.

Chrétien cacha ſoigneuſement ſon deſſein juſqu'à la veille du jour où il devoit ſe mettre en marche. Quand il l'eut fait connoître, les ſénateurs firent tous leurs efforts pour l'en détourner. On lui repréſenta fortement tous les dangers de ce voyage, & les inconvéniens plus grands encore qui pouvoient réſulter de ſon

CHRETIEN III. 1535.

absence dans un temps où il étoit encore si mal affermi sur son trône: rien ne fut capable de l'ébranler. Il partit accompagné de son général *Melchior Rantzow* & de six ou sept autres personnes seulement, & fit une grande diligence qui n'empêcha point cependant que *Gustave* ne fût prévenu de sa prochaine arrivée.

La contrariété du témoignage des historiens Danois & Suédois ne nous permet pas de parler avec beaucoup de certitude de diverses circonstances de cette entrevue. On croit voir cependant que les seigneurs de la suite de *Chrétien*, accoutumés à la candeur & aux manières caressantes & affables de leur maître furent offensés de l'air réservé, défiant & sévère avec lequel *Gustave* le reçut. Peut-être que *Chrétien* lui-même avoit espéré de trouver dans ses entretiens avec son beau-frère la même amitié qu'il y portoit. Nos auteurs (*) assurent du moins qu'il ne tarda pas à se repentir d'avoir négligé les avis de son sénat. On ajoute qu'il craignit même d'être trahi. Il n'y a aucune apparence qu'un

(*) Crag. Hist. R. Chr. p. 103.

CHRE-TIEN III. 1535.

prince tel que *Gustave* ait eu une pensée si indigne de lui. Mais ce qui put augmenter la défiance du roi de Dannemarc, ce furent les insinuations de la reine sa belle-sœur. Cette princesse avoit un esprit foible & soupçonneux, & quelquefois même aliéné. *Gustave* la traitoit avec un mépris qu'elle ressentoit vivement : soit désir de se venger de son mari, soit effet de ses visions ordinaires, elle fit dire à *Chrétien* de se tenir sur ses gardes, & l'assura qu'on avoit formé des desseins funestes contre sa personne. Cet avis précipita le retour de ce prince. Il eut cependant la sagesse de cacher ses allarmes; & l'objet principal de son voyage fut rempli. En effet les deux monarques renouvellèrent de la manière la plus forte les promesses qu'ils s'étoient faites de ne point signer de paix séparée avec les Lubeckois, de se communiquer tout ce qu'ils pourroient apprendre des menées secrètes de leurs ennemis tant domestiques qu'étrangers, & de s'opposer de concert à toutes les entreprises des gendres du roi détrôné. *Gustave* exhorta son beau-frère à borner à son exemple le pou-

CHRETIEN III. 1535.

voir des évêques & les revenus de ſon clergé, lorſque les circonſtances le lui permettroient. *Chrétien* lui rendit tous les domaines que la maiſon de *Vaſa* poſſédoit en *Hallande*, & lui donna *Bahus*, *Aggershus* & *Vigen*, pour sûreté du rembourſement des ſommes qu'il lui avoit empruntées. Après cela il retourna en diligence dans ſes états; mais à peine fut-il arrivé qu'il y apprit la mort de la reine de Suède ſa belle-ſœur, ce qui acheva d'accréditer les bruits que l'on a rapportés; car cette mort ſubite fut généralement attribuée aux mauvais traitemens que la princeſſe avoit, diſoit-on, eſſuyés pour avoir indiſcrètement revélé les dangereux deſſeins de ſon époux.

Chrétien trouva à ſon retour les choſes à-peu-près dans le même état où il les avoit laiſſées. Les ſiéges de *Copenhague*, de *Malmœ*, de *Landſcrone* avoient fait peu de progrès. La ville de *Varberg* en Scanie fut la première qui ſe rendit. C'étoit celle-là même dont *Marc Meyer* conſul & général des Lubeckois s'étoit rendu maître par ſurpriſe, dans le temps qu'il y étoit devenu priſonnier. *Tru-*

CHRETIEN III. 1535.

got Ulſtand gouverneur de cette place, indigné de ſe voir ſi cruellement trompé, n'avoit ceſſé depuis ce temps-là de travailler à ſe venger. Il avoit levé des troupes à ſes dépens : il avoit engagé le roi à lui donner quelques compagnies de gens de pied ; il avoit pouſſé ce ſiége avec une ſi grande vigueur que malgré la réſiſtance déſeſpérée de *Meyer*, *Varberg* ſe rendit ; mais ce n'étoit pas aſſez pour appaiſer ſon reſſentiment. *Meyer* ſe jeta dans la citadelle, & il fallut faire ce nouveau ſiége plus difficile que le premier. Secondé puiſſamment par la flotte royale, il en vint cependant à bout au printemps de l'année ſuivante. *Meyer* preſſé par la famine ſe rendit à un colonel Allemand qui dirigeoit le ſiége, en ſe réſervant la vie & la liberté. Mais cet officier fut déſavoué & la capitulation violée. *Meyer* fut arrêté en *Sélande* avec pluſieurs de ſes compagnons, & conduit au camp devant Copenhague. Là on lui rappela la perfidie dont il s'étoit rendu coupable envers *Ulſtand* lors de la ſurpriſe de *Varberg*, & on prononça d'une ſeule voix qu'ayant violé les loix de la guerre

CHRETIEN III. 1535.

& de l'honneur, & ayant agi en traître, il ne méritoit aucune grâce; & comme il avoit été le principal auteur de toute cette guerre, & le ressort d'une infinité de menées secrètes contre le royaume, on le fit appliquer à la question. Sa confession contenoit des détails très-singuliers sur les desseins de la régence de *Lubeck*, ou, pour mieux dire, sur les projets des avanturiers qui tyrannisoient cette république. Entr'autres choses on y vit quelle part *Henri VIII* avoit prise à leurs chimériques projets. Depuis qu'ils avoient commencé à craindre que *Chrétien* ne leur arrachât la partie du Dannemarc qu'ils avoient conquise, ils s'étoient tournés vers le monarque Anglois, & lui avoient offert de l'en mettre en possession en lui livrant *Copenhague*, *Malmœ* & *Varberg*, moyennant qu'il remboursât à la régence tout ce que cette guerre lui avoit coûté. *Henri* trouvant que cette proposition méritoit d'être examinée avoit envoyé deux personnes affidées à *Varberg*, & d'autres qui avoient eu ordre de se rendre directement à *Lubeck* par terre. On avoit même été

été fur le point de convenir des conditions & des mefures relatives à ces projets, lorfque la prife de *Varberg* les fit évanouir (1). On en fit autant de crimes à *Meyer* : mais l'on peut dire qu'à ce compte-là *Meyer* étoit peut-être plus coupable envers les *Lubeckois* qu'envers les *Danois*, & que ceux-ci fe feroient affez vengés en le livrant au jufte reffentiment de leurs ennemis. Cette vengeance inévitable étoit même, femble-t il, la feule que les Danois euffent dû fe permettre, puifque des projets auffi infenfés que ceux de *Meyer* méritoient encore plus de pitié que de colère, & qu'après tout on

CHRETIEN III.

1535.

(1) La plupart des hiftoriens Anglois n'ont eu qu'une connoiffance fort confufe de ce projet. Milord *Herbert* dans fa vie de *Henri VIII*, & après lui *Th. Carte* dans fon Hiftoire d'Angleterre, en font cependant quelque mention. Ils prétendent que les Lubeckois offrirent à *Henri* de faire roi de Dannemarc qui bon lui fembleroit, moyennant une fomme de 100000 écus; que le roi d'Angleterre propofa à celui de France de faire une partie de cette fomme, & que le dernier n'ayant apparemment pas goûté ce projet, *Henri* fut le feul qui fit faire des remifes d'argent aux Lubeckois. *Cartes général Hift. of. England.* Vol. 3. p. 127.

CHRETIEN III. 1533.

lui avoit accordé une capitulation qu'aucun crime antérieur ne pouvoit annuller. Mais dans le premier mouvement de la haine on ne vit en lui qu'un perturbateur du repos public, un ennemi perfide & toujours à redouter tant qu'il respireroit; & on se crut permis de délivrer la terre d'un tel homme. Ainsi ce *Meyer* qui de garçon serrurier étoit devenu le général & le chef d'une république puissante, qui avoit fait de vastes conquêtes, & qui avoit pu se flatter un moment d'être l'arbitre du Nord & d'en distribuer les couronnes, ce même homme, dis-je, plus maltraité par le sort qu'il n'en avoit été favorisé, fut conduit à *Elseneur* chargé de fers, & livré à une mort cruelle & ignominieuse avec son frère & la plupart de ses amis. Les membres de ces malheureux déchirés & exposés sur des roues présentèrent longtemps un de ces tristes & fréquens exemples des dangers d'une ambition sans bornes, exemples qui n'effrayent que les sages & sont toujours inutiles pour les ambitieux.

Le roi tentoit cependant par toute sorte de voies de porter à la sou-

mission les bourgeois de *Copenhague*, de *Landscrone* & de *Malmœ*. La crainte de tomber au pouvoir de ces sénateurs & de cette noblesse qu'ils avoient si maltraités, l'espérance d'égaler leur sort à celui des villes anséatiques, ou du moins de se réserver de grands priviléges sous un roi de leur choix, les sermens prêtés au comte d'*Oldenbourg*, la contrainte où les tenoit la présence de ce comte, celle de ses troupes & de la flotte de *Lubeck*, tels étoient les motifs qui leur faisoient supporter toutes les misères d'un long siége, & les tenoient armés contre un prince appelé au trône par sa naissance, & digne, de leur propre aveu, de l'occuper par ses vertus. Cependant pour ne point trop l'irriter, ils n'opposoient à ses sommations réitérées que le serment qui les lioit au comte *Christophle*, & la crainte de voir leurs libertés opprimées de nouveau par un sénat irrité contr'eux, & redoutable au roi lui-même. En vain le roi leur promettoit-il sa protection : ils ne la croyoient pas suffisante pour les défendre contre ces prélats ambitieux & puissans qui avoient toujours

CHRETIEN III.

1535.

CHRE-TIEN III. 1535.

tenu sous leur joug les rois dociles, ou déposé ceux qui le secouoient : mais la nécessité plus forte encore que ces raisons fit bientôt tenir un autre langage aux bourgeois de *Landscrone*. Ils promirent de se rendre s'ils n'étoient pas secourus dans l'espace de quelques semaines. Ils députèrent à *Copenhague* avec la permission du roi pour solliciter un secours, & ceux qu'ils avoient envoyés leur ayant fait connoître à leur retour le triste état où le duc & le comte étoient réduits, & combien il étoit peu probable qu'ils pussent jamais relever leurs affaires, ils demandèrent à capituler. Le roi leur promit sa faveur & sa protection, & leur assura tous leurs priviléges. La soumission de cette ville étoit d'une grande conséquence pour le roi : il n'avoit eu jusques-là aucun port dans le canal du *Sund*, & dès ce moment il pouvoit y faire croiser ses escadres en toute sûreté, & les y laisser même hiverner commodément.

Cette nouvelle jeta dans le plus grand découragement les bourgeois de *Copenhague* & de *Malmœ*. Les

plus animés craignant d'être trahis furent obligés de recourir à des moyens extrêmes pour pourvoir à leur sûreté: dès-lors le moindre indice de bonne volonté pour le roi, ou d'impatience & de désir de voir finir la guerre devint un crime digne de mort. Mais toutes ces violences n'eussent sans doute servi qu'à hâter leur perte, sans un de ces accidens ordinaires à la guerre qui relèvent quelquefois en un instant ceux qui semblent le plus abbatus.

CHRETIEN III. 1535.

Les villes de *Lubeck*, de *Rostock* & de *Wismar* avoient mis en mer une escadre de 18 vaisseaux bien pourvûe de vivres, de munitions de guerre, d'artillerie & de soldats, qui profitant d'un vent favorable s'étoit avancée jusques sous l'isle d'*Amack*, à quelques lieues de *Copenhague*. L'amiral Danois *Pierre Scram* instruit de son approche en fit attaquer l'avant-garde qui n'échappa qu'en faisant force de voiles pour regagner le gros de l'escadre. Mais dans ce léger combat *Scram* reçut un coup à la jambe qui l'obligea de se faire porter à terre, & cette blessure ranima le courage des Lubec-

CHRETIEN III. 1535.

kois. Le lendemain ils formèrent une nouvelle tentative plus heureuſe. L'amiral Pruſſien nommé *Preen* qui commandoit à la place de *Scram* ayant voulu s'oppoſer à leur paſſage alla échouer contre un écueil, & pendant que les ſiens faiſoient de vains efforts pour le dégager, les vaiſſeaux ennemis profitant de leur embarras ſe firent jour au travers de tous les obſtacles, & entrèrent dans le port de *Copenhague* à la vue du roi qui témoignoit vivement ſa douleur d'un contretemps ſi funeſte à ſes deſſeins. L'approche de l'hiver ne permit pas à *Scram* de réparer cet échec la même année. Ainſi la plus grande partie de la flotte fut conduite à *Landſcrone* & deſarmée. On ſe contenta d'en prendre pluſieurs pièces d'artillerie pour faire le ſiége du fort de *Krogen* aujourd'hui *Cronenbourg* qui commande le détroit du *Sund*. Mais cette fortereſſe ne ſe rendit qu'au commencement de l'année ſuivante.

Le ſecours jeté dans *Copenhague* ne laiſſoit plus au roi aucune eſpérance de réduire cette place avant l'hiver. Il laiſſa la conduite du blocus à

Detlef Broctorff, & établit pour régens quatre sénateurs, *Ove Bilde*, *Jaques Ronnov*, *Magnus Giœ* & *Eric Crummedig*; après quoi il se rendit en *Holstein* où divers soins importans l'appeloient. Il étoit surtout de la prudence de mettre promptement cette province en état de défense. On connoissoit les vues secrètes de *Fréderic* Palatin gendre du roi déposé, & il y avoit lieu de craindre que soutenu par la régence des Pays-Bas, & par des princes d'Allemagne, il ne trouvât que trop de facilités à profiter du triste état du Dannemarc. Il venoit de diverses cours des avis à *Chrétien* de se tenir sur ses gardes. *François I* étoit un des plus attentifs à l'instruire de ce qu'il découvroit. Il lui envoya *George Lykke* gentilhomme Danois pour l'assurer de son amitié, lui offrir ses services, & l'exhorter à veiller de près sur les menées du *Palatin*.

CHRETIEN III.

1535.

Il l'avertissoit aussi que les magistrats Lubeckois lui avoient offert la couronne de Dannemarc, & qu'il avoit rejeté cette proposition avec l'indignation qu'elle méritoit. Ce trait confirme bien ce qu'on a déjà rap-

CHRÉTIEN III. 1535.

porté des projets insensés de cette régence. Les auteurs obscurs & téméraires de tous ces projets, aveuglés par l'ambition, incapables de former & de suivre un plan, sans connoissance du monde & de l'art de négocier, ressembloient déjà à des gens qui navigeant sans boussole sur une mer inconnue, & ne sachant où aborder, ne peuvent plus être sauvés que par quelque coup du hasard. *Chrétien* répondit aux marques d'amitié que le roi de France lui donnoit par les assurances d'un désir égal de former des liaisons étroites avec lui; & l'on convint de part & d'autre d'envoyer à *Lunebourg* des ministres chargés de pouvoirs suffisans pour conclure une alliance. Le même motif fit rechercher à *Chrétien* l'amitié des princes prótestans d'Allemagne, & *Melchior Rantzow* leur fut envoyé pour traiter de son accession à la ligue de *Smalcalde*. La campagne se r'ouvrit de bonne heure, & par des événemens d'un favorable augure pour la cause du roi. Aussitôt que le fort de *Krogen* ou *Cronenbourg* fut rendu, l'artillerie qui avoit battu cette forteresse fut conduite devant

Callundbourg qui ne tarda pas à avoir le même ſort. *Alaholm* en *Lalande*, *Nykœping* en *Falſter*, & d'autres châteaux de moindre importance furent pareillement réduits, enſorte que les villes de *Copenhague* & de *Malmœ* reſtant ſeules à ſoumettre, furent reſſerrées plus étroitement qu'elles ne l'avoient encore été.

CHRETIEN III.

1536.

La nouvelle de tous ces progrès des armes du roi faiſoit moins d'effet à *Copenhague* qu'à *Lubeck*. L'autorité ſuprême y avoit été rendue aux anciens magiſtrats ou à leurs partiſans. Cette révolution avoit tout changé. On étoit las d'une guerre allumée par des hommes odieux, malheureuſe dans ſes ſuites, aſſez inutile peut-être ſi elle eut réuſſi, & toujours au moins onéreuſe à l'excès, & ruineuſe pour le commerce. Les princes voiſins amis de *Chrétien* déclaroient de plus aux Lubeckois qu'ils la trouvoient injuſte & odieuſe, & *Chrétien* promettoit de ſe prêter à tous les moyens raiſonnables qu'on propoſeroit pour la terminer. L'électeur de Saxe *Jean Fréderic*, *Erneſt* duc de *Brunſwick*, *Philippe* Landgrave de *Heſſe*, les

CHRETIEN III. 1536.

villes de *Brême*, de *Hambourg*, de *Magdebourg*, de *Brunſwick*, de *Hildesheim* ayant offert leurs bons offices pour hâter les effets de ces heureuſes diſpoſitions, leur médiation fut acceptée, & on ouvrit un congrès à *Hambourg*, où leurs miniſtres, ceux du roi, & ceux de *Lubeck* travaillèrent avec ardeur à l'ouvrage d'une paix ſi juſtement déſirée. Ce ne fut point une petite tâche que de concilier des intérêts ſi oppoſés. Les villes de *Malmœ* & de *Copenhague* avoient leurs députés dans cette aſſemblée, qui inſiſtoient fortement ſur ce que l'on remît *Chrétien II* en liberté. Les Lubeckois demandoient de grands avantages pour eux & leurs alliés. Le roi avoit à ménager les ſiens, & en particulier *Guſtave* ſon beau-frère, dont le ſecours lui avoit été ſi utile. Enfin à force de temps & de ſoins les difficultés furent applanies, & il fut arrêté : (*) que toutes les hoſtilités ceſſeroient entre le roi & *Lubeck*; que les privilèges & les franchiſes dont cette ville avoit joui en Dan-

(*) Tractat. int. Chr. Reg. & Lubec. de dat. Hamb. 14. Febr. 1536.

nemarc ſous les trois derniers rois lui ſeroient aſſurés ; que le duc *Albert* de *Mecklenbourg*, & le comte *Chriſtophle* d'*Oldenbourg* ſeroient compris dans le traité s'ils vouloient rendre de bon gré tout ce qu'ils avoient uſurpé en Dannemarc, & évacuer ce royaume ; qu'on laiſſeroit ſix ſemaines aux villes de *Wiſmar*, de *Roſtock*, & de *Stralſund* pour déclarer ſi elles vouloient être compriſes dans cette paix ; que les habitans de *Copenhague* & de *Malmœ* ſeroient reçus en grâce s'ils ſe ſoumettoient volontairement au roi ; que les Lubeckois ne troubleroient en aucune manière *Chrétien III* ni ſes ſucceſſeurs dans la poſſeſſion de ſes royaumes de Dannemarc & de Norvège, & n'aſſiſteroient directement ni indirectement ſes ennemis ; qu'ils rappelleroient les troupes qu'ils avoient en Dannemarc, ſi le duc & le comte refuſoient de ſe rendre ; que le roi de Suède & le duc de Pruſſe ſeroient compris dans le traité, que les Lubeckois payeroient les droits qu'on avoit coutume de lever ſur l'entrée des marchandiſes en Dannemarc ; que toute l'artillerie, les vaiſſeaux &

CHRETIEN III.
1536.

CHRE-TIEN III. 1536.

autres effets de ce genre qui avoient appartenu à la couronne lui seroient rendus ; enfin que la paix étant une fois bien rétablie dans le royaume, on conviendroit en faveur du roi captif de quelque arrangement équitable par l'entremise des médiateurs.

Le roi qui s'étoit tenu dans le voisinage de *Hambourg* durant les négociations, entra dans cette ville pour y signer cet important traité. Par un article particulier il engagea aux Lubeckois l'isle de *Bornholm* pour 50 ans, aux mêmes conditions qu'ils l'avoient eue auparavant ; c'étoit une indemnité pour les frais de la précédente guerre dans laquelle ils avoient si efficacement secouru *Fréderic*. Ensuite les Lubeckois désirant sincèrement le rétablissement de la tranquillité publique, nécessaire à celui de leur commerce, envoyèrent *Bernard de Melen à Copenhague* avec ordre d'annoncer aux deux chefs la paix qui venoit de se faire, & de les exhorter à ne point rejeter un moyen si nécessaire, si sûr, & si honorable de se tirer du danger où ils se trouvoient. Mais toutes ces représentations furent vaines : les

CHRETIEN III. 1536.

deux chefs & leurs partiſans ſe tenoient aſſurés qu'au retour du printemps la gouvernante des Pays-bas les délivreroit : ſon envoyé ne ceſſoit de les bercer de cette trompeuſe eſpérance : le *Palatin* alloit arriver ſelon lui dès que la mer ſeroit libre, avec une formidable flotte qui s'armoit dans les ports de Hollande : il ne falloit pour donner bientôt une face toute nouvelle aux affaires que de défendre la ville juſqu'à ce temps-là. Dans cette perſuaſion les aſſiégés aimoient mieux ſouffrir encore quelque temps que de perdre le fruit de toutes leurs ſouffrances paſſées. *De Melen* ne pouvant leur ouvrir les yeux, aſſembla au nom des Lubeckois les troupes qui avoient été juſqu'alors à leur ſolde ; il les licentia en les diſpenſant de leur ſerment, & en leur déclarant qu'elles n'avoient plus aucun ſalaire à attendre de *Lubeck* ; mais le duc & le comte gagnèrent cette ſoldateſque prête à ſe débander, en l'aſſurant qu'ils la payeroient très-régulièrement, ſoit de leur bien propre, ſoit des contributions des bourgeois, & par ces belles promeſſes ils la déterminèrent à reſter.

CHRETIEN III. 1536.

Alors les Lubeckois ayant fait tout ce qui étoit en leur pouvoir, prirent le parti d'abandonner *Copenhague* à ſon malheureux ſort. Les magiſtrats de *Stralſund* en firent autant; mais les régences de *Wiſmar* & de *Roſtock* n'osèrent demander à être compriſes dans la paix, & quelque laſſes qu'elles fuſſent de cette guerre, il fallut qu'elles la continuaſſent encore par égard pour le duc de *Mecklenbourg* dans la dépendance duquel elles étoient: elles firent donc de nouveaux efforts pour ravitailler *Copenhague*, avant que la flotte royale fût ſortie du port de *Landskrone*; mais la rigueur extraordinaire de la ſaiſon ne permit pas de former aucune nouvelle entrepriſe conſidérable juſqu'au printemps. La flotte royale ayant voulu mettre en mer fut fort endommagée par les glaces, & ne rentra qu'avec des peines extrêmes.

Enfin la mer étant abſolument libre, & tout le dommage réparé, elle ſortit une ſeconde fois, & alla croiſer ſur les côtes de *Mecklenbourg*. Elle y intercepta à différentes repriſes ſeize vaiſſeaux qui portoient des vivres aux aſſiégés, & revint prendre

ſa ſtation dans la rade de *Copenhague*, dans la crainte que quelque eſcadre ennemie ne tentât de forcer l'entrée du port. CHRETIEN III. 1536.

La nouvelle de la concluſion d'un traité entre le roi & *Lubeck* parvint aux oreilles de *Guſtave* avant que *Chrétien* eût pû lui en faire connoître les motifs & les conditions. *Guſtave* craignit que cette paix faite à ſon inſu ne couvrît quelque projet contraire à ſes intérêts, que le roi de Dannemarc ne l'eût ſacrifié à ſes ennemis, que peut-être même il ne ſe fût engagé à joindre ſes forces aux leurs pour faire revivre les anciennes prétentions du Dannemarc ſur la Suède. Agité de ce ſoupçon que confirmoit le peu de ſoin qu'on avoit eu de lui communiquer le traité, *Guſtave* laiſſa éclater tout ſon reſſentiment & rappela les troupes qu'il avoit envoyées au roi. Mais cette méſintelligence ne fut pas de longue durée. *Ulſtand* & *Brahe* ayant été envoyés à *Guſtave* avec une copie du traité le ramenèrent bientôt à ſes premiers ſentimens. Ils lui firent ſentir que le roi s'étoit vû obligé par les circonſtances à agir comme il l'avoit

CHRETIEN III. 1536.

fait, que les médiateurs avoient tellement pressé la conclusion de ce traité, que le moindre délai les eût infailliblement rebutés, qu'ils avoient été plus d'une fois sur le point de rompre le congrès, qu'au reste ce traité ne lui portoit aucun préjudice, qu'il pouvoit y être compris s'il le vouloit, qu'à l'égard des démêlés particuliers qu'il avoit avec les Lubeckois, *Chrétien* s'étoit offert d'en être l'arbitre, & qu'il ne pouvoit espérer d'en trouver un plus favorable. Ces raisons avoient trop de poids, & par elles-mêmes, & par l'intérêt qui devoit tenir les deux rois étroitement unis, pour que *Gustave* ne rendit pas son amitié à son allié. Tout son ressentiment étant donc appaisé, il renvoya un ordre à ses troupes de demeurer au service des Danois jusqu'à la fin de la guerre, & il dit aux ambassadeurs qu'il acceptoit leur maître pour arbitre dans ses différends particuliers. Les ambassadeurs étant de retour, & cette affaire étant ainsi terminée au gré de *Chrétien*, il retourna dans son camp devant *Copenhague*, où il reçut une députation qui ne lui fut pas moins agréable. Elle lui venoit

CHRETIEN III. 1536.

des bourgeois de *Malmœ*. *George Cock* ou *Munter*, ce même magiſtrat qui avoit ſoufflé le feu de la révolte dans cette ville, voyant que tous ſes efforts pourroient tout au plus retarder de quelques mois la ruine de ſon parti, que les Lubeckois l'abandonnoient, & que les Hollandois ne le payoient que de vaines promeſſes, ſongea à ſe mettre à couvert de l'orage pendant qu'il en étoit encore temps. Il envoya ſecrètement au camp du roi un de ces gentilshommes qu'il avoit fait arrêter l'année précédente, nommé *Thomas Sture*, pour demander en ſon nom un ſauf-conduit, & la permiſſion de traiter lui-même avec le roi de la ſoumiſſion de *Malmœ*. Le ſauf-conduit ayant été accordé, *Munter* vint ſe jeter aux pieds du roi, implora pour lui & pour ſes partiſans le pardon de leur rebellion, l'aſſura qu'elle n'avoit eu d'autre principe que le déſir de défendre les droits de la religion proteſtante, que c'étoit le motif qui leur avoit fait rechercher la protection des Lubeckois, comme la ſeule qu'ils puſſent oppoſer aux évêques leurs perſécuteurs: il rappela enſuite au roi

CHRETIEN III. 1536.

tous les obstacles que ces prélats avoient voulu mettre à son élection: il le pria de se défier de leur soumission apparente, & de leurs dangereux conseils : il lui fit entendre qu'il n'y auroit jamais de sûreté pour lui tant qu'ils conserveroient leur crédit & leurs richesses; que leur abaissement nécessaire étoit peut-être plus facile qu'il ne le pensoit, que s'il l'entreprenoit il se trouveroit puissamment secondé par les bourgeois de *Malmœ*, & que par cette raison ces bourgeois méritoient d'être traités avec ménagement. Enfin pour ne laisser aucun doute sur la sincérité de ses intentions, il révéla au roi toutes les particularités les plus secrètes du plan qui avoit été concerté entre lui & le comte d'*Oldenbourg* : ces découvertes furent très-agréables & très-utiles au roi, & contribuèrent beaucoup dans la suite à hâter les progrès de ses armes & de ses négociations. Aussi désarmèrent-elles entièrement le ressentiment de ce prince : il assura *Munter* de sa clémence & de sa protection, & après avoir pris avec lui les mesures nécessaires pour s'assurer de *Malmœ*, il le renvoya dans cette ville.

La plupart des habitans ignoroient encore toutes les menées de leur magiſtrat. Mais ceux qui étoient de ſon conſeil ſecret avoient depuis long-temps pris tant d'empire ſur le peuple, qu'ils étoient bien sûrs de lui faire approuver tout ce qu'ils auroient réſolu. Il leur donna la commiſſion d'y travailler, tandis que lui-même iroit à *Copenhague* pour tâcher d'amener au même point les bourgeois de cette capitale. Il s'y rendit en effet, & pendant un aſſez long ſéjour il mit tout en œuvre pour les perſuader de ſe ſoumettre, & toujours inutilement. Le comte d'*Oldenbourg* rompit toutes ſes meſures, & aſſura ſi poſitivement que le ſecours de Hollande étoit ſur le point d'arriver, que la nouvelle même de la ſoumiſſion & de la capitulation honorable de *Malmœ* n'excita que l'indignation des bourgeois, ſans abattre leur courage, ou éclairer leur obſtination.

CHRETIEN III. 1536.

Elle étoit d'autant plus inconcevable, que *Malmœ* venoit d'obtenir en ſe ſoumettant tout ce qui avoit fait le ſujet ou le prétexte de ſa révolte. *Chrétien* las d'une guerre qui

CHRETIEN III. 1536. avoit épuiſé toutes ſes reſſources, & intéreſſé à s'attacher les habitans de cette ville, leur avoit accordé contre le gré de quelques ſénateurs le libre & public exercice de la religion proteſtante, la conſervation de leurs droits & de leurs immunités, & ce qui leur tenoit auſſi fort à cœur, une promeſſe poſitive que leur citadelle ne ſeroit jamais rebâtie. A ces le 6 Avril. conditions la ville s'étoit rendue; le roi y avoit fait ſon entrée publique, & y avoit reçu les hommages & le ſerment de fidélité des habitans.

Le comte d'*Oldenbourg* étoit bien éloigné d'imiter cet exemple. Depuis que ſes affaires tomboient en décadence, il portoit ſes eſpérances plus haut que jamais, & après avoir parlé de donner un roi au Dannemarc, lorſqu'il en avoit preſque achevé la conquête, il ſongeoit à s'en faire roi lui-même à préſent qu'il étoit ſur le point d'en être chaſſé. Ce qui donnoit quelque couleur à un projet ſi ambitieux, c'étoit le déſir que la reine *Marie*, gouvernante des Pays-Bas, ſembloit avoir de faire rendre cette couronne à *Chrétien II* ou à ſes filles. *Chriſtine* la plus jeune venoit d'être

laiſſée veuve dans la fleur de l'âge par *François Sforze*, duc de Milan, & s'étoit retirée avec de grandes richeſſes à la cour de *Marie* ſa tante. Pendant que ſon collégue le duc de *Mecklenbourg* s'occupoit à la chaſſe du liévre dans l'iſle d'*Amack*, *Chriſtophle* faiſoit demander cette princeſſe en mariage. Il repréſentoit que cette alliance joignant des droits légitimes ſur le Dannemarc à la poſſeſſion où il étoit de ſes plus fortes places, & à la bienveuillance du peuple, un médiocre ſecours ſuffiroit pour lui aſſurer la couronne. Il s'engageoit dans ce cas à payer avec uſure le bienfait & l'honneur qu'il auroit reçu de la maiſon d'Autriche. Il promettoit de reconnoître ne tenir cette couronne que de la bonne volonté de l'empereur, de ſoumettre ſon royaume à ſon autorité, & de mettre les peuples des Pays-Bas en poſſeſſion de tout le commerce de la Baltique & du Dannemarc. On ſut réduire dans le conſeil de *Marie* toutes ces magnifiques promeſſes à leur juſte valeur. La propoſition de donner à un comte ſans Etats & ſans fortune deux royaumes & la fille d'un roi, la niéce d'un empe-

CHRETIEN III. 1536.

CHRETIEN III. 1536.

reur, fut accueillie par un ſilence dédaigneux. Quant au ſecours demandé, on rendit promeſſes pour promeſſes. On faiſoit, diſoit-on, des armemens ſi conſidérables qu'ils exigeoient beaucoup de temps: mais comme il s'agiſſoit d'une expédition dans un pays éloigné, on ne pouvoit employer des forces médiocres. Il fallut que le comte ſe payât de ces raiſons, quoiqu'il ſût bien que ces préparatifs ſe faiſoient uniquement en faveur du Palatin. En effet ce prince après avoir rendu de grands ſervices à la maiſon d'Autriche, & recherché ſans ſuccès les deux ſœurs de *Charles-Quint*, qui lui devoit la couronne de l'Empire, avoit enfin obtenu pour récompenſe l'aînée des filles de *Chrétien II*, avec ſes prétentions ſur la couronne de Dannemarc, & la promeſſe d'un ſecours capable de les faire valoir. Déjà il conduiſoit lui-même des troupes de la haute Allemagne dans les Pays-Bas, pour les joindre à celles que *Marie* y faiſoit lever, & l'on équipoit une flotte pour les tranſporter dans le Nord. Cet armement ſe pouſſoit avec vigueur. Cependant *Charles-Quint*

voulant tenter auparavant les voies pacifiques, envoya des ambaſſadeurs à *Chrétien* pour tâcher de l'engager par des menaces à céder du moins au Palatin une partie de ſes Etats. Il fit partir pour cet effet de Naples où il étoit alors, *Jean*, comte de *Montfort*, un baron de *Renneberg* & *Ericſen* élevé en Dannemarc. Ces ambaſſadeurs n'allèrent pas plus loin que *Hambourg*. Ils écrivirent de cette ville une lettre au roi, qui lui fut remiſe dans ſon camp devant *Copenhague*. Ils y faiſoient parler leur maître, comme un ſouverain parle à un ſujet déſobéiſſant. Ils lui faiſoient dire que le *Palatin* avoit épouſé ſa nièce, qu'elle avoit tranſporté à ſon époux ſes droits ſur le Dannemarc, qu'il ne ſouffriroit pas qu'on les lui conteſtât, que lui *Chrétien* s'étoit ingéré mal à propos dans les affaires de ce royaume, & y avoit excité ſans raiſons des troubles fâcheux; que s'il avoit quelque choſe à demander, il devoit expoſer ſes prétentions, & les ſoumettre au jugement de l'empereur, enfin qu'il ſongeât à lui obéir pendant qu'il en étoit temps encore, &c. Sur tout

CHRETIEN III. 1536.

cela, ces ambaſſadeurs demandoient qu'on leur fit une prompte réponſe à *Hambourg* ou à *Lubeck*. Le roi donna ordre à ſes conſeillers de *Holſtein* de les entendre & de leur répondre, qu'il étoit très-diſpoſé à rendre toute ſorte de bons offices à l'empereur, comme roi de Dannemarc, mais qu'il ne lui obéiroit qu'en qualité de duc de *Holſtein*; qu'il ſe réjouiſſoit du mariage de ſa couſine avec un prince du mérite de *Fréderic Palatin*, mais qu'il étoit évident que ce mariage ne pouvoit lui donner aucun droit ſur un royaume électif, qu'il étoit très-mal informé s'il penſoit que lui *Chrétien* eut contraint les Danois à l'élire, & que la guerre avoit commencé contre ſon gré, bien loin qu'il l'eût allumée. Enfin on rappeloit en détail tout ce qui s'étoit paſſé depuis la mort de *Chrétien I*, & on inſiſtoit ſur le traité d'alliance que la reine *Marie* avoit fait à *Gand* avec le Dannemarc, & dont tout le contenu étoit ſi directement oppoſé à ce que l'on prétendoit actuellement. Cette réponſe fut donnée par écrit aux miniſtres de l'empereur; mais ce qui regardoit les reproches

reproches de la violation du traité de *Gand* leur parut ſi fort, qu'ils ne voulurent point ſe charger d'une pareille réponſe. Ils partirent donc fort mécontens, & ſe rendirent auprès de l'électeur de Saxe & du landgrave de Heſſe, pour les engager à abandonner la cauſe du roi. Mais les réponſes de ces princes furent encore moins ſatisfaiſantes que celles des Danois, & l'empereur partit pour ſon expédition d'Afrique, avec le chagrin de penſer que le Nord ne lui obéiſſoit pas plus que le Midi.

CHRETIEN III.

1536.

L'abſence de *Charles-Quint* ne pouvoit raſſurer le roi. Les armemens deſtinés contre lui ſe continuoient dans les Pays-Bas; il ne falloit qu'un vent favorable pour porter une armée ſur les bords du *Sund*, & délivrer *Copenhague*. Cette eſpérance donnoit tant de réſolution aux aſſiégés, que la leur ôter c'étoit renverſer leurs remparts. Le roi le ſentit, & réſolu de frapper quelque coup hardi, il laiſſe la conduite du ſiége à *Felten* ſon général, part pour le Holſtein, prend à ſon ſervice *Ménard* de *Ham*, ancien général allemand, lui donne un corps de troupes, & lui com-

CHRETIEN III. 1536.

mande de faire une invasion dans l'*Ost-Frise*. Le duc de *Gueldres* autre ennemi de l'empereur envoye quelque secours à *Ménard* qui se jette en effet sur l'*Ost-Frise*, ravage cette province, & s'empare de la petite ville de *Dam* à l'embouchure de l'*Eems* qui appartenoit à *Groningue*. Il s'avance jusques sous les murs de cette dernière ville, qui craignant pour sa liberté fait demander du secours à la gouvernante des Pays-Bas. *Marie* charmée d'ajouter cette ville aux états de son frère, craignant qu'étant au pouvoir des Danois ils ne s'en servent pour troubler le commerce, envoye *Schenck* gouverneur de la Frise au secours de *Groningue*. Alors ce que le roi avoit prévu & souhaité arriva: il ne se trouva point d'autres troupes prêtes à marcher que celles qu'on avoit destinées à accompagner le palatin en Dannemarc. *Schenck* les mena à *Groningue*, & en délivra les habitans, qui prêtèrent serment à l'empereur. De-là il alla assiéger *Menard* dans le bourg de *Dam*, où ce général se sentant trop foible avoit été obligé de chercher un asyle.

Le roi ne vouloit point qu'une

diverſion ſi utile fut de ſi courte durée. Il envoya en diligence *Bredon* de *Rantzow*, & George *Munſter* avec trois mille hommes de pied au ſecours de *Menard*. Mais un traître ayant découvert à l'ennemi la marche de cette petite armée, *Schenck* la ſurprit, & la ruina entièrement. *Frédéric* palatin ſe flattoit qu'un ſi grand avantage avoit terminé cette guerre, & déjà il redemandoit avec inſtance que ſes troupes lui fuſſent rendues, & qu'il lui fût permis de s'embarquer. Mais on fut ſourd à ſes prières: on vouloit auparavant forcer *Ménard* dans ſa retraite de *Dam*, & la réſiſtance déſeſpérée de ce brave homme fit durer le ſiége ſi long temps, qu'avant que le Palatin pût partir, la nouvelle de la priſe de *Copenhague* vint diſſiper toutes ſes eſpérances, & l'éloigner plus que jamais de ce trône qu'il avoit vu de ſi près.

CHRETIEN III. 1536.

Le roi étant de retour dans ſon camp, & n'ayant plus rien à craindre de la part du *Palatin* & de *Marie*, avoit pris en effet les meilleures meſures pour réduire Copenhague. Le commerce & la pêche ayant attiré à l'ordinaire dans le *Sund* un grand

CHRETIEN III. 1536.

nombre de vaiſſeaux hollandois, anglois, françois, écoſſois, il en prit deux cent à ſon ſervice qu'il fit avancer vers *Copenhague*, comme ſi c'eût été ce ſecours ſi déſiré que les aſſiégés attendoient.

Pour qu'ils y fuſſent mieux trompés, il donna ordre à ſa flotte de les ſuivre de près, & de faire ſemblant de les attaquer. Six vaiſſeaux de guerre étoient poſtés près du port pour intercepter ceux que les aſſiégés feroient aller au-devant du ſecours prétendu, ſi, comme on s'en flattoit, ils donnoient dans le piége. A la vue de cette grande flotte, & de ce combat en apparence très-animé, les habitans pleins de joie montent armés ſur leurs remparts, ouvrent leurs portes, déployent leurs drapeaux, & font des décharges continuelles de toute leur artillerie. On voyoit du camp des aſſiégeans les vieillards, les femmes & les enfans décharnés & livides, reprendre des forces ſur cette trompeuſe eſpérance, courir en foule vers le port, & par des cris de joie animer le zèle de leurs prétendus libérateurs. Mais les plus expérimentés ne furent pas long-

temps abuſés. Quand le vent eut diſſipé la fumée qui couvroit les deux flottes, ils s'apperçurent fort bien que ni l'une ni l'autre n'avoit été endommagée, & que les coups avoient été tirés en l'air. Ils firent refermer la ville & le port, & toute cette multitude ſe diſſipa, la douleur peinte ſur le viſage & le déſeſpoir dans le cœur.

CHRETIEN III. 1536.

Cette tentative n'ayant pas produit un aſſez grand découragement, le roi vit bien la néceſſité de réduire ces obſtinés par la famine. Ils avoient tiré juſques alors quelques ſubſiſtances d'*Amack*. On leur ôta cette dernière reſſource, en faiſant occuper cette isle, & élever une redoute ſur le petit bras de mer qui la ſépare de *Copenhague*. Dès ce moment la famine y devint extrême : ce mal en produiſit un autre qui ne fut pas moins funeſte. Quelques bourgeois ayant propoſé qu'on s'aſſemblât dans la place publique pour chercher de concert les moyens d'arrêter les progrès de la diſette, on fit enviſager aux généraux cette aſſemblée comme un complot qui ſe tramoit pour les livrer au roi; & ſur ce ſimple ſoup-

CHRETIEN III. 1536.

çon les officiers de la garnison devenus furieux courent aux armes, enveloppent les bourgeois dans la place où ils délibéroient, & excités par *Bogbinder* l'un des premiers chefs de la rebellion, les uns font feu, les autres se jettent l'épée à la main sur ces malheureux qui se trouvent sans armes, comme sans défiance. Deux cent périrent sur le lieu même: plusieurs autres poursuivis dans leurs maisons y furent égorgés entre les bras de leurs femmes & de leurs enfans. D'autres, qui s'occupoient à leurs travaux ordinaires dans une entière ignorance de ce qui se passoit, furent les victimes de la fureur du soldat qui sembloit s'enflammer à la vue du carnage. Dans cet horrible tumulte avoir offensé quelque homme de guerre, lui avoir seulement déplu, être soupçonné d'avoir des vivres & de l'argent, étoit un crime que l'on n'expioit que par une mort cruelle. Cette boucherie dura quelque temps avant que le comte d'*Oldenbourg* qui en gémissoit en secret fût le maître de l'arrêter. Alors il fit défendre à tout bourgeois de sortir de sa maison, nouveau supplice

pour tant de malheureux qui n'avoient plus de pain. Enſuite, il fit publier une amniſtie pour les deux partis, comme ſi tous les deux avoient été offenſés : enfin on dreſſa quelques articles de pacification, que les bourgeois promirent d'obſerver. On les avoit menacés de livrer leurs maiſons à un pillage général s'ils ne s'engageoient à reſter dans le ſilence. CHRETIEN III. 1536.

Ce ſilence fut celui du plus affreux déſeſpoir. Il n'y eut bientôt plus de pain, pas même du plus groſſier, dans la ville. Ceux qui avoient un peu d'orge & d'avoine le mangeoient en ſecret, ſans oſer preſque le faire cuire de peur d'être découverts. Cette reſſource même fut épuiſée en peu de temps. Il n'y eut plus d'autre aliment que la chair des chevaux, des chiens & des chats, & elle devint fort chère. Les ſoldats alloient par bandes viſiter les maiſons, d'abord des plus riches, enſuite celles des autres, pour leur arracher quelque vile nourriture, & ſouvent les accabler de traitemens plus cruels que la mort. On recherchoit avec avidité les herbes ſauvages, & tout ce qui pouvoit fournir quelque eſpèce

CHRETIEN III. 1536.

d'aliment. Il n'étoit pas rare de voir ces ombres effrayantes ſe traîner pour cet effet ſur les remparts au milieu des coups de l'ennemi, & à peine encore animées d'un ſouffle de vie en rendre les malheureux reſtes au milieu de leurs dégoutantes recherches. D'autres étoient trouvés morts dans leurs lits où la foibleſſe leur avoit fait attendre la fin de leurs maux. Un grand nombre périt dans de ſi cruelles extrémités. On raconte que quelques-uns ſe traînoient juſques aux cimetières voiſins, pour y mourir ſans infecter leurs proches hors d'état de leur rendre les derniers devoirs. Une femme fut trouvée morte devant la porte d'une égliſe, tenant deux enfans encore vivans dans ſes bras qui ne ſuçoient plus qu'un ſang corrompu au lieu de lait. Dans une ſi grande déſolation nul adouciſſement à leurs maux, nulle eſpérance de la part de leurs chefs. Ils eurent même la barbarie de répondre aux plaintes de quelques bourgeois, qu'ils n'étoient pas ſi malheureux qu'on l'avoit été à *Jéruſalem*, puiſqu'ils n'avoient pas encore mangé leurs enfans. Pluſieurs

s'offroient d'eux-mêmes aux coups des aſſiégeans, trop heureux s'ils euſſent voulu les frapper, mais on les renvoyoit dans la ville. Dans ces circonſtances la ducheſſe de *Mecklenbourg* ayant accouché d'une fille, le roi eut la générosité de lui envoyer des vivres en aſſez grande abondance pour que pluſieurs perſonnes puſſent s'en nourrir avec elle.

CHRETIEN III. 1536.

Enfin les ſoldats, & les plus obſtinés d'entre les bourgeois qui avoient pris les armes, ne pouvant plus en ſoutenir le poids, domptés par la faim, & n'eſpérant plus qu'en la pitié du vainqueur, convinrent d'envoyer des députés au camp du roi pour demander à entrer en compoſition avec lui. Il étoit ſi peu douteux que c'étoit la néceſſité ſeule qui les ramenoit, que ce prince fut indigné de ce qu'ils oſoient mettre des conditions à une ſoumiſſion auſſi forcée. Il leur fit dire qu'ils euſſent à ſe rendre à diſcrétion; mais bientôt ſon humanité naturelle plaida ſi bien leur cauſe qu'il promit de les recevoir en grâce, & nomma quelques officiers pour traiter en ſon nom des articles d'une capitulation. Il y fut

N v

CHRETIEN III. 1536. réglé qu'*Albert* de *Mecklenbourg* seroit transporté dans son duché avec sa famille & toutes les personnes de sa maison, sur des vaisseaux que lui fourniroit le roi : qu'il laisseroit en Dannemarc tout ce qu'il y avoit pris, l'artillerie & toutes les armes qu'il y avoit apportées : qu'on feroit estimer par des arbitres le dédommagement & la réparation qu'il devoit au roi pour l'avoir injustement attaqué : que tous ceux qui le voudroient pourroient le suivre en Allemagne, excepté *George Cock* ou *Munter*, & *Ambroise Bogbinder* : que le comte d'*Oldenbourg* seroit pareillement renvoyé sur les vaisseaux du roi avec ses gens, à condition qu'il s'engageroit sur son serment & son honneur à ne rentrer de sa vie dans les états du roi, à ne jamais porter les armes contre les sujets & alliés du roi, & à ne leur nuire en aucune autre manière : que les troupes étrangères qui se trouvoient dans la ville auroient la liberté de se retirer avec leurs armes, à condition de ne point servir de quatre mois contre le roi ni ses alliés : que les autres personnes qui voudroient se retirer en com-

pagnie des gens de guerre en auroient aussi la liberté, excepté *Munter* & *Bogbinder*, & avec cette réserve que ces personnes-là ne pourroient plus rentrer en Dannemarc que par une permission expresse du roi: qu'il y auroit un pardon général & absolu pour les bourgeois de *Copenhague*, de quelque crime & offense envers le roi, les princes ses frères, le sénat & la noblesse qu'ils se fussent rendus coupables: que le roi leur accorderoit sa faveur & sa protection: que *Munter* & *Bogbinder* seroient aussi pardonnés, mais qu'ils resteroient dans le royaume, & serviroient le roi avec zèle & fidélité (*). On convint encore des arbitres qu'on devoit nommer pour prononcer sur le dédommagement que le duc de *Mecklenbourg* devoit au roi: ce furent l'électeur de *Mayence* pour le duc, & *Philippe* landgrave de *Hesse* pour le roi.

CHRETIEN III. 1536.

Tout étant ainsi réglé, le duc & le comte furent obligés d'aller à pied au camp du roi la tête découverte &

(*) V. Articul. pacis dat. in Cast. d. 29. Jul. ap. *Huitfeld.* p. 1480.

CHRETIEN III. 1536.

un bâton blanc dans les mains, & d'y demander à genoux le pardon de leur faute après en avoir fait un aveu public. Le roi les traita l'un & l'autre avec clémence, mais il usa de plus de douceur à l'égard du duc, tant par égard pour son rang, que parce qu'il n'ignoroit pas qu'on avoit abusé de sa foiblesse pour l'entraîner dans cette guerre. Quant au comte d'*Oldenbourg*, il eut à essuyer des reproches assez vifs de la part de ce monarque, qui attribuoit à son ambition tous les malheurs de cette guerre, la plus cruelle qui eût peut-être jamais affligé le Dannemarc (1). Il lui rappela son irruption en Holstein sans déclaration de guerre, ses artifices pour séduire ses sujets, les incendies, le carnage & les cruautés exercées par ses ordres ou par sa permission dans les états d'un prince de son sang, légitimement élu, & qui ne lui avoit donné aucun sujet de plainte : il l'exhorta à se repentir de tous ses excès, à les réparer au-

(1) Elle fut & est encore appellée à cause de cela la guerre du *Comte*, & ce nom devint une expression proverbiale en Danois pour désigner une grande calamité.

CHRETIEN III. 1536.

tant qu'il ſeroit en ſon pouvoir, & le releva en diſant qu'il vouloit bien encore le reconnoître pour ſon parent, quoiqu'il n'en eût reçu que les traitemens du plus cruel ennemi. Après qu'on les eut renvoyés, les députés de la ville vinrent à leur tour: l'accueil que le roi leur fit paſſa toutes leurs eſpérances, & acheva de gagner leurs cœurs: il confirma aux habitans tous leurs priviléges, & même quelques-uns des dons que le comte leur avoit fait. Cette conduite conforme à ſon caractère entroit auſſi dans les projets qu'il méditoit & que nous ne tarderons pas à voir éclore.

Le duc *Albert* & le comte d'*Oldenbourg* furent à peine rentrés dans *Copenhague* que preſſés de quitter des lieux qui ne leur rappeloient que leur honte & leurs diſgraces, ils s'embarquèrent & paſsèrent en Allemagne. Le roi fit alors ſon entrée publique dans ſa capitale avec la reine, les ſénateurs & les principaux officiers de ſon armée. Quelque grande que fut la joie de ce moment qui aſſuroit le bonheur de ſes peuples & le ſien, elle ne put qu'être bien

CHRETIEN III. 1536.

troublée par le ſpectacle qui s'offroit de toutes parts en entrant dans cette capitale. A peine les habitans avoient-ils encore aſſez de force pour exprimer la ſatisfaction la plus vive qui fut jamais. Pâles, exténués, tremblans, on les voyoit ſe traîner lentement ſur le paſſage du roi, ou juſques aux portes de leurs maiſons. Les temples étoient la plupart abattus, pluſieurs maiſons avoient été entièrement renverſées, d'autres ſeulement à demi ruinées laiſſoient à découvert les horreurs de la famine, les maladies & la douleur qui les habitoient. On pouvoit ſuivre à l'œil les traces des cruautés que le ſoldat avoit exercées dans le dernier tumulte. Le roi ne put voir tant d'horreurs ſans ſentir renouveller ſon indignation contre les ambitieux qui en étoient les premiers auteurs : mais fidelle à ſa parole il ſe contint pour n'écouter que ſa pitié. Elle ſe peignoit ſur ſon viſage & dans ſa contenance. Heureux cependant à la vue de cet horrible tableau des calamités de la guerre de n'avoir point à ſe reprocher de l'avoir allumée! plus heureux de penſer que ſa préſence

alloit mettre fin à tant de maux ! C'eſt ainſi que la monarchie Danoiſe ſe trouva relevée & raffermie par cet heureux événement, après avoir touché de plus près au moment de ſa ruine qu'elle ne l'avoit peut-être fait encore dans cette longue ſuite d'âges que ſon hiſtoire renferme : car c'eſt une choſe remarquable que quoiqu'elle ait eſſuyé autant qu'aucune autre en Europe des révolutions & des revers, quoiqu'aucune ne la ſurpaſſe en ancienneté, & qu'elle les ſurpaſſe la plupart en ce point, il eſt remarquable, dis-je, qu'elle n'avoit jamais été entièrement conquiſe, comme elle ne l'a pas été depuis, & que ſouvent réduite aux dernières extrémités, & déjà envahie dans l'opinion de ſes ennemis, un ſecours ineſpéré de la Providence l'a toujours garantie d'une entière ſubverſion.

CHRETIEN III.

1536.

Mais elle ne fut pas ſeulement ſauvée dans cette occaſion ; ceux qui lui avoient porté les plus rudes coups ne trouvèrent encore au bout de tous leurs efforts que la confuſion qu'ils méritoient. Je ne veux pas ſeulement parler de la honte dont le

CHRETIEN III. 1536. comte & le duc s'en retournèrent couverts, ni rappeler le ſupplice infâme de *Marc Meyer* ; mais *Wullenwever*, cet autre magiſtrat de Lubeck plus coupable encore, finit auſſi d'une manière digne de l'ennemi du repos public. Le mauvais ſuccès de la guerre entrepriſe par ſes conſeils porta les premiers coups à ſon crédit. Tous les partiſans de l'ancienne régence qu'il avoit dépoſée s'élevèrent contre lui. On ſe laſſa de s'épuiſer pour faire réuſſir les projets de cet ambitieux. Il fut obligé de réſigner ſon emploi de bourguemeſtre, & l'ancienne magiſtrature fut rétablie. S'étant enſuite retiré dans les états de l'archevêque de *Brême* il y fut arrêté. Ce prélat qui étoit un prince de la maiſon de *Brunſwick* venoit de s'engager par un traité avec le roi à ne donner aucune retraite aux ennemis du Dannemarc. Sur les inſinuations du roi & les prières du ſénat de *Lubeck* lui-même qui venoit de rendre un arrêt de mort contre *Wullenwever*, il fut exécuté ; & ſon corps partagé en quatre quartiers, expoſé ſur une roue, offrit une triſte conſolation à tant d'infor-

tunés qui avoient été les victimes de ses attentats.

CHRETIEN III. 1536.

A l'égard d'*Ambroise Bogbinder* bourguemestre de *Copenhague*, l'un des principaux chefs de la révolte, quoiqu'il pensât avoir assez pourvu à sa sûreté en se faisant comprendre dans la capitulation, il ne put néanmoins éviter la fin tragique qui l'attendoit, & qui sembloit due à son caractère & à ses violences. Peu de temps après la prise de *Copenhague*, il fut accusé par une dame d'avoir injustement fait mourir son mari, & prévoyant que cette affaire auroit des suites il prévint son supplice par le poison. *Munter* fut ainsi le seul de ces factieux qui fut épargné : le roi lui rendit même son emploi de bourguemestre en faveur des soins qu'il s'étoit donnés pour engager les habitans de *Copenhague* & de *Malmœ* à se rendre, & parce que personne n'étoit mieux instruit que lui des intrigues & des menées des évêques.

Ces derniers ne devoient pas être moins punis que les autres, si les maux causés par l'interrègne & les guerres civiles devoient retomber

CHRETIEN III. 1536.

ſur tous leurs auteurs. Il eſt certain que la plupart du moins étoient coupables, puiſqu'ils avoient promis à *Fréderic* de concert avec les ſénateurs, d'élire un de ſes fils en ſa place, puiſque l'interrègne étoit uniquement l'ouvrage de leur mauvaiſe volonté, puiſqu'ils avoient exercé durant cet interrègne une autorité arbitraire & tyrannique, & que rejetant le ſeul roi qui put ſauver l'état ils s'étoient rendus reſponſables de toutes les funeſtes ſuites de ce refus. Mais le roi & les autres ſénateurs furent-ils en droit de porter cette punition au point de les exclure du ſénat, de leur retrancher leurs revenus, & de les dépouiller de toute leur puiſſance temporelle? C'eſt-là une queſtion qui ne peut être bien jugée ſans entrer dans des controverſes ſur les matières de religion que le plan de cet ouvrage ne ſauroit admettre. En effet un catholique trouvera d'abord dans ſes principes de quoi ſe décider pour la négative, tandis qu'un proteſtant n'héſitera pas à prononcer que la forme du gouvernement de l'égliſe étant indifférente par elle-même, le droit

CHRETIEN III. 1536.

de la régler appartenant au prince, la puiſſance temporelle des évêques n'étant qu'un tiſſu d'uſurpations plus ou moins anciennes, & dans le cas dont il s'agit, cette puiſſance s'étant trouvée non-ſeulement inutile, mais funeſte au royaume, le roi autoriſé par les autres ordres de l'état avoit le droit le mieux fondé de la ſupprimer. Il ajoutera que le roi ne faiſoit que répondre au vœu de la nation devenue preſque toute proteſtante, en rendant cette religion dominante dans le royaume, ce qui exigeoit indubitablement l'abaiſſement des évêques. Or quand tout, ou preſque tout un peuple a embraſſé une nouvelle religion, le prince, dira-t-il encore, n'eſt-il pas obligé de la protéger comme la religion de l'état? & cette obligation ne renferme-t-elle pas le droit de prendre toutes les meſures ſans leſquelles il ne ſauroit remplir les vues de ſes ſujets? Ici ce droit s'étendoit donc ſans contredit juſques à ôter aux évêques leurs grandes richeſſes & leur ſéance dans le ſénat: car qui doute que s'ils euſſent conſervé ces grands avantages ils n'euſſent défendu ou rega-

CHRETIEN III. 1536.

gné bientôt le terrain qu'on vouloit leur faire perdre, & que ces efforts opposés n'eussent entretenu une division funeste dans le sein de l'état? Quoique l'on pense de ces principes, le fait du moins ne sauroit être contesté. La relation simple & impartiale qu'on va lire des circonstances de cette affaire, montrera qu'en effet le roi avoit droit de présumer un acquiescement général de la nation au projet de changer la religion, & d'abaisser les évêques. On a vu ci-dessus que l'exemple & les exhortations de *Gustave* l'avoient affermi dans ce dessein. Si l'on se rappelle combien *Chrétien* lui-même avoit eu à souffrir de la part de ces prélats, on sentira que *Gustave* n'eut pas de peine à le persuader. De plus *Chrétien* avoit de justes sujets de craindre ces ennemis domestiques, dans un temps où des ennemis étrangers ne songeoient qu'à lui disputer la couronne. Le Dannemarc menacé au-dedans & au-dehors restoit presque sans ressources: elles avoient été du moins bien affoiblies par la cruelle guerre dont on sortoit à peine: la noblesse étoit ruinée: les domaines

de la couronne pillés ou envahis. Les bourgeois des grandes villes tous proteſtans zélés, & pleins de reſſentiment contre les évêques ne pouvoient ſe croire en sûreté, ni vivre en repos tant que ces prélats étoient encore en état de leur nuire : c'étoient-là tout autant de plaies dangereuſes qu'avoit reçues le corps de l'état, & qui demandoient le retranchement d'un membre devenu à charge aux autres. Ajoutez enfin que *Chrétien* élevé par de zélés promoteurs de la doctrine proteſtante étoit perſuadé que ſon devoir & le bien de ſon peuple l'appeloient à l'affermir & la répandre de tout ſon pouvoir.

CHRETIEN III. 1536.

La plupart de ces motifs lui étoient communs avec les principaux membres de la nobleſſe, comme *Giœ* grand-maître, *Krabbe* grand maréchal, *Brahé*, *Bilde*, *Roſencrantz*, *Guldenſtierne*, *Früs*, &c. ſénateurs laïques. Aſſuré d'avance de leurs diſpoſitions il les aſſembla dans le plus profond ſecret, il leur découvrit ſon deſſein, il les conſulta ſur les moyens de l'exécuter. Le deſſein fut applaudi unanimément, les meſures priſes ſans délai. On forma la réſolution « d'a-

CHRETIEN II. 1536.

» bolir le pouvoir temporel des évê-
» ques, de consacrer leurs revenus
» aux besoins publics, de ne plus
» souffrir qu'ils eussent aucune auto-
» rité dans l'église, ni dans l'état;
» & si un concile général en ordon-
» noit autrement, de ne permettre
» qu'ils fussent rétablis que du con-
» sentement du roi, du sénat & des
» états du royaume, de se tenir at-
» taché à la religion protestante,
» d'en défendre & d'en avancer les
» intérêts; enfin de soutenir le roi
» de ses biens & de son sang, s'il
» étoit attaqué, soit pour cause de
» religion, soit par quelque autre
» motif ». On dressa sur le champ un acte de cette résolution que tous les membres de l'assemblée signèrent avec promesse de garder le secret. En même temps on apprit que *Bilde* archevêque de *Lunden* & *Ronnow* évêque de *Roschild* étoient venus à *Copenhague* pour faire leur cour au roi. La fortune ne pouvoit mieux servir ce prince qu'en mettant ainsi entre ses mains les deux chefs du parti qu'il vouloit abaisser. En effet si l'un étoit redoutable par ses richesses, le nombre de ses vassaux & sa

CHRETIEN III. 1536.

qualité de primat qui en faiſoit la ſeconde perſonne de l'état, on avoit tout à craindre du caractère violent & factieux du ſecond. L'ordre de les arrêter fut auſſitôt donné à *Melchior Rantzow*. *Bilde* ſe rendit ſans réſiſtance ; *Ronnow* ſe cacha, & ne fut découvert & pris qu'avec peine. Tout étoit concerté pour que les autres évêques ſubiſſent le même ſort en même temps. *Guldenſtierne* évêque d'*Odenſée* fut arrêté au ſortir de ſa cathédrale. *Jean Rantzow* n'exécuta pas avec moins de bonheur les ordres du roi en *Jutlande*. Les évêques de cette province devinrent tous ſes priſonniers ou par force ou par adreſſe. On les garda dans divers châteaux, & plus ou moins étroitement ſuivant qu'ils ſe comportoient avec plus ou moins de modération.

Il eſt aiſé de ſe repréſenter la rumeur qu'excita dans le royaume & chez l'étranger une réſolution auſſi hardie. Le roi n'ayant rien de plus preſſé que de prévenir les ſiniſtres interprétations qu'on pourroit en donner, & de prouver que la néceſſité ſeule l'avoit fait recourir aux voies de fait, convoqua auſſi-tôt

CHRETIEN III. 1536.

les états à *Copenhague* : toute la noblesse eut ordre de s'y rendre, & le tiers état d'y envoyer ses députés. L'ordre du clergé seul n'y fut point mandé, & sans doute que dans la consternation & la terreur dont il étoit frappé, c'étoit aller au-devant de ses vœux que de l'en exclure. L'assemblée ne laissa pas d'être des plus nombreuses. On travailla d'abord dans le sénat à dresser un modèle de capitulation pour le roi. Alors il monta avec les sénateurs sur un grand théâtre dressé pour cet effet dans le lieu de l'assemblée; & dans le discours qu'il lui adressa, il exprima d'abord sa vive douleur du déplorable état où se trouvoit le royaume. « Et quoique la noblesse » & le peuple, continua-t-il, se » soient souvent rendus coupables » de violences & de rébellion du» rant ces troubles, quoiqu'ils ayent » commis des excès qu'une justice » sévère ne sauroit excuser, & que » leur nombre & les circonstances » seules m'obligent à laisser dans » l'oubli, dans l'espérance que mon » exemple leur fera à tous une loi » de se pardonner réciproquement

» leurs

CHRETIEN III. 1536.

» leurs injures ; il faut convenir ce-
» pendant que la première origine
» de tous nos maux vient de l'ambi-
» tion tyrannique du clergé, & par-
» ticulièrement des évêques.

En même temps on porta par ſon ordre une accuſation en forme, & on fit lecture d'un grand nombre de pièces qui dépoſoient contr'eux. Les accuſations générales ſe réduiſoient à ces chefs principaux. « Ils
» s'étoient oppoſés par toute ſorte
» de voies violentes aux progrès de
» la réformation ; ils en avoient per-
» ſécuté les prédicateurs ; ils avoient
» publié des ſtatuts & rendu des
» décrets contraires aux loix du
» royaume : ils avoient exercé une
» autorité tyrannique dans leurs dio-
» cèſes : pour ſe la conſerver ils
» avoient apporté toute ſorte d'obſ-
» tacles à l'élection d'un roi, contre
» les loix, les coutumes, l'intérêt
» manifeſte du bien public, d'où
» étoient venus tous les maux du
» royaume. » La lecture des pièces
» de ce procès dura juſqu'à quatre heures de l'après-midi. Tous les faits ſemblèrent aſſez notoires pour que les juges n'euſſent pas beſoin d'une

CHRETIEN III. 1536.

plus ample information. Ainſi perſonne ne prenant la défenſe des accuſés, le ſécretaire continuant à parler au nom du roi & du ſénat conclut en déclarant qu'il leur ſembloit juſte & néceſſaire d'anéantir pour jamais cette orgueilleuſe domination du clergé qui avoit cauſé tant de troubles, de pourſuivre & d'achever la réformation du royaume, d'abolir le culte public de l'égliſe romaine, mais ſans uſer d'aucune violence quelle qu'elle pût être contre les rénitens, de conſacrer les biens immenſes du clergé à l'acquittement des dettes de l'état, au ſoulagement du peuple, à l'entretien des pauvres, à celui du clergé proteſtant, de l'univerſité & des autres écoles. Après cela on demanda à haute voix à l'aſſemblée ſi elle approuvoit cette réſolution du roi & du ſénat, & tous les membres ayant répondu par acclamation qu'ils l'approuvoient, on en dreſſa un décret ſous le titre de (*) *Récès des Etats-Généraux*, qui

(*) V. Receſſ. a Reg. & Ord. Regn. fact. in Comit. Haſn. Die lun. poſt Feſt. S. S. Sim. & Jud. an. 1536. ap. N. Crag. Hiſt. Chr. 3. in additam. p. 3-27.

porta les noms d'environ quatre cent gentilshommes, & ceux d'un nombre de députés des villes & des provinces. Cet édit renferme tant de choſes dignes d'attention qu'il ſera néceſſaire que nous nous y arrêtions un moment. CHRETIEN III. 1536.

Les Etats y reconnoiſſoient d'abord les obligations infinies qu'ils avoient à *Chrétien III*, ſans le ſecours duquel ils n'auroient pu éviter une ruine totale. Ils lui promettoient une inviolable fidélité : ils s'engageoient à un oubli général du paſſé, à une union, à une confiance entière & réciproque pour l'avenir. Après cette eſpèce de préambule ils ordonnoient que les évêques auteurs de tous les maux de l'état fuſſent dépouillés de cette puiſſance, tant eccléſiaſtique que ſéculière, qui n'avoit ſervi qu'à nourrir leur faſte & leur orgueil, que ni eux ni d'autres évêques ne puſſent à l'avenir exercer aucune autorité ni dans l'égliſe ni dans l'Etat, mais qu'on établiroit en leur place par l'ordre du roi & du ſénat un nombre égal de *théologiens* ſous le nom de *ſurintendans*, (*a*) pour inſ-

(1) Celui d'évêque reſta cependant en uſage & a prévalu depuis en Dannemarc.

CHRETIEN III. 1536.

truire les fidèles dans la pureté de l'évangile, & veiller ſur le troupeau de chaque diocèſe.

Enſuite il étoit ſtatué que les richeſſes ſuperflues du clergé ſeroient employées de façon que le roi & la couronne de Dannemarc puſſent ſoutenir l'honneur & l'indépendance de l'Etat ſans charger le peuple comme auparavant : que pour cela les palais, les villes, les forteresſes, les villages, les terres, les revenus quelconques appartenans au clergé ſeroient réunis à perpétuité au domaine de la couronne.

Que les religieux pourroient à leur choix ſortir de leurs cloîtres ou y reſter, à condition d'y mener une vie ſage & édifiante, & d'y entendre la prédication de la parole de Dieu :

Que de toutes les redevances dont les évêques & autres eccléſiaſtiques avoient juſqu'alors chargé & accablé le payſan, il ne ſeroit plus tenu qu'à une ſimple dixme des fruits de la terre : que de cette dixme un tiers ſeroit appliqué à l'entretien du curé de la paroiſſe, un tiers demeureroit au propriétaire de l'égliſe, un tiers

au roi pour l'entretien de l'université & des écoles : CHRETIEN III. 1536.

Enfin on pourvoyoit à ce que les hôpitaux fussent multipliés, enrichis & bien administrés. Telles étoient les principales dispositions qui concernoient les affaires de la religion. Il y en avoit d'autres qu'il n'est pas moins nécessaire de faire connoître ici. Il étoit statué, par exemple, que le roi devoit toujours avoir auprès de sa personne, & consulter sur toutes les affaires de l'Etat, le grand-maître du royaume, le chancelier & le grand-maréchal, lesquels devoient être Danois d'extraction, & assister le roi dans l'administration de son royaume de concert avec les autres sénateurs :

Que si quelque personne de quelque condition qu'elle fût croyoit avoir reçu quelque tort ou dommage de la part du roi, elle n'avoit qu'à adresser des plaintes aux trois grands officiers de la couronne, ci-dessus nommés ; & si le roi refusoit de les entendre, on devoit assembler les sénateurs, & quelques autres personnes de la noblesse à un jour marqué pour entendre l'avocat

CHRETIEN III. 1536.

du roi & celui qui auroit intenté une action contre lui, & prononcer définitivement ſuivant les loix du royaume :

Que comme l'expérience venoit d'apprendre combien il étoit dangereux de laiſſer le trône vacant, on vouloit prévenir un ſi grand malheur en déſignant de ce moment le ſucceſſeur du roi, lequel ſeroit le duc *Fréderic* ſon fils aîné, ou à ſon défaut le plus âgé de ſes autres fils : que ſi ſes fils mouroient avant lui, les Etats nommeroient auſſitôt un autre ſucceſſeur, & que le prince ainſi appelé au trône porteroit le titre de *Prince de Dannemarc* :

Enfin le roi confirmoit les conceſſions que *Fréderic* ſon père avoit faites à la nobleſſe du droit de vie & de mort ſur ſes vaſſaux, de ce qu'on nommoit les cauſes de quarante marcs, & de toutes les autres prérogatives dont le roi lui-même pouvoit jouir dans les terres de ſon domaine.

C'eſt à la publication de ce décret qu'on doit placer la véritable époque de la ruine de la puiſſance du clergé de Dannemarc, & celle de la reli-

gion romaine dans ce royaume. Dès ce moment, ce qui lui restoit de sectateurs l'abandonnèrent, entraînés par l'exemple & la persuasion, ou se dispersèrent, ou s'anéantirent dans l'obscurité : mais ce que l'on n'avoit peut-être pas prévu, c'est que si l'autorité royale recevoit d'un côté quelque accroissement par l'augmentation du domaine, de l'autre le pouvoir de la noblesse ne put plus être contrebalancé par aucun ordre capable de le contenir dans ses limites. Car le clergé luthérien ne conserva qu'une ombre du crédit de celui qu'il remplaçoit; & dans un pays alors presque sans commerce, comment la classe des bourgeois, c'est-à-dire, un nombre borné d'artisans sans crédit & sans lumières, eût-il osé porter quelquefois la main sur le timon des affaires? A l'égard des paysans, on peut dire que depuis long-temps ces personnages muets ne figuroient plus dans les diètes de Dannemarc que pour rappeller le souvenir de ce qu'ils avoient été autrefois, & pour prouver qu'au mépris des titres peut-être les plus justes les hommes dédaignent partout ceux qui

CHRETIEN III. 1536.

CHRETIEN III. 1536.

les nourriſſent. Ainſi pour dire vrai, il ne reſta preſque plus dans ce royaume qu'un vain ſimulacre des deux ordres qui avoient compoſé autrefois les Etats généraux, concurremment avec les nobles. Ceux-ci ſe rendirent bientôt maîtres de toutes les affaires que les rois ne pouvoient décider ſeuls: toutes les places du ſénat & de la cour furent à eux & à leur nomination. Bientôt il n'y eut point d'emploi de quelque importance qui ne dût être conféré de leur conſentement: & dès le temps même dont nous parlons, il fut défendu à tout eccléſiaſtique ou ſéculier qui n'étoit pas de leur ordre d'acheter aucune terre dans le royaume, ou de chercher à en acquérir à quelqu'autre titre que ce pût être. Tant il eſt vrai qu'on ne ſauroit toucher en un point à la conſtitution d'un Etat ſans que ce changement en amène d'autres qui s'y trouvoient liés par des rapports ignorés, dont l'action aboutit ſouvent à quelque révolution très-éloignée de l'intention des premiers moteurs.

Après avoir amené ſi heureuſement les Etats à ſes fins, le roi

n'avoit plus qu'à faire exécuter leurs volontés, qui étoient si bien d'accord avec les siennes. Il s'agissoit de savoir ce que l'on feroit de ces évêques prisonniers, & d'appliquer leurs revenus aux usages les plus utiles. C'est sur quoi il jugea à propos de consulter *Luther* : le docteur approuva la détention des prélats, mais il conseilla au roi de ne point tellement séculariser tous leurs biens qu'il ne réservât rien pour les besoins des nouvelles églises & des docteurs protestans. *Chrétien* déféra à cet avis. Il ne réunit au domaine que les châteaux des évêques, & une partie des biens des monastères qui furent même aliénés dans la suite, & il réserva le reste pour les églises, pour l'université, les écoles & les hôpitaux.

CHRETIEN III.
1536.

La pensée du roi ni celle de *Luther* n'avoit pas été que la détention des évêques fût perpétuelle. On avoit encore moins eu en vue de les contraindre à renoncer à leur religion, comme on le voulut persuader alors. Toute la conduite que le roi tint dans cette occasion prouve qu'il ne s'assura de leurs personnes qu'autant que cette précaution fut nécess-

CHRETIEN III. 1536.

ſaire à l'exécution de ſon projet. Peu de temps après que la diète l'eut approuvé, il les fit mettre en liberté, en exigeant d'eux une promeſſe qu'ils vivroient le reſte de leurs jours dans l'obéiſſance & la fidélité qu'ils devoient au roi, & ne formeroient aucune intrigue ſous quelque prétexte que ce pût être, pour ſe rétablir dans leur premier état. En cas de violation de cet engagement, ils ſe reconnoiſſoient coupables au premier chef. Non-ſeulement on leur rendit alors tous leurs biens de famille, mais pour qu'ils euſſent moins ſujet de regretter leur ancienne grandeur, on leur aſſigna à chacun les revenus de quelque cloître ſécularisé. L'un d'eux nommé *Ove Bilde* continua même à recevoir des marques diſtinguées de l'eſtime du roi, & tous vécurent depuis dans un honorable repos (1). Il n'étoit guères poſſible dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, d'en uſer avec plus

(1) Il eſt remarquable qu'on fît promettre à l'un d'eux, plus remuant & plus factieux que les autres, qu'il ſe marieroit. Il ſe nommoit *Olaus Munck*; il n'étoit pas encore conſacré, mais ſeulement élu & encore jeune.

de modération. *Ronnow*, évêque de *Roſchild* fut le ſeul, comme on l'a dit, qui n'en ſentit pas les effets. Il refuſa obſtinément de ſigner avec les autres évêques la promeſſe dont on vient de parler : il s'emporta en termes menaçans & outrageans contre le roi & le ſénat, & reprocha vivement à ſes collégues de n'avoir pas eu le courage de faire le moindre effort pour le délivrer. Il mourut dans ſa priſon à Copenhague en 1544.

CHRETIEN III. 1536.

Les affaires étrangères demandèrent auſſi quelques ſoins. On dreſſa les articles d'un traité d'alliance avec *Guſtave*, dont les ambaſſadeurs étoient préſens à la diète. Il y étoit queſtion d'un ſecours que les deux princes devoient ſe fournir en temps de guerre, des moyens d'accommoder les différends publics ou particuliers qui pourroient s'élever, & de divers arrangemens de commerce. Ce traité fut ſigné par le roi & par le ſénat ; mais *Guſtave* refuſa de le ratifier, parce qu'on n'y avoit pas reconnu ſes droits ſur quelque diſtrict des *Norlandes*, provinces au nord de la Suède & de la Norvège qui étoient en litige. *Chrétien* envoya dans le même

CHRETIEN III. 1536.

temps des ambaſſadeurs à la reine *Marie*, gouvernante des Pays-Bas, pour l'engager à renouveller & à confirmer le traité de *Gand*. Mais le conſeil de la princeſſe n'avoit pas encore abandonné des projets fort oppoſés à cette alliance; ainſi l'on ſe contenta de promettre aux miniſtres Danois de conférer ſur ce ſujet avec eux à *Hambourg*.

Voyons à préſent où en étoient les affaires de Norvège, dont nous avons rendu compte juſques au commencement de l'année précédente. On ſait dans quel état ſe trouvoit alors ce royaume. L'archevêque de *Drontheim*, & la plupart des autres prélats, animés du même eſprit que ceux de Dannemarc, & ne voulant point de roi proteſtant, entretenoient des intelligences avec la cour de la reine *Marie*, avec les partiſans du roi dépoſé, & avec ceux du prince Palatin. Les habitans de la Norvège ſeptentrionale, ſoit par attachement pour la religion catholique, ſoit par ſoumiſſion à leur archevêque, avoient refuſé à ſon exemple d'élire *Chrétien III*. Ceux de la partie méridionale plus dévoués aux Danois, &

en grande partie proteſtans, avoient au contraire donné des aſſurances poſitives à ce prince de lui déférer la couronne. Dans cet état de diſſenſion, les uns & les autres n'avoient pû rien entreprendre. C'eſt ainſi que s'étoit paſſée l'année 1535. Au commencement de la ſuivante les Etats étant convoqués à *Drontheim*, pour donner enfin un maître à la nation, *Chrétien* y envoya *Reff*, évêque d'*Opſlo*, *Claude Bilde* & *Vincent Lunge* pour notifier aux Norvégiens qu'il avoit été élu roi de Dannemarc, & leur demander de l'être de même par eux, en vertu de l'union des deux royaumes, & de la promeſſe qu'ils lui avoient faite. Le beſoin preſſant qu'avoit alors ce prince de toute ſorte de ſecours l'engagea à faire encore une autre demande qui fut fort mal reçue. Il s'agiſſoit d'une impoſition à titre de ſubſide pour la guerre : les Norvégiens furent indignés de cette propoſition, toujours déſagréable quand même elle vient de la part d'un roi à qui l'on ne conteſte rien. L'archevêque ne négligea pas de la faire regarder comme le préſage d'un gouvernement tyran-

CHRETIEN III.
1536.

CHRETIEN III. 1536.

nique. Il échauffa les esprits : le peuple s'assembla en foule dans la cour de son palais. On lui demanda sa protection contre les sénateurs de la Norvège méridionale, qui avoient voulu élire un roi sans consulter les autres, & dans un lieu différent de celui que la loi & la coutume prescrivoient : on le pria de ne point permettre qu'une élection aussi irrégulière fût consommée, & qu'on se soumit à un prince qui laissoit voir, même avant que d'être maître, des sentimens si contraires au bien & aux intérêts de l'Etat. Le primat ravi de voir le peuple entrer dans ses vues, & affectant de paroître céder à une demande qu'il avoit dictée, se fit autoriser à mettre aux arrêts *Magnus*, évêque de *Hammer*, *Reff*, évêque d'*Opslo* & *Claude Bilde*, sénateur, à les condamner comme des ennemis de la patrie, & à poursuivre & mettre à mort les autres sénateurs qui avoient promis la couronne à *Chrétien*. *Lunge*, commandant de *Bergen*, fut le premier sacrifié, un des domestiques de l'archevêque l'ayant massacré dans sa prison par ordre de son maître. Un autre

CHRETIEN III. 1536.

sénateur nommé *Lykke* fut mis en pièces par la populace. L'évêque d'*Opslo* & les deux autres représentans du roi furent chargés de fers, & enfermés à *Munckholm*, château fort qui appartenoit à l'archevêque.

Le bruit de ces mouvemens s'étant répandu en Norvège y produisit une subite révolution dans les esprits. Le peuple avoit vu partout de mauvais œil la demande du subside. On l'eût payé cependant si l'on eût craint celui qui l'exigeoit; mais aussitôt que sur ces trompeuses apparences on crut le parti de *Chrétien* abattu, presque tout le monde l'abandonna, même dans la partie méridionale où ce parti avoit triomphé l'année précédente. *Magnus*, évêque de *Hammer* racheta sa liberté par une semblable désertion, & fut dès-lors des plus ardens à soulever le peuple contre le prince qu'il trahissoit. L'empereur de son côté & le Palatin souffloient le feu de ces divisions. Ils avoient envoyé l'année précédente à *Drontheim* une ambassade solemnelle, à la tête de laquelle étoit l'évêque de *Brescia*. Ils continuoient à animer l'archevêque à poursuivre son entre-

CHRETIEN III. 1536.

prise, & lui prodiguoient dans leurs lettres les titres les plus flatteurs & les promesses les plus propres à le rassurer sur les conséquences de ses violences & de sa témérité.

Mais les victoires de *Chrétien*, le traité de paix avec *Lubeck*, la prise de *Malmœ*, & le sort de la capitale inopinément investie, abandonnée de tous les alliés du parti; & enfin contrainte de se rendre, tous ces événemens firent encore plus d'impression sur les Norvégiens que les artifices de l'archevêque. Celui-ci commença même à laisser remarquer sa crainte. Soit qu'il crût qu'il étoit encore temps de mériter sa grâce, soit qu'il se flattât de tromper le roi par l'apparence d'une feinte soumission, il demanda à négocier avec lui par la médiation des ministres mêmes de ce prince qu'il tenoit prisonniers. Il les remit en liberté sur la promesse qu'ils s'intéresseroient en sa faveur. Il les chargea de demander son pardon à leur retour, & pour donner plus de poids à sa commission, il leur remit un écrit signé de sa main dans lequel il se déclaroit prêt à reconnoître *Chrétien* comme

roi de Norvège, à le faire élire en cette qualité par les Etats, à lui fournir les subsides qu'il avoit demandés, & à maintenir l'union des deux couronnes : il ne mettoit qu'une seule condition à de si grands services, c'est que le roi oubliant le passé lui accordât un pardon absolu, & lui rendît sa faveur. Les ministres du roi se chargèrent volontiers de de cette déclaration, sachant bien que de manière ou d'autres ils en tireroient parti. A leur retour ils passent par *Bergen*, appaisent le peuple, assemblent les sénateurs & la noblesse de la province & les engagent à élire leur maître. *Oscold*, évêque de *Stavanger*, *Jean Cruckow*, sénateur, le chapitre & les magistrats de *Bergen* accèdent à cette élection : de-là ils se rendent à *Opslo*, & trouvent partout sur leur route les esprits bien disposés ; tant est grande partout la légéreté du peuple. A *Opslo* on s'empresse à venir rendre hommage aux représentans du roi. Le peuple de la province d'*Aggershus* n'est pas moins zélé ; tous craignent de ne plus obtenir de pardon s'ils se présentent trop tard à ceux qui en distribuent les promesses.

CHRETIEN III.

1536.

CHRETIEN III. 1536.

Les députés du roi ne promettoient cependant rien de plus que leurs intercessions. Ils déclaroient seulement que la clémence de leur maître étoit si grande qu'ils se tenoient comme assurés que les Norvégiens en sentiroient les effets, surtout si l'on apprenoit en Dannemarc que leur retour étoit sincère, & s'ils montroient leur zèle dans l'affaire du subside qu'on leur demandoit. Ce fut dans ces dispositions à la paix & à la soumission qu'ils les laissèrent en retournant en Dannemarc. Le rapport qu'ils y firent à *Chrétien* lui fut si agréable que ce prince & son sénat n'eurent pas de peine à ratifier toutes les promesses que les députés avoient faites en leur nom. Mais ils refusèrent absolument de faire grâce à l'archevêque, dont la conduite violente & cruelle les avoit indignés, & comptant pour rien les soumissions tant de fois trompeuses d'un homme moins puissant encore qu'artificieux, ils résolurent de s'assurer de lui d'une manière qui ne laissât plus le repos de toute une nation au pouvoir de quelque chose d'aussi incertain que la fidélité d'un prêtre

ambitieux. *Claude Bilde* l'un des députés essaya inutilement de faire révoquer cette résolution, en représentant combien une armée étrangère alloit être onéreuse & odieuse aux Norvégiens. On embarqua sans délai un bon corps de troupes aux ordres de deux généraux Danois *Trugot Ulstand* & *Christophle Huitfeld*.

CHRETIEN III. 1536.

Cette escadre n'arriva à *Drontheim* qu'au printemps de l'année suivante (1537.) Durant l'hiver l'archevêque instruit du sort qu'on lui destinoit, jugea bien que le meilleur parti qui lui restoit étoit une prompte retraite. Il fit équipper en diligence quatre vaisseaux, qu'il chargea non-seulement de tout ce qu'il possédoit, mais encore des effets les plus précieux de son église, sans oublier l'artillerie & les munitions de guerre pour pouvoir soutenir un combat, s'il rencontroit les vaisseaux du roi; & comme il ne désespéroit pas de rentrer dans sa métropole avec un secours étranger, il laissa une garnison dans le château fort de *Munckholm* qui lui appartenoit, & qui commande l'entrée du port de *Drontheim*. Il fit entrer dans ce fort le doyen de son

CHRETIEN III. 1536.

chapitre, les chanoines & quelques gentilshommes ſes vaſſaux, & s'étant fait prêter un ſerment de fidélité il leur ordonna de s'y défendre juſqu'à la dernière extrémité : mais plus attentif encore à pourvoir à ſa sûreté qu'à celle de la place, il partagea ſi inégalement les proviſions de guerre entr'eux & lui, qu'il ne leur en laiſſa que de quoi faire une très-courte réſiſtance. Cela étant fait, *Olaüs Lunge* (c'étoit le nom du primat) partit avec un vent favorable pour la Hollande, où il arriva ſans rencontrer la flotte Danoiſe qui mouilla cependant devant *Drontheim* peu de temps après ſon départ.

Les troupes ayant été miſes à terre, *Munckholm* fut inveſti, & au bout de quelques jours le commandant ayant conſumé ſes munitions capitula à des conditions honorables. *Huitfeld* fut laiſſé dans le château avec le pouvoir de commandant & de gouverneur de *Drontheim*, & il s'acquitta de cette commiſſion avec tant de modération & de prudence, que toute la Norvège ſeptentrionale fut bientôt parfaitement tranquille & ſoumiſe, ſans que la faveur qu'il

accordoit à la religion proteſtante y excitât depuis aucun ſoulèvement. Chretien III. 1536.

Ulſtand s'étant rembarqué avec ſa petite armée fit voile vers le midi de ce royaume, & la ville de *Bergen* étant demeurée fidelle auſſi-bien que ſon évêque, il ne débarqua que pour prendre la route de *Hammer* ville de l'intérieur du pays, dont l'évêque perſéverant dans ſon refus d'élire *Chrétien* ne craignit pas de ſoutenir un ſiége dans ſon château. Mais ſa réſiſtance fut bien inutile; il fallut ſe rendre & prêter ſerment à ce prince; trop heureux d'en obtenir biens & vie ſauves. L'évêque d'*Opſlo* profitant de cet exemple ſe ſoumit de lui-même à tout ce qu'on exigea, & peu de temps après étant en Dannemarc il conſentit à réſigner ſon évêché.

On n'avoit pas ſans doute eſpéré en Dannemarc un ſuccès auſſi prompt & auſſi complet. Dans le temps où l'on n'y recevoit encore que de fâcheuſes nouvelles des mouvemens des Norvégiens, la nobleſſe Danoiſe aſſemblée à *Copenhague* n'écoutant que ſon reſſentiment, ou peut-être ſon ambition, prenoit des meſures qui

CHRETIEN III. 1536.

nous fourniſſent aujourd'hui un juſte ſujet d'étonnement. Les ſollicitations de ces nobles furent ſi puiſſantes ſur l'eſprit du roi, qu'ils lui firent prononcer une ſentence fulminante contre les Norvégiens, dont les chefs ſeulement pouvoient paroître mériter quelque punition, à ſuppoſer même que la conduite de l'archevêque & des deux ou trois ſénateurs de ſon parti put être jugée ſi criminelle. Cette ſentence, car on peut bien lui donner ce nom, étoit contenue dans un ſecond *Récès* daté du même jour que le premier dont on a fait mention ci-deſſus, récès dont aucun de nos hiſtoriens, non pas même *Huitfeld*, ne paroiſſent avoir eu une connoiſſance bien exacte. En voici les propres termes (*). « Comme » le royaume de Norvège eſt telle- » ment déchu de ſa puiſſance & de » ſes revenus, que ſes habitans ne » ſont plus en état d'entretenir un » roi, ce royaume étant cependant » obligé d'être uni à perpétuité à la

(*) Alter. Receſſ. Reg. & Ordin. R. D. de dat. d. lun. poſt feſt. S. S. Sim. & Jud. an. 1536. manuſcript. int. Archiv. Cancel. Danic. protoc. act. publ. ſub. Chriſt. III.

» couronne de Dannemarc, & la » plupart de ſes ſénateurs, ſpécia» lement l'archevêque qui eſt la prin» cipale perſonne & comme le chef » de l'état, s'étant montrés dans un » court eſpace de temps ennemis de » cette couronne à deux repriſes dif» férentes; en quoi il a été imité » par la plupart des autres ſénateurs » contre leur devoir & leurs enga» gemens: à ces cauſes nous *Chré-* » *tien*, &c. nous ſommes engagés » envers le ſénat & la nobleſſe du » royaume de Dannemarc, & leur » avons promis que s'il plaît au » Tout-Puiſſant que nous recouvrions » le dit royaume de Norvège, ou » quelqu'une des provinces qui en » dépendent, de façon que nous les » réduiſions ſous nôtre obéiſſance, » le dit royaume, ſoit en tout, ſoit » en partie, ſera & demeurera ſou» mis à la couronne de Dannemarc, » de la même manière que la *Jut-* » *lande*, la *Fionie*, la *Sélande* ou » la *Scanie*, enſorte qu'à l'avenir ce » ne ſera plus un royaume à part, & » il ne pourra plus être ainſi appelé, » mais une partie du royaume de » Dannemarc, ſoumiſe à perpétuité

CHRETIEN III.

1536.

CHRETIEN III. 1536.

» à cette couronne ; bien entendu » cependant que si la Norvège vient » à être engagée dans quelque guerre, » le sénat & les états de Dannemarc » seront tenus de nous seconder fi- » dellement pour qu'elle reçoive les » secours nécessaires ».

Il n'y a aucune raison de croire que cet arrêt n'ait pas été mis en exécution à bien des égards. On ne sauroit douter en particulier que le sénat de Norvège n'ait été supprimé dès ce moment, que les états n'aient cessé d'influer sur les élections, que s'ils ont été assemblés depuis ce n'ait été simplement pour prêter hommage à leurs nouveaux maîtres, que la noblesse Danoise n'ait eu dès-lors plus d'empire, & qu'elle n'ait occupé plus de places importantes en Norvège qu'elle n'avoit encore fait, en un mot que ce royaume n'ait perdu son indépendance, & ne soit devenu & n'ait été dans le fait une province de Dannemarc, jusqu'au moment où par une nouvelle révolution les choses ont été remises à tous égards dans une parfaite égalité entre les deux nations.

Mais ce seroit aller trop loin sans doute

doute que de dire à cauſe de cela avec quelques écrivains prévenus (*) que les ſénateurs de Dannemarc ſe prévalant de cet arrêt tyrannique tinrent dès - lors les Norvégiens dans l'oppreſſion & dans l'eſclavage, & s'appliquèrent par toute ſorte de moyens à les mettre hors d'état de ſe révolter, & à s'enrichir de leur ſubſtance. Ces imputations ne ſont pas aſſez bien établies, & paroiſſent du moins très-exagérés (1).

CHRETIEN III.

1536.

(*) Conringius, Boterus, Funccius, &c.

(1) Le principal objet que s'étoit ſans doute propoſé le ſénat de Dannemarc, avoit été de s'affermir dans la poſſeſſion du droit d'élire ſes princes. Ce projet exigeoit abſolument que la couronne de Norvège qui avoit toujours été héréditaire, ceſsât de l'être de quelque manière que ce fût. En effet le ſénat ne pouvoit exclure du trône le plus prochain héritier du dernier roi, ſans s'expoſer à perdre la Norvège qui lui appartenoit par le droit de ſa naiſſance; & tant que les choſes reſtoient ſur ce pied, le ſénat ne jouiſſoit que d'une vaine ombre de ce pouvoir ſi flatteur d'élire ſon roi, puiſqu'en le réclamant ſans ceſſe il n'oſoit jamais l'exercer. Il réſulte de là que ce ſeroit bien injuſtement qu'on imputeroit à *Chrétien* cette ſentence inique du Sénat contre les Norvégiens. Elle ne bleſſoit pas moins ſes droits & ſes intérêts que les leurs. Auſſi tous les princes iſſus de lui refusèrent-ils toujours d'y acquieſcer, & continuèrent-ils, comme ils

CHRETIEN III. 1536.

D'un autre côté vouloir révoquer en doute l'exiſtence de ce décret, ou lui donner un autre ſens que celui qu'il préſente ſi clairement, c'eſt ſe mettre bien inutilement en contradiction avec des faits inconteſtables. C'eſt-là ce qu'a tenté cependant un ſavant publiciſte (*) dans une diſſertation, ou plutôt un traité, qu'il a compoſé ſur ce ſujet. Il prétend que *Huitfeld* a mal compris ou mal rapporté les termes du décret en queſtion, qu'il y a ajouté de ſon chef cette expreſſion, que la Norvège *ſeroit à l'avenir une province de Dannemarc*: il penſe que le roi & les états dégradèrent ſeulement le ſénat de Norvège à cauſe de ſon infidélité, & qu'en ſtatuant (†) que ce royaume reſteroit électif ils le lièrent plus étroitement avec le Dannemarc, de façon qu'en attribuant à celui-ci *une ſorte de ſupériorité* dont il n'explique pas trop bien la nature, la Norvège

ſont encore, à prendre le titre d'*héritiers de Norvège*.

(*) V. C. L. *Scheidii* de Norv. pervetuſtâ & illibatâ libertate int. Act. Soc. Reg. Haun. T. 2. p. 317-384.

(†) V. p. 370. & ſeq.

conſervoit cependant toujours ſa liberté. Sa principale raiſon eſt que le ſénat de Dannemarc auroit agi contre toute juſtice en réduiſant la Norvège en province. Mais ce genre de preuve fait malheureuſement beaucoup trop d'honneur à l'humanité, & s'il étoit démonſtratif il faudroit releguer la plus grande partie des faits hiſtoriques dans le pays des fables. Nous ne diſons rien de ſes autres argumens : quoique préſentés & colorés avec art, ils ſont encore plus foibles, & il eſt bien inutile de les réfuter, puiſque les termes de l'acte que l'on vient de citer les détruiſent entièrement. Ajoutons qu'il eſt bien ſingulier que ce ſavant qui écrivoit en Dannemarc ne l'ait pas cherché dans les archives. La lecture de quelques lignes ſuffiſoit pour le convaincre que tout ſon ouvrage n'avoit aucun fondement.

CHRETIEN III. 1536.

1537. Pendant que l'autorité du roi s'affermiſſoit ainſi au-dedans de ſes états, elle étoit de plus en plus reconnue & reſpectée au-dehors. Le roi de France lui fit offrir ſon amitié, & l'invita à entrer dans l'alliance qu'il vouloit former avec les rois d'An-

CHRETIEN III. 1537. gleterre & d'Ecoſſe contre l'empereur *Charles - Quint*. *Chrétien* ſe contenta de répondre qu'il verroit arriver avec plaiſir des miniſtres chargés d'inſtructions plus particulières ſur cet objet. L'expérience du paſſé ne lui permettoit pas de faire un grand fonds ſur cette offre. Dans le temps où ce ſecours lui avoit été le plus néceſſaire il l'avoit ſollicité en vain. Il fit une réponſe ſemblable à la cour d'Ecoſſe, mais il porta plus d'empreſſement dans les négociations entamées avec la régence des Pays-Bas. Les Hambourgeois n'en montroient pas moins dans les fonctions de médiateur dont ils étoient chargés. Leur commerce ſouffroit extrêmement de la méſintelligence des deux cours. Leurs inſtances auprès de l'une & de l'autre ne furent pas ſans effet. Le roi conſentit à joindre des députés à ceux qu'ils envoyoient à *Bruxelles*. Là après bien des débats l'on convint enfin d'une trêve de trois ans. Mais *Fréderic Palatin* ne fut point compris dans ce traité, & ce fut pour lui un prétexte de n'y avoir aucun égard, quoique toutes ſes entrepriſes n'eus-

ſent pour appui que les forces qu'il empruntoit de la régence. Ainſi loin de ſe déſiſter de ſes projets, il prit à ſon ſervice un de ces avanturiers ou chefs de bandes alors trop fameux par leurs excès, qui pour de l'argent levoient des armées & faiſoient la guerre à qui l'on vouloit. Celui-ci nommé *Ubelacher* eu bientôt formé un corps de près de vingt mille hommes ramaſſés dans la Weſtphalie & les provinces voiſines. Il devoit d'abord ſeconder l'invaſion que l'électeur Palatin méditoit dans le pays de *Bergen* appartenant au duc de *Gueldres*; & de-là ſe joignant avec l'électeur ils ſe propoſoient de ſe jeter à l'improviſte ſur le Dannemarc. Mais à peine *Ubelacher* eut-il brûlé quelques villages qu'il fut battu, fait priſonnier & traité comme un brigand par le duc de *Gueldres*, à qui il révéla dans les tourmens de la queſtion tous les ſecrets de ſon maître. On ſut alors le projet de l'irruption en Dannemarc, & ce qui ne pouvoit qu'indigner encore plus le roi, c'eſt que l'électeur Palatin n'avoit rien entrepris qu'à l'inſtigation de la gouvernante, & avec l'argent

CHRETIEN III. 1537. qu'elle lui avoit fourni immédiatement après avoir ſigné la trêve de *Bruxelles*.

Ces premiers momens d'un calme inconnu depuis ſi long-temps en Dannemarc ne pouvoient être mieux employés qu'à donner à l'élection du roi une nouvelle ſolemnité. On prépara donc toutes choſes pour ſon couronnement. C'eſt le caractère des cœurs généreux de vouloir que tout participe à leur joie. La proſpérité qui endurcit les autres ne fait que les rendre plus ſenſibles au ſort des malheureux. *Chrétien* voulut que les réjouiſſances publiques commençaſſent par l'élargiſſement des évêques dont nous avons rapporté les circonſtances ci-devant pour ne point revenir trop ſouvent au même ſujet.

Après cela pluſieurs ſeigneurs & princes étrangers, entre leſquels étoient le duc de Pruſſe beau-frère du roi & la princeſſe ſa femme étant arrivés à *Copenhague*, *Jean Bugenhag* fit la cérémonie de couronner & de ſacrer le roi. *Bugenhag* étoit un diſciple de *Luther*, fort eſtimé dans ſa communion, paſteur à *Wittenberg*, & profeſſeur de cette univerſité. C'é-

Le 12me. Août.

toit un ſpectacle bien nouveau pour les peuples que de voir un homme d'une condition ſi peu relevée tenir dans la cérémonie la plus auguſte la place du primat du Nord, en ordonner, & en faire les fonctions. Le choix d'un miniſtre proteſtant, & les changemens faits à cette cérémonie dont on retrancha tout ce qui tenoit aux rites de l'égliſe romaine, annoncèrent à toute l'Europe ce que bien des gens vouloient encore ignorer ou conteſter, c'eſt que la religion proteſtante étoit déſormais en Dannemarc la religion du prince & de l'état, & que ce royaume jadis ſi ſoumis & ſi fidelle au St. Siége, ce pays d'obédience où les papes avoient preſqu'autant régné que ſes rois eux-mêmes, que le Dannemarc enfin étoit perdu irrévocablement pour Rome.

CHRETIEN III.

1536.

Bugenhag eut ordre de choiſir parmi les miniſtres proteſtans ſept des plus eſtimés par leurs mœurs & par leur ſavoir, & de les conſacrer ſous le titre de *ſurintendans*, pour gouverner l'égliſe de Dannemarc à la place des ſept évêques dépoſés. Les plus célèbres étoient *Palladius*

CHRETIEN III. 1537.

qui eut le diocèſe de *Sélande* & *Vormordus* celui de *Scanie* : ce dernier avoit d'abord été carme à *Elſeneur*, & enſuite théologien de *Malmœ*. La cérémonie de leur conſécration fut fort ſimple. Après le chant de quelques hymnes *Bugenhag* leur impoſa les mains, & leur fit un diſcours pour leur expliquer la nature de leurs devoirs.

Après cela ce docteur fut chargé de dreſſer un formulaire de foi & de diſcipline d'après lequel les eccléſiaſtiques des royaumes & des duchés, & tous ceux à qui l'inſtruction des fidelles étoit confiée, devoient ſe régler. Il fut compoſé en latin ſous le titre d'*ordonnance eccléſiaſtique*, & examiné & approuvé par *Luther* & par les autres docteurs les plus célèbres de l'univerſité de *Wittenberg*. Le roi, le ſénat, les états le firent enſuite imprimer en Danois, & l'envoyèrent aux égliſes de Norvège & de *Sleſwic*, pour qu'elles s'y conformaſſent auſſi-bien que celles de Dannemarc, comme elles l'ont toujours fait depuis juſqu'à ce jour. La nature de cet ouvrage nous oblige de renvoyer à d'autres

livres (*) connus les lecteurs qui peuvent souhaiter de plus grands éclaircissemens, soit sur cette ordonnance, soit sur les autres affaires qui appartiennent plus à l'église qu'à l'état.

CHRETIEN III. 1537.

Dès-lors il ne fut plus censé y avoir de prêtres en Dannemarc que ceux que les évêques protestans avoient consacrés. Les ordres mendians furent supprimés, & ces religieux se réfugièrent dans des pays catholiques, ou quittèrent leurs habits, & se confondirent avec le peuple. Quelques-uns embrassèrent la religion protestante, & en devinrent les ministres. Le roi conserva cependant les chapitres de chanoines à la prière de *Luther*, pour avoir un moyen de récompenser des écclésiastiques savans & vertueux, ou d'autres personnes de mérite. Le soin de connoître des causes matrimoniales fut confié à ces chapitres; & comme les nouveaux évêques ou surintendans ne devoient avoir d'autorité que dans le spirituel,

(*) V. Ordinat. Eccles. Dan Norv. Slesw. & Holsat. in additam. ad Hist. Chr. III. Nic. Cragii. Item Dr. Pontoppid. Annal. Eccles. Dan. Diplomat. T. 3.

CHRETIEN III. 1537.

on établit pour chaque diocèſe un grand baillif qui devoit avoir l'adminiſtration du temporel dans les choſes qui avoient autrefois dépendu des évêques catholiques, comme les revenus des égliſes, des hopitaux, des écoles, des prêtres ou curés.

Les ennemis du Dannemarc n'avoient pas encore tous reconnu le nouveau roi, ni ceſſé toutes hoſtilités; mais chaque jour en déſarmoit quelqu'un. Par l'entremiſe du duc de Pruſſe, les villes de *Roſtock* & de *Wiſmar* demandèrent & obtinrent la paix. On a vu ci-deſſus qu'elles n'avoient oſé ſuivre l'exemple de *Lubeck*, intimidées par les menaces du duc de *Mecklenbourg*, qui s'étoit flatté pendant quelque temps de pouvoir monter ſur le trône. Alors les régences de toutes les villes anſéatiques de la Vandalie ſe voyant reconciliées avec le Dannemarc, travaillèrent à rétablir ſur l'ancien pied leur commerce avec ce royaume. Elles demandèrent au nom de toute cette partie de la ligue anſéatique à être remiſes en poſſeſſion de leurs priviléges & franchiſes. Il y eut pour cet effet à Copenhaque des députés

de *Lubeck*, de *Stralſund*, de *Dantzig*, de *Lunebourg* ; mais leur demande rencontra cette fois plus de difficultés, & le reſſentiment en fit peut-être voir plus clairement les conſéquences qu'on n'avoit encore fait. Avant que de rien accorder, le roi exigea que les députés produiſiſſent les titres de ces priviléges dont ils ſollicitoient le rétabliſſement. En attendant que ces titres arrivaſſent, le roi voulant remplir les engagemens qu'il avoit pris par ſon dernier traité avec les Lubeckois, termina en qualité d'arbitre les différends qui ſubſiſtoient toujours entr'eux & le roi de Suède.

CHRETIEN III. 1537.

L'ambition & la puiſſance de *Charles-Quint*, ſes entrepriſes & ſes projets tenoient alors plus que jamais toute l'europe attentive & alarmée. La vaſte étendue & la ſituation de ſes états n'euſſent point permis qu'on reſtât indifférent ſur ſes moindres démarches, quand même l'activité de ſon génie & la grandeur de ſes vues ne l'euſſent pas rendu formidable d'ailleurs. L'intérêt de la religion augmentoit encore la défiance & la jalouſie de la plupart des princes de

1538.

CHRETIEN III. 1538.

ſon temps. Jamais la politique n'avoit été ſi active, jamais elle n'avoit embraſſé tant d'objets, ni établi des relations ſi multipliées & ſi étroites entre un ſi grand nombre d'Etats.

François I animé par l'intérêt de ſa ſureté, & plus encore par une ancienne rivalité de gloire, travailloit à ſoulever l'europe contre *Charles-Quint*. Les princes proteſtans d'Allemagne étoient tous diſpoſés à entrer dans ſes vues. Ils ne pouvoient pas douter que *Charles* n'en voulût tout à la fois à leur indépendance & à leur religion, quoiqu'il affectât toujours de ménager l'une, quand il attaquoit l'autre. Le roi de France n'attendoit pas moins de zèle de la cour de Dannemarc. Rien n'avoit encore altéré la bonne intelligence des deux nations, depuis le moment où elles avoient formé des relations entr'elles. Pluſieurs circonſtances avoient même dû les unir davantage. L'appui que *Chrétien II*, ſes parens & ſes partiſans avoient trouvé dans la maiſon d'Autriche, étoit pour les Danois une raiſon toujours ſubſiſtante de la haïr & de la craindre. C'étoit en elle que l'électeur Palatin mettoit toute ſa con-

fiance. C'étoit avec ſon ſecours qu'il menaçoit de replonger le royaume dans les guerres civiles dont il ſentoit encore les ſuites funeſtes. *Francois I* ne négligea pas de faire valoir ces motifs auprès de *Chrétien.* Ce fut le ſujet de diverſes négociations pour leſquelles *George Lykke*, gentilhomme danois attaché au ſervice de *Francois I*, fut employé de la part de ce prince : de la part du Dannemarc ce fut *Pierre Swaven* homme ſavant & zèlé diſciple de *Luther* qu'il accompagna à la diète de *Worms.* L'un & l'autre étoient chargés auſſi de réveiller l'attention des princes proteſtans d'Allemagne ſur le danger commun. Leurs peines ne furent pas infructueuſes. On convint de tenir un congrès à *Brunſwick* pour s'unir plus étroitement enſemble ; & dans cette vue les princes contractans ſe promirent d'y aſſiſter en perſonne.

CHRETIEN III, 1538.

Le roi n'étoit pas cependant ſans inquiétude du côté de la Suède. On répandoit dans le public que *Guſtave* faiſoit armer en ſecret : on pouvoit aiſément le ſoupçonner d'avoir des

CHRETIEN III. 1538.

vues ſur la Scanie. La fermeté avec laquelle il réſiſtoit à ſon nouveau clergé qui ſembloit quelquefois vouloir ſuivre les traces de l'ancien, avoit rendu ce prince ſuſpect aux proteſtans, & accrédité les bruits qui couroient. *Chrétien* attentif à tout, mais trop généreux pour ſe livrer à la défiance, prit dans cette occaſion un parti digne de lui, quoique peu fait pour être imité. Avant que de ſe rendre à *Brunſwick* il envoya un ambaſſadeur à *Guſtave* pour lui communiquer ſon voyage, & lui recommander ſes royaumes en ſon abſence. Le Suédois plus allarmé de cette miſſion, que touché d'une confiance ſi rare, retint l'ambaſſadeur pendant quatre mois ſans faire aucune réponſe. Il s'excuſa enſuite ſur ce qu'il l'avoit pris pour un eſpion, & prétendit que s'il avoit levé des troupes, c'étoit parce que diverſes démarches de la cour de Dannemarc lui avoient donné de juſtes ſujets d'ombrage. Mais tous ces nuages ſe diſſipèrent bientôt. On ne pouvoit ni ſoupçonner, ni haïr long-temps un voiſin tel que *Chrétien*. Sa modération & ſa juſtice étoient trop vraies pour ne

pas ramener tôt ou tard à lui les voiſins les plus défians.

CHRETIEN III, 1538.

L'aſſemblée de *Brunſwick* fut brillante. Le roi s'y étoit rendu avec la reine, & une ſuite de 500 cavaliers. On y vit paroître auſſi les ducs de *Lunebourg François* & *Erneſt*, *Jean Fréderic* électeur de Saxe, *Maurice* de Saxe, *Philippe* landgrave de Heſſe, *Albert* comte de *Mansfeld*, quantité de ſeigneurs d'un rang inférieur, & de députés de princes & de villes proteſtantes, pluſieurs théologiens proteſtans, & entr'autres le ſage & eſtimable *Melanchton*. On convint bientôt des principaux articles d'une alliance (*) qui avoit pour objet principal la ſureté de la religion proteſtante, ſans en exclure cependant les cas où les alliés ſeroient attaqués pour d'autres ſujets. Le roi s'engagea à ſecourir les princes proteſtans quand le beſoin l'exigeroit, ſoit en hommes, ſoit en argent. On lui promit auſſi des ſecours s'il venoit à être inquiété de quelque manière que ce fut dans la libre &

(*) Fœdus de dat. Brunſwig. die Mart. poſt Dom. Judic. 1538. ap. Huitf. p. 1500.

CHRETIEN III. 1538.

paiſible poſſeſſion de ſes Etats. Cette alliance devoit durer neuf ans. On députa à *François I* pour lui faire part de ce traité, & l'engager à y accéder. Les députés du congrès furent obligés d'aller chercher ce prince juſques ſur les confins d'Italie : à leur arrivée ils apprirent avec douleur qu'il venoit de conclure une trêve avec l'empereur : & après l'avoir ſollicité long-temps vainement d'accéder au traité ou d'en conclure un nouveau, ils repartirent ſans avoir rien obtenu qu'une promeſſe vague de conſerver toujours la même amitié pour les princes proteſtans d'Allemagne, & de leur rendre en toute occaſion tous les bons offices qu'ils pourroient exiger. *François* écrivit cependant enſuite une lettre au roi pour l'aſſurer qu'il étoit prêt à renouveller l'alliance qu'il y avoit entr'eux, ajoutant qu'il l'avoit fait comprendre dans ſa trêve avec l'empereur, & qu'il ſeroit attentif à l'informer de toutes les entrepriſes que leurs ennemis communs pourroient former contre lui.

En retournant dans ſes Etats, le roi paſſa par *Hambourg* où il fut

reçu avec beaucoup de joie & de pompe. Le ſénat & les députés de la Bourgeoiſie lui rendirent hommage dans les mêmes termes qu'ils l'avoient fait aux trois derniers rois, après quoi il leur accorda comme eux la confirmation de leurs privilèges. CHRETIEN III. 1538.

Les ennemis du roi n'avoient point cependant encore renoncé à leurs projets. On avoit vu ſouvent s'élever des étincelles de ce feu mal éteint. L'année précédente le duc de *Mecklenbourg* & le comte d'*Oldenbourg*, les mêmes que la clémence du roi avoit épargnés après la priſe de *Copenhague*, reſtant ſecrètement ligués contre lui, avoient tenté, l'un par mer, l'autre par terre, de faire une invaſion dans ſes Etats; mais leurs deſſeins avoient été dévoilés & prévenus. L'empereur & l'électeur Palatin étoient plus à craindre pour *Chrétien*. *François I* & *Henri VIII* ne le lui laiſſoient pas ignorer. Ce dernier lui envoya même un ambaſſadeur, nommé *Robert Barns*, pour lui réitérer ces avis, & lui offrir ſon amitié. Mais les armemens qui ſe faiſoient en Hollande, & dont la deſtination n'étoit pas équivoque, 1539.

CHRETIEN III. 1539.

avertiſſoient encore mieux le roi de ſe tenir ſur ſes gardes. La régente des Pays-Bas, ſans égard à la trêve conclue ſi récemment avec le Dannemarc, avoit ordonné d'arrêter tous les vaiſſeaux étrangers ou Flamands qui ſe trouveroient dans ſes ports. L'électeur Palatin tenoit dans l'archevêché de Brême un corps de troupes conſidérable tout prêt à marcher. Il en avoit confié le commandement au comte d'*Oldenbourg*, que ſon reſſentiment & la connoiſſance qu'il avoit du Dannemarc rendoient bien propre à remplir ſes vues. On levoit un autre corps de troupes dans les Etats de l'électeur de Mayence & d'un duc de *Brunſwick*, pour ſeconder les opérations du premier. Le duc de *Pruſſe* allié & parent du roi devoit être attaqué en même temps par une troiſième armée. Le Palatin ſe propoſoit de pénétrer en Dannemarc par le Holſtein. Il n'avoit déjà plus que l'Elbe à paſſer. Le duc de Mecklenbourg devoit ſe joindre à lui quand il en ſeroit temps, & le grand-maître de Livonie accabler inopinément le duc de Pruſſe pour l'empêcher de ſecourir le Dannemarc.

On avoit encore de justes sujets de se défier des intentions du duc de Poméranie. CHRE-TIEN III, 1539.

Toutes ces mesures étoient si bien concertées que l'effet en sembloit infaillible à leurs auteurs. Le roi & le duc de Prusse furent cependant plus sages encore, ou plus heureux. Ils firent arrêter à temps tous les vaisseaux hollandois qui se trouvant dans la Baltique devoient reporter en Hollande des grains ou des choses nécessaires à l'équipement d'une flotte. Le passage du Sund fut fermé. Ces deux princes armèrent des flottes considérables pour en rester les maîtres, & faire échouer tout projet de descente sur leurs côtes. Le roi recommanda aux Hambourgeois de garder l'Elbe, & ils s'acquittèrent en effet de ce soin avec tant de fidélité, que l'ennemi ne put faire passer un seul homme en Holstein. Il y avoit de plus une armée danoise dans cette province prête à en disputer l'entrée à l'ennemi. Le duc de *Lunebourg* las d'avoir si long-temps dans ses Etats ces mercenaires indisciplinés, les obligea à rentrer dans le pays de Brême : ce fut là le terme de leurs

CHRETIEN III. 1539.

expéditions. Ennuyés de rester dans l'inaction, frustrés de l'espérance du pillage, désunis & gagnés par l'argent que le roi faisoit répandre en secret parmi leurs chefs, ils se débandèrent & se dispersèrent dans les contrées voisines, malgré les efforts du Palatin & du comte d'*Oldenbourg* désespérés de se voir tant de fois arracher la proie qu'ils croyoient déjà tenir.

Ce mauvais succès fit échouer également leurs entreprises contre le duc de Prusse ; car du côté de l'empereur ils n'avoient rien à attendre. Toutes ses forces étoient à peine suffisantes contre les Turcs qui le menaçoient : il se voyoit même obligé de rechercher le secours des princes protestans. Nulle conjoncture ne pouvant être moins favorable aux vues du Palatin, il tenta d'obtenir quelque chose du roi par voie d'accommodement. *Ferdinand* & le roi de Pologne offroient leurs bons offices pour les réconcilier. Mais le roi rejeta leurs propositions, & ne répondit que par le mépris aux avances d'un ennemi qu'il ne craignoit plus.

Alors irrité de voir qu'on tenoit

CHRETIEN III. 1539.

auſſi peu de compte de ſon amitié que de ſa haine, ce prince alla ſe jeter entre les bras du roi d'Angleterre, dernière reſſource qui fut auſſi infructueuſe que les autres. L'accueil que *Henri* fit à l'électeur Palatin fut cependant des plus gracieux : mais quand après les fêtes les plus magnifiques, il demanda des ſecours pour monter ſur le trône de ſon beau-père, le monarque Anglais ne témoigna plus le même empreſſement, & commença à parler des égards qu'il devoit aux princes de ſa religion par préférence aux catholiques. Il propoſa même au Palatin d'en changer, & de s'unir avec la ligue proteſtante, ce qui, vu l'averſion de ce prince pour cette communion, & ſon attachement à la maiſon d'Autriche, acheva de rompre toute eſpèce de négociation entre les deux princes.

De retour dans le continent, l'électeur rebuté & vieilli dans les revers, témoigna de nouveau ſon déſir de faire la paix avec le roi. *Chrétien* y étoit aſſez diſpoſé. Le landgrave de *Heſſe* l'exhortoit fortement à ſe délivrer de cet ennemi, en le ſatisfaiſant ſur la dot qui ſembloit

CHRETIEN III. 1540.

due à la princeſſe ſa première femme, comme fille d'un roi de Dannemarc. Il écrivoit à *Chrétien* que l'électeur peu à craindre par lui-même, pouvoit le devenir tôt ou tard par l'appui de l'empereur, qui ne demandoit pas mieux que d'avoir un prétexte d'attaquer un prince proteſtant. Il comparoit dans ſa lettre le Palatin à un faucon que *Charles-Quint* employoit en habile oiſeleur pour atteindre ſa proie. D'autres motifs ſollicitoient *Chrétien*. La conduite & les diſcours de *Guſtave* lui donnoient beaucoup d'ombrage : ce prince menaçoit, formoit des prétentions, aſſembloit des troupes ſur les frontières ; il paroiſſoit avoir des liaiſons étroites avec la régente des Pays-Bas ; il avoit auprès de lui des conſeillers ſi mal intentionnés pour le Dannemarc, qu'on ne pouvoit s'aſſurer de ſon amitié malgré l'intérêt évident que les deux nations avoient à reſter unies, & malgré le ſoin que *Chrétien* prenoit de lui ôter tout ſujet de plainte. Enfin la trêve de trois ans conclue à Bruxelles en 1537 avec la régente des Pays-Bas alloit expirer : & ſi l'on ne pouvoit la renouveller ou la chan-

ger en une paix ſolide, la prudence exigeoit que la flotte & l'armée fuſſent augmentées, dépenſes exceſſives pour un état épuiſé & à peine convaleſcent. Ces conſidérations rapprochoient les eſprits, mais l'intérêt & l'ambition du conſeil de *Charles-Quint* oppoſoient encore bien des obſtacles à l'entier rétabliſſement de la paix. *Chrétien* ayant appris que ce prince étoit en *Flandres* lui envoya des ambaſſadeurs : ils furent reçus avec beaucoup de hauteur. On eſſaya de conteſter à leur maître le titre de roi de Dannemarc, & ce ne fut qu'avec beaucoup de répugnance qu'on leur accorda que la trêve ſeroit prolongée d'un an. Enſuite on en vint à propoſer un congrès où l'on traiteroit définitivement des prétentions de l'électeur Palatin, en préſence des miniſtres de l'empereur, de l'électeur de Saxe & du landgrave de *Heſſe*. Le lieu fut fixé à *Cologne*; mais le roi n'y envoya point de miniſtres, retenu par quelque motif ſecret que l'hiſtoire ne nous développe point aſſez clairement. Cet incident faillit à rompre la négociation; mais l'empereur s'étant appaiſé, on convint de

CHRETIEN III.
1539.

CHRETIEN III. 1540. la reprendre à *Ratisbonne* au commencement de l'année ſuivante, temps auquel la diète de l'Empire devoit être aſſemblée.

Quatre ambaſſadeurs Danois s'y rendirent au temps fixé, *André Bilde*, ſénateur, *Utenhof*, chancelier, *Swaven* & *Fuchs*. Les plénipotentiaires de l'empereur & de l'électeur Palatin voulurent d'abord les effrayer par des menaces. Ils leur propoſoient de céder au Palatin ou la Norvège, ou la Jutlande, ou du moins la Scanie pour ſes prétentions. Ils leur faiſoient entendre que ſi ce prince recevoit une ſatisfaction de ce genre, il conſentiroit à vendre ſes droits à l'empereur. Ils parlèrent de refuſer au roi l'inveſtiture du Holſtein, & de ſéqueſtrer cette province juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait ſes ennemis, & remis en liberté *Chrétien II*, dont on exagéroit la triſte ſituation. Il n'étoit pas difficile aux miniſtres Danois de prouver la nullité des prétentions du Palatin ſur une couronne élective, encore moins de juſtifier la légitimité du titre auquel régnoit un prince tel que *Chrétien III*, qui après une élection libre & unanime, avoit

CHRETIEN III. 1541.

avoit reconquis ſon royaume l'épée à la main. Ce n'étoit pas ces argumens qui régloient les démarches des conſeils de la maiſon d'Autriche. C'étoit les eſpérances ou les craintes que lui donnoient les Turcs alors en guerre avec elle. Dans le moment actuel elle ne croyoit pas être obligée à donner gratuitement la paix au Dannemarc. Elle vouloit y trouver des avantages ou la différer. Ainſi tout le fruit de cette ambaſſade ſe borna à prolonger de quelques mois la trève avec les Pays-Bas, & à avertir *Chrétien* de redoubler de vigilance, ſoit au-dedans de ſes états en tenant toutes choſes prêtes pour les défendre, ſoit en ſe ménageant des amis & des alliés au-dehors.

Dans ce plan de conduite il étoit naturel de ſe tourner vers le roi de France, l'ennemi naturel de *Charles-Quint*, & le ſeul prince capable de balancer ſa puiſſance. Heureuſement *François I* déſiroit de ſon côté ce que *Chrétien* demandoit: ſes ambaſſadeurs venoient d'être aſſaſſinés en Italie dans les états de l'empereur, & au milieu d'une trève. On tardoit à lui donner ſatisfaction: il vouloit ſe ven-

CHRETIEN III. 1541.

ger : il avoit déjà fait propoſer à *Chrétien* d'unir leurs états par une étroite alliance, & pour gagner d'autant mieux ſa confiance, il avoit refuſé d'entendre l'électeur Palatin qui n'avoit rien négligé pour le mettre dans ſes intérêts. Ce ne fut pas tout : *François* lui envoya ſon ordre de St. Michel par *George Lykke*, & lui réitéra les mêmes offres avec les plus preſſantes invitations. Elles ne tardèrent pas à produire leur effet. *Bilde*, *Swaven* & *Krabbe* furent envoyés à *Fontainebleau*, où de concert avec le cardinal *Tournon*, le chancelier *Poyet*, l'amiral *Chabot* & le maréchal *Annebaud* on conclut un traité de paix & d'alliance (*) qui devoit durer pendant la vie des deux princes contractans, & dix ans après leur mort. Par ce traité ils ſe donnoient pour la première fois le titre de *frères*, ils s'engageoient à s'aſſiſter réciproquement dès que l'un auroit fait connoître à l'autre ſes beſoins. Le monarque François promettoit au Danois un ſecours de deux mille

(*) V. fœdus cum Franc. I. dat. Fontisbellaq. d. 29. Nov. 1541. ap. *Huitf.* p. p. 1521.

hommes de pied & de douze vaisseaux. Le Danois n'en devoit fournir que la moitié ; mais il devoit en compensation tenir le passage du Sund fermé aux ennemis de son allié, ce qui exigeoit de sa part un nombre considérable de troupes & de vaisseaux. Les ambassadeurs Danois vouloient faire comprendre le roi de Suède, le duc de Prusse, le duc de Clèves, le landgrave de Hesse & leurs autres alliés dans ce traité, mais les ministres François y trouvèrent trop de difficultés. Ils se contentèrent de proposer une alliance semblable avec le roi de Suède, s'il vouloit envoyer en France un ministre chargé de leur faire des propositions de sa part. Quand ensuite ils apprirent que ce prince se réconcilioit sincèrement avec le Dannemarc, ils marquèrent plus d'empressement, & faisant eux-mêmes les premiers pas, ils envoyèrent à la cour de *Gustave*, *Christophle Richer*, qui jeta les fondemens de l'union qui depuis cette époque a subsisté presque sans altération entre la France & la Suède.

CHRETIEN III.
1541.

C'étoit en effet dans ce même temps que les deux rois du Nord,

CHRETIEN III. 1541. unis au fonds par l'intérêt & par l'eſtime abjuroient enfin toutes les jalouſies & les ſoupçons qui les déſuniſſoient depuis long-temps. Cet ouvrage ſalutaire avoit coûté du temps & des ſoins. Nous n'entrerons point dans les détails des longues négociations qui le préparèrent & l'amenèrent à ſa perfection. Cela ſeroit aujourd'hui faſtidieux & ſuperflu. Il ſuffira de dire que *Guſtave* ébranlé par les ſollicitations & les promeſſes de la régente des Pays-Bas & de l'électeur Palatin avoit été tenté de faire la guerre au roi ſon beau-frère, penſant la juſtifier aſſez par le peu d'empreſſement qu'il marquoit de le ſatisfaire ſur divers griefs. On peut juger de ce qu'étoient ces griefs par le traité qui y mit fin. Auſſi long-temps que *Guſtave* avoit été occupé de ces penſées, il n'avoit répondu aux avances de *Chrétien* que par des ſubterfuges, des menaces, des procédés pleins d'aigreur & de défiance qui euſſent infailliblement fini par une guerre ouverte avec un prince qui lui auroit oppoſé moins de modération & de prudence. Mais ces vertus faites pour prendre enfin de

l'ascendant sur les hommes les plus intraitables ne pouvoient à plus forte raison manquer de gagner le cœur d'un prince tel que *Gustave*. Désarmé par la générosité de son voisin il reconnut, ce que les artifices de leurs ennemis communs avoient pu seuls lui déguiser, que la sûreté de l'un & de l'autre dépendoit de leur union. On avoit proposé plus d'une fois une entrevue entr'eux, mais la difficulté d'assigner un lieu convenable avoit toujours servi de prétexte aux refus. Enfin ils convinrent de se rendre à *Bromsebro*, où les deux royaumes étoient séparés par une rivière, & se communiquoient par un pont. Les propositions qui devoient faire le sujet de la conférence des deux rois furent soigneusement préparées par leurs sénats, & les retinrent long-temps, l'un à *Malmœ*, l'autre à *Calmar*. De-là ils se rendirent vers la rivière qui séparoit leurs états, & après quelques pourparlers *Gustave* consentit à la passer, & à venir conférer avec *Chrétien* sur le territoire de Dannemarc. *Chrétien* avoit plus fait encore, lorsqu'il étoit allé rendre visite à son voisin dans sa

CHRETIEN III. 1541.

capitale, & sa conduite avoit toujours marqué tant de franchise, d'honnêteté & de vertu, que personne n'avoit mieux mérité que lui une pareille confiance. Celle de *Gustave* ne fut pourtant pas aussi entière qu'elle eût pu l'être. Le soupçon étoit devenu presque habituel chez lui. Ce défaut qui croît d'ordinaire avec l'âge & la connoissance des hommes, étoit peut-être excusable dans un prince qui ne devoit sa grandeur qu'à sa prudence, & qui s'étoit vu environné presque toute sa vie de dangers & de piéges. Il voulut que *Chrétien* envoyât quelques sénateurs dans son camp pour lui servir d'ôtages, & il fit tenir prêt à tout événement un corps de cavalerie. Cela ne changea rien à l'accueil qu'il reçut, & les deux rois se marquèrent autant d'affection & de plaisir de se revoir que s'ils n'eussent pas été rois, rivaux & voisins. Leur suite s'étant tenue à l'écart, ils s'entretinrent une heure en particulier : cette heure produisit plus d'effet que des années de négociations, & *Chrétien* réussit si bien à regagner la confiance de son beau-frère, que depuis ce moment-là jus-

qu'à leur mort leur bonne intelligence ſubſiſta ſans altération.

CHRETIEN III. 1541.

Les principaux articles d'une nouvelle alliance furent auſſi convenus alors, & peu de temps après des ſénateurs Danois ayant ſuivi *Guſtave* juſques à *Calmar* ils y mirent la dernière main. Ce traité contenoit 26 articles (*) qui portoient en ſubſtance qu'il y auroit une alliance défenſive, & une ſolide & ſincère union entre les deux rois & leurs peuples durant l'eſpace de 50 ans; que le Dannemarc & la Norvège fourniroient à la Suède en cas d'attaque 800 hommes, & autant de vaiſſeaux qu'il ſeroit jugé néceſſaire; qu'on y joindroit, s'il le falloit, quelque cavalerie; que la Suède ſeroit tenue à la même choſe envers le Dannemarc & la Norvège; que ſi le beſoin étoit plus preſſant, le ſecours ſeroit augmenté juſques à 4000 hommes de pied & 500 chevaux; que s'il étoit extrême les alliés s'aſſiſteroient de toutes leurs forces, qu'aucune des parties contractantes n'en-

(*) V. Tranſact. Bromſebr. ap. *Huitf.* p. 1517. & *Tegel.* Hiſt. Guſtav. p. 11. n. 143.

CHRETIEN III. 1541.

treprendroit quelque guerre que ce fût ſans la participation de l'autre, & ne feroit point de paix & d'alliance ſéparée, particulièrement avec le roi dépoſé & ſes alliés & partiſans; que ſi l'un des deux royaumes venoit à avoir un roi qui ne voulût point ſouſcrire à cette alliance, les premiers & les plus puiſſans de ſes ſujets ainſi que le peuple de ſon royaume devroient l'y obliger, & pour cet effet exiger des nouveaux rois à leur couronnement qu'ils promiſſent par ſerment d'obſerver le traité; que les deux rois s'entr'aideroient à ſoumettre leurs ſujets en cas de rebellion; que les différends qui pourroient s'élever entr'eux ſeroient mis à la déciſion de 6, 8, ou 12 arbitres ſuivant l'importance des cas; que ces arbitres choiſis par les deux royaumes jugeroient ſouverainement, & que la partie condamnée ſeroit tenue à payer à l'autre une amende de cent mille florins & à la réparation du dommage; enfin que tous griefs & ſujets de plainte ſeroient abolis & anéantis, ſauf les prêtentions de la Suède ſur l'isle de *Gothlande*, ou *autres pareilles*, &

CHRETIEN III. 1541.

celles que le roi & la couronne de Dannemarc pourroient avoir à la charge du roi & de la couronne de Suède, lesquelles seroient réservées en entier à chacun des contractans pour en faire la poursuite qui seroit juste & raisonnable : article singulier, & qui semble n'être là que pour annuller ou affoiblir du moins tous les autres, en perpétuant les querelles qu'on avoit voulu terminer. Il n'est point surprenant qu'une expression aussi vague que celle de *prétentions sur la couronne de Suède* ait été expliquée dans la suite comme si *Chrétien* avoit voulu insérer dans ce traité une réserve expresse des droits que l'ancienne union des trois royaumes pouvoit lui donner sur la couronne de Suède. Si ce n'étoit point là sa pensée ni celle de *Gustave*, il faut convenir qu'ils ne pouvoient s'exprimer d'une manière plus propre à faire tomber dans cette erreur. Mais il paroît que dans ce traité, comme dans presque tous les autres, on pensa plus à un bien présent qu'à des difficultés & à des querelles éloignées : qui sait même si l'on eût bien voulu les prévenir quand on l'auroit pu ? Les hommes

CHRETIEN III. 1542.

toujours pleins de désirs & d'espérances, même en jouissant des plus grands avantages présens, portent sans cesse un œil avide & inquiet sur l'avenir.

Le temps ni l'inutilité de leurs efforts n'avoient pu disposer encore à la paix les autres ennemis du Dannemarc. Ce feu quelquefois languissant se rallumoit à la moindre occasion, & *Chrétien* malgré tous ses soins ne pouvoit ni ne devoit toujours éviter ces occasions. *François I* commençoit une nouvelle guerre contre *Charles-Quint*. Il sollicitoit les secours promis par les derniers traités, & *Chrétien* ne pouvoit se dispenser de lui envoyer quelque cavalerie. Le conseil de *Charles-Quint* en fut d'autant plus irrité que cette troupe employée dans le *Brabant* ravagea impitoyablement cette province. Mais un intérêt puissant l'obligeoit à dissimuler du moins une partie de son ressentiment. L'empereur défendoit avec peine ses vastes états contre les François, & surtout contre les Turcs, dont les nombreuses armées inondoient dans ce mo-

ment la Hongrie, & menaçoient déjà l'Allemagne.

CHRETIEN III. 1542.

Il avoit lieu de craindre que le roi de Dannemarc ne fût tenté de profiter d'une circonstance si favorable, & que le roi de Suède & le duc de Prusse, pour ne rien dire des autres ennemis de la maison d'Autriche, ne l'y excitassent par leurs conseils & leurs secours. Pour détourner ce danger on eut recours à l'expédient ordinaire des négociations. On proposa des articles de paix, & suivant que l'on recevoit des nouvelles plus ou moins favorables de Hongrie, on faisoit des trèves plus ou moins longues, à des conditions plus ou moins avantageuses.

Il étoit temps qu'on fût blessé en Dannemarc de se voir le jouet d'une cour superbe & intéressée, & qu'on préférât une guerre ouverte à une paix incertaine & dangereuse. C'étoit le seul moyen qui restât au roi pour se procurer le repos après lequel il soupiroit. Ainsi quoiqu'il en put coûter à son caractère, résolu de ne plus garder des ménagemens qui n'avoient servi qu'à entretenir le

CHRETIEN III. 1542.

mal, il fit fermer le *Sund* aux sujets de la régence des Pays-Bas. Il rendoit par-là un service essentiel aux François, parce que c'étoit de la mer Baltique uniquement que cette régence pouvoit faire venir tout ce qui lui étoit nécessaire pour l'équipement de ses flottes. Il défendit encore à ses sujets dans la même vue tout commerce avec les Pays-Bas : il exigea la même chose de la ville de *Dantzig*, & de toutes celles qui sont situées sur cette côte, pour tout le temps que la guerre dureroit : il fit arrêter tous les vaisseaux autrichiens ou flamands dans ses ports : on usa sur le champ de représailles dans ceux des Pays-Bas envers tous ceux de *Dannemarc*, de *Norvège* & de *Holstein*, sans en excepter ceux de *Hambourg* qui fait partie de cette dernière province ; & dans l'Empire on commença des procédures contre le roi comme duc de *Holstein* : on rendit même une sentence contre lui pour avoir refusé de payer la taxe de la chambre impériale, & d'envoyer son contingent à l'armée de Hongrie.

Ces troubles réveillèrent l'ambi-

tion du Palatin : mais ceux qui agitoient la Suède dans le même temps lui donnant encore plus beau jeu, ſes vues ſe fixèrent ſur ce dernier royaume, & pour cette fois il laiſſa le Dannemarc en paix. Un ſimple payſan nommé *Dacke* avoit ſoulevé contre *Guſtave* la plupart des payſans de la *Smalande* & des contrées voiſines ; cet aventurier avoit levé des troupes, s'étoit enrichi par le pillage, & avoit eu aſſez de bonheur & d'habileté pour ſe faire redouter quelques momens de *Guſtave*. Le bruit s'en étoit bientôt répandu dans l'Europe ; & comme cela arrivoit encore plus alors qu'aujourd'hui, on l'avoit chargé de mille fauſſes circonſtances. Les plus modérés aſſuroient que *Guſtave* chanceloit ſur ſon trône : pluſieurs le croyoient déjà détrôné. Le Palatin écouta volontiers des nouvelles ſi agréables. Il aſſembla des troupes, & ſollicita les ſecours de l'Autriche ; il fit écrire au nom de l'empereur à *Dacke* pour l'encourager par les promeſſes les plus brillantes, il écrivit lui-même ſur ce ton, & lui fit entendre qu'il lui laiſſeroit la *Smalande* entière pour

CHRETIEN III.

1542.

CHRETIEN III. 1542.

prix de ſes ſervices quand il ſeroit roi : ce même duc de *Mecklenbourg* qui avoit ſi mal réuſſi en Dannemarc s'unit à lui, & aux exilés de Suède pour ſoufler le feu de cette rebellion. Mais les eſpérances des uns & des autres furent preſqu'auſſitôt détruites que formées. Le roi de Dannemarc ſecourut efficacément ſon allié de troupes & d'argent. La plupart des meſſagers & des lettres envoyés aux rebelles par le Palatin furent interceptés par la flotte Danoiſe : enfin *Dacke* lui-même après avoir épuiſé toutes les reſſources d'un génie & d'un courage bien au-deſſus de ſa condition, abandonné & fugitif, fut aſſaſſiné par des payſans, ou ſuivant d'autres, obligé de s'enfuir en Allemagne (*).

Il ſe commettoit cependant toujours diverſes hoſtilités entre les ſujets du roi & ceux des Pays-Bas, & tout annonçoit que la guerre ſeroit bientôt déclarée. En vain le roi de Pologne eſſaya-t-il de la prévenir en interpoſant ſes bons offices avec un zèle proportionné au grand intérêt

(*) Ol. Celſ. L. S. cit. T. 2. p. 264.

qu'il avoit à ce que la Baltique ne fût plus troublée : en vain la ligue anſéatique y travailla-t-elle avec une ardeur égale & fondée ſur le même motif. On ne put convenir de rien, & de part & d'autre on ne s'occupa plus qu'à pouſſer avec vigueur une guerre inévitable. *Chrétien* & *Guſtave* plus étroitement unis que jamais voulurent alors former des alliances communes. *Chrétien* s'employa avec ſuccès à lier *Guſtave* avec tous les princes de la ligue de *Smalcalde* (*), avec le duc de *Pruſſe*, avec *Dantzig*, avec les Lubeckois mêmes dont *Guſtave* avoit ſujet de ſe plaindre. Ces négociations cimentoient l'union entre les deux rois ; elles aſſuroient la tranquillité de leurs états, elles en impoſoient à l'ennemi. Après cela il fallut recourir à des moyens plus directs. La nobleſſe Danoiſe fut convoquée deux fois à *Copenhague* ; on lui demanda une ſubvention extraordinaire ; on lui en fit ſi bien ſentir l'extrême néceſſité qu'elle conſentit

CHRETIEN III. 1542.

(*) *Guſtave* n'y accéda cependant jamais formellement, quoiqu'en diſe *Loccenius*, & les auteurs qui l'ont ſuivi. (V. *Crag.* Annal. ad. an. 1546. *Seckendorff* L. 3. ſect. 24.)

CHRETIEN III. 1543.

enfin à accorder au roi le vingtième denier de tous ſes biens, pourvu qu'il lui aſſurât par des lettres reverſales que cet exemple ne pourroit préjudicier à l'avenir à ſes immunités. Ce fut dans la même diète que le prince *Fréderic* fils aîné du roi fut déſigné d'un commun conſentement de tous les ordres pour lui ſuccéder après ſa mort, quoiqu'il n'eût encore que huit ans. La nobleſſe conſentit auſſi à tenir à ſes frais un certain nombre de cavaliers prêts à marcher au premier beſoin, & qui devoient ſervir à la défenſe du pays pendant qu'on agiroit offenſivement par mer.

C'étoit en effet la mer qui devoit être le principal théâtre des hoſtilités entre deux nations éloignées & adonnées à la navigation. Les Flamands s'y étoient préparés de bonne heure, & ſans avoir déclaré la guerre ils la commencèrent ſur les côtes de *Norvège*, en enlevant un vaiſſeau du roi chargé d'une partie du produit des impôts de ce royaume. *Chrétien* ne ſe crut point autoriſé à imiter cet exemple. Il envoya, ſuivant l'uſage du temps, un héraut à la reine-régente des Pays-Bas pour lui décla-

rer la guerre, & répandit un manifeste pour en exposer les motifs. Après cela rien ne l'arrêtant plus, il ordonna à *Magnus Guldenstierne* de faire voile avec la grande escadre qu'on préparoit depuis long-temps. Elle étoit forte de 40 vaisseaux & devoit croiser à la hauteur des ports de Hollande & de Zélande, pour ruiner autant qu'il se pourroit le commerce maritime déjà très-florissant de ces provinces. Le vice-amiral nommé *Trondzen* imagina de leur porter un coup bien plus funeste encore en perçant les digues qui les préservent d'être submergés. Mais ce projet trop cruel ne fut heureusement pas exécuté. La flotte Danoise fut mal accueillie sur les côtes de Zélande, & par les habitans & par la tempête; & bientôt la mauvaise saison l'obligea à se retirer dans ses ports après avoir causé plus d'effroi que de dommage à l'ennemi.

CHRETIEN III.

1543.

L'alliance avec la ligue de *Smalcalde* ne fut pas plus utile au roi. Lorsqu'il voulut en exiger les secours promis par les traités, la plupart des princes dont cette ligue étoit

CHRETIEN III. 1543.

composée lui refusèrent leurs secours, sous prétexte que la guerre qu'il faisoit à la régence des Pays-Bas n'avoit rien de commun avec la religion protestante, dont le maintien étoit le but unique de la confédération. Il résulte cependant des termes mêmes du traité de *Brunswick*, par lequel *Chrétien* accéda à cette ligue & que M. *Gramm* nous a conservé (*); que les confédérés s'engageoient à se secourir réciproquement soit qu'il s'agît des intérêts de la religion, soit que la guerre ne regardât que leurs affaires temporelles, ensorte que l'excuse qu'ils alléguoient auroit été destituée de tout fondement quand même on eût pu dire avec vérité que la religion protestante n'étoit point intéressée à la guerre que le Dannemarc soutenoit contre la maison d'Autriche. Est-il surprenant après cela que *Chrétien* se crut aussi dispensé dans la suite de tenir un engagement devenu tout-à-fait nul par la faute de ceux qui pourroient le reclamer?

(*) V. J. Gramm. supplem. ad annal. Crag. p. 63. & seq.

La flotte Françoise fut encore plus malheureuse que celle de Dannemarc. Une violente tempête la jeta sur les côtes de Norvège; plusieurs vaisseaux s'y brisèrent & furent coulés à fond avec leurs équipages: ceux qui purent gagner le rivage éprouvèrent de la part du roi toutes les consolations que peuvent attendre des malheureux de la part d'un allié compatissant & généreux. A ces mauvais succès il s'en joignit d'autres encore. Le duc de *Clèves* allié des deux rois & l'ennemi de *Charles-Quint*, ne pouvant résister à un ennemi si supérieur, se vit contraint de mettre bas les armes, d'abandonner la *Gueldre* qui étoit l'objet de la guerre, & de faire sa paix particulière. Le roi d'Angleterre se réconcilia aussi avec *Charles-Quint*, & resta armé contre *François I.* Mais il ne rompit point pour cela avec *Chrétien* dont il n'avoit aucun sujet de se plaindre.

CHRETIEN III.

1543.

Tous ces revers étoient un peu compensés par l'alliance plus étroite que le roi formoit avec *Henri* duc de *Mecklenbourg*, dont le fils aîné *Magnus* épousoit *Elisabeth* sœur du

CHRETIEN III. 1543. roi; par un traité qu'il faiſoit avec les ducs de Poméranie, au moyen duquel on terminoit les anciens différends entre le Dannemarc & ces ducs au ſujet de l'isle de *Rugen* (1); enfin par une eſpèce d'alliance avec l'archevêque de *Brême*, qui pour gage de ſon amitié travailla à faire nommer un frère du roi ſon coadjuteur, & y eût réuſſi ſans les oppoſitions de la cour impériale trop intéreſſée à borner le crédit du roi dans l'Empire pour laiſſer à un de ſes frères un de ſes plus riches bénéfices.

Si toutes ces nouvelles alliances ne dédommageoient point entièrement le roi de ce qu'il avoit perdu d'ailleurs, les événemens de la guerre

(1) On a vu dans les volumes précédens que l'isle de *Rugen* conquiſe par *Valdemar I* avoit été donnée en 1438 par *Eric VIII* aux ducs de Poméranie de la branche de *Wolgaſt*. Cette isle continua cependant à relever du Siége de *Roſchild* qui y poſſédoit de grands biens. Cette année 1543 *Chrétien* convint avec *Philippe* duc de Poméranie que le duc auroit le droit de préſenter un ſujet pour la ſurintendance éccléſiaſtique de l'isle, lequel recevroit l'ordination des mains de l'évêque de *Roſchild*, & l'inveſtiture du temporel de celle du roi. Ce traité fait à *Kiel* ſe trouve dans le recueil de *Londorp*. T. 8. p. 115.

CHRETIEN III. 1543.

ne lui donnoient pas du moins beaucoup d'inquiétude. Ils ſe bornoient à des priſes de vaiſſeaux marchands qui étoient ordinairement à l'avantage de ſes ſujets. Ses ennemis en ſouffroient même d'autant plus qu'ils avoient un plus grand nombre de vaiſſeaux marchands, & qu'ils perdoient tout leur commerce dans la mer Baltique, dont les Danois tenoient les clefs dans leurs mains. La choſe parut ſi ſenſible aux conſeillers de *Charles-Quint* qu'ils reconnurent enfin d'un commun aveu combien il étoit déraiſonnable de ſacrifier la proſpérité des peuples à la vaine pourſuite de quelques avantages ſi douteux qu'on ſavoit à peine ce qu'on eût gagné en les obtenant. *Charles-Quint* ayant laiſſé voir au roi ces diſpoſitions pacifiques, on convint d'aſſembler un congrès à *Spire* pour y traiter des conditions d'une paix définitive. *Chrétien* y envoya *Jean Rantzow*, *André Bilde*, *Pierre Swaben* & *Gaſpard Fuchs*, & l'empereur ſon miniſtre le célèbre *Granvelle*, avec *Navius*, *Boiſot* & *Zuichem* pour l'aſſiſter. Leurs conférences produiſirent cette paix connue dans l'hiſtoire ſous

CHRETIEN III. 1543.

le nom de la paix de *Spire*, par laquelle cessèrent enfin des inimitiés qui troubloient le repos du Nord depuis la déposition de *Chrétien II*, c'est-à-dire, depuis plus de vingt ans. L'empereur n'y contractoit cependant qu'en qualité de souverain des Pays-Bas. On s'y promettoit une amitié réciproque, sincère & éternelle. Le roi s'engageoit à ne plus prendre de force à son service aucun vaisseau des Pays-Bas navigeant dans la Baltique, comme un ancien usage l'y autorisoit: il promettoit de n'exiger pour les droits du Sund qu'un noble à la rose par chaque vaisseau: les vaisseaux des Pays-Bas devoient être traités dans les ports du roi sur le même pied que ses propres sujets: le roi renonçoit à toute alliance qu'il pouvoit avoir avec les ennemis de l'empereur, & nommément à celle avec *François I* devenu odieux, disoit-on, à toute la chrétienté depuis qu'il s'étoit ligué contr'elle avec les ennemis de la foi: *Chrétien II* devoit être traité avec plus de douceur, & jouir des amusemens de la pêche & de la chasse: enfin le roi promettoit de régler à la satisfaction

CHRETIEN III. 1543.

commune des intéreſſés ce qui regardoit les dots des deux filles de ce prince. De ſon côté l'empereur s'engageoit à ne favoriſer jamais aucune guerre faite à ce ſujet directement ou indirectement; il demanda auſſi que le roi d'Angleterre fût compris dans cette paix, ce que *Henri VIII* déſiroit d'autant plus qu'il venoit de déclarer la guerre aux Ecoſſois anciens alliés du Dannemarc; auſſi dès la même année envoya-t-il *Guillaume Hervey* en Dannemarc pour ſigner ſon acceſſion au traité de *Spire*, & cultiver l'amitié de *Chrétien*. Les régens d'Ecoſſe ſe plaignirent amèrement de l'abandon dans lequel les laiſſoit le roi de Dannemarc; mais celui-ci fidelle au dernier traité ſe contenta de leur offrir ſes bons offices auprès du roi d'Angleterre, & de leur permettre de venir charger dans ſes ports les proviſions de guerre & de bouche dont ils pouvoient avoir beſoin.

Après avoir ainſi terminé cette grande affaire, le roi tourna toute ſon attention ſur l'intérieur de ſes royaumes, & s'appliqua à les faire jouir des fruits de la paix. Il n'oſa

CHRETIEN III. 1543. cependant d'abord licentier ses troupes, soit, comme on le crut alors, qu'il eût quelque projet de soumettre les *Dithmarses*, soit plutôt qu'il craignît encore l'électeur Palatin & le duc de Lorraine, qui n'ayant point voulu être compris dans la dernière paix, & conservant toujours leurs vaines prétentions sur le royaume, restoient encore armés, & par conséquent à craindre. Cependant ces craintes ne tardèrent pas à se dissiper, & le roi congédia ses troupes étrangères. Les *Dithmarses* contribuèrent aussi de leur côté à assurer le repos du royaume. Ils étoient entrés secrètement dans les ligues que le Palatin ne cessoit de former, mais ils en sentirent enfin la vanité; & se réconcilièrent avec le roi dont ils comprirent que la modération naturelle étoit la meilleure sauve-garde pour leur liberté.

1545. Il ne restoit donc plus à redouter que les deux gendres de *Chrétien II*, mais heureusement leur puissance n'étoit pas proportionnée à leur ambition. Nous nous lassons de rapporter en détail tous les vains efforts qu'ils ne cessoient de faire pour se prévaloir

prévaloir de leurs titres prétendus. Le peu de ſuccès des efforts que fit le Palatin cette année nous diſpenſe d'en faire plus amplement mention.

CHRETIEN III. 1546.

La ſuivante fut remarquable par l'exécution de l'article du traité de *Spire* qui regardoit *Chrétien II.* Le roi en étoit ſollicité depuis longtemps, & d'ailleurs ce prince infortuné & ſes gendres ſembloient avoir perdu tout moyen de nuire. L'âge du premier n'en devoit plus faire qu'un objet de pitié. L'électeur Palatin n'eſpéroit plus d'avoir des héritiers de ſes prétentions ſur le Dannemarc; le duc de Lorraine étoit mort, ne laiſſant qu'un fils en bas âge: enfin en donnant plus de liberté à *Chrétien II* on pouvoit prendre des meſures qui en prévinſſent l'abus. Pour cet effet on exigea de lui une renonciation expreſſe à toute ſorte de prétentions ſur les trois couronnes du Nord, & ſur les duchés de Sleſwic & de Holſtein; on lui fit promettre de ſe contenter du revenu qui lui ſeroit aſſigné ſur le bailliage de *Callundbourg* & l'isle de *Samſœ* qui étoient reverſibles à la couronne après ſa mort. Il ne devoit parler à

CHRETIEN III. 1546.

perſonne à l'inſu de l'officier chargé de la garde de ſa perſonne. On convenoit de donner à ſes filles une dot égale à celle d'*Eliſabeth* ſa ſœur qui avoit épouſé l'électeur de Brandebourg, outre un préſent conſidérable; moyennant quoi toutes leurs prétentions à la charge du royaume ſeroient cenſées éteintes. Les deux princes ſignèrent cette convention, & dès ce moment *Chrétien II* auroit joui de tous les avantages qu'elle lui offroit, ſi l'électeur Palatin ſon gendre au lieu d'y ſouſcrire n'eût encore raſſemblé des troupes ſur les bords de l'Elbe, pour tenter une invaſion dans le royaume à l'aide de quelques voiſins mal-intentionnés. Mais la diligence du roi fit échouer cette nouvelle entrepriſe; il marcha rapidement en *Holſtein*, diſſipa les troupes de ſes ennemis avant qu'elles euſſent pu agir, & revint dans ſes états après avoir convaincu ſes ennemis de l'impoſſibilité de le ſurprendre.

Tout cela n'avoit pu ſe faire ſans des dépenſes d'autant plus accablantes, que depuis long-temps ſes ſujets n'avoient pas eu le temps de reſpirer;

CHRETIEN III. 1546.

auſſi fallut-il que le roi eût encore recours à des impoſitions extraordinaires, dont les eccléſiaſtiques portèrent cette fois le principal fardeau. Le peuple en fut entièrement exempt; preuve bien frappante de l'excès de ſa misère; auſſi non-ſeulement il avoit eu à ſouffrir tous les maux que de longues guerres traînent à leur ſuite, mais encore ceux d'une ſaiſon ſi ſtérile, qu'on ne ſe rappeloit point d'avoir vu en Dannemarc une pareille diſette de grains.

Des circonſtances ſi difficiles diſpoſoient mal le gouvernement à répondre aux déſirs & aux prières qu'on lui faiſoit d'envoyer des troupes en Allemagne. Ce moment étoit ſi critique pour les princes ligués, que leur ruine & celle de la religion proteſtante ſembloient devenues inévitables, ſi quelque puiſſant libérateur ne venoit à propos balancer la fortune de *Charles-Quint*. Ce ſecours ne pouvoit plus venir que du Dannemarc, & les proteſtans ſe croyoient d'autant plus fondés à l'attendre, que le Dannemarc l'avoit promis expreſſément, il n'y avoit pas plus de huit ans, par le traité de ſon

CHRETIEN III. 1547.

acceſſion à la ligue de *Smalcalde* conclu à *Brunſwick*, en préſence de *Chrétien* lui-même. Mais quand ils virent que ce ſecours long-temps attendu & inſtamment ſollicité n'arrivoit point, & que les Danois ſpectateurs oiſiſs de leur oppreſſion laiſſoient ſuccomber l'électeur de Saxe, & le landgrave de Heſſe, leur douleur & leur reſſentiment ſe répandirent en reproches amers dans toute l'Europe. Ce ne fut pas tout ; car les hiſtoriens n'étant que trop ſouvent les échos des jugemens précipités des contemporains, la plupart ont conſigné ſans examen ces reproches d'infidélité dans leurs ouvrages (*), enſorte qu'à les en croire, la réputation de *Chrétien III* juſqu'à ce moment ſi pure & ſi brillante, ſe couvre ici d'une tache qui en ternit tout l'éclat. Mettons le lecteur en état de juger ſi une cenſure ſi ſévère fut bien juſte, en lui expoſant fidellement tout ce qui peut ſervir à l'éclairciſſement d'une queſtion importante ſur laquelle on a déjà beaucoup diſputé.

(*) Chytræus, Sleidan, de Thou, mémoires ſur l'hiſtoire du 16me. Siècle.

CHRETIEN III. 1547.

Il faut connoître d'abord les termes du traité de *Brunſwick* : dans le cas où les contractans (1) ſeroient attaqués, ſoit pour cauſe de religion, ſoit pour quelque intérêt temporel (*), ils devoient ſe fournir réciproquement un ſecours de trois mille hommes d'infanterie ou de mille cavaliers, ou ſi les circonſtances faiſoient préférer un ſecours en argent, une ſomme de 40,000 écus. Ils ne pouvoient réclamer ce ſecours que dans le cas où ils ſeroient attaqués les premiers, & où leurs états ſeroient envahis ou menacés d'une prochaine invaſion. Or ſans entrer dans une diſcuſſion auſſi épineuſe qu'étrangère à mon ſujet, pour ſavoir à qui l'on devoit imputer le premier tort dans cette fameuſe guerre de *Charles-*

(1) Cela regardoit ſurtout les principaux contractans, ſavoir le roi, l'électeur de Saxe, le duc de Brunſwick-Lunebourg, & le landgrave de Heſſe.

(*) Fœdus inter Reg. & Princip. *Smalcald.* Fœder. dat. de die Mart. poſt Dom. Judic. Brunſwig. 1538. ap. *Huitf.* p. 1500. Item. ap. *Hortleder.* & *Lunig.* Item Caut. eorumd. de eod. dat. Ex Archiv. Reg. ap. J. *Gram.* Prolegom. in *Cragii* annales p. 63. & ſeq. Voyez ſur cela tout l'article de cette préface de M. *Gramm* p. 47-68.

CHRETIEN III. 1547.

Quint contre la ligue de *Smalcalde*, personne ne niera, je crois, que la chose ne fût assez équivoque dans le temps même pour que le roi pût différer de prendre part à une querelle, dont les premières causes étoient aussi peu connues. Une circonstance particulière l'obligeoit encore à suspendre une décision de cette conséquence. Deux de ses ennemis les plus déclarés venoient de se joindre aux confédérés de *Smalcalde*, l'électeur *Palatin*, & *Christophle* comte d'*Oldenbourg*, qui dans ce temps-là même continuoient à menacer le Holstein, & à soulever les Dithmarses contre le Dannemarc. Plusieurs démarches de l'électeur de Saxe & du landgrave de Hesse lui avoient déplu. Leurs partisans emportés par un zèle souvent excessif & trop ordinaire dans les querelles de religion, ne gardant plus aucune mesure, ne parloient de l'empereur que pour le combler d'outrages, & annonçoient ouvertement le dessein de le déposer. *Chrétien* avoit fait sa paix avec *Charles-Quint* de l'aveu de tous les princes ses alliés, dans une diète où ces princes étoient pour la plupart en

personne, avec leur entière approbation, & même à leur instigation & par leurs conseils. Il ne pouvoit, il ne devoit donc pas partager tous les emportemens de cette haine, ni se croire obligé à venger des injures qui lui étoient étrangères, en manquant de parole à un prince fidelle à celle qu'il avoit donnée.

CHRETIEN III.

1547.

Mais que dire d'ailleurs du refus formel que les princes protestans venoient de faire un an auparavant de leur secours au roi de Dannemarc, lorsqu'il l'avoit reclamé dans la guerre contre les Pays-Bas? N'avoit-il pas prouvé que la flotte des Pays-Bas avoit exercé les premières hostilités sur les côtes de Norvège? Cette guerre n'exposoit-elle pas *Chrétien*, sa famille, ses peuples & leur religion, aux affreuses suites que devoit avoir naturellement le ressentiment du roi captif, s'il eût été délivré & replacé sur le trône par un ennemi catholique & victorieux? Et quand même la religion ne seroit entrée pour rien dans cette querelle, on a vu ci-dessus que par les termes mêmes les plus exprès du traité de *Brunswick*, les contractans n'en étoient

CHRETIEN III. 1547.

pas moins obligés à ſe prêter le ſecours convenu.

Ajoutons enfin à toutes ces conſidérations une circonſtance qui ſans elles achèveroit ſans doute de laver le roi de tout reproche d'infidélité. On lui a reproché de n'avoir vu qu'avec indifférence porter les coups les plus funeſtes à ſa religion, & l'on auroit voulu que cet intérêt l'emportât ſur tous les autres. Mais eſt-il bien certain que ce prince n'en ait point été ſecrètement touché, qu'il n'ait point fait réellement tout ce que lui permettoient la prudence & les traités qui ſont auſſi des choſes ſacrées? Nous avons tout lieu de croire le contraire: en effet, quoique les ménagemens que *Chrétien* avoit à garder avec *Charles-Quint* ne lui aient pas permis de faire marcher des troupes au ſecours des proteſtans, ou de les aſſiſter de quelque autre manière auſſi publique, il a pu cependant leur tendre la main ſecrètement, & leur rendre des ſervices d'autant plus eſtimables, que ſa bienfaiſance ſeule lui en faiſoit un devoir. Le myſtère dans lequel il étoit obligé de s'envelopper n'a pu

CHRETIEN III. 1547.

nous dérober toutes les preuves de ce que nous avançons. Des auteurs dignes de foi rapportent que *Chrétien* fit remettre aux princes ligués la ſomme de quarante mille écus, comme un équivalent du corps de troupes qu'il auroit envoyé, diſoit-il, ſi la paix qu'il venoit de faire le lui eût permis. Cette conſidération faiſoit même qu'il ne leur donnoit cette ſomme qu'à titre d'argent prêté: & il exiſte encore une copie d'une obligation que l'électeur de Saxe & le landgrave de Heſſe firent au roi pour une ſomme de vingt mille écus qu'ils en avoient reçue à titre d'argent prêté, dans la vue de les aider à défendre *la véritable doctrine contre les entrepriſes anti-chrétiennes du pape*; ce qui ſert en même temps à montrer combien le roi étoit attentif à ne point offenſer l'empereur, & combien les ſecours qu'il fourniſſoit ont pu aiſément échapper à la connoiſſance des hiſtoriens étrangers ou Danois. L'année ſuivante il en envoya le double, au rapport de *Huitfeld*, mais cette dernière ſomme arriva trop tard; les deux princes

CHRETIEN III. 1547.

venoient d'être faits prisonniers à la bataille de *Muhlberg* : & il ne restoit plus au roi d'autre voie de les secourir, que celle des intercessions auprès de l'empereur, espèce de services qu'on ne refuse pas à ceux à qui on n'a pas fermé sa bourse dans le besoin. Qu'on juge surtout cela si la mémoire de *Chrétien III* doit souffrir des reproches qui lui ont été faits dans cette occasion, & si c'est avec fondement que quelques-uns de nos meilleurs historiens ont presque abandonné sa cause, lorsqu'il étoit si aisé & si juste de la défendre.

Son zèle pour la religion & pour ses alliés protestans étoit si vrai, qu'il ne cessa presque pendant tout le cours de cette année de faire recommander leurs intérêts à l'empereur par ses ambassadeurs. Et ces recommandations produisirent sans doute un très-bon effet. On en peut juger par celui qu'en éprouva le duc de Poméranie un des alliés de *Smalcalde*, à qui les bons offices du roi firent rendre l'amitié de l'empereur, au moment où il avoit tout à redouter de sa vengeance.

Il en obtenoit peut-être plus aisé-

ment des faveurs pour les autres que pour lui-même : on pourroit du moins ſe le perſuader, ſi l'on n'en jugeoit que ſur une négociation entamée depuis pluſieurs années, au ſujet du contingent auquel le *Holſtein* devoit être taxé comme province de l'Empire. On vouloit exiger du *Holſtein* une contribution égale à celle d'un électorat. On vouloit aſſujettir à cette taxe l'évêché de *Sleſwic* qui n'a jamais relevé que de la couronne de Dannemarc. Le roi s'oppoſoit à des demandes auſſi peu fondées. Il n'y avoit pas moins de difficultés par rapport à l'inveſtiture du *Holſtein*. On a déjà remarqué (*) pluſieurs fois que les évêques de *Lubeck* avoient obtenu des empereurs *Sigiſmond* & *Albert II*, le droit de conférer l'inveſtiture du *Holſtein* au nom de l'empereur, & que bien que cet acte ne fût qu'une cérémonie dans laquelle l'évêque faiſoit ſimplement le perſonnage de commiſſaire de l'empereur, les ducs de *Holſtein* trouvèrent

CHRETIEN III.
1547.

(*) Voyez ci-deſſus à l'année 1522.

CHRETIEN III. 1547.

qu'il étoit au-dessous d'eux de paroître prêter un hommage à un évêque, qui n'étoit souvent qu'un gentilhomme de leurs sujets. On se rappelle aussi que *Chrétien II* s'appuyant de cette raison & du crédit qu'il avoit sur son beau-frère *Charles-Quint*, obtint de ce prince que le privilége de l'évêque de *Lubeck* lui seroit transféré à lui & à ses successeurs les rois de Dannemarc ; mais si un évêque avoit été trop petit au gré des ducs pour leur donner cette investiture, un roi leur sembloit beaucoup trop grand, & ne voulant ni humiliation ni danger, ils s'étoient plaint de ce dernier arrangement comme du premier. *Fréderic I* avoit même déjà obtenu de *Chrétien II* qu'il renonçât à ce privilége, & par la convention passée depuis entre ce même prince & *Chrétien III*, cette renonciation avoit été confirmée. Toutes les difficultés n'étoient pas levées pour cela. L'affaire de l'investiture devint même plus embarrassante que jamais, soit parce qu'on ne savoit si l'évêque de *Lubeck* devoit rentrer dans ses droits, soit à cause d'autres incidens qui appartiennent

CHRETIEN III. 1547.

à différentes années, mais que nous allons rapporter de ſuite pour ne point interrompre ſans ceſſe notre récit.

Chrétien III avoit trois frères auxquels il devoit une portion de ſes états héréditaires, ſuivant l'uſage ou la loi de ſon temps. Mais il ne fut bientôt plus queſtion dans ce partage du plus jeune, nommé *Fréderic*, qui s'étant voué à l'état eccléſiaſtique, ayant été fait *coadjuteur*, & enſuite évêque de *Sleſwic*, de *Hildesheim*, & enfin de *Brême*, renonça à ſes droits en faveur de ſes frères. Le roi comme aîné & tuteur gouverna longtemps les deux duchés, & confirma en cette qualité les priviléges des états en 1533. Le partage fut différé jusqu'en 1544. Cette affaire toujours extrêmement épineuſe ne pouvoit être terminée qu'après de longues diſcuſſions. Dans l'année dont nous parlons on convint enfin de conſommer ce partage, & il ſe fit de manière que la qualité d'aîné, ni ſon rang, ni ſon pouvoir ne parurent pas y avoir eu beaucoup d'influence (1).

(1) Le roi eut pour ſa part les lieux &

CHRETIEN III. 1547.

C'étoit la seconde fois que les rois de Dannemarc partageoient ces belles provinces, dont la réunion à leur couronne devoit être le premier & le grand objet de leur politique. L'expérience avoit montré tous les dangers de ces démembremens peu de temps après que le roi *Jean* en eut donné l'exemple. Mais les fatales suites de ce premier partage méritent à peine ce nom, si on les compare à toutes les sanglantes querelles que le second a occasionnées ; querelles que des siècles entiers n'ont pu terminer, & dont les semences subsistent peut-

districts suivans dispersés dans les deux duchés : *Tilensbourg*, *Alsen*, *Arrœ*, *Sundewit*, *Segeberg*, *Oldesloe*, *Rheinfeld*, *Arensbeck*, *Plœn*, *Steinbourg*, *Itzehoe*, les Marches de *Crempe* & de *Vilster*, & l'isle de *Heiligenhaven*. *Adolphe* second frère du roi, & qui a fondé la branche de *Gottorp*, prince célèbre d'ailleurs par sa valeur & les services qu'il rendit à *Charles-Quint* ; *Adolphe*, dis-je, eut *Gottorp* lieu de la résidence de sa famille, *Hutten*, *Wittensée*, *Morkirck*, *Stapelholm*, *Eyderstett*, *Husum*, *Apenrade*, *Kiel*, *Neumunster*, *Oldenbourg*, *Trittow*, *Cismar* & *Neustatt*. On donna au prince *Jean*, *Hattersleben* qui fut le lieu de sa résidence, *Tondcren*, *Rendsbourg* qui avoit été nouvellement fortifiée, le cloître de *Bordisholm*, *Lugum*, & *Dorning*.

CHRETIEN III. 1547.

être encore au moment où j'écris (1). Telle eſt la force des uſages & des préjugés qu'elle ne permet point quelquefois aux hommes d'appercevoir leurs intérêts les plus manifeſtes & les plus preſſans. Le droit de primogéniture n'étoit pas établi dans ces provinces : ſi l'on n'eût pas donné des états aux cadets, les plus grands dédommagemens ne les auroient point empêché de crier à l'injuſtice. Ils auroient été ſoutenus dans leurs réclamations par leur nobleſſe, par leurs voiſins & par l'empereur ; & d'ailleurs des rois électifs ſouhaitoient-ils bien ſincèrement que les duchés en queſtion fuſſent véritablement unis à une couronne qui pouvoit échapper à eux ou à leur poſtérité ? On croyoit pourvoir aſſez aux inconvéniens du démembrement en rapprochant par des *traités* imaginaires d'*union*, ce qu'on ſéparoit par des *traités* réels de *partage*. C'eſt

(1) Elles ſont heureuſement terminées depuis que la première édition de cet ouvrage a paru, on trouvera dans le dernier volume de celle-ci, un précis des faits qui ont amené cet événement ſi important pour tout le Nord.

CHRETIEN III. 1547.

dans cette vue qu'on renouvela dans le temps dont nous parlons le traité d'*union* ou de *communion*, qui devoit continuer à faire un ſeul état de ces états, & un ſeul prince de tous ces princes. Mais ni les états, ni les princes n'ont jamais eu le pouvoir de changer l'eſſence des choſes, & ce qui eſt diviſé ne peut être en même temps uni.

Toutes les difficultés n'étoient pas levées par le partage. Il en reſtoit une très-embarraſſante qui regardoit l'inveſtiture de la portion que chacun de ces princes acquéroit dans le duché de *Sleſwic*. Ce duché n'ayant jamais relevé que de la couronne de Dannemarc, c'étoit indubitablement au roi à en conférer l'inveſtiture. Ses frères ne pouvoient lui conteſter le fonds de la queſtion, mais les conditions de l'inveſtiture & la nature du fief ouvrirent un ſi vaſte champ aux prétentions & aux diſputes, que la diète qui avoit été aſſemblée à *Colding* pour régler cette affaire ſe ſépara ſans avoir rien décidé, & que *Chrétien* irrité fit même faire de grandes levées de troupes dans tous ſes états, comme ſi l'on eût été à

CHRETIEN III. 1548.

la veille d'une rupture. Les choses en restèrent cependant là sous ce règne, du moins quant au duché de *Sleswic*; car à l'égard de l'investiture de *Holstein*, les trois ducs la reçurent l'année suivante à *Bruxelles*, non de l'évêque de *Lubeck*, mais de l'empereur lui-même. On permit cependant aux ducs de la recevoir par leurs représentans, & on donna à l'évêque de *Lubeck* une promesse (bien vaine sans doute) que cet acte ne préjudicieroit point à ses droits. En même temps la chambre impériale remit une partie considérable de la contribution à laquelle le Holstein avoit été taxé, & on y reconnut l'indépendance de l'évêché de *Sleswic*, qu'on avoit d'abord voulu taxer aussi, comme s'il eût été compris dans les limites de l'Empire.

Ces troubles étant une fois appaisés, le roi se vit lui & ses états dans cette heureuse position de calme au-dedans, & de sûreté au-dehors qu'il cherchoit depuis tant d'années avec une application & une prudence bien dignes d'un pareil succès. Presque tous les événemens de ces dernières années de son règne furent

CHRETIEN III. 1548. favorables & heureux. Son fils *Fréderic* déjà déſigné pour lui ſuccéder en Dannemarc fut envoyé avec une flotte en Norvège, & les états de ce royaume composés des trois ordres, de la nobleſſe, des villes & des payſans, prirent avec lui les mêmes engagemens, & lui prêtèrent ſerment comme à leur futur ſouverain.

Vers le même temps le roi marioit la princeſſe *Anne* ſa fille à *Auguſte*, duc de Saxe, frère du nouvel électeur *Maurice*, & peu de temps après électeur lui-même; & par une généroſité peu commune, & qui mérite d'être propoſée pour modèle, il exigeoit que ſon gendre lui promît de ne s'approprier ſous aucun prétexte rien de ce qui appartenoit au malheureux *Fréderic* de Saxe, qui venoit de perdre ſon électorat & ſa liberté, & dont les dépouilles étoient en quelque ſorte au pillage. Ce ſoin généreux & compatiſſant ne permet pas de douter qu'il n'ait exécuté auſſi avec une vraie ſatisfaction la convention qu'il avoit faite il y avoit déjà près de ſept ans avec *Chrétien II*, également captif & dépouillé. L'obſ-

tination du Palatin ſon gendre n'a- voit point permis encore au roi de le laiſſer jouir de la liberté. Mais enfin le roi devenu libre de ſuivre les mouvemens de ſon cœur rendit à ſon priſonnier toute la liberté que la convention paſſée avec lui & l'intérêt de l'état permettoient de lui laiſſer. Il ſortit donc enfin du château de *Sonderbourg* où il avoit reſté plus de vingt-ſix ans étroitement renfermé, & dès ce moment on ne négligea rien pour adoucir ſon ſort. Le roi lui-même alla le recevoir à *Aſſens*, & ne voyant en lui qu'un prince corrompu par la bonne fortune & ſévèrement puni par la mauvaiſe, (ſpectacle en effet trop digne de pitié) il s'appliqua à le conſoler, & à ſe faire pardonner par de bons traitemens la vue toujours odieuſe d'un rival heureux. De-là il le fit conduire accompagné de quatre ſénateurs à *Callundbourg* en Sélande, où il fut reçu & traité fort honorablement juſqu'à ſa mort. Il eût même joui ſans doute d'une liberté plus grande encore, s'il ne ſe fût rendu ſuſpect à diverſes repriſes d'avoir voulu abuſer de celle qu'on lui laiſſoit.

CHRETIEN III.

1549.

CHRETIEN III. 1549.

La réputation que tant de vertus avoit mérité à *Chrétien III* rendoit encore plus doux le calme de ses dernières années. Son alliance étoit recherchée à l'envi par les cours de France, d'Angleterre & d'Ecosse. Cette dernière lui témoignoit même un désir si vif de s'unir avec lui par des traités, qu'il crut que le moment étoit venu de lui demander à son tour une grâce, si l'on doit appeler ainsi ce qui n'eût été qu'un acte de justice entre des particuliers. Il s'agissoit de la restitution des isles *Orcades*, province de Norvège engagée aux Ecossois sous *Chrétien I*, pour une petite somme qu'on avoit souvent offert de leur payer, & que le roi leur offroit encore avec les intérêts. Nous ne fatiguerons pas le lecteur du détail des longues & inutiles négociations auxquelles cette affaire donna lieu. Il lui suffit sans doute de savoir que les Ecossois éludèrent constamment la demande du roi, & que ce prince mécontent parut incliner davantage depuis ce temps-là pour l'alliance de l'Angleterre.

A l'égard de la Suède, quoique rien ne semblât devoir altérer la

CHRETIEN III. 1549.

bonne intelligence dans laquelle vivoient depuis long-temps deux monarques unis par tant de rapports, on n'avoit appris cependant qu'avec beaucoup de peine à la cour de *Chrétien*, (du moins s'il en faut croire les hiſtoriens ſuédois) que *Guſtave* eût réuſſi à faire déclarer héréditaire une couronne ſur laquelle les Danois portoient toujours en ſecret un œil d'envie. Tant que cette couronne n'avoit été qu'élective, ils avoient pu ſe flatter que l'ancienne union n'étoit que ſuſpendue par un effet des malheureuſes circonſtances où l'on s'étoit trouvé; & que le temps aſſoupiſſant les haines, & effaçant de funeſtes ſouvenirs, abattroit inſenſiblement les barrières qui ſéparoient deux peuples faits pour être unis. L'acte ſolemnel par lequel les états de Suède aſſuroient à jamais le ſceptre à la poſtérité de *Guſtave* faiſoit preſque évanouir ces eſpérances, & ne laiſſoit plus à leur place que de vagues & d'inutiles prétentions. On chercha cependant à la cour de *Chrétien* (ſuivant les mêmes hiſtoriens) à conſerver autant qu'on pourroit quelques titres qui puſſent faire foi qu'on

CHRETIEN III. 1549.

n'avoit jamais regardé en Dannemarc le traité perpétuel de l'union de *Calmar* comme entièrement anéanti. C'étoit une entreprise d'autant plus délicate, que peu de princes portèrent plus loin que *Gustave* la jalousie de l'indépendance & de la dignité de leur couronne, & que rien n'échappoit à son œil vigilant de ce qui se passoit chez ses voisins. Mais *Friis* grand chancelier de Dannemarc trouva enfin un expédient qui parut répondre parfaitement à toutes les différentes vues qu'on pouvoit avoir. Il conseilla au roi de mettre dans son écu les trois couronnes qui sont les armes de la Suède. On pouvoit alléguer avec assez de vraisemblance que ces armes n'appartenoient point en propre à la Suède, mais que c'étoit la reine *Marguerite* qui les avoit employées pour la première fois, non comme les armes d'un des trois royaumes, mais comme celles de la triple monarchie qu'elle fondoit, ensorte qu'elles pouvoient être nommées à bon droit *les armes de l'union*. Par là ces armes sembloient être une partie de l'héritage que *Marguerite* avoit transmis à ses successeurs, &

en même temps un monument de leurs anciens droits ſuſceptible de l'interprétation que les circonſtances pourroient demander. On n'employa cependant d'abord ces armes qu'avec précaution & ménagement (1), & ce ne fut qu'après la mort des deux rois qu'on vit germer ces fatales ſemences de jalouſies, de guerres & de calamités de tout genre.

CHRETIEN III.

1549.

Pendant que la nation réparoit ainſi ſes pertes précédentes avec le ſecours du temps & de la paix, la religion proteſtante favoriſée par les mêmes conjonctures achevoit de ſoumettre inſenſiblement tous les eſprits. La Norvège ſe conformoit, quoiqu'avec quelque regret, à l'exemple de ſes voiſins & aux déſirs de ſes maîtres. L'Islande ſeule entre toutes les provinces dépendantes de la monarchie combattoit encore pour ſes anciennes opinions avec une obſtination proportionnée à l'empire que

(1) On croit qu'elles furent miſes pour la première fois ſur les équipages de la princeſſe *Anne* fille du roi, à la célébration de ſes noces avec *Maurice* de Saxe. On ajoute que *Guſtave* l'ayant ſu en fit porter des plaintes à *Chrétien*, & que celui-ci ayant allégué quelque excuſe, la choſe en demeura là.

CHRETIEN III. 1549.

ſes prêtres y exerçoient. Lorſque les officiers du roi avoient voulu faire prêcher une doctrine ſi déſagréable à ces prêtres, il y avoit eu un ſoulèvement preſque général. Un baillif fut maſſacré en 1539, & l'on croit que ce fut à l'inſtigation de l'évêque de *Scalholt*. Le roi envoya *Huitfèld* avec deux vaiſſeaux de guerre pour ſe ſaiſir de l'accuſé, le dépoſer & lui ſubſtituer un luthérien nommé *Einerſen*. Celui-ci travailla avec zèle à établir le proteſtantiſme en Islande; mais l'évêque de *Holum*, nommé *Arneſen*, qui étoit demeuré fermement attaché à ſa religion, la défendoit avec un zèle tout auſſi grand & mieux ſecondé par le peuple. Il le ſouleva contre le prélat proteſtant, & l'obligea de s'enfuir en Dannemarc, où il vint implorer la protection du roi. *Arneſen* fut cité pour venir rendre compte de ſa conduite; mais loin d'obéir à cet ordre, il arma quelques Islandois, & fit arrêter *Einerſen* que le roi avoit renvoyé dans ſon diocèſe, dépoſa quelques magiſtrats, diſpoſa de leurs places, & tenta même de livrer l'isle aux Anglois. Sur tous ces attentats le ſénat

ſénat de Dannemarc le fit déclarer rebelle & traître au roi & à la patrie, & pour exécuter cette ſentence il envoya en 1551 deux vaiſſeaux de guerre & 500 hommes aux ordres d'*Axel Juul.* Cet officier trouva l'Islande en proie à deux partis qui combattoient chacun pour ſa religion avec tout l'acharnement que de pareils motifs ont coutume de produire. Le parti proteſtant triomphoit cependant, & l'évêque *Arneſen* venoit même d'être pris & décapité par l'ordre d'un payſan, qui s'étant mis à la tête de ce parti s'étoit perſuadé ſans doute que le droit de la guerre & l'intérêt de la religion pouvoient tout ſanctifier. L'arrivée du ſecours envoyé de Dannemarc acheva de pacifier ces troubles & de réduire les catholiques au ſilence. La crainte ſeule produiſit en peu de temps cet effet. On mit un évêque proteſtant à *Holum* à la place d'*Arneſen.* Le clergé, les officiers de juſtice & les principaux chefs de famille aſſemblés dans ce lieu y prêtèrent un hommage & un ſerment ſolemnels au roi *Chrétien III* & à ſon fils *Fréderic* déſigné ſon ſucceſſeur, & dans l'acte

CHRETIEN III.

1549.

1551.

CHRETIEN III. 1551.

qui contient cet hommage & ce ferment, ils s'engagèrent au nom de tous les habitans & de leurs defcendans à refter foumis à la couronne de Dannemarc. Dès ce moment il n'y eut plus qu'une autorité reconnue en Islande, foit dans les chofes de la religion, foit dans celles du gouvernement.

La tranquillité du royaume s'affermiffoit ainfi de plus en plus au-dedans & au-dehors; car quelques années après l'électeur Palatin *Fréderic* & l'empereur *Charles-Quint* moururent en même temps, fans laiffer perfonne après eux qui héritât de ces projets, & de ce génie ambitieux & inquiet qui avoient fait fi long-temps de ces princes les plus grands ennemis de la paix du Nord. Jaloux à l'excès d'une tranquillité qu'il avoit toujours défirée, & qu'il commençoit feulement à goûter, *Chrétien* n'eut dès-lors rien autant à cœur que de prévenir de loin tout ce qui pouvoit la menacer. Dans cette vue il ne voulut pas même donner un afyle à quelques centaines de calviniftes Anglois échappés aux perfécutions de *Marie* leur fou-

CHRETIEN III. 1558.

veraine, & dignes ſans doute de compaſſion par leurs malheurs, mais on craignit qu'ils apportaſſent avec eux un eſprit de contention qui pouvoit aiſément échauffer des têtes encore trop occupées de diſputes théologiques pour ne pas prendre feu à l'approche de la plus foible étincelle. Le même motif fit refuſer le ſecours que la ville de *Revel* demandoit contre les Ruſſes en offrant de ſe donner au roi. Il ne voulut point non plus pouſſer à bout les villes anſéatiques de Vandalie, quelque perſuadé qu'il fût du préjudice que cauſoient à ſes états les privilèges dont on les y laiſſoit jouir, & il ſe contenta d'y mettre quelques légères reſtrictions qui puſſent du moins ſervir d'avis & d'encouragement à ſes ſucceſſeurs. Tel fut l'eſprit de ſon gouvernement juſqu'au moment de ſa mort qu'il ſentoit approcher depuis quelque temps, & qu'il reçut (*) avec toute la réſignation que donnent une piété ſolide, & le ſouvenir d'une vie ſagement employée. Pluſieurs auteurs nous en

(*) Le premier jour de l'an 1559.

CHRETIEN III. 1559.

ont laiſſé des relations fort édifiantes, & entr'autres *Philippe Melanchton*, ce célèbre réformateur, eſtimé même dans le parti contraire & trop peu écouté dans le ſien. Nous nous bornons à les indiquer au lecteur, & nous n'en emprunterons rien ici parce que nous ne croyons pas que l'hiſtoire doive s'appuyer avec trop de confiance ſur des oraiſons funèbres ou des panégyriques publiés par des chefs de parti. Il nous ſuffit que des faits bien conſtatés & des témoignages qui n'ont rien de ſuſpect nous aient fait voir dans *Chrétien III* un prince éprouvé par l'une & l'autre fortune, conſtant dans le malheur, ſage & humain dans la proſpérité, actif & prévoyant dans la guerre, vigilant & circonſpect dans la paix, avare du ſang humain, ennemi des voies violentes & arbitraires & des projets ambitieux, ne regardant la guerre que comme un moyen de paix & toujours terrible, même quand il eſt néceſſaire, guidé par la perſuaſion plus que par la politique dans le choix qu'il fit d'une religion pour lui & pour ſes peuples, modéré dans cette circonſtance

même l'écueil de toute modération. Ajoutez que des faits tout auſſi certains nous le peignent doux & affable dans la vie privée, ſimple dans ſes manières, protecteur des ſciences & des lettres, & non moins attentif à donner de bonnes loix à ſes peuples. Arrêtons-nous un moment pour le faire connoître ſous ces deux importantes relations.

CHRETIEN III. 1559.

L'univerſité de Copenhague fondée par *Chrétien I* (*) étoit déjà tellement tombée ſous le roi *Jean* ſon ſucceſſeur, qu'il reſtoit peut-être encore plus de choſes à faire pour la relever qu'on n'en avoit fait pour l'établir. Elle manquoit de bons réglemens, de directeurs, de maîtres habiles, de revenus. Les différends occaſionnés par la religion avoient achevé de la jeter dans la langueur & dans le déſordre. Mais elle retrouva dans le zèle de *Chrétien III* tout ce qui lui manquoit. Dès qu'il fut affermi ſur le trône, elle devint un des premiers objets de ſes ſoins.

(*) V. Fundat. & ordin. Univ. Schol. Hafn. dat. Othon. in publ. regni. comitiis an. 1539. 10. Jun. inter additam. ad Annal. Cragii. p. 89. 136.

CHRETIEN III. 1559.

Dirigé par les conſeils de *Bugenhag*, de *Melanchton* & de *Luther*, il apela les docteurs les plus célèbres, il conſacra à leur entretien pluſieurs biens de l'égliſe qui n'avoient ſervi juſqu'alors qu'à nourrir le faſte des prélats ou la fainéantiſe des moines. Il lui aſſigna auſſi des revenus ſur la douane du Sund & ſur d'autres fonds. Il donna divers priviléges aux profeſſeurs. Il régla qu'à l'avenir l'univerſité auroit toujours pour chef ou pour *protecteur* le chancelier du royaume, & *Jean Früs* fut le premier qui exerça cette charge en cette qualité. Il la combla encore de nouveaux bienfaits juſqu'à la fin de ſon règne; auſſi de tant de grandes choſes qu'il avoit faites n'y en avoit-il aucune dont le ſouvenir lui donnât plus de ſatisfaction.

A l'égard des loix que le Dannemarc doit à ce prince, elles ſont de diverſe nature. Nous ne rappelons point toutes celles qui ſont rélatives à l'établiſſement de la nouvelle religion. Ses récès des années 1547, 1551, 1558, contiennent de ſages réglemens ſur preſque tous les objets que la législation peut embraſſer,

On les ſubſtitua du moins à beaucoup d'égards aux loix de *Valdemar II* qui avoient été juſqu'alors en vigueur & que leur grande ancienneté rendoit ſouvent inutiles. *Chrétien III* donna auſſi des loix aux duchés de concert avec ſes frères. Ce ſont celles qu'on y ſuit encore preſqu'uniquement. L'isle de *Femeren* eut ſon code particulier.

CHRETIEN III.

1559.

Chrétien III mourut à *Colding* en Jutlande dans la cinquante - ſixième année de ſa vie & la vingt-quatrième de ſon règne. Son corps fut porté dans la cathédrale de *Roſchild*, où ſon ſucceſſeur lui fit ériger un beau monument. *Dorothée de Saxe-Lawembourg* ſa femme lui ſurvécut juſqu'en 1571. Il en eut cinq enfans dont je place ici les noms ſuivant l'ordre de leur naiſſance.

1°. *Anne*, née en 1533, mariée en 1548 à *Auguſte* duc & enſuite électeur de Saxe, de qui elle eut 15 enfans. Elle mourut en 1585.

2°. *Fréderic*, né en 1534. C'eſt *Fréderic II* que nous allons voir prendre poſſeſſion du trône auquel il avoit déjà été appelé du vivant de ſon père.

CHRETIEN III. 1559.

3°. *Magnus*, né en 1540. L'histoire des destinées singulières de ce prince trouvera sa place ailleurs.

4°. *Jean* surnommé *le jeune*, duc de Slefwic - Holstein, né en 1545. Il eut un apanage considérable dans ces duchés. C'est de lui que sont issues les branches de *Sonderbourg*, de *Norbourg*, de *Glucksbourg* & de *Plœn*. Il mourut en 1622.

5°. *Dorothée*, née en 1546. Elle épousa en 1561 *Guillaume* dit *le jeune*, duc de Lunebourg, de qui descendent les ducs, ensuite électeurs de *Hanover*. Cette princesse mit aussi 15 enfans au monde comme sa sœur.

Fin du Tome sixième.

TABLE

DES ROIS

Contenus dans ce Volume.

LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME,

Fin de la Table du Tome sixième.





